



Ville de
Gembloux

Rapport annuel accompagnant le budget 2026



Période concernée :
du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

En application de l'article L1122-23 du code
de la démocratie locale et de la décentralisation



Article L1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le Collège remet à chaque Conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la Commune et synthétise la situation de l'Administration et des affaires de la Commune ainsi que tous les éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du Conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport. »

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LE BUDGET 2025	V
SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE	1
1. GÉNÉRALITÉS	1
2. RESSOURCES HUMAINES	11
3. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	17
4. POPULATION / ÉTAT CIVIL	21
5. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	27
6. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	35
7. SERVICES TRANSVERSAUX : ACCUEIL – SERVICE JURIDIQUE – DPO – OFFSET/ECONOMAT – SIPPT	39
8. INFORMATIQUE	43
9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE	47
10. GESTION DU FOYER COMMUNAL ET AUTRES	57
11. GESTION DE L'EAU ET AGRICULTURE	59
12. URBANISME	63
13. ENVIRONNEMENT	69
14. ÉNERGIE	85
15. LOGEMENT	97
16. DYNAMIQUE URBAINE	103
17. TRAVAUX	111
18. MARCHES PUBLICS	117
19. MOBILITÉ	129
20. FINANCES COMMUNALES	135

21.	SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES	147
22.	ESPACE COMMUNAUTAIRE	155
23.	COMMUNICATION / RELATIONS EXTÉRIEURES	181
24.	CULTURE.....	189
25.	BIBLIOTHÈQUE LOCALE	193
26.	INTERCOMMUNALES ET SOCIÉTÉS AUXQUELLES LA VILLE DE GEMBLoux EST AFFILIÉE.....	197
27.	ASBL PARACOMMUNALES.....	203
28.	CULTES ET EXPRESSIONS PHILOSOPHIQUES.....	219
29.	CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE	221
30.	ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHAIGNE.....	243
31.	ZONE DE SECOURS N.A.G.E.	245

Rapport sur le budget 2026

1. INTRODUCTION

- Le budget 2025 avait été mis en place dans un contexte particulier de début de législature. Nous étions donc dans une logique de continuité. Le budget 2026, quant à lui, a pu être préparé de façon beaucoup plus rigoureuse pour mettre le budget de la Ville sur les bons rails pour la législature. En effet, le budget initial de 2024 présentait un mali de 500.000 € et celui de 2025 de 750.000 €, compensés par notre provision à l'ordinaire. La tendance devait être inversée pour revenir proche de l'équilibre au vu des enjeux des années à venir, notamment la charge des emprunts des investissements engagés, la perspective de la piscine, l'augmentation de la cotisation de responsabilité, ...
- Heureusement, grâce à une gestion rigoureuse et prudente depuis de nombreuses années, nous pouvons envisager les choses sereinement. Cela signifie une limitation stricte des dépenses, sans renoncer aux services essentiels à la population, ainsi qu'une optimisation de nos recettes, sans augmenter la pression qui pèse sur les épaules des Gembloutois, au-delà de l'inflation.
- Au niveau des dépenses, nous serons encore plus vigilants, par exemple en ne remplaçant pas systématiquement le personnel qui quitte l'administration ou en s'assurant que chaque dépense de fonctionnement est nécessaire. Au niveau des recettes, les taxes et redevances ont été ajustées à l'inflation, excepté celles qui ne touchent pas les Gembloutois (seconde résidence, taxe bancaire...) ainsi que le coût-vérité sur les déchets qui reste dans les balises régionales. L'élément le plus marquant est sans doute le tax shift qui permet de diminuer l'impôt des personnes physiques (IPP) qui passe de 7,8 % à 7,6 % et d'augmenter le précompte immobilier qui passe de 2.600 à 2.800 centimes. Le précompte immobilier ayant une base plus large de contribuables, cela nous permet d'engranger davantage de recettes sans augmenter la pression fiscale sur les Gembloutois qui bénéficieront d'une diminution de l'impôt sur les revenus. Par ailleurs, nous introduisons une redevance sur les arrêtés de police concernant les travaux, dont le nombre a explosé ces dernières années causant une charge administrative très lourde et davantage de suivi sur le terrain.
- De son côté, le budget extraordinaire a été volontairement limité au strict minimum dans le budget initial. Cela ne signifie pas que des projets qui n'y figurent pas sont abandonnés ou mis au frigo mais qu'il a fallu prioriser et se concentrer sur les projets dont la probabilité d'engagement est très élevée. La situation évoluera lors des différentes modifications budgétaires.

2. LE BUDGET ORDINAIRE

2.1. Recettes

2.1.1. Transferts :

○ IPP :

Année	IPP Budget (€)	IPP Compte (€)
2013	8 068 805	8.181.458
2014	8.320.214	7.198.925
2015	9.204.825	8.098.409
2016	9.437.861	11.328.355
2017	9.273.471	9.009.652
2018	9.411.318	9.117.505
2019	9.665.927	10.324.513
2020	9.919.577	9.937.964
2021	9.761.856	9.692.222
2022	9.821.330	9.773.087
2023	13.273.998	15.151.591
2024	12.530.259	12.399.603
2025	13.235.985	
2026	13.061.067	

Le tax shift impacte l'IPP à hauteur de 245.000 €. Ce montant montera à 341.000 € en 2027. L'IPP reste néanmoins notre principale recette.

○ Précompte immobilier :

Année	PI Budget (€)	PI Compte (€)
2013	6 284 712	5.953.536
2014	6 632 854	5.840.299
2015	6 596 183	6.569.417
2016	6.751.478	6.255.504
2017	7.003.814	6.960.140
2018	7.158.690	7.293.318
2019	7.548.225	7.413.547
2020	7.885.175	7.704.001
2021	7.828.344	6.974.651
2022	8.112.800	8.353.008
2023	9.069.789	9.193.712
2024	9.724.311	9.580.919
2025	9.717.165	
2026	11.193.384	

L'impact du tax shift est positif à hauteur de près de 800.000 €. Depuis le budget 2025, la méthodologie de la Région wallonne pour déterminer la recette est plus proche de la réalité, ce qui devrait nous éviter d'avoir des comptes inférieurs aux budgets comme ce fut majoritairement le cas ces 10 dernières années.

- 2.1.2. **Fonds des communes** : Le fonds des communes connaît une très légère augmentation de 1,91 % pour passer à 5.233.436 € en 2026. Le tax shift, toutes choses étant égales par ailleurs, devrait avoir un effet positif d'un peu plus de 250.000 euros à partir de 2027.
- 2.1.3. **Taxes communales** : Il n'y a pas de nouvelles taxes en 2026. Durant l'année 2025, nous avons introduit une taxe sur la force motrice, compensée par la Région wallonne. Une incertitude existe en 2026 sur la bonne façon d'appréhender la situation pour optimiser nos recettes sans mettre de pression fiscale sur nos PME.
- 2.1.4. **Recettes de dettes** : Elles restent marginales (465.000 €) sur l'ensemble de nos recettes. Elles sont même en diminution puisque constituées, d'une part, des dividendes perçus via IDEFIN (376.000 €) dont la tendance à la baisse débute et d'autre part, des intérêts sur nos placements de trésorerie (40.000 € contre 165.000 € en 2025), en nette baisse, tout comme les taux. Pour les uns comme pour les autres, les perspectives sont à la baisse pour les années à venir.
- 2.1.5. **Recettes de prestation** : Elles sont en augmentation à 1.539.000 € et sont principalement composées de recettes/dépenses (repas scolaires, cartes d'identité, ...) et des redevances pour occupation de voirie gaz et électricité (environ 400.000 €). Nous avons introduit une redevance sur les arrêtés de police qui devrait amener 60.000 € de recettes. Le nouveau marché pour le stationnement devrait également générer davantage de recettes tandis que la location du bâtiment acquis récemment chaussée de Charleroi devrait nous amener des recettes supplémentaires.

2.2. Dépenses

- 2.2.1. **Personnel** (budget 2025 : € 16,4 M ; budget 2026 : € 16,7 M) :
 - Le budget du personnel a été analysé en profondeur pour être calculé au plus juste et certains départs prévus n'ont pas été budgétairement remplacés. L'augmentation des dernières années étant particulièrement élevée, une attention particulière doit être mise en place pour limiter la croissance des dépenses de personnel pour les années à venir.
- 2.2.2. **Fonctionnement** (budget 2025 : € 6,2 M ; budget 2026 : € 6,2 M)
 - Les frais de fonctionnement ont été soigneusement analysés et ont été calculés au plus juste, laissant peu de marge de manœuvre.
- 2.2.3. **Transfert** (budget 2025 : € 11,3 M ; budget 2026 : € 11,7 M)
 - Nous sommes au rendez-vous de la solidarité en augmentant de 11,5% la dotation au CPAS.
 - La dotation de la Zone de police augmente de 3% tandis que celle à la Zone de secours diminue de 35 %, permettant de compenser quelque peu les augmentations par ailleurs.
- 2.2.4. **Dettes financières** (budget 2025 : € 5,1 M ; budget 2026 : € 5,8 M)

- La charge totale sur les emprunts existants avant 2026 est de 4.880.086 € sur fonds propres et de 514.610 € d'emprunts subsidiés.
- La charge sur les emprunts du passé à contracter est de 354.971 €.
- La charge sur les emprunts liés aux investissements de 2026 est de 35.558 €.
- La charge totale de la dette financière (hors emprunts subsidiés) s'élève à 5.274.048 €, soit 13,05 % des dépenses.
- Après 2023 et 2024 où nous n'avons pas contracté d'emprunts vu les taux élevés et une trésorerie importante, nous avons recommencé à emprunter en 2025, ce qui explique l'augmentation de nos dépenses de dettes.

2.3. Synthèse du budget ordinaire :

Dépenses (€)	Budget	En % des dépenses totales
Personnel	16.744.537,81	41,4 %
Fonctionnement	6.201.615,93	15,3 %
Transferts	11.688.732,09	28,9 %
Dettes	5.788.658,29	14,3 %
TOTAL	40.423.544	

Recettes (€)	Budget	En % des recettes totales
Transferts	38.378.519	95 %
Dettes	464.789	1,2 %
Prestations	1.539.184	3,8 %
TOTAL	40.382.490	

Le boni à l'exercice propre est de 8.946 € après prélèvement net de 50.000 € sur la provision à l'ordinaire. Par rapport à la situation du budget initial de 2025 (750.000 € de prélèvement) nous sommes revenus à une situation proche de l'équilibre.

Le solde de la provision ordinaire est de 4.294.000 € tandis que le boni global s'élèvera à 1.169.000 € après un prélèvement de 1.000.000 € en faveur du fonds de réserve extraordinaire.

Le tableau fonctionnel se présente comme suit :

Tableau fonctionnel		2025			2026		
Code	Chapitres fonctionnels	Budget recette (*)	Budget Dépense (*)	Solde Budgétaire	Budget recette (*)	Budget Dépense (*)	Solde Budgétaire
000	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
009	Recettes & dépenses générales	6.699.661,61	57.253,36	6.642.408,25	4.567.330,85	23.250,00	4.544.080,85
019	Dette générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Fonds	5.205.895,93	0,00	5.205.895,93	5.270.195,56	0,00	5.270.195,56
049	Impôts et Redevances	27.272.226,28	101.001,00	27.171.225,28	28.526.374,41	101.001,00	28.425.373,41
059	Assurances	500,00	173.900,00	-173.400,00	500,00	210.000,00	-209.500,00
123	Administration générale	436.208,24	7.351.251,33	-6.915.043,09	502.608,36	7.403.628,48	-6.901.020,12
129	Patrimoine privé	62.832,82	146.251,77	-83.418,95	191.082,82	227.968,40	-36.885,58
139	Services généraux	56.226,00	1.636.927,03	-1.580.701,03	70.000,00	2.046.844,14	-1.976.844,14
149	Calamités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
159	Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
169	Aide aux pays en voie de dével	0,00	3.300,00	-3.300,00	0,00	3.300,00	-3.300,00
369	Pompiers	14.584,77	900.397,42	-885.812,65	0,00	625.266,82	-625.266,82
399	Justice - Police	0,00	3.362.136,11	-3.362.136,11	0,00	3.468.909,43	-3.468.909,43
499	Communic. - Voirie - Cours D'é	374.987,13	9.614.376,28	-9.239.389,15	470.125,26	10.020.226,65	-9.550.101,39
599	Commerce - Industrie	874.026,41	244.613,26	629.413,15	891.312,11	265.877,40	625.434,71
699	Agriculture - Sylviculture	23.100,00	3.100,00	20.000,00	28.100,00	8.100,00	20.000,00
729	Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.160.733,15	2.445.877,12	-1.285.143,97	1.176.447,25	2.256.784,80	-1.080.337,55
739	Ens.sec(731),art(734),tech(735)	76.819,16	202.539,41	-125.720,25	76.819,16	201.879,15	-125.059,99
749	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Enseignement pour handicapé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
767	Bibliothèques publiques	96.200,00	453.504,17	-357.304,17	88.200,00	455.314,86	-367.114,86
789	Education Popul. et Arts	274.995,75	3.387.731,97	-3.112.736,22	353.749,69	3.393.456,04	-3.039.706,35
799	Cultes	200,00	398.300,19	-398.100,19	200,00	506.520,99	-506.320,99
839	Sécurité et Assist. sociale	110.503,48	5.148.142,97	-5.037.639,49	110.323,14	5.708.159,60	-5.597.836,46
849	Aide sociale et familiale	61.361,00	124.823,23	-63.462,23	61.361,00	179.028,32	-117.667,32
859	Emploi	59.100,00	162.016,65	-102.916,65	60.600,00	159.169,12	-98.569,12
872	Institutions de soins	0,00	1.950,00	-1.950,00	0,00	4.100,00	-4.100,00
874	Alimentation - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
876	Désinfect.-Nett.-Immond.	63.900,00	1.894.733,40	-1.830.833,40	65.150,00	1.983.455,20	-1.918.305,20
877	Eaux usées	100,00	362.362,25	-362.262,25	100,00	364.388,70	-364.288,70
879	Cimetières-Protec.environ.	85.882,48	564.052,50	-478.170,02	91.531,18	574.177,91	-482.646,73
939	Logement - Urbanisme	27.940,00	246.028,65	-218.088,65	30.940,00	273.100,94	-242.160,94

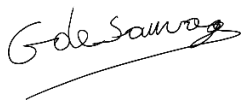
(*) Prévisions du budget Initial

3. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire à l'exercice propre prévoit € 10,8 M d'investissements, dont 5,1€ M seront financés par subsides, € 4,2 M par emprunts et € 1,5M par nos fonds propres.

Voici quelques-uns des dossiers les plus importants (en montants) du budget extraordinaire :

NHV - PROBLEME DE SURCHAUFFE	260.000,00
ODU - AMENAGEMENT BATIMENTS - RUE DU MOULIN, 27 - TRAVAUX	1.850.000,00
ODU - AMENAGEMENT BATIMENTS - RUE ET ILOT NOTRE-DAME - TRAVAUX	2.850.000,00
BATIMENT CRELAN - PETITS TRAVAUX	100.000,00
BATIMENTS COMMUNAUX - REGULATION ET TELEGESTION POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE	190.000,00
TROTTOIRS - ACCORD CADRE (2025-2027)	200.000,00
RACLAGE, ASPHALTAGE ET ENDUISAGE - ACCORD CADRE (2025-2027)	400.000,00
REFECTION DE DALLES EN BETON - ACCORD CADRE (2025-2027)	150.000,00
REPARATION DE VOIRIES EN PAVES DE PIERRE (MOSAIQUES) - ACCORD CADRE (2025-2027)	250.000,00
AMENAGEMENT SECURITE DE VOIRIE - ACCORD CADRE (2026-2028)	100.000,00
ECLAIRAGE PUBLIC (ORES) - ETUDE, FOURNITURE, PLACEMENT, RACCORDEMENT ET REMPLACEMENT LED	200.000,00
AMENAGEMENTS LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	100.000,00
REFECTION D'UNE BERGE DE L'ORNEAU A MAZY	220.000,00
FOYER COMMUNAL - AMENAGEMENT D'UNE CUISINE PROFESSIONNELLE	150.000,00
FOYER COMMUNAL - ACQUISITION DE MOBILIER	100.000,00
FOYER COMMUNAL - ACQUISITION DE MATERIEL SCENOGRAPHIQUE	300.000,00
COMPLEXE SPORTIF CHAPELLE DIEU - CABINE HT	130.000,00
SUBS EN CAP FE DE BOSSIERE	389.040,00
EGLISE DE GEMBOUX- AUTEUR DE PROJET- REPARATION	300.000,00
CIMETIERE DE L'ENTITE - REFECTION DES MURS D'ENCEINTE + AMENAGEMENT DE ZONES POUR CAVURNES ET DE COLUMBARIUM	100.000,00
PCDR - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE SAUVENIERE EN COEUR DE VILLAGE	851.000,00
PCDR 2019 - FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX/TOTEMS D'IDENTITE LOCALE ET DE PANNEAUX AGRICOLES	180.000,00



Gauthier de SAUVAGE,
Echevin des Finances

Situation de l'Administration et des affaires de la Commune



1. Généralités

1. LA VILLE DE GEMBOUX : PRÉSENTATION

Un descriptif de la Ville de GEMBOUX (territoire, géographie, entités la composant, superficie et histoire) est repris sur le site Internet dans la rubrique « Vivre à Gembloux », sous-rubrique « Tourisme ».

2. LOCALISATION DES PRINCIPAUX SERVICES COMMUNAUX

L'ensemble des services administratifs et techniques de la Ville sont hébergés dans l'Hôtel de Ville sis Parc d'Épinal.

Sont toutefois établis aux adresses suivantes :

1.	GEMBOUX : rue Gustave Docq, 32	Académie Victor De Becker Service Propreté Centre-Ville
2.	GEMBOUX : rue Gustave Docq, 30	Espace Communautaire : - Service Petite Enfance, Aînés, Famille, Santé - Service Jeunesse - Cohésion sociale - Steward et agents de proximité Service Culture
3.	GEMBOUX : rue des Champs, 7a	Service Espaces verts et Plantations Service Voirie Magasin et atelier mécanique
4.	GEMBOUX : chaussée de Wavre, 18	Service Bâtiments
5.	GEMBOUX : place Arthur Lacroix	Foyer Communal (jusqu'au début du chantier)
6.	GEMBOUX : rue des Oies, 1	Bibliothèque communale André HENIN-Andrée SODENKAMP
7.	BOSSIÈRE : rue Bon-Dieu Cauwère, 14	Bibliothèque communale
8.	GEMBOUX : rue du Bordia	Service Cimetières

3. ACCESSIBILITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

081 626.331

administration@gembloux.be

www.gembloux.be

L'ensemble des services administratifs et techniques sis Parc d'Épinal, de même que l'Espace communautaire, sont ouverts au public **tous les jours de 08h30 à 12h00** et également le **mercredi de 13h45 à 16h00**.

Une permanence des services Population / État civil se tient en outre :

- le jeudi de 17h00 à 19h00 (elle est supprimée en juillet et août) ;
- les 1ers et 3èmes samedis de 10h00 à 12h00.

Le service Urbanisme travaille à bureaux fermés le lundi et est inaccessible au public ce jour-là. Une permanence le jeudi de 17h00 à 19h00 se tient uniquement sur rendez-vous.

4. LES AUTORITÉS COMMUNALES

Les autorités communales reprises ci-après ont été installées le 02 décembre 2024, faisant suite aux élections communales du 13 octobre 2024.

La période couverte par le présent rapport débutant le 1^{er} novembre 2024, les autorités communales installées suite aux élections communales de 2018 jusqu'au 02 décembre 2024 sont reprises par après pour mémoire.

4.1. Le Bourgmestre

À l'issue des élections communales du 13 octobre 2024, Monsieur Benoît DISPA a été reconduit dans son mandat de Bourgmestre de la Ville de GEMBLoux.

4.2. Le Conseil communal

4.2.1. COMPOSITION

Benoît DISPA (BAILLI) benoit.dispa@gembloux.be

Échevins

Alain GODA (MR)	alain.goda@gembloux.be
Gauthier de SAUVAGE VERCOUR (BAILLI)	gauthier.desauvage@gembloux.be
Emmanuel DELSAUTE (BAILLI)	emmanuel.delsaute@gembloux.be
Jeannine DENIS (BAILLI)	jeannine.denis@gembloux.be
Ingrid GODFRIND-VAN de WATER (MR)	Ingrid.GodfrindVandeWater@gembloux.be

Président du CPAS

Andy ROGGE (BAILLI) Andy.Rogge@cpas-gembloux.be

Conseillers

E-mail : prenom.nom.conseil@gembloux.be

Laurence DOOMS (ECOLO)
 Gauthier le BUSSY (ECOLO)
 Santos LEKEU-HINOSTROZA (MR)
 Marie-Paule LENGELE (ProGrès)
 Rizio PARETE (indépendant)
 Sylvie CONOBER (BAILLI)
 Isabelle GROESSENS (ECOLO)
 Olivier LEPAGE (BAILLI)
 Frédéric DAVISTER (MR)
 Isabelle DELESTINNE-VANDY (BAILLI)
 Valérie HAUTOT (indépendante)
 Fabrice ADAM (ECOLO)
 Carlo MENDOLA (MR)
 Chantal CHAPUT (MR)

Anne-Lise MALLIA (BAILLI)
Sophie VANDECANDELAERE (BAILLI)
Jean DUMOULIN (BAILLI)
Florian DUBUISSON (BAILLI)
Mathilde FRAIPONT FERON (ECOLO)
Anne HERMANS (MR)
Emilie VANDEPLAS (BAILLI)
Edith WIAME-PIRSON (BAILLI)

Le Conseil communal a acté la démission de Madame Véronique MOUTON en sa séance du 24 juin 2025 et a procédé à son remplacement par Madame Emilie VANDEPLAS, 1^{ère} suppléante en ordre utile sur la liste BAILLI, lors de cette même séance.

Suite au décès de Monsieur Patrick DAICHE acté par le Conseil communal en sa séance du 24 juin 2025, il a été procédé à son remplacement par Madame Edith WIAME-PIRSON, 1^{ère} suppléante en ordre utile sur la liste BAILLI, en séance du 30 juillet 2025.

Enfin, en date respectivement des 30 juillet et 14 octobre 2025, le Conseil communal a acté les démissions de Madame Valérie HAUTOT et de Monsieur Rizio PARETE du groupe politique ProGrès.

4.2.2. MANDATURE 2018-2024 (pour mémoire)

Bourgmestre : Benoît DISPA (BAILLI)
Échevins : Laurence DOOMS (ECOLO) - Gauthier de SAUVAGE VERCOUR (BAILLI) - Gauthier le BUSSY (ECOLO) - Jeannine DENIS (BAILLI) - Emmanuel DELSAUTE (BAILLI)
Présidente du CPAS : Isabelle GROESSENS (ECOLO)
Conseillers : Jacques ROUSSEAU (PS) - Philippe GRÉVISSE (ECOLO) - Alain GODA (MR) - Santos LEKEU-HINOSTROZA (MR) - Rizio PARETE (PS) - Marie-Paule LENGELÉ (PS) - Valérie HAUTOT (PS) - Andy ROGGE (BAILLI) - Sylvie CONOBER (BAILLI) - Véronique MOUTON (BAILLI) - Olivier LEPAGE (BAILLI) - Patrick DAICHE (BAILLI) - Isabelle DELESTINNE-VANDY (BAILLI) - Fabrice ADAM (ECOLO) - Frédéric DAVISTER (MR) - Carlo MENDOLA (DéFI) - Chantal CHAPUT (MR) - Benjamin BERGER (BAILLI) - Anne-Lise MALLIA (BAILLI) - Ingrid GODFRIND-VAN de WATER (MR) - Laetitia FAIN (ECOLO) - Laora WAUTELET (BAILLI)

4.2.3. ATTRIBUTIONS

Le Conseil Communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

4.2.4. LES RÉUNIONS

Le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises, à savoir les :

- 12 novembre 2024
- 02 décembre 2024
- 17 décembre 2024
- 22 janvier 2025
- 11 février 2025
- 12 mars 2025
- 22 avril 2025
- 20 mai 2025
- 24 juin 2025
- 30 juillet 2025
- 16 septembre 2025
- 14 octobre 2025

4.3. Le Collège communal

4.3.1. COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

Le Collège communal compte le Bourgmestre, 5 Échevins et le Président du Centre public d'action sociale.

Benoît DISPA, Bourgmestre (BAILLI)

- Officier de l'Etat-Civil
- Sécurité (police, pompiers)
- Développement territorial
- Culture (y compris Académie et Lecture publique)
- Relations extérieures et Cérémonies
- Communication
- Participation

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : benoit.dispa@gembloux.be

Secrétariat du cabinet : Madame Nathalie DAVELOOSE (Tél. 081 62 63 53) et Monsieur Thibaut de LOVINFOSSE (Tél. 081 62 65 51)

Alain GODA, 1^{er} Échevin (MR)

- Travaux et marchés publics
- Mobilité
- Urbanisme

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : alain.goda@gembloux.be

Gauthier de SAUVAGE VERCOUR, 2^{ème} Échevin (BAILLI)

- Environnement, Nature, Transition écologique et Lutte contre les inondations
- Enseignement, Jeunesse et Accueil extra-scolaire
- Finances et Budgets participatifs
- Numérique

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : gauthier.desauvage@gembloux.be

Emmanuel DELSAUTE, 3^{ème} Échevin (BAILLI)

- Patrimoine et Tourisme
- Rénovation urbaine et Développement rural
- Sports, Aînés, Jumelages et Festivités
- Cultes
- Contentieux

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : emmanuel.delsaute@gembloux.be

Jeannine DENIS, 4^{ème} Échevine (BAILLI)

- Personnel communal
- Emploi
- Dynamique urbaine, Développement économique et commercial
- Cimetières
- Propreté publique et Lutte contre les incivilités

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : jeannine.denis@gembloux.be

Ingrid GODFRIND-VAN DE WATER, 5^{ème} Échevine (MR)

- Agriculture
- Santé et Petite enfance
- Logement
- Énergie/Climat
- Bien-être animal

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : Ingrid.GodfrindVandeWater@gembloux.be

Andy ROGGE, Président du CPAS (BAILLI)

- Présidence du CPAS
- Cohésion sociale
- Égalité des chances
- Solidarité internationale

Adresse publique : rue Chapelle-Marion, 1 à 5030 GEMBLoux

Tél. bureau : 081 62 72 35

E-mail : Andy.Rogge@cpas-gembloux.be

4.3.2. LES RÉUNIONS

En application de l'article L1123-20 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), le Collège communal se réunit aux jours et heures fixés par le règlement et aussi souvent que l'exige la prompt expédition des affaires. Il ne peut délibérer si plus de la moitié de ses membres n'est présente.

Le Collège communal s'est réuni 49 fois.

4.4. Commissions communales

En application de l'article L1122-34 du CDLD, le Conseil communal peut créer, en son sein des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du Conseil communal.

Les mandats des membres de chaque commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal ; sont considérés comme formant un groupe, les membres du Conseil qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe ; le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal détermine les modalités de composition et de fonctionnement des commissions.

À GEMBLoux, il a été créé 7 commissions composées chacune de 7 membres du Conseil communal. Elles sont présidées par un membre du Collège et examinent en leur sein, les attributions de ce dernier.

4.4.1. COMPOSITION

Le secrétariat des Commissions est assuré par la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

1. Commission présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

BAILLI : Benoît DISPA
Isabelle DELESTINNE-VANDY
Anne-Lise MALLIA
Florian DUBUISSON
MR Carlo MENDOLA
Anne HERMANS
ECOLO Laurence DOOMS

2. Commission présidée par le 1^{er} Échevin, Alain GODA

BAILLI : Emilie VANDEPLAS¹
Edith WIAME-PIRSON²
Isabelle DELESTINNE-VANDY
Sylvie CONOBERT
MR : Alain GODA
Anne HERMANS
ECOLO : Gauthier le BUSSY

3. Commission présidée par le 2^{ème} Échevin, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR

BAILLI : Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR
Isabelle DELESTINNE-VANDY
Emilie VANDEPLAS¹
Sylvie CONOBERT
MR : Frédéric DAVISTER
Carlo MENDOLA
ECOLO : Fabrice ADAM

4. Commission présidée par le 3^{ème} Échevin, Emmanuel DELSAUTE

BAILLI : Emmanuel DELSAUTE
Emilie VANDEPLAS¹
Edith WIAME-PIRSON²
Jean DUMOULIN
MR : Frédéric DAVISTER
Chantal CHAPUT
ECOLO : Mathilde FRAIPONT FERON

5. Commission présidée par la 4^e Échevine, Jeannine DENIS

BAILLI : Jeannine DENIS
Isabelle DELESTINNE-VANDY
Olivier LEPAGE
Edith WIAME-PIRSON³
MR : Frédéric DAVISTER

¹ En remplacement de Véronique MOUTON en date du 30 juillet 2025

² En remplacement de Patrick DAICHE en date du 30 juillet 2025

³ En remplacement de Patrick DAICHE en date du 30 juillet 2025

ECOLO : Chantal CHAPUT
Fabrice ADAM

6. Commission présidée par la 5^{ème} Echevine, Ingrid GODFRIND-VAN de WATER

BAILLI : Florian DUBUISSON
Jean DUMOULIN
Anne-Lise MALLIA
Sylvie CONOBER
MR : Ingrid GODFRIND-VAN de WATER
Santos LEKEU-HINOSTROZA
ECOLO : Laurence DOOMS

7. Commission présidée par le Président du Centre Public d'Action Sociale, Andy ROGGE

BAILLI : Andy ROGGE
Florian DUBUISSON
Anne-Lise MALLIA
Sophie VANDECANDELAERE
MR : Chantal CHAPUT
Santos LEKEU-HINOSTROZA
ECOLO : Isabelle GROESSENS

4.4.2. RÉUNIONS

Commission communale présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

Le 19 mai 2025

- Bâtiment CRELAN – Offre d'achat
- A.S.B.L. CANAL ZOOM – Média de proximité - Perspectives

Commission communale présidée par le 1^{er} Echevin, Alain GODA

Le 20 janvier 2025

- Plan communal de mobilité
- SYGERCO

Commission communale présidée par le 3^{ème} Échevin, Emmanuel DELSAUTE

Le 23 juin 2025

- Régie communale autonome

4.5. Les grades légaux

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale - vinciane.montariol@gembloux.be
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier – andre.vekeman@gembloux.be

4.6. Le comité de direction

Conformément à l'article L1211-3 du CDLD, un comité de direction est constitué.

Il est composé comme suit :

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier
- Monsieur Julien BERGER, Directeur des Travaux
- Madame Joëlle CONIL, responsable du Pôle Affaires générales (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Madame Nathalie DAVELOOSE, responsable du Pôle communautaire
- Madame Sophie HELBIG, responsable du Pôle Affaires générales depuis le 24 février 2025)
- Madame Christine HUBERT, responsable du Pôle Cadre de vie
- Monsieur Jérôme SAMAIN, adjoint à la Direction générale et responsable du Pôle Appui transversal
- Monsieur François THOMAS, GRH responsable du service du Personnel

4.7. Le Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030

Le Conseil communal de GEMBLOUX a officiellement pris acte, en sa séance du 14 octobre 2025, du Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030.

Outil de gouvernance pluriannuel prévu par le code de la démocratie locale et de la décentralisation, il traduit les priorités politiques du Collège communal en objectifs stratégiques, opérationnels et actions concrètes.

Le PST s'articule autour de :

- 4 enjeux fondamentaux : GEMBLOUX, Ville résiliente, dynamique, solidaire et conviviale
- 10 objectifs stratégiques qui dessinent notre cap à long terme,
- 25 objectifs opérationnels à atteindre durant cette législature,
- 60 actions concrètes, illustratives, sans prétendre couvrir l'ensemble des actions communales ; ces actions traduisent l'implication des services communaux sur le terrain, elles évolueront, s'enrichiront et s'adapteront au fil du temps, en fonction des réalités et des opportunités.

Cette démarche s'inscrit également et pleinement dans une dynamique de développement durable, en cohérence avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies. Ces enjeux globaux prennent vie localement, à travers ces projets et ces actions.

Le PST est avant tout un projet commun pour faire de GEMBLOUX une Ville résiliente, dynamique, solidaire et conviviale. Ces quatre enjeux majeurs traduisent une volonté forte des autorités communales de bâtir une Ville capable de faire face aux défis, qui innove, qui ne laisse personne de côté et qui cultive le plaisir de vivre ensemble.

Le présent rapport présente, pour chacun des services communaux, les références aux actions concrètes illustrant ce PST, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable en relation.

Objectifs et cibles du développement durable



<https://developpementdurable.be/sdgs>

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et entre les pays et d'un pays à l'autre

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et de la biodiversité

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



2. Ressources humaines

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.2 Veiller au bien-être et à la motivation du personnel communal



- Développement des compétences des agents par la formation continue
- Lancement d'initiatives nouvelles dans la gestion des ressources humaines

1. PRÉSENTATION DU SERVICE⁴

Madame Marie BASTIN

Madame Audrey BURTEAU

Madame Daphné DE THIER

Madame Marie DEBRUYNE

Madame Amélie DETIENNE, Coordinatrice responsable des Auxiliaires professionnel(le)s

Madame Sarah DIVOY

Monsieur François THOMAS, Gestionnaire des ressources humaines

Monsieur Didier NICOLAS, Responsable du service

Contact : personnel@gembloux.be

Le Service RH a pour missions principales, d'une part, la gestion administrative des dossiers du personnel, depuis le recrutement jusqu'au départ de l'administration, et d'autre part, le traitement du cycle de la paie (payroll) sous tous ses aspects.

Il s'occupe également :

- de l'élaboration et la mise à jour des statuts du personnel ;
- de l'élaboration et la mise à jour du règlement de travail ;
- de la gestion administrative liée à l'octroi des subsides en matière de personnel ;
- de la préparation des réunions des réunions syndicales ;
- de la gestion des recrutements ;
- du suivi de la législation sociale ;
- de l'élaboration de diverses statistiques relatives au personnel ;
- du suivi des contrôles de l'Office National de Sécurité Sociale ;
- du calcul de la pension des mandataires ;
- ...

Il apporte, par ailleurs, son soutien et son expertise à tous les services, en matière de gestion des ressources humaines et de management. Son équipe accompagne individuellement les agents à chaque étape de leur vie professionnelle, en toute confidentialité.

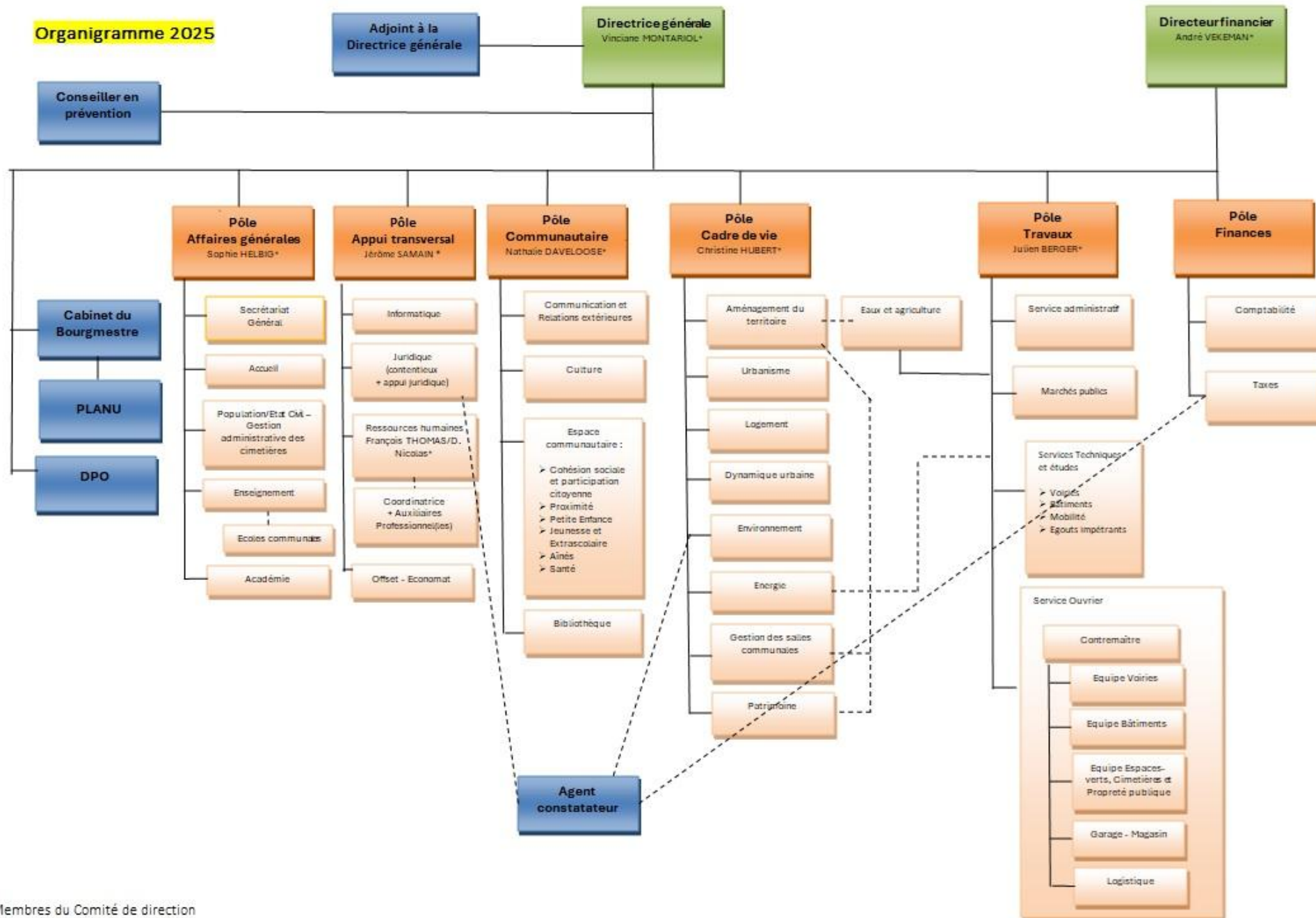
⁴ Le présent rapport présente dans les pages qui suivent la situation des équipes communales au 31/10/2025.

La Coordinatrice responsable des Auxiliaires professionnel(le)s a quant à elle pour mission d'encadrer, organiser et motiver l'équipe d'une quarantaine d'Auxiliaires professionnel(le)s œuvrant au nettoyage quotidien des locaux des divers bâtiments communaux (bâtiments administratifs et techniques, écoles communales, académie, bibliothèque, etc.).

Elle se rend régulièrement dans l'ensemble de ces bâtiments pour s'assurer de la bonne organisation et de la bonne réalisation du nettoyage et assure une fonction de support dans les missions quotidiennes de son équipe. Elle veille également à ce que les absent(e)s soient remplacé(e)s afin d'assurer la continuité des services.

2. ORGANIGRAMME (page suivante)

Organigramme 2025



3. STATISTIQUES

3.1. Évolution des effectifs (données octobre 2025)

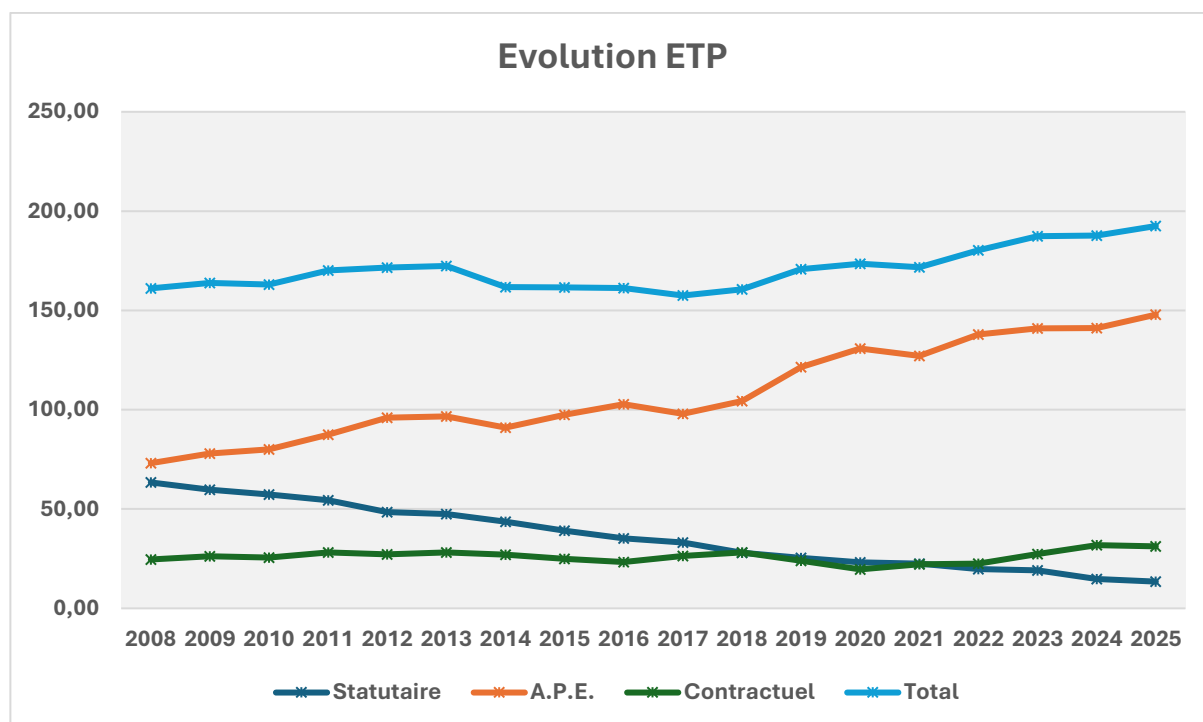
Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2016	37	109	40	186
2017	35	104	43	182
2018	31	111	44	186
2019	28	133	40	201
2020	26	145	34	205
2021	25	156	40	221
2022	24	149	55	228
2023	23	170	74	267
2024	18	172	81	271
2025	17	177	66	260

Le tableau de l'évolution des effectifs ci-dessus est exprimé en personnes physiques. Il s'agit d'une photographie du nombre d'agents communaux inscrit au payroll de la commune au mois d'octobre 2025.

L'augmentation importante des effectifs par rapport à 2022 résulte de l'application d'une méthode de comptabilisation plus précise et plus représentative des flux de personnel. D'autre part, ces chiffres sont directement influencés par le nombre de contrats de remplacements en cours, lui-même influencé par le taux d'absentéisme des agents.

Le tableau de l'évolution des effectifs en termes d'équivalents temps-plein (ETP), ci-dessous, et son graphique sont plus représentatifs de l'évolution globale des effectifs :

Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2016	35,2	102,83	23,27	161,30
2017	33,2	97,96	26,33	157,49
2018	28	104,44	28,17	160,61
2019	25,4	121,47	23,92	170,79
2020	23,2	130,74	19,63	173,57
2021	22,5	127,17	22,15	171,82
2022	19,74	137,95	22,54	180,23
2023	19,16	140,91	27,35	187,42
2024	14,8	141,11	31,83	187,74
2025	13,47	147,87	31,15	192,49



3.2. Mouvements de personnel (du 01/11/2024 au 31/10/2025)

3.2.1. ENTRÉES EN SERVICE

Contrats à durée indéterminée		Contrats à durée déterminée		Contrats de remplacement		Autres	
Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés
3	11	1	35	176	0	16	0

Les contrats de travail à durée indéterminée correspondent aux remplacements d'agents sortants et à l'engagement d'agents pour des besoins de service ou dans le cadre de l'obtention de subsides spécifiques.

Les contrats de travail à durée déterminée correspondent en majorité aux engagements des enseignants en heures Ville et à des engagements ponctuels pour des nécessités de service.

Les contrats de travail de remplacement correspondent essentiellement aux engagements d'Auxiliaires professionnel(le)s (Technicien[ne]s de surfaces) dans le cadre de leurs absences pour maladie ou vacances.

La rubrique « Autres » correspond aux contrats d'étudiants principalement engagés dans le cadre du projet « Été solidaire » et des contrats d'apprentissage CEFA et IFAPME.

3.2.2. SORTIES DE SERVICES

Pension	Démission	Licenciement	Rupture pour force majeure médicale	Rupture d'un commun accord
4	4	2	0	3

3.2.3. PROMOTIONS

Néant

3.3. Formations

Institut Provincial de Formation		Hors Institut Provincial	
RGB*	Hors RGB	Payantes	Gratuites
10	18	121	20
Article budgétaire 104/123/02-17 3.610,01 € engagés en 2025		Article budgétaire 104/123/01-17 47.120,35 € engagés en 2025	

* RGB = Révision Générale des Barèmes = Formations utiles à l'évolution de carrière.

3.4. Accidents du travail (données arrêtées au 31 octobre 2025)

Nombre d'accidents du travail et d'accidents sur le chemin du travail	
Ouvriers	Employés
10	1

Durée* des incapacités réelles temporaires consécutives aux accidents	
Ouvriers	Employés
145	3

*Nombre de journées calendrier réellement perdues



3. Secrétariat général

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Accélérer la transition numérique de l'Administration en dématérialisant les processus internes (permis d'urbanisme, digitalisation des fiches de paie, gestion de documents, ...) et en développant des services numériques accessibles, efficaces et adaptés aux besoins des citoyens

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Secrétariat général est un service transversal en lien tant avec les services internes qu'avec les citoyens.

Madame Sophie HELBIG, Responsable du service
Madame Marie-Eve BOURTEMBOURG
Madame Isabelle DAVIN
Madame Nathalie HAVENITH
Madame Danielle RUTH

Contact : administration@gembloux.be

2. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU SERVICE

2.1. Gestion du courrier (gestion électronique de documents)

Via l'application e-courrier d'INFORIUS, 6.386 courriers ou courriels adressés à la Ville ont été encodés et scannés durant la période de référence du présent rapport (6.816 en 2024 et 7.212 en 2023).

Parmi la masse de courriers expédiés par la Ville, 2.501 courriers sortants ont été encodés et scannés via la même application, assurant ainsi leur traçabilité (3.527 en 2024 et 4.361 en 2023).

2.2. Gestion des séances du Collège communal et du Conseil communal

Le Secrétariat assure l'édition correcte des documents (convocations, développement des points inscrits à la séance et procès-verbaux) et s'assure de leur transmission dans les délais aux membres du Collège communal ou du Conseil communal, ainsi que de leur publication.

2.3. Occupations temporaires du domaine public

296 dossiers (pose de panneaux d'interdiction de stationnement, de placement de conteneurs, d'échafaudages ou de dépôt de matériaux) ont été traités, soit une hausse de 12 % en comparaison avec le rapport précédent (264 dossiers).

2.4. Autorisations diverses en application de l'ordonnance générale de police

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Artifices	3	2
Balades en auto ou équestre	6	6
Braderie ou équivalent	1	1
Brocantes	8	10
Cirques	3	2
Collectes, démarchages et ventes	8	7
Courses et balades V.T.T., vélos, motos	12	13
Fêtes de quartier, kermesses, soupers, barbecues, ...	101	151
Fêtes scolaires, fancy-fairs et fêtes étudiants	20	21
Grands feux	6	5
Marches, joggings, cortèges et tournois	53	49
Soirées privées	17	9
Soirées publiques	32	17
Théâtres (représentations)	2	3
Tournage	2	0
Vol de drone	0	0
Total pour la période concernée	274	296

Dans le cadre des autorisations mentionnées supra, 76 ont fait l'objet de prêts de matériel aux associations et écoles (barrières, mobilier, chapiteau, tonnelles, chalets).

4 demandes ont fait l'objet d'un refus d'autorisation (1 pour installation d'un cirque, 1 pour l'installation d'un show américain, 1 pour une expo et 1 pour un démarchage), tout comme lors de la période précédente.

De nombreux formulaires de demandes d'autorisation sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.gembloux.be.

2.5. Autorisations diverses en application de législations spécifiques

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Animaux – autorisation d'abattage :		
- Enregistrements pour abattage en abattoir	0	0
- Déclarations d'abattage à domicile	0	0
- Déclarations dans le cadre de la Fête du Sacrifice	5	11
Boissons - vente occasionnelle de boissons :		
- fermentées (autorisation du Bourgmestre)	48	43
- spiritueuses (autorisation du Collège communal)	31	14
Débites de boissons - ouverture et / ou reprise	4	6
Jeux - placement de jeu bingo	3	1
Loterie et tombola - organisation	0	0

Taxis - exploitation d'un service de taxis :

La réforme législative du secteur des taxis en Wallonie, entrée en vigueur le 1er décembre 2024, a introduit plusieurs changements majeurs visant à moderniser et encadrer les services de transport rémunéré de personnes : renforcement des conditions d'accès à la profession, révision des tarifs et des

quotas, encadrement des plateformes numériques, délivrance par la Ville d'une plaque d'identification par véhicule, distinction entre taxi de station (emplacement fixe sur la voie publique, taximètre) et taxi de rue (commandé via une plateforme numérique uniquement).

Auparavant, la licence était attribuée à l'exploitant pour 5 ans et pouvait couvrir plusieurs véhicules. Depuis le 1^{er} décembre 2024, la licence est attribuée à chaque véhicule, et son attribution dépend de l'âge du véhicule.

- Nombre de permis d'exploiter délivrés (taxi de station) : 6
- Nombre de permis d'exploiter délivrés (taxi de rue) : 0
- Nombre de permis d'exploiter expirés ou arrêtés : 0
- Nombre de taxis circulant sur le territoire de GEMBLOUX : 6
- Certificats annuels de capacité de chauffeur de taxi délivrés : 6

2.6. Rapports de prévention incendie

Toute demande de visite de prévention incendie d'un établissement public doit être adressée au Bourgmestre, lequel sollicite l'Officier préventionniste de la zone de secours NAGE. Ce dernier établit le rapport de prévention incendie, obligatoire pour tout établissement public.

Le Secrétariat général est l'intermédiaire entre le demandeur, le Bourgmestre et l'Officier préventionniste. Il transmet officiellement les demandes et les rapports établis.

41 rapports de prévention incendie ont été délivrés.

Ce nombre ne tient pas compte des rapports de prévention incendie établis dans le cadre des permis d'urbanisme, des permis de location et des autorisations d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans, lesquels sont gérés respectivement par les services Urbanisme, Logement et Espace Communautaire (Petite enfance).

2.7. Archivage

Le service met en œuvre la politique d'archivage et est en charge des recherches dans les archives et registres communaux.

Chaque service procède au classement de ses dossiers sur base d'une classification universelle, lesquels sont ensuite régulièrement archivés en collaboration avec le service et un sous-traitant spécialisé (SPRL Mahut & fils).

2.8. Assurances

Le Secrétariat général gère l'ensemble des polices d'assurance de la Ville et des sinistres y afférents à l'exception de la police « accidents de travail » couvrant le personnel communal et gérée par le service du Personnel et de la police « assurance scolaire » gérée par les directions des écoles communales.

Sur la période de référence, 73 déclarations de sinistres ont été introduites auprès d'ETHIAS, assureur de la Ville : 46 en responsabilité civile, 16 en recouvrement, 9 en sinistres automobiles et 2 en incendie. Ces chiffres sont stationnaires en comparaison avec les déclarations ayant été introduites lors de la période précédente.



4. Population / État civil

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Accélérer la transition numérique de l'Administration en dématérialisant les processus internes (permis d'urbanisme, digitalisation des fiches de paie, gestion de documents, ...) et en développant des services numériques accessibles, efficaces et adaptés aux besoins des citoyens

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Chef de service

Madame Marie GENCO

Population - population@gembloux.be

Madame Wivine DESPONTIN

Madame Marie-Claire FLÉMAL

Madame Patricia PAUWELS

Madame Isabelle SIMAO

Madame Cécile TANASE

Madame Hélène Van den WILDENBERG

Madame Valérie VERVOTTE

Etrangers - etrangers@gembloux.be

Monsieur Radouan LAIDI

Madame Laurence SORÉE

Etat civil - etatscivil@gembloux.be

Madame Elodie BOURNONVILLE

Madame Olivia LANCIERS

Madame Cindy MONDUS

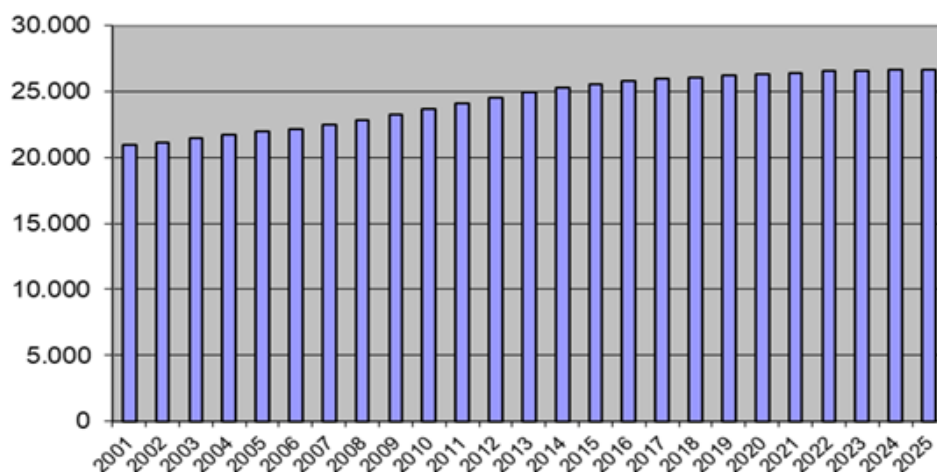
Madame Hélène Van den WILDENBERG

2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION :

Habitants au 02 novembre 2015	25.524
Habitants au 25 octobre 2016	25.812
Habitants au 25 octobre 2017	25.981
Habitants au 31 octobre 2018	26.083
Habitants au 31 octobre 2019	26.220
Habitants au 31 octobre 2020	26.286
Habitants au 31 octobre 2021	26.401
Habitants au 31 octobre 2022	26.587

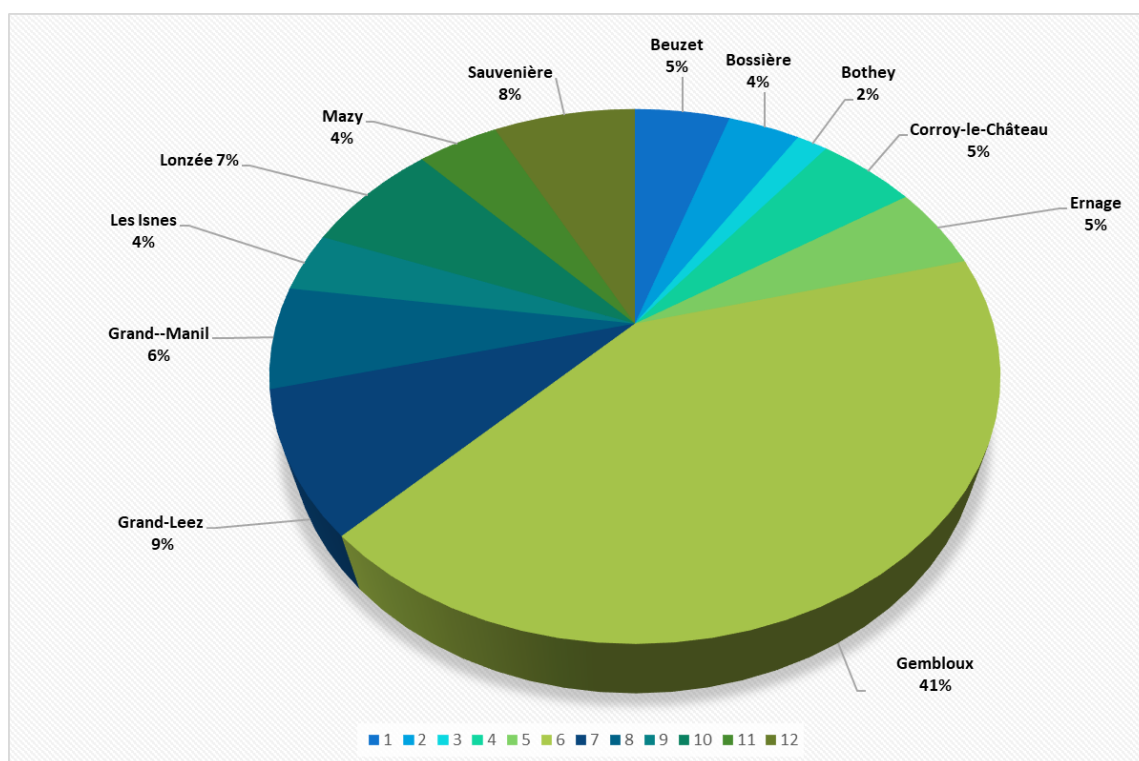
Habitants au 31 octobre 2023	26.570
Habitants au 31 octobre 2024	26.651
Habitants au 31 octobre 2025	26.686

Les chiffres de la population repris ci-avant du Registre national intègrent également les personnes en attente d’une régularisation de séjour, reprises au Registre d’attente.



3. CHIFFRES DE LA POPULATION DANS LES DIFFÉRENTES SECTIONS

	Rapport précédent	Rapport actuel
BEUZET	1 366	1354
BOSSIÈRE	1 031	1025
BOTHEY	440	442
CORROY-LE-CHÂTEAU	1 416	1393
ERNAGE	1 316	1357
GEMBLOUX	11 031	11081
GRAND-LEEZ	2 313	2312
GRAND-MANIL	1 611	1642
LES ISNES	958	968
LONZÉE	1 971	1923
MAZY	1 164	1156
SAUVENIÈRE	2 030	2024



4. CHIFFRES DE LA POPULATION PAR SEXE

- Hommes : 13 144
- Femmes : 13 542

5. INSCRIPTIONS ET RADIATIONS

Mouvements	Total
Entrées	1 728
Sorties	1 707 dont 156 rayés pour l'étranger et 148 rayés d'office
Mutations intérieures	782

6. POPULATION ÉTRANGÈRE

Y compris le Registre d'attente : 2 101 (Rapport précédent : 2 062)

Afghanistan	6	Iran	1
Afrique du Sud	4	Irlande	4
Albanie	14	Italie	148
Algérie	9	Jamaïque	1
Allemagne	20	Japon	5
Angola	1	Kazakhstan	1
Argentine	2	Kenya	1
Arménie	4	Kosovo	3
Australie	1	Liban	2
Autriche	2	Lituanie	4
Belarus	2	Luxembourg (Grand-Duché du)	8
Bénin	10	Macédoine	6
Bolivie	2	Madagascar	10
Brésil	18	Malawi	0
Bulgarie	9	Maroc	102

Burkina Faso	15
Burundi	8
Cambodge	1
Cameroun	136
Canada	5
Chili	5
Chine	62
Chypre	1
Colombie	3
Congo (République démocratique)	75
Congo (République populaire)	3
Corée	1
Côte d'Ivoire	24
Croatie	1
Cuba	0
Danemark	2
Egypte	1
El Salvador	7
Équateur	3
Erythrée	3
Espagne	89
Estonie	1
États-Unis d'Amérique	5
Éthiopie	3
Finlande	5
France	521
Gabon	5
Géorgie	1
Ghana	5
Grèce	15
Guinée	17
Haïti	7
Honduras	0
Hongrie	1
Inde	7
Indéterminé	7
Irak	2

Maurice/Île	4
Mexique	5
Moldavie	5
Niger	6
Nigeria	4
Norvège	0
Ouganda	1
Pakistan	0
Palestine	14
Pays-Bas	24
Pérou	6
Pologne	41
Portugal	55
Réfugiés	126
République Dominicaine	1
République socialiste du Vietnam	3
République Tchèque	1
Roumanie	134
Royaume-Uni	18
Russie (Fédération de)	9
Rwanda	11
Sénégal	19
Serbie	1
Singapour	1
Slovaquie	1
Somalie	0
Soudan	2
Suisse	8
Syrie	10
Tadjikistan	0
Thaïlande	4
Togo	6
Tunisie	32
Turquie	11
Ukraine	93
Union Rép. Socialiste Soviétique	2
Venezuela	1

7. NOMBRE DE CARTES D'IDENTITÉ DÉLIVRÉES

	Rapport précédent	Rapport actuel
Cartes d'identité européennes	2 454	5 288
Cartes d'identité enfants (moins de 12 ans)	869	964
Cartes d'identité étrangères		
- délivrées à des étrangers non européens	601	588
- certificats d'immatriculation modèle A	60	43

8. NOMBRE DE PASSEPORTS DÉLIVRÉS

Rapport précédent	Rapport actuel
1 963	1 982

9. NOMBRE DE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉS

	Rapport précédent	Rapport actuel
Permis de conduire	1 741	2 258
Permis de conduire provisoires	390	433
Permis internationaux	166	161

10. ENREGISTREMENT DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

	Rapport précédent	Rapport actuel
Naissances	217	202 (dont 4 à Gembloux)
Décès	217	239 (dont 115 à Gembloux)
Mariages	71	108
Adoptions	0	0
Acquisition de nationalité	51	73
Cohabitations légales	177	103
Cessations de cohabitation légale	63	46
Changement de sexe	1	3
Déclarations anticipées relatives à l'euthanasie	59	50
Changement de prénom	8	13
Changement de nom	19	15

Depuis le 1^{er} juillet 2024 la procédure de changement de nom est assouplie : chaque belge majeur ou mineur émancipé, peut, une fois dans sa vie, faire une déclaration de changement de nom pour porter le nom du parent qu'il ne porte pas ou une combinaison du nom de ses deux parents, ceci désormais devant l'Officier de l'état civil. La procédure de changement de nom pour motifs graves reste aux mains du Ministre de la Justice.

La transcription des divorces dans la BAEC (banque des actes d'état civil) est effectuée directement par le Tribunal de la Famille.

Les déclarations de dons d'organes sont enregistrées directement sur le site du SPF Santé publique où elles sont enregistrées ; elles n'apparaissent plus au Registre national.

11. CONCESSIONS

Concessions	Rapport précédent	Rapport actuel
Octrois et rachats de concessions	60	42
Renouvellements	26	39



5. Enseignement fondamental

PST - Objectif stratégique 7 – Porter une attention au bien-être de toutes et tous

Objectif opérationnel 7.2 Favoriser des écoles de vie et un enseignement performant



- Actualisation du projet éducatif et du projet pédagogique du PO

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service Enseignement est composé comme suit :

- 1 responsable du service : Madame Evelyne JASSELETTE
- 2 agents administratifs : Mesdames Lise FONTAINE et Laurence MELOTTE
- 3 aides aux directions d'école : Mesdames Cécile CLARINVAL, Emmanuelle JAUPART et Véronique REDIER

Contact : enseignement@gembloux.be

2. ACTIVITÉS DU SERVICE

Le service est composé des agents administratifs et des aides à la direction.

La gestion des différentes missions en lien avec les membres du personnel subventionné relève des agents administratifs et celle en lien avec les élèves relève des aides à la direction.

Différentes missions transversales (concernant l'ensemble des écoles) sont assurées conjointement par les aides à la direction et les agents administratifs.

Gestion administrative de la carrière du personnel enseignant statutaire, temporaire et contractuel du Pouvoir organisateur de la Ville de GEMBLoux

La Fédération Wallonie-Bruxelles est le pouvoir subsidiant et accorde des subventions-traitements au personnel enseignant lorsque leur situation administrative est conforme aux dispositions statutaires.

Le Pouvoir organisateur est, en tant qu'employeur, exclusivement compétent pour fixer les situations administratives de son personnel enseignant, en application des dispositions statutaires correspondantes. Cela concerne :

- Les dossiers d'engagement à titre temporaire dans les emplois vacants ou en remplacement du personnel en congé - maladie ou autre (140 dossiers) ;
- Les dossiers d'engagement dans un contrat APE ou Part-APE (7 contrats) ;
- Le remplacement des agents en formation par l'organisation d'activités pédagogiques d'animation (46 remplacements) ;
- Les déclarations DIMONA pour l'ensemble des écoles communales ;
- Les déclarations des risques sociaux (C131A, C78.3, C131B, C4...) par unité d'établissement ;

- Les attestations du ressort de l'employeur : indemnités mutuelle, allocations familiales, crèche, obtention d'un prêt bancaire, ... ;
- La mise en disponibilité par défaut d'emploi et mise en disponibilité pour cause de maladie ;
- Le calcul de l'ancienneté de service ;
- L'établissement du classement des agents temporaires prioritaires ;
- Les nominations à titre définitif ;
- La rédaction des délibérations au Collège communal (386) et au Conseil communal (179) ;
- La gestion des réclamations de paiement, d'ancienneté, de priorité, ...
- La gestion des demandes de formations volontaires des enseignants et gestion administrative du suivi (demandes de remplacements, dossier subsides et demandes APSCA) ;
- La vérification des absences et rapports mensuels y relatifs ;
- La gestion des accidents du travail.
- La centralisation des demandes d'avance à la subvention des traitements, des documents minimaux à la constitution des dossiers administratifs ;
- La rédaction des documents Fond12 ;
- Les demandes de DPPR ;
- Les demandes de pension de retraite ;
- Les demandes de congés divers : interruption de carrière, parental, assistance médicale, pour prestations réduites, pour convenances personnelles, pour exercer une autre fonction.

La gestion administrative des écoles fondamentales du Pouvoir organisateur

- Emplois vacants ;
- Mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- Dossiers de structure des établissements des écoles au 1er et au 30 septembre ;
- Dossiers des encadrements maternel et primaire des écoles au 1er septembre et au 1er octobre ;
- Dossiers de la population scolaire au 30 septembre et au 15 janvier ;
- Dossiers d'augmentation de cadre maternel des écoles en cours d'année scolaire ;
- Dossiers des surveillances de midi ;
- Demandes de périodes supplémentaires pour les maîtres de religion et morale concernés suite à l'organisation du cours de philosophie et citoyenneté ;
- Déclaration des avantages sociaux.

La gestion financière des budgets alloués aux écoles fondamentales du Pouvoir organisateur

- Compte final par année civile reprenant les dépenses justifiant les subventions de fonctionnement ;
- Préparation des missions de contrôle de l'utilisation des subventions par le pouvoir subsidiant ;
- Déclaration de contribution à l'AFSCA pour toutes les implantations ;
- Déclaration REPROBEL pour reprographie et rémunération légale des éditeurs ;
- Demandes des remboursements des frais de déplacement ;
- Demandes de prix et réservations des transports des élèves aux séances de théâtre, cinéma et divers ;
- Demandes de prix et commandes de fournitures scolaires, matériel didactique, livres et manuels scolaires, produits pharmaceutiques, petit équipement, matériel de cuisine, etc. en collaboration avec le service Travaux pour les marchés publics ;
- Réception et vérification des commandes ;
- Gestion du budget pour les diverses commandes.

La gestion administrative des élèves des écoles fondamentales du Pouvoir organisateur

- La gestion du dossier d'inscription des élèves ;
- La mise à jour des fiches signalétiques et données individuelles des élèves ;
- La gestion du volet « élèves » dans l'application CREOS : encodages, passages d'année scolaire, ... ;
- La gestion des accidents scolaires ;
- La gestion du choix des cours philosophiques ;
- Aide logistique lors des journées pédagogiques ;

Divers

- Gestion de l'outil numérique de communication envers les parents et le personnel enseignant et mise en place de modules financiers en ligne pour les repas scolaires et autres activités scolaires ;
- Gestion du suivi de la labellisation des cantines dans le cadre du green deal ;
- Gestion des candidatures et rédaction des courriers de réponse ;
- Préparation de la cérémonie de remise des CEB ;
- Veille législative ;
- Secrétariat de réunions :
- Concertations régulières avec les directeurs d'école et l'Échevin de l'enseignement ;
- Concertations ponctuelles entre les directions, les aides à la direction et le service enseignement ;
- Concertations régulières entre les aides à la direction et le service enseignement ;
- Réunions de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) – 3 réunions ;
- Réunions de Conseil de participation dans les écoles (2 réunions pour chacune des écoles).

3. PERSONNEL ENSEIGNANT : définitif, temporaire, contractuel APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) et PTP (Programme de Transition Professionnelle) au 1er octobre 2024

Directrices d'école : 4

3 directions à temps plein

1 direction à ½ temps + 1 direction-adjointe à ½ temps depuis le 1^{er} octobre 2025

Instituteur et institutrices maternelles : 546 périodes + 16 périodes à charge de la Ville jusqu'au 03 juillet 2026.

20 agents à titre définitif - 8 agents à titre temporaire

1 agent à temps plein à la fois à titre définitif et à titre temporaire

Instituteurs et institutrices primaires : 1030 périodes (avec AP) + 14 périodes à charge de la Ville jusqu'au 03 juillet 2026.

3 nominations à mi-temps à titre définitif au 1^{er} avril 2025

38 agents à titre définitif - 11 agents à titre temporaire (à temps plein ou à temps partiel)

2 agents à temps plein à la fois à titre définitif et à titre temporaire

Maîtres de psychomotricité : 40 périodes

2 agents à titre définitif

1 agent à temps partiel à la fois à titre définitif et temporaire

2 agents temporaires à temps partiel

Maîtres d'éducation physique : 83 périodes (+ 12 périodes à charge de la Ville)

3 agents à titre définitif

1 agent à temps plein à la fois à titre définitif et temporaire

2 agents à temps partiel à charge de la Ville

Maîtres de seconde langue : néerlandais : 52 périodes (+ 36 périodes à charge de la Ville)

36 périodes de néerlandais sont prises en charge par la Ville pour l'organisation de cours depuis la 3^e maternelle jusqu'à la 2^e primaire dans toutes les implantations. Et dès la 1^{re} maternelle dans les implantations de LONZÉE et GRAND-MANIL dans le cadre d'un projet d'apprentissage précoce du néerlandais.

2 agents à titre définitif

1 agent à temps partiel à titre définitif

3 agents à charge de la Ville

Maître de morale : 18 périodes

1 agent à titre définitif

Maître de religion catholique : 20 périodes

1 nomination pour 1 période au 1^{er} avril 2025

1 agent à la fois à titre définitif et temporaire

Maître de religion protestante : 3 périodes

1 agent à titre définitif et temporaire

Maître de religion islamique : 8 périodes

1 agent à titre définitif

Maître de religion orthodoxe : 1 période

1 agent à titre définitif

Maîtres de philosophie et de citoyenneté : 55 périodes

2 agents à titre définitif

1 agent à la fois à titre définitif et temporaire à temps partiel

1 agent à titre temporaire

Assistantes aux institutrices maternelles : 2 postes

2 agents sous statut PART-APE

Puéricultrices : 7 postes

2 agents à titre définitif - 1 agent sous statut APE – 4 agents sous statut PART-APE

4. PRÉSENTATION DES ÉCOLES COMMUNALES DE GEMBOUX

4.1. École communale de GEMBOUX I

Direction : Madame Noëlle BOSMANS

Direction-adjointe : Madame Céline BUGGENHOUT

ERNAGE - rue Delvaux, 57 - Tél. : 081 61 31 87

3 implantations :

- LONZÉE : rue du Zémont, 14
- ERNAGE : rue Delvaux, 57 (section primaire uniquement)
- GRAND-MANIL : rue Verlaine, 4 (section maternelle) & place Séverin, 3 (section primaire)

4.2. École communale de GEMBOUX II

Direction : Madame Katty BATTAIR

BEUZET - rue de la Station, 20 - Tél. : 081 56 76 25

2 implantations :

- BEUZET : rue de la Station, 20
- ISNES : place André Neu, 1

4.3. École communale de GEMBOUX III

Direction : Madame Catherine MONSEU

GRAND-LEEZ - place Communale, 1 - Tél. : 081 64 01

2 implantations :

- GRAND-LEEZ : rue de la Place, 2B (3e maternelle et section primaire) & rue Del'vaux (section maternelle)
- SAUVENIÈRE : place du Sablon, 1

4.4. École communale de GEMBOUX IV

Direction f.f. : Madame Elodie JANDRAIN

BOSSIÈRE - rue de la Croix-Rouge, 11 - Tél. : 081 63 22 30

3 implantations :

- BOSSIÈRE : rue de la Croix-Rouge, 11
- CORROY-LE-CHÂTEAU : place Nassau
- MAZY : chaussée de Nivelles, 29

5. POPULATION SCOLAIRE au 1^{er} octobre 2025 : 1.043 élèves (1.053 au 1^{er} octobre 2024) :

5.1. Niveau maternel : 320 élèves au niveau maternel (334 au 1^{er} octobre 2024)

Enseignement maternel	M1	M2	M3	Total	Nombre de classes
Grand-Manil	15	12	12	39	2,5
Lonzée	9	9	8	26	2
Total GEMBOUX I				65	4,5
Beuzet	9	10	7	26	2
Isnes	8	8	12	28	2
Total GEMBOUX II				54	4
Grand-Leez	20	15	13	48	3
Sauvenière	14	17	11	43	2,5
Total GEMBOUX III				91	5,5
Bossière	13	11	7	31	2
Corroy	21	11	14	46	3
Mazy	13	9	11	33	2
Total GEMBOUX IV				110	7
TOTAL GÉNÉRAL				320	21

5.2. Niveau primaire : 723 élèves au niveau primaire (719 élèves au 1^{er} octobre 2024)

Enseignement primaire	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Total	Nombre de classes
Ernage	7	13	13	15	10	7	65	4
Grand-Manil	20	20	13	22	20	17	112	5
Lonzée	11	9	8	7	3	8	46	2
Total GEMBOUX I							223	11
Beuzet	8	9	4	15	9	8	53	3
Isnes	14	9	4	19	11	12	59	3
Total GEMBOUX II							112	6
Grand-Leez	16	11	21	10	8	21	87	4
Sauvenière	14	15	11	18	15	22	95	4
Total GEMBOUX III							182	8
Bossière	8	9	13	11	12	13	66	3

Corroy	21	13	14	15	15	14	92	4
Mazy	7	8	7	10	10	6	48	3
Total GEMBOUX IV							206	10
TOTAL GÉNÉRAL							723	35

6. SYNTHÈSE DU PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

Le projet éducatif et pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de GEMBOUX s'intègre dans le projet du réseau officiel subventionné et fait référence au décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Il repose sur le constat suivant : la société est en constante évolution et l'école doit répondre aux attentes de cette société, en mettant en œuvre les moyens pour amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires à leur épanouissement avec un souci de démocratisation.

L'école doit être un lieu ouvert à tous, respectueux de chacun. Elle doit favoriser le partenariat entre les différentes composantes de la vie scolaire (les enfants, les parents, l'équipe éducative, le pouvoir organisateur, l'équipe PMS / PSE, le personnel d'encadrement...).

Dans ce contexte, l'école se veut être une « école de la réussite » formant des citoyens responsables et épanouis qui trouveront leur place dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour y arriver, nous voulons promouvoir un modèle d'apprentissage basé sur le constructivisme.

Il s'agit en l'occurrence de proposer à l'élève des démarches pourvues de sens qui lui permettront de développer des compétences au travers de projets motivants. L'objectif étant que les tâches proposées trouvent une utilité, une fonction dans la société.

Cette démarche influence la structure-même de l'école en substituant, par exemple, aux critères d'âge et d'année scolaire, le concept de cycle. Les contenus aussi sont changés : on parlera de construction de compétences et moins d'acquisition de matières.

Cette manière d'agir est dynamique et motivante pour tous les acteurs de la société éducative.

Expression d'une politique éducative, le projet éducatif et pédagogique, en tant que cadre de référence, conditionne les orientations pédagogiques.

Il vise dès lors à promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personne en optant pour une éducation globale qui favorise le développement des aptitudes intellectuelles, relationnelles, sociales, affectives, corporelles, esthétiques et culturelles.

Il amène tous les élèves :

- à s'approprier des savoirs en les construisant ;
- à construire, développer et transférer des compétences en s'appropriant des savoirs développés au travers de projets qui ont du sens et dans lesquels les élèves perçoivent des solutions et développent des procédures de recherche. Dans cette optique, il n'est nullement question d'oublier les automatismes, libérateurs « d'espace mémoire » ;
- à développer des attitudes qui les rendent aptes à continuer vers l'enseignement secondaire et à apprendre toute leur vie (Décret Missions chapitre II, Art.6, 2°) ;
- à prendre une place active et créatrice dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et multiculturelle.

7. LES VALEURS SUR LESQUELLES EST BASÉ NOTRE PROJET ÉDUCATIF

LA DÉMOCRATIE

Permettre à chacun le droit à la différence, le droit à la parole, à la participation, aux prises de décisions. L'école communale est ouverte à tous. Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et / ou culturelle.

Elle développe une forme de démocratie participative où tout acteur (y compris l'enfant) doit pouvoir émettre son avis sur ce qui le concerne dans le fonctionnement de l'école. Il sera donc intéressant de mettre en place des Conseils de classe, des forums où les enfants pourront véritablement débattre de problèmes qui touchent leur quotidien.

L'AUTONOMIE

Pouvoir prendre des décisions, savoir s'exprimer, conduire à terme ses projets, s'évaluer en s'appuyant sur ses ressources propres.

Les enseignants des écoles communales mettront en pratique des stratégies qui amèneront l'enfant à grandir en étant acteur de sa formation et qui lui permettront d'évoluer dans un milieu stimulant en dépassant ses limites sociales et culturelles.

Cette valeur est intimement liée à la responsabilité et ne peut en être dissociée. L'enfant est le véritable acteur de sa formation, de son devenir.

LA RESPONSABILITÉ

Assumer ses choix et ses actes en connaissance des droits et des devoirs conséquents.

L'école communale amènera les jeunes à devenir des citoyens responsables :

- en favorisant l'apprentissage des responsabilités où chacun a des droits et aussi des devoirs, notamment au sein de ses différents milieux de vie ;
- en participant à la vie de la communauté.

Un cadre de règles doit être mis en place et doit évoluer à mesure que l'enfant grandit. Il s'éveillera donc ainsi de manière critique au sens civique et à la citoyenneté responsable.

LA TOLÉRANCE

Reconnaître le droit à la différence d'avis, d'idées, d'opinions, d'actions et de jugements de valeurs.

L'école communale est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où on étudie, où on joue ensemble, où on partage la vie d'autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques, elle est une école de la tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de « non-engagement » et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité est un rapport réciproque entre adultes, entre les enfants et entre les adultes et les enfants.

L'école communale développe une pédagogie basée sur des activités et des stratégies d'apprentissage qui engendrent la coopération, la collaboration et la complémentarité. L'élève participera ainsi harmonieusement au développement de son environnement.

LA CONGRUENCE

C'est le respect, à quelque niveau que ce soit, des valeurs exprimées dans ce projet par toutes les personnes concernées par ce projet.

Outre le « Dire », c'est le « Faire ». Les actes doivent donc rejoindre les paroles.

C'EST UNE VALEUR QUI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES.

8. PLANS DE PILOTAGE

Toutes inscrites dans la 1^{re} phase du Plan de pilotage et ayant conclu leur contrat d'objectifs pour 6 années, les écoles communales de GEMBLOUX ont entamé leur mise en œuvre depuis 2019.

En raison de la pandémie de Covid en 2020 et 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adapté les délais réglementairement prévus pour la mise en œuvre des contrats d'objectifs.

En 2024, l'évaluation à mi-parcours des contrats d'objectifs a donné lieu à des rapports positifs pour les écoles de GEMBLoux 1, 2 et 3. L'école de Gembloux 4 a, elle, été placée en suivi rapproché et a dû retravailler son contrat d'objectifs de manière à revoir certains objectifs stratégiques pour être davantage en phase avec l'implantation et sa dynamique pédagogique. A l'issue de ce suivi rapproché, l'évaluation intermédiaire s'est également avérée positive.

9. PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement concrétise quant à lui les projets éducatif et pédagogique au sein de chaque établissement.

Les projets d'établissement des différentes écoles sont repris sur le site de la Ville.

Les projets d'établissement des 3 implantations de Gembloux 1 et des 2 implantations de Gembloux 3 ont été retravaillés. La nouvelle version est entrée en vigueur en septembre 2025.

Les projets d'établissement des écoles de Gembloux 2 et 4 sont en cours de refonte. Ce sont donc les anciennes versions qui sont toujours d'application.

- École d'ERNAGE : projet privilégiant l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant, l'ouverture d'esprit au service du bien-être de la bienveillance et de la coopération, le numérique et la lecture.
- Écoles de LONZÉE : projet privilégiant l'autonomie, la confiance en soi, le respect de soi et des autres, la coopération et la différenciation.
- École de GRAND-MANIL : projet privilégiant l'autonomie, la responsabilisation, la progression et la valorisation des élèves, l'éveil aux langues.
- École de BEUZET : notre défi : repenser intelligemment les rythmes scolaires et favoriser l'entrée du sport et de la culture à l'école.
- École des ISNES : notre défi : lire et écrire : que du plaisir.
- École de GRAND-LEEZ : projet privilégiant la bienveillance, le respect, la solidarité, l'autonomie, l'écoute, la confiance en soi et la collaboration.
- École de SAUVENIÈRE : projet privilégiant l'autonomie, l'entraide, la bienveillance, le respect, l'égalité et l'équité et des activités pédagogiques innovantes.
- École de BOSSIÈRE : notre défi : développer la confiance en soi en utilisant comme référence la pyramide du bien-être de Maslow.
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU : notre défi : veiller au développement et à l'épanouissement de chacun des enfants en leur proposant, autant que possible, des méthodes d'apprentissage, de soutien, de renforcement, adaptées à leurs besoins.
- École de MAZY : nos défis : favoriser l'estime de soi qui est garante d'épanouissement et de succès ; éduquer au respect de soi, des autres et de ce qui nous entoure ; favoriser les apprentissages ; ouvrir l'école aux autres et aller vers les autres.



6. Enseignement artistique

PST - Objectif stratégique 7 – Porter une attention au bien-être de toutes et tous
Objectif opérationnel 7.2 Favoriser des écoles de vie et un enseignement performant



- Actualisation du projet éducatif et du projet pédagogique du PO

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Académie Victor De Becker
Rue Gustave Docq, 32
5030 GEMBLoux
Téléphone : 081 62 63 76
Courriel : academie@gembloux.be

2. COMPOSITION DU SERVICE

2.1. Personnel administratif

1 Directrice :	BELOT Françoise
1 Secrétaire :	BRAUSCH Caroline
1 Surveillante-Éducatrice :	WAEGENEER Nathalie

2.2. Personnel enseignant

32 Professeurs définitifs et temporaires au 31 octobre 2025.

Professeurs du domaine Arts de la Parole : 43 périodes + 1 période communale

3 Professeurs

Professeurs du domaine Musique : 226 périodes + 8 périodes communales

Professeurs de formation musicale :	4
Professeurs de flûte :	2
Professeurs de musique de chambre :	2
Professeur d'écriture musicale :	1
Professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental :	1
Professeurs de guitare :	3
Professeurs de violon :	2
Professeur de chant :	1
Professeurs de percussion :	2
Professeur de trompette :	1
Professeurs de piano :	5

Professeur d'histoire de la musique :	1
Professeur de violoncelle :	1
Professeur de chant d'ensemble :	1
Professeurs d'ensemble instrumental : « Bouche-à-oreille », « ensemble pop » et « ensemble cordes » :	2
Professeur de formation rythmique :	1
Accompagnateur :	1

Professeurs du domaine Danse : 13 périodes + 4 périodes communales

4 Professeurs

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Population scolaire : 792 élèves réguliers en 2024-2025 (au 31 janvier 2025).

Tranche d'âge : de 5 à 81 ans.

4. RÉPARTITION DU NOMBRE D'EVELES PAR DOMAINE

4.1. Domaine Musique	Préparatoire	151
	Autres filières	440
4.2. Domaine Arts de la Parole	Autres filières	183
4.3. Domaine Danse	Préparatoire	12
	Autres filières	98

5. DISCIPLINES ENSEIGNÉES

5.1. Domaine Musique

5.1.1. COURS DE BASE

5.1.1.1. Formation musicale

Filière préparatoire : 5 - 6 - 7 ans

Filières de formation : à partir de 7 ans

Formation musicale pour adulte : à partir de 13 ans

N.B. En dehors de l'Académie, des cours de formation musicale préparatoire destinés aux enfants de 5 à 7 ans sont dispensés gratuitement dans différents établissements d'enseignement maternel et primaire.

5.1.1.2. Formation instrumentale

Piano - Violon - Violoncelle - Guitare - Flûte traversière - Clarinette - Saxophone - Trompette - Bugle - Cornet – Percussions.

5.1.1.3. Formation vocale

Chant

5.1.1.4. Ecriture musicale

5.1.2. COURS COMPLÉMENTAIRES

Chant choral

Histoire de la musique et audition commentée
Ensemble instrumental
Ensemble pop
Ensemble musical de transmission orale (« bouche à oreilles »)
Musique de chambre instrumentale
Rythmes et rythmiques

5.2. Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre

Formation et qualification : à partir de 8 ans

5.2.1. COURS DE BASE

Pluridisciplinaire
Diction éloquence
Déclamation
Théâtre

5.2.2. COURS COMPLÉMENTAIRES

Atelier déclamation
Diction orthophonie
Improvisation théâtrale
Ecriture

5.3. Domaine de la Danse

Formation et qualification : à partir de 7 ans

5.3.1. COURS DE BASE

Danse classique
Danse contemporaine

5.3.2. COURS COMPLÉMENTAIRES

Pointes

6. ACTIVITÉS

1. Enseignement artistique
2. Participation à des manifestations culturelles locales : « les préambules » (premières parties de spectacles à l'Atrium57), accueil des nouveaux gembloutois, tour Saint Guibert, hommage aux couples jubilaires, concours Charlier à Charleroi,...
3. Organisation de spectacles propres à l'Académie : remise des prix, spectacles de Noël, concert de printemps avec le chant d'ensemble et l'orchestre, concert de chant individuel, musique de chambre et ensemble cordes à l'église de Sauvenière, cabaret, portes ouvertes, conférence musicale, concerts-spectacles « les Proagôns », Gala de danse, Concert de Saint-Nicolas...
4. Divers : ciné-club, sorties scolaires : opéra royal de Liège, atrium57, classes de saxophone à Beauvechain,...
5. Organisation de stages pendant les vacances scolaires

7. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COURS PRÉPARATOIRES

Certains cours de Formation musicale préparatoire ont lieu dans les écoles suivantes :

- École de l'Athénée Royal (Charte d'Otton)
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU
- École de GRAND-MANIL
- École de LONZÉE
- École de SAUVENIÈRE

8. DÉCENTRALISATION DU COURS DE DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

- Centre Sportif de l'Orneau
- Salle de Gym de l'Athénée
- Collège Saint Guibert primaire

9. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COURS D'ARTS PARLÉS

- École de BEUZET



7. Services transversaux : Accueil – Service juridique – DPO – Offset/Economat – SIPPT – Coordination des auxiliaires professionnel(le)s

1. ACCUEIL

Téléphone : 081 62 63 31

Madame Yolande DILULLO
Madame Nadine LEMINEUR
Madame Géraldine MASQUILLIER
Madame Arabella MOULINASSE

Le service de l'accueil a pour mission d'accueillir les citoyens et visiteurs et de les orienter vers les bons services de notre administration et particulièrement vers le service Population qui est concerné par une grande partie des appels et visites. Les collaboratrices du service Accueil répondent aux appels téléphoniques et transfèrent les communications. Elles fournissent les renseignements de base sur les démarches administratives et gèrent les courriers d'information.

Elles distribuent également à la population les sachets pour déjections canines et sachets de raticide, de même que des plans, documents ou brochures diverses.

Elles assurent en outre la réception du courrier et la préparation des sacs postaux du courrier à expédier.

2. SERVICE JURIDIQUE

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Mise en place de la Régie Communale Autonome (RCA)

Madame Sabrina BACKLER

2.1. Mission générale

La juriste assure une assistance dans la gestion des dossiers administratifs au profit de l'ensemble des services communaux pour toutes les matières juridiques en lien avec les compétences communales.

Cette dernière assure également le suivi du contentieux de la Ville et la gestion de la bibliothèque juridique.

Ce service est donc un service à usage exclusivement interne et administratif.

2.2. Régie communale autonome de GEMBOUX

2.2.1. Création de la régie communale autonome

Tenant compte de la nécessité d'améliorer le fonctionnement de certains outils et infrastructures communaux, des nombreux investissements en cours et à venir quant à ces outils et infrastructures, des résultats d'une étude de faisabilité quant à l'opportunité de créer une régie communale autonome ainsi que des échanges avec le service des décisions anticipées en matière fiscale, le Conseil communal a décidé, en séance du 24 juin 2025, de créer la Régie Communale Autonome de GEMBOUX, d'en adopter les statuts et de désigner les personnes chargées de sa représentation.

2.2.2. Missions, outils et infrastructures

La Régie Communale Autonome de GEMBOUX a diverses missions parmi lesquelles l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités sportives, culturelles, de divertissement, etc. Elle pourra également procéder à l'organisation d'événements à caractère public ou encore à la gestion du patrimoine immobilier de la Ville.

Dans un premier temps, la régie se concentrera sur les activités sportives, en reprenant en charge les outils et infrastructures communaux dont la gestion est actuellement confiée à l'ASBL GEMBOUX OMNISPORTS. Dans ce cadre, elle a pour objet de promouvoir une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discriminations, des pratiques d'éducation à la santé par le sport, ainsi que les valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs des infrastructures.

2.2.3. Siège

Parc d'Epinal, 2 à 5030 GEMBOUX

2.2.4. Intervention communale

En 2025, l'apport en capital réalisé par la Ville s'élève à 50.000 €.

2.2.5. Représentants communaux

Le Conseil communal a désigné les 10 représentants de la Ville ci-après :

- Gérald CAMPION
- Sylvie CONOBERT
- Gauthier de SAUVAGE VERCOURT
- Emmanuel DELSAUTE
- Benoît DISPA
- Frédéric DAVISTER
- Marie-Paule LENGELE⁵
- Carlo MENDOLA
- Mathilde FRAIPON FERON
- Didier SALMON

⁵ Depuis le 04 novembre 2025 – en remplacement de Riziero PARETE, démissionnaire du groupe ProGrès

3. DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur Jérôme SAMAIN

dpo@gembloux.be

Le Délégué à la Protection des Données (DPO – Data Protection Officer) conseille les services communaux par rapport au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et en contrôle le respect.

Au cours de la période considérée, divers avis ou conseils ont été rendus dans les thématiques les plus diverses : rédaction de clauses spécifiques à insérer dans des formulaires, pseudonymisation et consultation de dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire, demandes de listes tirées des registres de population, caméras de surveillance, gestion des accès aux données, etc.

Toute demande d'information ou recours éventuel concernant l'utilisation de données personnelles par la Ville de GEMBLoux doit être adressé à son Délégué à la Protection des Données.

4. OFFSET – ÉCONOMAT

Monsieur Diego MUNIZ ARGUELLES

- offset@gembloux.be

Le service réalise les divers travaux d'imprimerie pour l'ensemble des services communaux et des écoles communales.

Outre les nombreuses impressions d'importants documents administratifs classiques, récurrents ou occasionnels, il apporte également un support aux événements organisés par la Ville par la création et / ou l'impression de brochures, flyers, affiches, pancartes, badges, cartons d'invitation, ..., avec les finitions éventuelles de reliure, mise en page, pliage, découpe, plastification que ceux-ci imposent.

Le service assure une gestion informatisée du stock de fournitures de bureau utiles au bon fonctionnement des services administratifs via le logiciel ATAL ; il assure les commandes et la réception des fournitures dont il organise le stock et la distribution.

5. SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.2 Veiller au bien-être et à la motivation du personnel communal



- Mise en place d'outils pour faire face aux comportements agressifs

5.1. Conseiller en prévention - Monsieur Pietro PANTANO

Principales réalisations du service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) :

- Enquêtes, études et recherches utiles pour l'amélioration du bien-être des travailleurs ;
- Établissement des rapports mensuels et annuel, ainsi que les rapports de prévention qui peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs ;
- Élaboration, conjointement avec la hiérarchie, du plan global de prévention et du plan annuel ;
- Participation au suivi du plan d'actions annuel ;

- Remise d'avis lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.
- Participation à la rédaction des déclarations d'accidents du travail, établissement des fiches d'accident, évaluation de la situation des travailleurs absents pour des raisons de maladie, établissement des procédures standardisées et simplifiées en cas d'accident grave, analyse et proposition de mesures de prévention suites aux accidents du travail ;
- Participation aux analyses des risques ;
- Promotion des formations en rapport avec le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Analyse des fiches de données de sécurité (FDS) des produits dangereux et proposition d'alternatives ;
- Visites des lieux de travail ;
- Soutien et écoute des agents confrontés à des tensions relationnelles ;
- Conseil et adaptation des techniques et des conditions de travail aux difficultés rencontrées ;
- Remise d'avis sur l'organisation des lieux de travail, des postes de travail, les équipements de travail et l'équipement individuel, du contenu du travail, des conditions du travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail ;
- Remise d'avis sur l'hygiène des lieux de travail, sur les facteurs d'ambiance, sur les agents physiques et chimiques.

5.2. Personne de confiance - Madame Caroline HUSKENS

Missions et rôle :

- Accueillir et écouter les travailleurs en souffrance ;
- Conseiller et informer le travailleur sur les possibilités d'intervention ;
- Agir et participer à la recherche de solutions dans le cadre des demandes d'interventions psychosociales informelles : rencontrer les personnes concernées, évaluer les possibilités de conciliation et le cas échéant mener les conciliations ;
- Adresser au conseiller en prévention « aspects psychosociaux » les personnes qui font part de leur souhait de demander une intervention psychosociale formelle ;
- Fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du rapport annuel et l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Collaborer avec les différents intervenants en ce qui concerne la prévention.



8. Informatique

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Accélérer la transition numérique de l'Administration en dématérialisant les processus internes (permis d'urbanisme, digitalisation des fiches de paie, gestion de documents, ...) et en développant des services numériques accessibles, efficaces et adaptés aux besoins des citoyens
- Adoption d'une charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle
- Passage à une téléphonie intégrée au sein d'une plateforme de collaboration

1. Présentation du service

Monsieur Jérôme SERVAIS

Monsieur Pascal RENOU

Monsieur Frédéric BALON

2. DESCRIPTION DU SERVICE

Au sein des services communaux, le service Informatique opère dans l'ombre de la gouvernance politique et met tout en œuvre pour assurer le maximum de soutien technique à tous les services administratifs de la Ville. Cette task force comprend trois personnes pour gérer près d'une vingtaine de serveurs virtuels Windows 2022, Linux, Oracle, DB Postgres SQL et plus d'une centaine d'ordinateurs répartis dans plusieurs bâtiments reliés par un réseau en fibre optique. Nous disposons d'une vingtaine de concentrateurs/routeurs. Nous sommes reliés au monde extérieur par de nombreuses lignes xDSL.

Le rôle du service Informatique est fondamental. Sa capacité à l'innovation, à la création et à l'anticipation est tout aussi importante que sa capacité technique. L'étude et la sélection des logiciels, leur convivialité, leur capacité à répondre aux besoins, leur efficacité et leur intégration avec l'ensemble de la stratégie générale sont capitales.

Le service Informatique assure l'entièreté des tâches techniques et administratives relatives aux choix des stratégies de communication, réseau IP, téléphonie, choix des logiciels, politique de gestion du matériel, installation hardware et software, gestion de la sécurité et, évidemment, le help desk. Toutes les tâches, depuis l'élaboration du budget, la réalisation technique des cahiers des charges, le choix de la meilleure technologie solide et pérenne, le choix des fournisseurs à consulter, le contrôle du résultat attendu jusqu'au contrôle des factures, passent par le service Informatique.

Le service Informatique est le relais et l'interface indispensables aux services pour qu'ils exercent leurs fonctions avec efficience.

Les développements spécifiques et complexes sont sous-traités à des centres spécialisés comme CIVADIS (la comptabilité et les finances, la gestion de la population avec l'accès au Registre national, les permis de conduire, le casier judiciaire, les actes d'état civil, la gestion des cimetières, la gestion du

personnel et la gestion des salaires, la gestion de l'urbanisme, ...), IDTECH (la gestion des horaires et du pointage), INFORIUS (la numérisation des actes d'état civil, la gestion du courrier entrant et sortant, la gestion de projets, les permis de lotir), GIG (la gestion cartographique utilisée par les services Urbanisme, Cimetières, Logements, Travaux, ...), 3P (la gestion des travaux et des cahiers des charges), CREA'DEV (la gestion des professeurs, des élèves et des cours de l'académie), Axiell (pour la gestion bibliothécaire), MAHUT (l'archivage), IMIO pour l'hébergement de nos sites Internet et la gestion des logiciels WEB développés en Plone notamment iA.Délib (la gestion des séances du Collège communal et du Conseil communal) et ATAL (la gestion technique). PROXIMUS prend en charge l'ensemble des télécommunications. Cette liste est non exhaustive.

Le service Informatique doit avoir une vue transversale sur tous les métiers de l'organisation, même si l'ICT (Technologies de l'Information et de la Communication) reste avant tout une entité de support.

La dématérialisation est un objectif à considérer lors de tout changement de logiciel.

Le service Informatique assure également l'assistance technique nécessaire pour toutes les écoles communales : fourniture et installation de matériel (reconditionnement des anciens PC des services communaux), gestion des contrats et abonnements de types ADSL et VDSL, mise en réseau des PC, installation des « Cyberclasses », accès Internet et messagerie, help desk.

La charge de travail au niveau du service a crû énormément ces dernières années et surtout depuis la crise sanitaire. Le renfort de l'équipe avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur l'année dernière permet d'achever plus aisément et sans retard supplémentaire les projets du service et surmonter sans heurts les nombreux défis à relever.

3. ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE

3.1. L'Hôtel de Ville

Des adaptations continuent d'être entreprises pour donner plus de robustesse au réseau, notamment avec le renforcement de notre connexion Internet qui doit s'adapter aux nouvelles fonctionnalités que nous sommes en train de mettre en œuvre et qui demandent davantage de capacités de transfert vers l'extérieur puisque axées en majorité vers des solutions hébergées dans le « Cloud », mais également pour finaliser la migration de notre téléphonie vers Teams.

3.2. Télétravail

Avant la crise sanitaire, le télétravail était limité à certains agents bien particuliers et fort peu nombreux ou encore permettait à quelques collaborateurs travaillant sur les sites distants d'accéder à certaines ressources du réseau de la Ville.

La crise sanitaire nous a demandé de remplacer le dispositif en place afin d'étendre dans l'urgence cette possibilité de télétravail pour un très large nombre d'utilisateurs individuels. Pour éviter la surcharge des serveurs – qui n'avaient pas été dimensionnés en vue de faire tourner un nombre important de sessions à distance –, une solution hybride a été mise en place permettant aux agents d'accéder directement à la session (au « bureau ») de leur poste de travail individuel.

Cette solution a fait ses preuves pendant plus de cinq ans mais est remplacée à présent par une solution davantage transparente reposant sur les technologies RDS et RemoteApp qui ont été mises en place dans notre infrastructure serveur. Les applicatifs lourds ont été convertis avec plus ou moins de facilité afin de permettre cette utilisation hors du réseau de l'Hôtel de Ville.

3.3. Installation de nouveaux matériels et logiciels

- Remplacement de plus d'une cinquantaine d'ordinateurs, quasiment intégralement des nouveaux portables. Ce parc informatique renouvelé et à jour (Windows 11) permet pleinement aux utilisateurs d'être mobile et de travailler aisément à l'extérieur (en télétravail ou autre).
- Reconditionnement des anciens ordinateurs pour être replacés dans les écoles ou pour en faire don.
- Installation de nouveau matériel biométrique au service Population.

3.4. Sécurité et performances

Afin d'assurer un niveau de sécurité optimal par rapport à toute action malveillante et de garantir un niveau de performance maximal, différentes mesures et solutions de sécurité (matérielles et logicielles) sont mises en place et gérées par le service. Les tentatives d'hameçonnage étant légion, nous devons renforcer les méthodes d'authentification via un second facteur. Nous mettons en œuvre de l'authentification multi-facteur (MFA) au moyen de « token » (jetons) physiques grâce à un subside de la Région dans le cadre de la centrale d'achat Cyber mise en place par IMIO. L'authentification dans notre environnement sera d'une sécurité équivalente à celle utilisée par les systèmes bancaires qui emploient avec succès ces authentifications multi-facteurs depuis pas mal d'années. Pour parfaire cette sécurité et éviter les autres tentatives d'ingénierie sociale, nous avons renforcé aussi la sécurité depuis le cœur de notre environnement Office 365 (Outlook, OneDrive, SharePoint, etc.) via des dispositifs antiviraux et antispam, venant en complément des antivirus déployés localement sur les postes professionnel mais seul moyen préventif pour le matériel privé que nos collègues utilisent également vu la disponibilité accrue donnée par l'environnement « cloud » mis en place.

3.5. E-guichet

Notre solution de guichet en ligne a basculé vers un nouvel environnement et est à présent parfaitement intégrée avec le Registre national et d'autres sources authentiques, de même qu'avec notre logiciel Population en back-office. Il y a maintenant à disposition du citoyen, pléthore de documents, attestations, etc., qui peuvent être demandés par voie électronique. Une attention particulière est portée pour les demandes de travaux et réparations qui restent accessibles pour l'instant sur l'ancienne plateforme de l'e-Guichet car cette dernière permet de les transmettre directement dans le logiciel de gestion des interventions (ATAL). Ce dernier va sans doute être remplacé et les demandes d'intervention devraient être disponibles depuis le nouvel e-Guichet qui deviendra le seul et unique guichet en ligne commun à toutes les demandes et démarches des citoyens.

4. Migration vers l'environnement Cloud

Nous avons finalisé le basculement dans la partie Cloud qui consistait à migrer vers Office 365. Les services collaborent toujours plus via Teams et leurs sites SharePoint... Des formations ont été dispensées pour démystifier ces nouveaux outils et permettent à tout le personnel d'y trouver un avantage.

Le basculement imminent de notre téléphonie dans le Cloud, qui interagira avec nos outils déjà présents dans cet environnement, va permettre – nous l'espérons – encore davantage d'intégration et de fonctionnalités pour nos utilisateurs afin de les rendre pleinement opérationnels.

5. Objectifs constants du service

Les autres tâches récurrentes qui nous reviennent restent les suivantes sur notre nouvelle infrastructure :

- Augmentation continue des performances du réseau et des accès aux bases de données ;
- Meilleur équilibre et meilleure répartition des capacités des machines virtualisées ;
- Protection accrue contre l'intrusion vers nos serveurs, vers nos bases de données, augmentation du niveau d'inviolabilité et de sécurité de nos données ;

- Recherche de solutions personnalisées pour les services en attente ;
- Rester à l'écoute de chacun et dispenser le maximum de formation continue.

À noter que les migrations importantes, les maintenances de toute l'infrastructure informatique et téléphonique de la ville, se réalisent, sans aucun impact pour la population et avec un minimum de coupure pour le personnel communal. Le taux général de disponibilité approche les 100 %.

6. Budget du service

Total des dépenses informatiques, budget 2025 :

Service ordinaire :	350.000,00 € TVAC
Service extraordinaire, nouveaux projets :	100.000,00 € TVAC
Total général estimé :	450.000,00 € TVAC



9. Aménagement du territoire et Patrimoine

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.1 Adopter le schéma de développement communal (SDC)



- Définition des centralités gembloutaises et de leurs contours
- Adoption de l'avant-projet de SDC et lancement de l'étude d'incidences sur l'environnement

PST - Objectif stratégique 3 – Renforcer le dynamisme du territoire par des investissements structurants

Objectif opérationnel 3.1 Moderniser nos infrastructures publiques et nos équipements collectifs



- Mise en œuvre du projet supracommunal de piscine
- Poursuite des investissements de réfection des voiries et trottoirs de l'entité

PST - Objectif stratégique 8 – Offrir un cadre de vie agréable

Objectif opérationnel 8.1 Poursuivre le développement rural



- Réaménagement de places de Village (PCDR) : BEUZET et SAUVENIERE
- Valorisation de la ruralité et des identités villageoises par la mise en place de panneaux didactiques

PST - Objectif stratégique 8 – Offrir un cadre de vie agréable

Objectif opérationnel 8.2 Consolider la dynamique du renouveau urbain



- Finalisation de l'opération de Développement urbain et adoption d'une Perspective de Développement Urbain (PDU)

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Christine HUBERT, Responsable du service
Madame Florence COX,
Monsieur Laurent MONTFORT
Madame Myriam VAN DER LINDEN

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2025, le service s'est occupé principalement :

1. de la mise en œuvre et du suivi des fiches-projets prioritaires du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR) ;
2. du suivi de la procédure de révision du Schéma de développement communal en cours par le Bureau d'Etudes du CREAT.

En matière de patrimoine, outre les dossiers qu'il initie et instruit, le service tient un rôle d'assistance technique aux divers services communaux (recherches de limites et historiques cadastraux, désignation de géomètre pour la confection de plan de mesurage et de bornage, établissement d'attestations de propriété...) et a remis dans ce contexte une série d'avis, notamment au service Urbanisme en matière de projets se situant dans un périmètre sensible au niveau coulées de boue ou dans des rues frappées d'alignement ou encore de projets situés à proximité de sentiers toujours existants mais non visibles sur le terrain, ...

La politique de gestion du patrimoine communal a été poursuivie par différentes opérations immobilières principalement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Développement urbain mais également dans le cadre de nombreux autres projets (piscine, bâtiment Crélan, etc.) ainsi que dans le cadre des mesures de maintenance, de gestion, de protection et de reconnaissance du patrimoine.

2.1. Aménagement du Territoire

2.1.1. OUTILS DE PLANIFICATION

- Révision du Schéma de Développement Communal (SDC)

Le Schéma de Développement territorial définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre.

Le Gouvernement wallon a adopté, le 23 avril 2024, le Schéma de Développement territorial révisé, lequel définit des centralités villageoises pour chaque commune. En ce qui concerne ces centralités, les communes disposent de 6 ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT pour mettre en œuvre un schéma de développement communal (SDC).

C'est dans ce contexte que le CREAT de LOUVAIN-LA-NEUVE, désigné par la Ville en 2021, a établi, à la suite d'une analyse contextuelle partagée, une synthèse des enjeux et a défini, sur cette base, des objectifs de développement et une proposition de stratégie territoriale.

Le 22 septembre 2025, à l'initiative du Collège communal, une réunion de travail a été organisée à la Ville, réunissant des représentants de la Direction de l'Aménagement local de la Région wallonne, quelques experts et les services communaux en charge de la matière. Cette réunion de travail avait pour but de nourrir la réflexion concernant la stratégie territoriale à finaliser, notamment en matière de choix

des centralités et de leur contour afin d'aboutir à un avant-projet à faire valider, dans les prochains mois, par les instances communales.

2.1.2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPÉRATIONNEL

- Elaboration d'une Perspective de Développement urbain (PDU)

La Wallonie a récemment fait évoluer sa politique de développement urbain.

Concrètement, le Gouvernement a revu les modalités réglementaires d'accès aux opérations de rénovation et revitalisation urbaines pour une meilleure opérationnalité.

L'opération de développement urbain vise à faire la synthèse entre ces deux outils, au travers d'une seule et même procédure (tout en conservant les spécificités de chaque outil).

Le Collège communal, en sa séance du 31 octobre 2024, a décidé de recourir aux services de l'Intercommunale « Bureau Economique de la Province de Namur » (BEP) en application de l'exception dite « in house » dans le cadre l'élaboration de cette PDU.

L'opération de rénovation urbaine se poursuit (voir Service Dynamique urbaine pour la mise en œuvre), mais cette nouvelle dynamique permettra d'inclure d'autres zones nécessitant un réinvestissement, notamment au niveau du quartier de la gare.

- Élaboration d'un Périmètre de Remembrement Urbain dit « Quartier de la gare » (PRU)

Après l'octroi des permis relatifs à la phase 1 en 2023, les travaux techniques sont toujours en cours du côté du projet à front de la N4.

Un permis pour la phase 2 du projet Greenstation est en cours d'élaboration par les promoteurs, une présentation du projet de cette phase 2 s'est d'ailleurs déroulée, en mars 2025, en présence du BEP, lequel assure toujours une mission d'accompagnement de la Ville.

- Site à réaménager (SAR) - MAZY

La Ville est propriétaire du site depuis le mois de septembre 2018.



La SPAQUE chargée, en 2024 par le Gouvernement wallon, de mener à bien les opérations d'assainissement et de réhabilitation du site, pour un montant de 1.460.000 € a poursuivi, tout au long de l'année 2025, la gestion des différentes opérations d'audit du site.

Les résultats d'audit devraient être connus courant du 1^{er} semestre 2026.

2.1.3. OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

- Mise en œuvre des projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de 2005

Projet d'aménagement de la place à BEUZET (convention-exécution 2015) :

- La procédure visant l'attribution du marché "PCDR - Aménagement et liaison des deux centres de vie villageoise à BEUZET" a été lancée en juillet 2025, la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration était fixée au 15 septembre 2025, l'analyse des offres est en cours. Travaux prévus en 2026.

Les rapports annuels de la Commission locale de Développement rural (C.L.D.R.)

Conformément à l'obligation à charge des communes bénéficiant de conventions de développement rural de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ainsi qu'un rapport d'activités de la C.L.D.R., le service de l'Aménagement du territoire a rédigé en février 2025, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, ledit rapport à destination de la Ministre du Développement rural.

Ce rapport a été approuvé par la C.L.D.R. le 25 février et adopté par le Conseil communal en date du 12 mars 2025.

En collaboration avec la FRW, le service de l'Aménagement du Territoire est aussi chargé du secrétariat de la C.L.D.R. (convocations, présentations en séance, PV, ...): 3 réunions plénières en 2025 en présentiel.

- Mise en œuvre des projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Pour rappel, le Gouvernement wallon a adopté le PCDR de GEMBLOUX, pour 10 ans, le 23 mars 2019.

Les différents lots représentent :

- Lot 0 : 9 projets dont la mise sur pied d'une Commission agricole communale et l'organisation d'une balade cycliste de village en village, le Vélorneau (explicités ci-dessous)
- Lot 1 : 10 projets
- Lot 2 : 11 projets
- Lot 3 : 17 projets

Les fiches-projets officiellement activées :

- Aménager la place de SAUVENIÈRE en un cœur de village : le dossier projet est en attente de validation par la Ministre du Développement rural avant le lancement du marché de travaux.
- Créer et installer des panneaux « l'agriculture au fil des saisons » et de mise en valeur des spécificités des villages comme facteurs d'identité globale : le dossier projet est en attente de validation par la Ministre du Développement rural avant le lancement du marché de travaux.
- Aménager la place de LONZÉE en un lieu de convivialité : des études complémentaires ont dû être menées concernant l'égouttage.
- Créer une maison multi-services à BOSSIÈRE : l'ambition du projet a été revue à la baisse, un avant-projet est en cours d'élaboration.
- Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement : l'avant-projet a été validé, en mars 2025, par la Direction du Développement rural. Un projet adapté, en vue de limiter les coûts, a été établi et validé par le Collège communal en septembre 2025.
- Améliorer l'attractivité du complexe naturel dans et autour du Bois de GRAND-LEEZ : l'avant-projet est en cours de finalisation.

Les projets du lot 0 en « activité » :

La Commission agricole communale (CAC) :

Cette Commission animée et dynamisée par l'agent en charge de la gestion de l'eau et de l'agriculture se réunit plusieurs fois par an et propose diverses actions (mini-vidéo de vulgarisation de l'agriculture, ...) et activités (week-end « ferme en ville », ...).

Le VélOrneau, balade cycliste de village en village :



L'Office du Tourisme coordonne cette balade cycliste chaque 3^{ème} dimanche de septembre.

Le succès, après quelques années, ne se dément pas, avec plusieurs centaines de personnes sur les chemins et sentiers de l'entité gembloutoise.

Le groupe de réflexion « mobilité douce » :

Avec l'aide de l'asbl Tous à pied, désigné par la Ville, une carte reprenant un réseau de cheminements piétons à travers l'entité a été éditée, laquelle s'enrichira au fil du temps.

Un balisage sur le terrain a été effectué et est opérationnel.



Sur base des différentes analyses et documents réalisés par l'asbl Tous à pied et en concertation avec les différents acteurs du groupe de réflexion, une sélection de 28 projets à mettre en œuvre a été définie pour les années à venir. L'objectif étant de réhabiliter des sentiers ou chemins non accessibles actuellement mais présentant un grand intérêt.

De ces 28 actions, **4** cheminements ont été sélectionnés par le Collège communal pour être traités prioritairement (priorité 1), et 6 autres ont été sélectionnés pour être traités dans un second temps (priorité 2). Voir point « Réhabilitation ou aménagement de chemins communaux » de la partie relative au Patrimoine.

2.2. Patrimoine

Le service Patrimoine se découpe en deux parties, d'une part, les dossiers administratifs et, d'autre part, les dossiers technico-administratifs. Ensemble, les agents composants ce service sont amenés à appliquer diverses procédures dans le cadre de l'initiation et de l'instruction de multiples dossiers vers les instances communales.

2.2.1. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs rassemblent principalement les opérations immobilières (acquisitions, ventes, reprises de voiries, ...) et la gestion des biens, qu'ils soient propriétés de la Ville ou occupés par la Ville.

Toute opération nécessaire à la mise en œuvre de l'Opération de Développement Urbain, du Plan Communal de Développement Rural, du Plan de Développement de la Nature ou au développement d'autres projets communaux (piscine, bâtiment CRELAN, etc.) est assurée par le service Patrimoine. C'est également ce dernier qui a la charge de la gestion des demandes d'occupations de locaux, qu'elles soient récurrentes ou occasionnelles.

Opérations immobilières :

- Acquisitions :

- Acquisition de parties de parcelles sises à 5032 CORROY-LE-CHATEAU, rue des Marronniers de Corroy, en vue du réaménagement de la voirie,
- Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLOUX, chaussée de Namur, en vue de la construction d'une piscine,
- Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLOUX, chaussée de Tirlemont, en vue de la création d'un espace à vocation communautaire,
- Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLOUX, rue de Mazy, en vue du réaménagement de la voirie,
- Acquisition de parcelles sises à 5030 ERNAGE, rue du Diquet, dans le cadre de la lutte contre les inondations,
- Acquisition de biens sis à 5031 GRAND-LEEZ, rue aux Cafés,
- Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLOUX, rue des Oies, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain (Acte authentique du 04 décembre 2024),
- Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLOUX, rue du Beffroi, 23+, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain (Acte authentique du 26 février 2025),
- Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLOUX, rue du Beffroi, 29+, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain,
- Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLOUX, rue Notre-Dame, 14, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain,
- Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLOUX, rue Pierquin, 17, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain,
- Acquisition d'une parcelle sise à 5030 GEMBLOUX, rue des Volontaires, dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain.

- Aliénations

- Aliénation d'une partie du domaine public sis à sis à 5032 BOSSIERE, rue Try d'Alaude.

- Echanges

- Aliénation de l'ancienne assiette et acquisition de la nouvelle assiette du chemin sis à 5032 BOSSIERE/ISNES, rue de l'Epinette,
- Aliénation d'une partie du domaine public et acquisition d'une parcelle sise à 5030 SAUVENIERE, rue du Village,
- Aliénation d'une partie du domaine public et acquisition d'une parcelle sise à 5032 CORROY-LE-CHATEAU, rue des Bruynettes (Acte authentique du 14 mars 2025),
- Aliénation d'une partie du domaine public et acquisition de parcelles sise à 5030 GEMBLOUX, chaussée de Namur (Acte authentique du 27 août 2025).

- Reprises de voiries

- Reprise de la voirie sise à 5030 GEMBLoux, rue des Orchidées,
 - Reprise de la voirie sise à 5030 ERNAGE, clos du Verlinet,
 - Reprises de voiries sises dans le Parc d'Activités Economiques CREALYS,
 - Reprise de la voirie sise à 5030 GEMBLoux, allée des Couteliers,
 - Reprise de la voirie sise à 5030 GEMBLoux, rue des Fabriques (Acte authentique du 30 septembre 2025).
- Autres droits
 - Cession, à la Ville, d'une parcelle sise à 5030 GEMBLoux entre la rue Victor De Becker et la chaussée de Wavre, dans le cadre de l'aménagement d'une jonction cyclo-piétonne,
 - Cession, à la Ville, d'une parcelle sise à 5030 GEMBLoux, rue Albert, en vue de la création d'espaces publics,
 - Constitution d'une emphytéose sur un terrain sis à 5030 GEMBLoux, avenue de la Faculté d'Agronomie,
 - Cession d'une parcelle sise à 5030 LONZEE, rue des Pâquerettes,
 - Constitution d'une emphytéose sur des biens sis à 5030 GEMBLoux, chaussée de Namur, en vue de la construction d'une Maison de la Nature et de l'Environnement dans le cadre de l'Opération de Développement Rural,
 - Constitution d'une emphytéose sur des parcelles sises à 5031 GRAND-LEEZ, rue Taravisée, dans le cadre de la mise sous statut de réserve naturelle de parcelles communales situées le long de la Jette à la pointe Nord-Ouest du bois de GRAND-LEEZ,
 - Constitution d'une emphytéose sur un bien sis à 5032 BOSSIERE, rue des Forrières, dans le cadre des opérations de l'Opération de Développement Rural,
 - Cession, à la Ville, d'une parcelle sise à 5030 GEMBLoux, chaussée de Tirlemont, en vue de l'aménagement d'un parc (Acte authentique du 05 juin 2025),
 - Cession, à la Ville, d'un bien sis à 5030 GEMBLoux, rue Albert, en vue de la création d'un espace à vocation communautaire (Acte authentique du 23 septembre 2025),
 - Transfert de propriétés dans le cadre de la création de la Régie Communale Autonome de GEMBLoux

Gestion immobilière (liste non exhaustive) :

- Gestion des occupations/demandes d'occupation concernant les biens appartenant à la Ville
 - Mises à disposition de biens (parc d'Epinal, rue du 8 Mai, rue Docq, rue de la Vôte, rue Jules Bruyr, Grand Chemin de Wavre, rue Eugène Delvaux, chaussée de Nivelles, rue Taravisée, venelle Saint-Sauveur, etc.),
 - Mises à disposition de biens acquis dans le cadre de l'Opération de Développement Urbain (rue Léopold, rue Notre-Dame, place de l'Orneau, rue du Moulin, etc.),
 - Mises en location de biens (rue Jean-Baptiste Lisart, etc.),
 - Convention d'occupation et de gestion de biens (rue du 8 Mai, etc.),
 - Inventaire des biens communaux.
- Gestion des prises en location de biens par la Ville (avenue de la Faculté d'Agronomie, chaussée de Wavre, rue Marsannay-la-Côte, rue de la Vôte, etc.)
- Gestion des salles communales (à titre temporaire)
 - Participation à l'élaboration du règlement redevance relative à l'occupation des salles communales pour les exercices de 2026 à 2031,
 - Participation à l'élaboration du règlement communal d'administration intérieur relatif à l'occupation des salles communales pour les exercices de 2026 à 2031,

- Gestion de l'agenda de l'occupation des salles communales : prise de contact, analyse des besoins, mise à disposition (remise des clés, état des lieux, mise à disposition du matériel...), entretien quotidien de l'Espace Orneau, facturation, etc.,
- Aide technique aux manifestations extérieures.
- Gestion des baux à ferme
 - Inventaire et mise par écrit de baux à ferme oraux,
 - Formalisation de cession privilégiée,
 - Formalisation de renon à l'amiable,
 - Réflexion sur la réattribution des terres agricoles.
- Convention pour des aménagements anti-inondations et anti-érosions de type zones d'immersion temporaire (ZIT) - 5030 ERNAGE, rue Omer Piérard
- Convention de mise en œuvre pour la réhabilitation du site de l'ancienne marbrerie sise à 5032 MAZY, rue de l'Usine
- Convention de collaboration dans le cadre de l'extension du parc d'activités économiques de CREALYS

2.2.2. DOSSIERS TECHNICO-ADMINISTRATIFS

Les dossiers technico-administratifs sont principalement traités par la Géomètre de la Ville. Cette dernière tient un rôle capital dans l'assistance technique aux divers services communaux (recherches de limites et historiques cadastraux, désignation de géomètre pour la confection de plan de mesurage et de bornage, établissement d'attestations de propriété...). Dans ce contexte, elle est également amenée à remettre une série d'avis, notamment au service Urbanisme, dans le cadre de rues frappées d'alignement ou situés à proximité de sentiers toujours existants mais non visibles sur le terrain, ...

- Gestion des plans d'alignements
 - Analyse des demandes régulières de citoyens en vue de déterminer les zones frappées d'une servitude d'alignement dans le cadre de projets urbanistiques.
- Gestion technique et administrative des dossiers en application du décret relatif à la voirie communale
 - Déplacement du chemin S19 dit rue Malmaison aux ISNES en application du permis d'urbanisme octroyé le 6 août 2015 pour la régularisation d'une implantation et la construction d'un hangar agricole : contrôle et suivi des aménagements
 - Suivi de la mise en œuvre du plan d'alignement rue de Mazy à GEMBLOUX entre la rue Chapelle Dieu et la rue de la Bouteille en vue des travaux d'aménagement de la voirie
 - Suivi de la mise en œuvre du plan d'alignement d'une portion du chemin vicinal n°3 aux ISNES et chemin vicinal n°8bis à BOSSIERE prolongeant la rue de l'Epinette
- Gestion technique et administrative des dossiers de reprise d'espaces publics
 - Reprise des voiries et espaces publics du quartier de la « Sucrerie » - En cours
 - Proposition d'échanges et cessions de zones de trottoir autour de la parcelle « Croix-Rouge » et de la Résidence Bayard chaussée de Tirlemont 10-16 afin d'améliorer et sécuriser la circulation piétonne
 - Procédure de reprise des espaces publics sur le site de la Manufacture à GEMBLOUX – Toujours en cours

- Gestion technique des demandes ponctuelles des riverains de rétablissement de limites du domaine public
 - Procédure en bornage en vue de déterminer la position de la limite du chemin vicinal n°4 longeant deux parcelles boisées à CORROY-LE-CHÂTEAU
 - Recherches en réponse aux nombreuses demandes de renseignements de citoyens et de géomètres-experts indépendants relativement aux limites du domaine public
- Gestion des procès-verbaux de bornage déposés par les géomètres-experts – Accord sur la limite du domaine public (alignement particulier)
 - Délivrance de 12 alignements particuliers
- Gestion technique et administrative de biens relevant du patrimoine communal
 - Assistance des services communaux dans leur gestion du patrimoine communal
- Gestion technique et administrative de biens relevant de la gestion communale
 - Demandes d'autorisation d'empiètement sur le domaine public en cas de pose d'une isolation des constructions par l'extérieur ou de la construction d'escaliers pour accès aux parcelles
 - Autorisations domaniales concernant des aménagements relatifs aux cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie
- Cartographie de données et implantations en vue d'un usage plus large auprès de tous les services de l'administration communale
 - Elaboration de plans et cartes géographiques de différentes natures pour les services qui en font la demande
 - Implantation de limites de propriété de biens communaux en vue d'aménagements futurs ou de contrôle d'aménagements réalisés
 - Implantation de plantations à réaliser par le service Environnement et Espaces verts
- Réhabilitation ou aménagement de chemins communaux
 - Démarches relatives aux 4 cheminements sélectionnés pour être réhabilités prioritairement (voir groupe de réflexion « mobilité douce » dans le cadre de l'ODR) :
 - Rétablissement de l'assiette du chemin n°10 à SAUVENIERE entre les parcelles cadastrées GEMBLOUX 3^{ème} Division SAUVENIERE Section C n°53D, n°54C, n°57D, n°60D et n°66C : suivi de la pose des bornes
 - Rétablissement de la jonction traversant le Bois de Vieilles Ferrières entre la rue Haute Bise et la rue des Grands Ha à BOSSIERE – chemin vicinal n°13 et sentier n°37 : suivi des aménagements à mettre en place en accord avec le propriétaire
 - Déplacement du chemin n°24 et du sentier n°55 reliant la rue Mautienne au centre de BOSSIERE : suivi
 - Rétablissement d'une jonction entre la rue des Taillettes à BEUZET et la rue de la Sablonnière à BOSSIERE passant par la chapelle Saint-Pierre : contacts avec les propriétaires concernés et analyse des différentes possibilités de jonction
- Avis techniques pour le service Urbanisme

- Remise de nombreux avis techniques sur des demandes de permis d'urbanisme et permis d'urbanisation concernant les voiries communales ou vicinales, les plans d'alignements, les sentiers vicinaux et les cours d'eau
- Recherches et mesurages pour les autres services, internes et externes (Office du Tourisme, Police locale, DNF, SPW)
 - Recherches cadastrales diverses
 - Recherches de limites de propriété de biens en vue de transactions, réalisation de travaux d'aménagements ou d'entretien, détermination de responsabilité civile
 - Analyse des plans réalisés par les géomètres-experts indépendants à la demande des différents services



10. Gestion du Foyer communal et autres

PST - Objectif stratégique 10 – Conforter le vivre ensemble

Objectif opérationnel 10.1 Soutenir la vie locale



- Exploitation du nouveau "Foyer communal" comme espace de rencontre et pôle d'attractivité

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Christophe LEMPEREUR

Monsieur Benoît MASSON

Madame Koudhia CISSE

Madame Virginie Van WONTERGHEM, affectée temporairement à l'Académie

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

2.1. GESTION DES SALLES DU FOYER COMMUNAL ET AUTRES

Le Foyer communal étant en reconstruction depuis fin 2024, le personnel, pour la plupart, est depuis affecté à l'Espace Orneau.

La gestion administrative a quant à elle été confiée, temporairement, au service Patrimoine.

- Espace Orneau

A l'Espace Orneau, on comptabilise 161 contrats conclus pour 486 occupations effectives.

- Salle de gymnastique – Écoles communales de SAUVENIÈRE, de GRAND-LEEZ et de BEUZET

Dans les salles des écoles précitées, on comptabilise :

Ecoles	Contrats	Occupations
SAUVENIERE	61	224
GRAND-LEEZ	24	24
BEUZET	11	98



11. Gestion de l'eau et Agriculture

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.2 Adapter durablement le territoire communal afin de réduire la vulnérabilité aux inondations et aux effets du dérèglement climatique



- Mise en place de dispositifs de prévention des inondations (zone d'immersion temporaire à ERNAGE, etc.)
- Soutien aux mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en faveur des agriculteurs

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur David GEERTS

Ce service transversal, créé en juin 2022, est rattaché tant au Pôle Travaux qu'au Pôle Cadre de vie.

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

2.1. Problématique des inondations par coulées de boue et débordements de cours d'eau

Les inondations ont souvent deux origines :

- Soit le débordement d'un cours d'eau. Pour rappel, il existe 3 catégories de cours d'eau. Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie sont gérés par la Wallonie (comme l'Orneau sur la majeure partie du territoire gembloutois). Les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont gérés par la Province de NAMUR pour GEMBLOUX. Les cours d'eau de 3^{ème} catégorie sont gérés par la commune de GEMBLOUX. Enfin, les autres cours d'eau dits « non classés » doivent être entretenus par les propriétaires privés sur les parcelles qu'ils traversent. La législation actuelle en matière de gestion des cours d'eau étend l'action des communes sur les cours d'eau non classés lorsque ceux-ci jouent un rôle pour lutter contre les inondations. A GEMBLOUX, en 2025, le service Eau et Agriculture a poursuivi l'analyse de la plupart des cours d'eau de 3^{ème} catégorie pour envisager leur curage mais aussi cibler des zones propices à les faire déborder en cas de pluies intenses pour éviter les inondations dans les villages. Ces travaux importants nécessitent de nombreuses démarches auprès des propriétaires privés, de la Province, du DNF, de l'Urbanisme mais aussi en termes de financement et de ressources humaines. Leur progression est constante mais répartie à moyen terme sur quelques années.
- Soit le ruissèlement et les coulées boueuses. Le service Eau-Agriculture continue à collaborer avec les agriculteurs et les riverains afin de mettre en place des solutions concertées dans le cadre de la lutte contre les inondations par coulées de boue issues des zones agricoles. Les fascines, les haies, les fossés, les zones d'immersion temporaire (ZIT) et les talus sont les outils

les plus efficaces et les moins coûteux pour lutter contre les inondations par ruissèlement des eaux souvent chargées de boue.

2.2. La transversalité des services, les actions sur le terrain et les moyens techniques .

En 2025, les efforts se sont concentrés principalement sur le village d'ERNAGE. L'acquisition d'une parcelle propice a créé un bassin d'orage en amont du village a ouvert la voie pour passer à l'action. Un permis d'urbanisme a été introduit pour dresser les grandes lignes du projet mais s'est vu refusé par les Services provinciaux. Une analyse globale du réseau hydrographique traversant le village, une étude hydrologique et une étude de stabilité des digues ont été nécessaires pour apporter toutes les garanties au projet. Ce fut un exercice complet pour mettre à rudes épreuves toutes les compétences internes de notre Administration. Tant le service Eau et Agriculture que les services Urbanisme et Travaux ont contribué avec succès à l'obtention du permis attendu. Les démarches administratives complétées par un travail conséquent de mesurage, de calculs et de simulations prouvent que la collaboration entre les Services de l'Administration communale est efficace : **c'est la transversalité**. De nombreux partenaires externes interviennent également pour apporter leur expertise comme le STP, l'INASEP, la cellule GISER, le DAFOR, la DCENN et le Contrat Rivière.

Le bassin d'orage dit "CONCORDE" à ERNAGE, **un projet fait "maison"**. Le grand défi relevé par le service Eau et Agriculture de concevoir et de réaliser toutes les phases de chantier avec l'appui du personnel communal exclusivement. Le Service Espaces verts s'est occupé de préparer le terrain qui nécessitait de l'abatage et de l'élagage de la végétation en place. L'équipe "**INOND' ACTIONS**" (composée de grutiers et de maçons) a pris le relais pour aménager le bassin d'orage naturel selon les plans élaborés par le service Travaux. Au 1^{er} novembre 2025, le projet est déjà bien avancé (80 %) et sera opérationnel dès le printemps 2026.

Pour assurer le fonctionnement résilient (capacité à réagir à chaque instant en fonction des impératifs aux problèmes d'inondations) de la gestion des eaux sur le territoire gembloutois, des moyens techniques supplémentaires s'imposaient, le Conseil communal a lancé un marché public en 2025 en vue de l'acquisition d'une grue adaptée aux travaux de curage et d'aménagements contre les inondations..

2.3. Les réunions TASK FORCE INONDATION.

Les réunions périodiques de TASK FORCE INONDATION permettent de présenter les avancées des travaux réalisés et de porter à la connaissance du Collège et du Conseil communal les projets programmés (ainsi que les budgets nécessaires). 2 réunions sont utiles au cours de l'année.

2.4. La prime "Inondation".

Le service Eau et Agriculture gère également les dossiers relatifs à l'octroi de la prime communale pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations et les coulées boueuses, décidé par le Conseil communal en mars 2022 :

- 5 primes ont été demandées en 2025

2.5. Les avis d'urbanisme.

Le service remet également des avis sur les demandes de permis d'urbanisation et d'urbanisme dans toutes les zones d'aléa d'inondations et de ruissèlement d'eau. Quelques 30 permis ont nécessité l'intervention du service.

De même, les visites chez les particuliers pour leur apporter des conseils spécifiques afin de tenter de diminuer leur vulnérabilité face aux inondations font aussi partie du quotidien du service.

2.6. La Commission de constats de dégâts aux cultures.

Le service Eau et Agriculture assure le fonctionnement de la Commission de dégâts aux cultures, composée de 4 agriculteurs-experts.

Aucune démarche n'a abouti à l'élaboration de constats de dégâts en 2025.

2.7. La Commission agricole communale (CAC)

Pour rappel, cette Commission a été instituée lors de l'élaboration du Programme communal de Développement rural, programme adopté par le Gouvernement wallon en 2019 et était repris en lot 0 du PCDR. Le secrétariat et l'animation de cette CAC fait partie des missions du service.

Cette Commission s'est réunie deux fois au cours de la période considérée.

Favorisé par le travail de cette Commission, dans le cadre de son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC), un encadrement des agriculteurs par la Ville de GEMBLOUX est accessible pour les inciter à développer des MAEC (Mesures Agronomiques favorables à l'Environnement et au Climat) sur leurs terres agricoles. L'ASBL "Faune et Biotopie" a reçu cette mission d'accompagnement. 7 agriculteurs ont marqué leur intérêt pour l'accompagnement. 2 projets concrets de MAEC verront déjà le jour dès le printemps 2026. 2 autres sont envisagés pour 2027. Certains agriculteurs intéressés par la plantation de haies seront dirigés vers le service Environnement qui propose une formule "clé sur porte" pour implanter des haies avec l'appui de la Ville. Une nouvelle publicité de l'action sera faite au printemps prochain pour convaincre un plus large panel d'agriculteurs à stimuler les éléments de paysage favorables à la biodiversité à l'avenir.

La thématique de la transmission des fermes a été abordée au début de l'année avec la diffusion d'un film "La ferme des Bertrand" à l'ATRIUM 57 de GEMBLOUX.

Enfin, la préparation de la 2^{ème} édition de l'activité « Ferme en Ville », prévue en juin 2026, a également débuté au cours de la période couverte par le présent rapport.



12. Urbanisme

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Accélérer la transition numérique de l'Administration en dématérialisant les processus internes (permis d'urbanisme, digitalisation des fiches de paie, gestion de documents, ...) et en développant des services numériques accessibles, efficaces et adaptés aux besoins des citoyens

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas BLOMME, Responsable du service

Monsieur Michaël DETIFFE

Monsieur Pascal GOLINVEAU

Madame Béatrice HENRION

Madame Elke VAN REMOORTERE

Madame Edwige WAUTHIER

Contact: urbanisme@gembloux.be

2. PERMIS D'URBANISME

Dossiers de demande de permis d'urbanisme : **215** dossiers (les plans modifiés ne sont pas comptabilisés) ont été réceptionnés du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**233** en 2024 et **212** en 2023).

Permis traités du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 :

	2025	2024	2023
Permis d'urbanisme délivrés	170	187	192
Refus de permis d'urbanisme	16	15	12
Permis d'urbanisme abandonnés	5	3	7
Permis d'urbanisme irrecevables	7	1	0
Plans modifiés sollicités	22	34	42

2.1. Répartition des dossiers par entité

Division	Entité	Nombre de dossiers en 2025	Nombre de dossiers en 2024	Nombre de dossiers en 2023
1	GEMBLOUX	56	75	64
2	ERNAGE	14	11	9
3	SAUVENIÈRE	27	22	25
4	LONZÉE	17	12	10
5	GRAND-MANIL	14	12	26

6	GRAND-LEEZ	13	18	15
7	BEUZET	10	11	11
8	ISNES	12	10	12
9	BOSSIÈRE	10	7	9
10	MAZY	10	10	9
11	BOTHEY	5	6	4
12	CORROY-LE-CHÂTEAU	10	12	10

3. PERMIS D'URBANISATION

Dossiers de demande de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation : **0** dossier réceptionné du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**1** dossier en 2024 et **2** dossiers en 2023).

	2025	2024	2023
Permis d'urbanisation délivrés	0	0	0
Refus de permis d'urbanisation	0	1	1
Permis d'urbanisation irrecevable ou abandonné	0	0	0

3.1. Nature des dossiers

	2025	2024	2023
Permis d'urbanisation	0	1	1
Modification d'un permis d'urbanisation	0	0	0

3.2. Répartition des dossiers par entité

Division	Entité	Nombre de dossier en 2025	Nombre de dossiers en 2024	Nombre de dossiers en 2023
1	GEMBLOUX	0	0	0
2	ERNAGE	0	0	0
3	SAUVENIÈRE	0	0	0
4	LONZÉE	0	0	0
5	GRAND-MANIL	0	0	1
6	GRAND-LEEZ	0	0	0
7	BEUZET	0	1	0
8	ISNES	0	0	0
9	BOSSIÈRE	0	0	0
10	MAZY	0	0	0
11	BOTHEY	0	0	0
12	CORROY-LE-CHÂTEAU	0	0	0

4. CONTRÔLES D'IMPLANTATION

Les contrôles d'implantation servent à vérifier la conformité de l'implantation du bâtiment sur le terrain par rapport au permis d'urbanisme.

Il y a eu **57** contrôles d'implantation du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**55** en 2024 et **69** en 2023).

5. LIBÉRATION DE CAUTIONNEMENT

Depuis la décision du Conseil communal du 05 novembre 2008 relatif au dépôt d'une caution préalablement à l'exécution de travaux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme, la plupart des permis d'urbanisme font l'objet d'un état des lieux de voirie avant et après travaux.

Il y a eu **105** demandes de libération de cautionnement du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**73** en 2024 et **71** en 2023).

6. DEMANDES D'AVIS SUR AVANT-PROJET

Les demandes d'avis permettent aux demandeurs de prendre connaissance de la position du Collège communal sur une future demande de permis.

Il y a eu **36** demandes d'avis du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**36** en 2024 et **32** en 2023).

7. CERTIFICATS D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme n°1 contient les informations sur la situation urbanistique d'une parcelle cadastrale (situation au Plan de secteur, Schéma de développement communal, ...). De plus, il permet de savoir si le bien bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées et d'un accès à une voirie suffisamment équipée.

Le certificat d'urbanisme n° 2 comporte les informations du certificat d'urbanisme n° 1 et donne une appréciation des autorités sur un projet concret que le demandeur souhaite mettre en œuvre.

	2025	2024	2023
Demande de certificats d'urbanisme n° 1	10	20	11
Demande de certificats d'urbanisme n° 2 (récépissé)	0	3	2
Certificats d'urbanisme n° 1 délivrés	10	20	11
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis favorable	1	0	0
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis défavorable	0	1	2

8. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES DÉLIVRES AUX NOTAIRES

Le service Urbanisme a répondu à **712** demandes de renseignements urbanistiques au cours de la période de référence (**689** en 2024 et **675** en 2023).

9. DIVISION DE BIENS SANS PERMIS D'URBANISATION

24 biens ont fait l'objet d'une division sans permis d'urbanisation (**32** en 2024 et **33** en 2023).

10. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

10.1. Réunions

La Commission s'est réunie à **10 reprises** du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 et a émis un avis sur **39 dossiers** (41 en 2024).

10.2. Nature des dossiers soumis à l'avis de la Commission

10.2.1. PERMIS D'URBANISME AVEC DÉROGATION AU PLAN DE SECTEUR : **5 dossiers**

10.2.2. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART AU GUIDE COMMUNAL D'URBANISME : **19 dossiers**

10.2.3. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN SCHÉMA D'ORIENTATION LOCAL : **4 dossiers**

10.2.4. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN PERMIS D'URBANISATION : **1 dossier**

10.2.5. PERMIS D'URBANISATION : **1 dossier**

10.2.6. PERMIS UNIQUE – PERMIS INTÉGRÉ : **5 dossiers**

10.2.7. DIVERS :

- Demande d'avis sur avant-projet : **3 dossiers**
- Concertation autour du programme d'action triennal opérationnel dans le cadre de l'Opération de Développement urbain : **1 dossier**

11. INFRACTIONS URBANISTIQUES

Le service Urbanisme a traité des dossiers d'infraction urbanistique : constatation des infractions, rédaction des procès-verbaux, suivi des régularisations, ...

Au total, **19** nouveaux dossiers d'infractions urbanistiques ont été traités par le Collège communal du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**21** en 2024 et **28** en 2023) et **11** demandes d'informations préalables ont été demandées (**8** en 2024). Plus de la moitié des dossiers ont été régularisés ou sont en cours de régularisation.

2 procès-verbaux ont été dressés.

4 procès-verbaux (**2** en 2024) ont été clôturés après le paiement d'une amende transactionnelle pour un montant total de 4.850 € (1.887,75 € en 2024).

1 procès-verbal a été clôturé après une remise en état.

12. PERMIS UNIQUES ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Dossiers de demande de permis introduits du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

12.1. Permis uniques

	2025	2024	2023
Permis unique	12	9	8

12.2. Permis d'environnement

	2025	2024	2023
Permis d'environnement	10	11	18
Permis intégré	0	3	0
Permis d'environnement de 3 ^e classe – Déclarations	191	190	146

13. GESTION DES COURRIELS (boîte générale « URBANISME » uniquement)

Le service a répondu à **4.463** mails du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (**3.482** en 2024 et **3.322** en 2023).

14. Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues (ICAR)

Cette base de données contient et localise les adresses postales issues de l'Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues (ICAR) au sein du territoire wallon. Après vérification **10.274** (**10.110** en 2024) adresses sur 12.721 et **236** (**233** en 2024) rues sur 416 ont été validées sur le territoire de GEMBLOUX.



13. Environnement

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.2 Adapter durablement le territoire communal afin de réduire la vulnérabilité aux inondations et aux effets du dérèglement climatique



- Finalisation du projet de verger communautaire avec GEMBLOUX Agro-Bio Tech, dans la perspective d'une filière agro-alimentaire à moindre impact environnemental

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.3 Préserver les ressources naturelles et renforcer la biodiversité



- Renforcement du maillage écologique sur la base d'une actualisation du réseau écologique local et de son intégration dans les outils de planification territoriale
- Réaménagement du site de l'ancienne briqueterie à GRAND-MANIL en espace vert accessible
- Concrétisation de la Réserve naturelle aux sources de la Jette
- Création de la Maison de la nature et de l'environnement (PCDR)

PST - Objectif stratégique 2 – Maintenir une gestion efficiente, collaborative et transparente

Objectif opérationnel 2.3 Stimuler les concertations et les partenariats



- Poursuite du Programme Zéro Déchet comme outil fédérateur de divers partenaires (BEP, écoles, commerçants, Horeca, entrepreneurs, citoyens, etc.)

PST - Objectif stratégique 9 – Sécuriser l'espace public

Objectif opérationnel 9.1 Maintenir un espace public serein et respecté



- Concrétisation d'un Plan Local de Propreté sur l'ensemble du territoire avec un ciblage particulier sur le centre-ville

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Julien LEGRAND, Conseiller en Environnement, Responsable du service
Madame Hafida HAOUARI CHOUGRATI
Madame Maïté VAN VAECK, Eco-Conseillère

Par le caractère très varié de l'Environnement, le service est amené à gérer des matières sensiblement diversifiées, allant de la gestion du patrimoine naturel à la propreté publique, ainsi qu'à répondre à de nombreuses sollicitations diverses du public.

2. GESTION DES DECHETS

2.1. Collectes en porte-à-porte

2.1.1. COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ORGANIQUES

Si la collecte des déchets est assurée par le BEP Environnement, le service Environnement est régulièrement amené à assurer le suivi des défauts de collecte, notamment lorsqu'ils concernent des rues entières. Ce suivi comprend la communication envers les personnes impactées ainsi que la recherche de solutions en concertation avec le BEP.

Les chiffres communiqués par le BEP illustrent les efforts de tri réalisés à Gembloux : le poids total de la fraction résiduelle tend à diminuer, et ce malgré l'augmentation continue de la population. Ramenés à la quantité de déchets produite par habitant, ces résultats deviennent plus significatifs :

- Les Gembloutois diminuent lentement mais sûrement leur production de déchets ménagers résiduels (conteneur à puce) ;
- Comme les années précédentes et depuis l'instauration de l'obligation de tri des déchets organiques, l'utilisation du sac biodégradable poursuit sa progression.

	Fraction résiduelle (conteneurs à puce)			Déchets organiques (sacs biodégradables)		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	145.030	176.940	180.800	84.600	101.500	104.920
Février	138.270	139.180	137.940	80.000	81.460	79.960
Mars	174.020	144.460	140.800	99.440	80.440	82.140
Avril	145.540	139.910	169.840	82.040	81.640	103.000
Mai	184.180	176.840	133.260	97.040	94.480	80.760
Juin	149.720	153.120	142.600	76.200	80.660	83.120
Juillet	140.980	180.530	174.380	69.980	94.100	95.480
Août	145.450	147.570	138.620	90.480	74.9640	78.040
Septembre	143.700	138.460	131.900	73.040	79.000	78.840
Octobre	139.380	182.040	*	74.840	101.260	*
Novembre	176.480	138.500	*	92.980	82.320	*
Décembre	143.220	134.580	*	77.840	79.400	*
TOTAL	1.855.970	1.852.130	1.350.140	998.480	1.031.220	786.260
Moyenne par mois	156.127	154.344	150.016	83.207	85.935	87.362
Extrapolation kg par an	1.956.860	1.852.130	1.800.187	998.480	1.031.220	1.048.347
Extrapolation kg par an par habitant	73.84	69.90	67.80	37.65	38.92	39.49

* : Données non encore disponibles auprès du BEP

	Déchets Encombrants porte à porte ou via Ressourcerie Namuroise	
	2024	2025
	Kg	Kg
Janvier	13.820	17.900
Février	12.840	25.440
Mars	16.400	14.180
Avril	16.700	27.860
Mai	15.660	17.780
Juin	14.300	21.780
Juillet	22.640	13.020
Août	13.540	13.880
Septembre	26.640	17.980
Octobre	27.120	*
Novembre	15.300	*
Décembre	15.080	*
TOTAL	210.040	169.820
Moyenne par mois	17.503	18.869
Extrapolation kg par an	210.040	226.427
Extrapolation kg par an par habitant	7.93	8.53

* : Données non encore disponibles auprès du BEP

	Papiers-cartons porte à porte		PMC porte à porte		Verre (bulles)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	150.140	153.900	56.580	64.440	82.506	82.807
Février	68.200	74.520	59.960	59.500	71.165	73.381
Mars	74.680	76.580	55.020	59.800	70.676	67.434
Avril	68.160	69.080	56.660	91.100	73.429	66.636
Mai	66.720	68.320	89.240	61.740	70.633	77.244
Juin	71.180	72.800	58.820	61.520	55.086	51.089
Juillet	74.880	73.980	55.580	58.460	80.988	66.448
Aout	68.940	66.840	56.860	54.440	73.179	78.619
Septembre	82.860	73.820	56.680	58.360	61.810	68.956
Octobre	75.180	*	84.540	*	71.087	*
Novembre	73.780	*	56.940	*	57.282	*
Décembre	72.900	*	56.430	*	80.313	*
TOTAL	947.620	729.840	743.310	569.360	847.154	632.614
Moyenne par mois	78.968	81.093	61.943	63.262	70.569	70.290
Extrapolation kg par an	947.620	973.120	743.310	759.147	847.154	843.485
Extrapolation kg par an par habitant	35.76	36.65	28.05	28.59	31.97	31.77

* : Données non encore disponibles auprès du BEP

2.1.2. COLLECTES SÉLECTIVES

S'intéressant aux kilos par habitant et par an, on peut observer et interpréter comme suit :

- Si la consommation de papier était en diminution constante ces dernières années, une légère hausse a toutefois été observée en 2025. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'essor du commerce en ligne et la multiplication des livraisons de colis à domicile.
- Le flux des PMC tend à se stabiliser, tout en poursuivant une légère augmentation. Cette évolution reste liée à la mise en place du nouveau sac PMC insaturé en 2019 ainsi qu'aux efforts continus de la population en matière de tri des déchets.
- La collecte des encombrants via la Ressourcerie Namuroise est également en légère hausse, témoignant de la bonne utilisation de ce service de collecte à domicile.

2.1.3. COLLECTE DE BRANCHAGES

Le service assure les aspects communicationnels et la coordination globale avec le service Propreté.

L'intérêt des citoyens est renouvelé chaque année :

	Avril 2022	Novembre 2022	Avril 2023	Novembre 2023	Avril 2024	Novembre 2024	Avril 2025	Novembre 2025
Nombre d'inscriptions	63	78	63	54	72	58	36	*

2.2. Collecte en points d'apport volontaire

2.2.1. COLLECTE DES VERRES

Le service assure le relais auprès de l'intercommunale des problèmes qui se posent avec les bulles à verres (débordements, vandalisme, malpropreté).

En 2025, une réévaluation des besoins en matière d'enfouissement a été réalisée en concertation avec le service Travaux, dans la continuité de l'agrément FOST+ et de l'appel à candidatures lancé par le BEP Environnement visant à mettre à disposition des moyens budgétaires pour l'amélioration du réseau des bulles à verre.

Il en ressort qu'à l'heure actuelle, les sites encore aériens ne présentent pas de besoin majeur d'être enfouis. Il a donc été convenu de refaire le point sur la situation en 2026.

2.2.2. COLLECTE DES TEXTILES

En 2025, la Ville continue à collaborer avec deux prestataires d'économie circulaire actifs dans la valorisation des vêtements usagés : l'asbl Terre et l'asbl Les Petits Riens. La convention de partenariat avec l'asbl TERRE a été renouvelée en janvier 2025 pour une durée de 2 ans.

Le secteur de l'économie sociale a été confronté à un apport massif de dépôt à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive européenne qui impose désormais que tout textile, même abîmé, soit déposé dans une bulle textile.

Les sites de la rue de l'Agasse, rue du Bordia, rue Sigebert et Chaussée de Charleroi (parking Traffic) ont été particulièrement impactés principalement durant l'été avec pour conséquence, l'apparition de dépôts clandestins nécessitant davantage le passage des ouvriers communaux pour leur ramassage, à la demande des prestataires de l'économie circulaire, afin de palier à leurs difficultés de suivre les tournées de récoltes.

Les bulles des sites des rues de l'Agasse et du Bordia ont été temporairement retirées, ce qui a permis de stopper les dépôts clandestins. Une analyse de potentiels nouveaux sites pouvant les accueillir est en cours.

2.2.3. COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

En bonne concertation avec les services Espaces verts et Communication, le service a assuré la coordination et la communication autour de la collecte 2025, ainsi que, déjà, celle de 2026 annoncée

entre autre, dans le calendrier de collectes 2026 qui sera distribué, prochainement, à l'ensemble de la population gembloutoise.

2.3. Décharges

2.3.1. ANCIENNE DECHARGE DES ISNES

Ce site, dont la réhabilitation s'est étalée de 1994 à 2002 dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la SPAQUE, a bénéficié d'un suivi scientifique précis jusqu'en 2024.

Le Service Public de Wallonie a informé la Ville que, compte tenu des résultats des paramètres de surveillance, cette dernière peut être définitivement stoppée. Les différents rapports de la DESo mentionnent que la "*plume d'eau salée*", c'est-à-dire la nappe aquifère qui contenait une forte concentration de chlorure, a fortement diminué et est stabilisée dans l'espace, et que la tendance à l'avenir s'annonce favorable.

En 2025, une nouvelle campagne de prélèvements d'eau a été menée sur le site de la décharge des ISNES. Une attention particulière a été portée à la concentration en métaux lourds ainsi qu'à la présence de PFAS. La pollution reste limitée aux eaux souterraines, pour lesquelles un suivi annuel est maintenu.

2.3.2. ANCIENNE DECHARGE DITE « DES SEPT VOLEURS » A GRAND-LEEZ

Ancienne sablière exploitée dans les années 70, elle a servi de décharge communale dans les années 80. Le chantier de réhabilitation a été confié à l'opérateur Tradecowall en 2009 par concession de service public et régie par l'Arrêté ministériel du 8 novembre 2010. L'opérateur privé a financé les opérations de dépollution et de confinement de la pollution résiduelle (pose d'une membrane d'étanchéité) en monétisant les apports de terres constituant un éco-tumulus. La réhabilitation s'est terminée en 2021, année depuis laquelle le site est géré par la Ville. Fin 2022, le SPW-DeSu a rendu un avis favorable au SPW-DAS pour l'arrêt du monitoring analytique du site. Le quitus définitif marquant la fin de la réhabilitation est, néanmoins, toujours attendu par la Ville.

La question de la post-gestion ultérieure reste ouverte, notamment au vu de la nécessaire gestion des espèces expansives (chardons, ronces, ...) et des invasives (renouées asiatiques, séneçon du Cap, ...).

2.4. Dépôts sauvages

Le service Environnement assure le relais entre les plaignants, l'agent constatateur communal, la Zone de police locale, le service Propreté et parfois les auteurs. Le service s'applique à médiatiser les cas majeurs pour tenter de les endiguer.

2.5. Sensibilisation à la réduction des déchets et à la propreté publique

Le service Environnement, en collaboration avec le service Communication, a diffusé, via les différents canaux de communication (réseaux sociaux, site web, bulletin communal, etc.), plusieurs rappels en lien avec la propreté publique : respect des consignes de tri et des horaires de sortie des déchets ménagers, lutte contre les jets de mégots de cigarettes et sensibilisation à l'utilisation des sacs à déjections canines.

Des guides de tri, ainsi que le kit « Réussir mon zéro déchet », édités par le BEP Environnement, sont mis à disposition des citoyens à l'Hôtel de Ville. Des cendriers de poche et des sacs à déjections canines sont également disponibles à l'accueil de l'Administration communale et au service Environnement.

Enfin, une centaine de guides de tri traduits en anglais ont été remis à Gembloux Agro-Bio Tech afin d'informer les étudiants étrangers des règles de tri en vigueur.

2.5.1. BE WAPP 2025

Le service a coordonné l'action de nettoyage annuel de BE WAPP. Celle-ci s'est tenue du 20 au 23 mars 2025 et a mobilisé plus ou moins 600 bénévoles (écoles et particuliers). Les bénévoles ont reçu gants, gilets et sacs de l'asbl BE WAPP tandis que le service leur mettait à disposition des pinces à déchets prêtées par le BEP.

Un nettoyage de l'Orneau et de ses berges par les élèves de l'ITH a été organisé en partenariat avec le Contrat de Rivière Sambre et Affluents.

2.5.2. MARATHON DE LA PROPRETE

En raison de l'absence de subsides de la Région Wallonne, l'asbl « Be WaPP », qui coordonne le marathon de la propreté, n'a pas été en mesure d'assurer l'édition.

2.5.3. PRIMES AU COMPOSTAGE

En 2025, le règlement prime compostage a été mis à jour permettant dorénavant le remboursement de 50 % de la facture avec un plafond de 25 €.

	2022	2023	2024	2025
Demandes	4	8	3	9

2.5.4. PRIMES LANGES LAVABLES

Depuis 2021, la Ville octroie une prime visant à favoriser l'utilisation de langes lavables pour les bébés. La prime correspond à 50 % des factures avec un plafond à 100 € par an, par enfant.

	2023	2024	2025
Demandes	17	9	6

2.6. Plan Local de Propreté publique

En 2024, le service a entamé les démarches visant à doter la Ville d'un Plan Local de Propreté, permettant par ailleurs de prétendre à des aides à l'emploi finançant l'agent constatateur engagé au cours de l'année 2025.

En 2026, la Ville répondra à l'appel à candidature de l'ASBL « Be WaPP » permettant de se faire accompagner gratuitement pour la rédaction de ce Plan Local de Propreté.

2.7. Commune « Zéro Déchet »

La Ville est engagée depuis 2020 dans une démarche « 0 Déchet », bénéficiant de l'accompagnement du BEP dans le cadre de la rétrocession du subside FostPlus à l'Intercommunale. La démarche s'est enrichie en 2022 d'une Eco-team associant des agents de la Ville impliqués dans la réduction des déchets au sein de l'Administration.

En 2025, les démarches en vue de réduire la consommation de papier se sont poursuivies. Un sondage des habitudes d'impression du personnel communal a notamment été réalisé, permettant d'arrêter l'impression des « fardes » des points du Conseil communal. Ces documents demeurent accessibles à l'ensemble des Conseillers via le logiciel « IA.Délib », rendant leur impression superflue.

Les contacts initiés en 2024 pour mettre en place des contenants réutilisables auprès des commerçants de la ville, notamment des boîtes à pizza réutilisables n'ont finalement pas abouti faute de partenariat concluant.

En 2025, un subside unique, plafonné à 500 €, a été mis en place à destination des établissements Horeca afin de les accompagner dans l'acquisition de contenants réutilisables pour les événements organisés sur la voie publique. Cette mesure a notamment permis que l'édition 2025 de la braderie se déroule entièrement en contenants réutilisables, entraînant une réduction significative de la production de déchets et une amélioration notable de la propreté du centre-ville durant les 3 jours de festivités.

Des animations sur le thème du réemploi ont été organisées dans trois implantations scolaires, permettant de sensibiliser près de 210 élèves. Par ailleurs, trois ateliers consacrés à la prévention des déchets, aux produits d'entretien durables et aux techniques de conservation des aliments ont été menés en collaboration avec l'asbl *Espace 9*, à destination de personnes en situation de précarité.

Le Green deal « Cantines durables » s'est poursuivi dans les écoles communales pour éviter le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Un effort a également été mis sur le respect du tri des déchets dans les différentes cantines.

2.8. Optimisation de l'implantation des poubelles et des tournées de collectes

Fin 2020, la Ville a bénéficié d'un projet pilote de « Be WaPP » pour optimiser l'implantation des poubelles et des tournées de collecte. En 2021, un diagnostic des poubelles publiques a été réalisé par un consultant externe. À la suite de cela, en 2022, le service Travaux a acquis 88 nouvelles poubelles dont la majorité ont été placées en 2022 et 2023. Quelques dernières poubelles d'un modèle homogénéisé et limitant l'introduction de déchets ménagers en petits sacs, ou les tags, ont encore été placées en 2025.

3. PROTECTION DE LA NATURE – ESPACES VERTS – FORÊTS

3.1. Planification et concertation locale

Le service a été sollicité une vingtaine de fois en 2025 pour remettre des avis dans le cadre de procédures urbanistiques qui concernent des parcelles reprises dans la structure écologique principale ou proche de celle-ci (permis d'urbanisation, permis d'urbanisme).

Le service remet également des avis à la demande d'autres services pour des projets ayant un possible impact environnemental : aménagement du parc rue du Moulin, du nouveau foyer communal, ...

3.2. Gestion du patrimoine naturel local

3.2.1. GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

La gestion des espaces verts est assurée par le service Plantations. Tout au long de l'année, des concertations entre le service Plantations et le service Environnement ont lieu sur l'aménagement de certains espaces communaux ou la manière de les entretenir : parcs urbains, bords de route en fauchage tardif, arbres de rue, bords de RAVeL, cimetières, rives de cours d'eau communaux, demandes ponctuelles de riverains, etc.

En 2025, les deux services ont plus spécifiquement collaboré sur le réaménagement du Parc de la Closière et sur l'évaluation de l'état sanitaire des arbres de la drève d'Argenton.

3.2.2. GESTION FORESTIERE DU BOIS DE GRAND-LEEZ

De par sa superficie de plus de 100 ha d'un seul tenant, le bois de GRAND-LEEZ est géré par le SPW-DNF. Ce dernier encadre la pratique sylvicole, attribuant les lots de coupe aux soumissionnaires et soumettant à la Ville les devis de replantation, suivant les lignes directrices du Plan d'Aménagement Forestier adopté en 2023.

En 2025, le service a accompagné la replantation de plusieurs lots en réponse à l'appel à projets du SPW visant la régénération de forêts résilientes via un subside de 2.500 € obtenu en 2024.

Le service assure par ailleurs le suivi de nombreuses sollicitations citoyennes en lien avec le bois (arbres menaçants, tombés) ou émanant du monde associatif (pose de nichoirs, migration batraciens, arrivée du raton-laveur) ou en lien avec des projets innovants notamment issus de l'Opération de Développement rural (pavillon d'accueil – observatoire de la roselière).

Suite à l'écrasement accidentel de pontes de batraciens installées dans des ornières, en mars 2025, le service a coordonné, avec le service Travaux et le SPW-DNF, le creusement de cuvettes éparses en octobre pour rétablir les habitats.

3.2.3. NATURASCOPE

Outil d'auto-diagnostic et d'aide à la décision mis en place par le SPW et la Fondation rurale de Wallonie, il a été alimenté par le service et validé par le Collège communal en 2024, donnant des lignes directrices pour la préservation et le renforcement de la nature gembloutoise.

En 2025, il a notamment servi à alimenter la mise à jour de l'étude du réseau écologique.

3.2.4. RENFORCEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE LOCAL

Un règlement communal adopté en 2022 assure un soutien financier et technique pour les plantations réalisées chez le particulier et en zone agricole. Le dispositif vient en continuité du mécanisme régional « Yes we Plant » en octroyant, pour le particulier, une prime complémentaire à la prime régionale. En zone agricole, la Ville prend en charge l'entièreté de la plantation, de l'achat des plants à leur plantation réalisée si possible en participatif citoyen. Un budget annuel de 20.000 € y est consacré, que la Ville présente ensuite au droit de tirage régional « Ligneux indigènes » crédité pour GEMBLOUX de 61.450 € jusqu'en fin 2027. L'approche du monde agricole est facilitée par le service Eau et Agriculture. Les dossiers sont ensuite traités par les services Environnement et Plantations.

La période de ce rapport voit la finalisation des plantations suivantes (hiver 2024-25) :

- 130 m au lieu-dit BAUDECET, près des sources du Baudecet + alignement d'arbres mellifères,
- 320 m à BOSSIERE, tout le long du ruisseau de la Polissoire,
- 150 m à SAUVENIERE, en liaison avec le corridor écologique du RAVeL et le cordon rivulaire du Baudecet + alignement demi-tiges frugivores et mellifères,
- 120 m au lieu-dit BERTINCHAMPS, en liaison avec le cordon rivulaire d'un affluent de l'Orne,
- 270 m au lieu-dit BERTINCHAMPS (autre demandeur), le long de la Chaussée Romaine et ceinturant une pâture en berge de l'Orne,
- 580 m (sur deux années) à ERNAGE, en liaison avec le bois de Sart-Ernage et des MAEC mises en œuvre par l'exploitant.

En 2025, les plantations suivantes sont initiées en vue d'une plantation à l'hiver 2025-26 :

- 150 m en double rang le long du petit Orneau, près du Liroux + 6 arbres isolés
- 240 m en simple rang tout le long d'un champ à BEUZET + 5 arbres isolés
- 330 m en simple rang en bordure de champs à BOSSIERE + 10 arbres isolés
- 210 m en double rang entre un verger et une terre de culture à Bertinchamps

3.2.6. APPEL À PROJET 2021 « VÉGÉTALISATION URBAINE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » - PARC URBAIN

Le projet, développé par GEMBLOUX Agro-Bio Tech et introduit par la Ville en 2022 dans le cadre de l'appel à projets « Végétalisation urbaine pour répondre aux enjeux climatiques » est subsidié par le SPW à hauteur de 184.248 €, la Ville prenant en charge les 20 % restants à concurrence de 46.062 €.

Il vise la création d'un espace démonstratif accessible au grand public, décliné en un verger conservatoire, une friche dirigée et un potager communautaire. Il s'inscrit dans le contexte plus large de la plateforme Wasabi développée par le partenaire académique, illustrant les aménagements de biodiversité urbaine permettant de faire face au changement climatique.

En 2025, le collectif de bénévoles est mis en place et une convention est signée entre eux et GEMBLOUX Agro-Bio Tech. La répartition des tâches entre le collectif, les services techniques universitaires et communaux est précisée avec les premières interventions de la Ville en désherbage des cheminements.

3.2.7. APPEL À PROJET 2022 « TRAME BLEUE ET VERTE » - ANCIENNE BRIQUETERIE de GRAND-MANIL

La Ville a candidaté et obtenu, fin 2022, un subside de 224.266 € pour l'acquisition du site de l'ancienne Briqueterie à GRAND-MANIL et la valorisation de son maillage vert et bleu. Le projet vise à rendre accessible au public cet espace naturel, dans un contexte de résilience face aux changements climatiques à venir, tout en renforçant ses qualités écologiques.

L'année 2025 a permis de faire aboutir le projet final et amorcer sa réalisation, comme suit :

- Élaboration du projet final par l'auteur de projet associant le BEP (AMO), le SPW-DNF, Natagora et les services Environnement, POLLEC et Patrimoine,
- Obtention du permis d'urbanisme,
- Remise du projet final au SPW, production de documents complémentaires et validation finale,
- Production des documents de marché,
- Mise en place d'un marché de travaux, lancement, analyse des offres et attribution en vue d'un démarrage des travaux en décembre 2025.

3.2.8. APPEL À PROJET 2024 « TRAME BLEUE ET VERTE » - VEGETALISATION A L'ECHELLE DE QUARTIER

En 2024 paraissait le dernier appel à projets de la série « Trame bleue, trame verte » consacré à la végétalisation à l'échelle du quartier dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ciblé sur la lutte contre les îlots de chaleur. La Ville a candidaté et obtenu un subside de 150.129 €, sous la forme d'un droit de tirage, pour la végétalisation, à la façon d'un petit parc arboré, du centre de la place du lieutenant-colonel de La Villéon à ERNAGE.

En 2025, de premiers essais de sols ont été menés par la pose d'un piézomètre. Le démarrage des travaux en 2026.

3.3. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

3.3.1. Généralités

La Ville de GEMBLOUX est engagée dans un PCDN depuis 2008. La 1^{ère} étude du réseau écologique a été réalisée en 2009 par le Laboratoire d'Écologie de GEMBLOUX Agro-Bio Tech. La charte du PCDN incluant l'engagement de la Ville dans le processus a été approuvée par le Conseil communal du 05 mai 2010.

L'année 2025 voit plus spécifiquement l'étude du réseau écologique être mise à jour et l'émergence de nombreux projets en faveur des milieux humides (cf. ci-après).

3.3.2. COMMISSION NATURE

La commission a été instituée par le Conseil communal du 04 septembre 2013. Elle a fonction d'organe consultatif et participatif et est ouverte à toute personne porteuse de projet dans le cadre du PCDN ou désireuse de s'y investir.

Elle s'est réunie le 12 avril 2025 pour évaluer et approuver les projets 2025.

3.3.3. PROJETS 2025 DU PCDN

11 projets ont été introduits, ce qui est dans la moyenne des années précédentes (+- 12 / an) :

1. Plantation de fruitiers Régie des Quartiers
2. Jardin-Atelier « La Main Verte » (Service Entraide Migrants)
3. Biodiversité chez Ekikrok
4. Jardin commun à la ferme du Monty
5. Ensemble, plantons et préservons le verger collectif (Parc urbain)
6. Amélioration de la qualité biologique du site des mares CSO (Natagora)
7. Création de mares au verger de l'Escaille (Natagora)
8. Eco-jardin Orée du Bois 2025 - Prairie fleurie – Plantations vivaces
9. Eco-jardin Orée du Bois 2025 - Prairie fleurie – Formation au fauchage manuel
10. Phragmitaie de GRAND-LEEZ - Fauchage et débardage au cheval de trait
11. Creusement de mares au bois de GRAND-LEEZ

A l'exception du premier projet qui a été réorienté vers le subsidé Yes We Plant et la prime communale complémentaire, tous les projets ont été validés par la Commission Nature, le Collège communal et le Conseil communal. Le Coordinateur local PCDN a ensuite assuré le suivi administratif pour permettre l'octroi du subsidé communal aux porteurs de projets retenus, pour un montant total de 14.967 €.

Le service a également assuré le suivi et la clôture des justificatifs 2023, tant des porteurs de projets vis-à-vis de la Ville, que de la Ville vis-à-vis du SPW.

3.3.4. PROJETS MAJEURS ET ACTIONS RÉCURRENTES DU PCDN

Depuis son lancement en 2010, le PCDN a vu l'avènement d'une quarantaine de projets concrets favorables à la biodiversité locale ou s'inscrivant dans une logique de sensibilisation à l'environnement.

Voici les principales avancées 2025 :

Site Internet du PCDN : le site du PCDN a été rapatrié sur le site Internet de la Ville et a connu de nombreuses adaptations et actualisations à cette occasion. Il a été mis à jour avec un formulaire de rentrée des projets 2025 et leur détail en suite de leur validation.

Pelouse calcaire sur le site de Falnuée à MAZY : un chantier participatif de fauchage à la fin de l'automne 2025.

Opération de sauvetage de batraciens : le service complète les demandes d'arrêtés de police pour :

- Le lieu-dit les « Trois-Ponts » à BOSSIÈRE,
- La route d'Aische-en-Refail à hauteur de l'étang de GRAND-LEEZ,
- La rue Émile-Pirson à MAZY et à hauteur du Golf de Falnuée,
- La chaussée de Nivelles à MAZY.

Brochures arbres et haies remarquables : pas de nouvelles actualisations en 2025. A noter la triste nouvelle du décès de l'auteur de ces brochures en octobre 2025.

Gestion des balsamines de l'Himalaya : campagne d'arrachage menée par le Contrat de Rivière Sambre & Affluents à la suite de l'arrêt de l'action menée par les bénévoles du PCDN.

Maillage bleu : mares creusées au sud de GEMBLOUX pour renforcer la présence du Triton crêté (espèce Natura2000). En 2025, la mare creusée au Sud de la rue de la Croix Rouge à BOSSIERE est reprofilée avec les équipes et engins du service Travaux.

Jardin de GRAND-LEEZ – Eco-jardin de l'Orée du Bois : jardin communautaire géré par EGL-Nature : permaculture, verger, serres maraichères, poulailler, prairie fleurie, mare didactique. L'année 2025 voit surtout avancer la réflexion autour du pavillon d'accueil (projet de l'ODR).

Potager partagé sur la butte du CPAS : l'ASBL ResanESCO a confié la gestion au CPAS fin 2023. Fin 2024 le CPAS a demandé d'identifier un nouveau portage associatif qui n'a toujours pas été identifié.

Actions Ekikrok à BOSSIÈRE : jardin partagé géré par Ekikrok : permaculture, serre maraîchère, mare et pâturage. 2025 voit la remise en place de l'événement grand public « Parc et Jardin ouvert » début juin ainsi que l'inauguration du pavillon d'accueil financé par le budget participatif.

RAVeL Faune-Flore : fiches didactiques sur les richesses faunistiques et floristiques du RAVeL réalisées et illustrées par Agrophot.

Verger de l'Escaille : rucher didactique et verger parrainé en éco-gestion (pâturage), haies et bandes messicoles. En 2025, des mares sont creusées entre le verger et la future maison de la nature.

Potager partagé des Pâquerettes à LONZÉE : 8 bacs de culture cultivés par les riverains situés à l'emplacement de parterres publics bordant la rue des Pâquerettes à LONZÉE.

Potager partagé de la Closière à GEMBLOUX : l'asbl GEMBLOUX Optimiste y avait aménagé une mare et des carrés de permaculture. En 2021, le projet a évolué vers une Tisanerie peinant à attirer les forces vives. En 2025, il est décidé de rénover la mare et de rabattre le pavillon en briques à un muret circulaire pour réduire le vandalisme.

Phragmitaie de GRAND-LEEZ : zone humide recolonisée spontanément par le roseau phragmite à la suite de son déboisement en 2010. Fin 2025, un tiers de la roselière est fauché avec exportation des fanes par un cheval de trait.

Grainothèque à la bibliothèque communale : portée par l'asbl GEMBLOUX Optimiste, elle est alimentée par les jardiniers amateurs qui y déposent leurs excédents de graines du potager et repartent avec les graines de leur choix.

3.3.5. PROJETS DU PCDN INITIÉS ET PORTÉS PAR LA VILLE

Mares du Centre sportif de l'Orneau : creusées en 2016 grâce à un subside régional « BiodiBaP » de 10.000 €, leur gestion est concertée entre Natagora et le Coordinateur PCDN, et se concrétise grâce aux réseaux bénévoles respectifs et l'appui de bénévoles occasionnels (mises au vert d'entreprises, d'étudiants ITH, scouts, ...).

En 2025, le site est régulièrement fauché par l'agent en charge de l'entretien des sentiers. Il sert de support à une formation donnée en juin par le Conseiller en Environnement aux étudiants en Master 1 en Architecture du Paysage de l'ISla.

Fin septembre, elles font l'objet d'une intervention majeure, via subside PCDN, permettant le fauchage de l'ensemble du site avec exportation et le reprofilage de la mare de faible profondeur près du ponton.

Nichoir à faucons pèlerins et suivi par caméra : pensé avec le conseil de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, un nichoir à faucons pèlerins a été fabriqué et placé en 2019 en haut du beffroi, par le Conseiller en Environnement. Il vise le renforcement de l'espèce et la réduction naturelle du pigeon urbain. Une caméra est installée depuis début 2023 pour suivre en direct les nidifications, largement suivies par les Gembloutois et les écoles. 2 fauconneaux sont nés en 2025 et ont été bagués.

3.3.6. MATERIEL DU PCDN

La mise à disposition de matériel (débroussailleuse, tronçonneuse, taille-haie, bûches, pelles, ...) rencontre un franc succès auprès des bénévoles. Si l'agenda partagé permet aux bénévoles de réserver directement le matériel, la remise des clefs du box par le Coordinateur PCDN permet d'encadrer un minimum le système.

Achetés initialement pour équiper les événements du PCDN, les gobelets réutilisables comportant le logo PCDN sont très largement utilisés pour des événements communautaires gembloutois.

3.3.7. MISE A JOUR DE L'ETUDE DE RESEAU ECOLOGIQUE GEMBLUTOIS

La mise à jour commandée en 2023 a été confiée au laboratoire Biolandscape, émanation du laboratoire d'Ecologie de GEMBLOUX Agro-Bio Tech.

En 2025, Biolandscape a affiné et communiqué les premiers résultats cartographiques de l'étude. Le rapport final est attendu fin de l'année 2025.

3.4. Semaine de l'arbre – 2025 "Haie fleurie"

3.4.1. DISTRIBUTION DES PLANTS

Avec l'aide du service Plantations, le service assure la coordination, la préparation, la communication et la tenue de cette distribution. Elle se tient un an sur deux au Centre Technique Horticole dans le cadre de leur journée de l'arboriculture puis dans le centre-ville.

En 2025, elle aura lieu le samedi 22 novembre au Centre Technique Horticole et verra la distribution de presque 2.000 plants répartis en 12 essences régionales, financés par le SPW dans le cadre de BiodiverCité. Le dispositif est complété de stands d'infos du PCDN (Ekikrok, expert forestier), ainsi que d'un guide composteur.

3.4.2. ANIMATIONS « SEMAINE DE L'ARBRE »

Pour valider le subside BiodiverCité reçu pour la distribution des plants, la Ville doit tenir au moins une activité de sensibilisation dans la semaine qui précède cette journée de l'arbre. En 2025, le service a coordonné les agendas pour que la plantation de haies au Centre de Recherche Agronomique wallon prenne place juste avant la journée de l'arbre.

Le service a par ailleurs assuré en 2025 le reporting et la justification du subside BiodiverCité 2023.

3.5. Abattage d'arbres

En 2025, **16** demandes d'abattage d'arbres de particuliers ont été introduites et gérées par le service en concertation avec le service Plantations. Les autorisations sont généralement conditionnées à la replantation compensatoire indigène selon le principe d'un arbre replanté pour un arbre abattu.

Le service est également intervenu et a assuré la concertation avec la zone de police locale, l'agent constatateur et l'agent forestier DNF pour plusieurs abattages majeurs et suspects intervenus sur le territoire.

3.6. Gestion des plantes invasives

3.6.1. RENOUEES ASIATIQUES

À la suite de l'abandon définitif des pesticides sur tout le territoire en 2018, les 12 sites communaux répertoriés de renouées asiatiques qui étaient gérés, par le passé, par injection n'ont pas été gérés en 2025. Les gestions pilotes par fauchage répété le long du RAVEl, en collaboration avec GEMBLOUX Agro-Bio Tech et le SPW-DGO3, ont également été arrêtées depuis 2019.

Seule une gestion par arrachage des rhizomes est maintenue au verger de l'Escaille en collaboration avec Natagora et a donc été reconduite en 2025.

3.6.2. BALSAMINES DE L'HIMALAYA

Au vu de la dispersion de la plante sur l'ensemble du territoire, la gestion se limite à la vallée de l'Arton à LONZÉE, notamment pour ses qualités Natura2000. La gestion assurée par des bénévoles au début du PCDN s'est essouffée. Elle est assurée depuis 2019 et encore en 2025, par le Contrat de Rivière Sambre & Affluents en concertation avec le service Environnement qui assure le relais vers les bénévoles du PCDN.

3.6.3. BERCES DU CAUCASE

En 2025, avec l'aide de l'agent technique du service Mobilité, et un agent du Contrat de Rivière Sambre & Affluents, le service Environnement a assuré la surveillance des sites concernés :

- Rue du Presbytère à CORROY-LE-CHÂTEAU,
- Rue Chant-des-Oiseaux à GEMBLOUX,
- Rue du Rivage à GRAND-MANIL,
- En bordure d'une parcelle agricole enclavée derrière les habitations de la rue Buisson-Saint-Guibert,
- Le long du chemin d'entrée de la brasserie Bertinchamps,
- Au bout de la rue Try-Ansquet à LONZÉE sur un site découvert en 2020. Ce site récent fait l'objet d'une attention toute particulière en concertation, assurée par le service, avec le propriétaire,
- Le long des voies de la ligne L161 derrière le site de GEMBLOUX Agro-Bio Tech en concertation avec INFRABEL.

Pour la première fois en 2025, aucune repousse de berce n'a été observée ce qui constitue une excellente nouvelle, médiatisée en juin.

Le service assure ensuite l'encodage des fiches-gestion sur la plateforme « Berce » du SPW.

3.6.4. GRANDE JUSSIE

Signalée fin 2023 à l'étang de GRAND-LEEZ, cette plante aquatique envahissante peut rapidement former des herbiers imposants mettant en péril la pratique de la pêche. Une gestion répétée à deux dates a été menée en 2025, avec le Contrat de Rivière Sambre et le club de pêche de l'étang.

3.7. Gestion des animaux invasifs

3.7.1. FRELON ASIATIQUE

Exprimée depuis 2022, la demande des apiculteurs locaux pour lutter activement contre le frelon asiatique a été très forte en 2025, marquée par une année particulièrement favorable aux hyménoptères. Le service a assuré les mesures suivantes :

- Actualisation et diffusion d'un flyer lors d'événements communaux, tout au long de l'année,
- Rédaction d'articles et relais au grand public à plusieurs moments de l'année via les canaux habituels et avec l'aide du service Communication (bulletin d'information communal, réseaux sociaux),
- Mise à disposition, au grand public, de 80 pièges au printemps afin de neutraliser les nids primaires,
- Communication régulière avec les apiculteurs pour la neutralisation des nids situés à moins d'1 km d'un apiculteur agréé AFSCA,
- Relais des citoyens vers la liste d'entreprises formées par le Cra-W pour la destruction des nids secondaires.

3.7.2. MOUSTIQUE TIGRE

En 2025, le service a assuré le relais de la communication wallonne à propos de ce moustique toujours absent du territoire communal. Les cas les plus proches sont à LEUVEN et BRUXELLES.

3.7.3. CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

En 2025, le service a assuré le relais de la communication wallonne à propos de cette chenille toujours absente du territoire communal.

3.7.4. RATON LAVEUR

Des empreintes ont été observées en 2024. En 2025, un individu est observé à GRAND-LEEZ. Le service relaie ces données au SPW qui mène une enquête sur la propagation de l'espèce. Le Collège communal a validé l'acquisition de cages de captures. Aucun piégeage n'a encore été tenté.

3.8. Castor

2025 est marquée par l'arrivée du castor à ERNAGE. Observé dans un jardin privé de la rue Eugène Delvaux dès le mois de juillet, il soulève de nombreuses craintes auprès des riverains de ce village ayant été à plusieurs reprises inondés. Après analyse de la situation avec endoscopie de certains tronçons voûtés, le service assure la demande de capture/déplacement, refusée finalement par le SPW qui prône la cohabitation. Le service introduit alors, auprès du SPW, une demande de destruction systématique des barrages, en attente de décision.

3.9. Gestion cynégétique du bois communal

L'essai, initié en 2022, de faire évoluer la pratique vers la chasse en postes affûts, plus précise et respectueuse du gibier selon le conseil et l'expertise des agents du SPW-DNF, n'a pas permis d'identifier un locataire de chasse. En 2025, le service collabore avec le service Juridique pour le renouvellement du bail de chasse dans une formule qui permettrait une gestion en régie du gibier surnuméraire.

4. PROTECTION DE L'EAU – EAUX DE SURFACE/EAUX SOUTERRAINES

4.1. Gestion des cours d'eaux communaux

La gestion des cours d'eau est, pour sa partie technique, assurée par les services Travaux et Eau et Agriculture. Le service Environnement gère la dimension écologique de la rivière.

Plusieurs concertations entre les deux services se sont tenues en 2025 :

- Création d'un bassin d'orage à ERNAGE, conciliant tamponnage des crues et préservation de ce milieu naturel humide, assorti de la création d'une mare didactique pour les écoles,
- Gestion de l'occupation du cours d'eau par le castor à ERNAGE,
- Participation à une formation donnée par le Contrat de Rivière Sambre sur les PARIS/PGRI.

4.2. Contrats de Rivière

La Ville est partenaire du Contrat de Rivière Sambre & Affluents qui concerne la majeure partie de son territoire. Elle est membre sympathisant du Contrat de Rivière Dyle-Gette qui couvre le village d'ERNAGE.

2025 voit la reconduction des conventions de partenariat 2026-2028 avec ces deux entités et la définition des actions à mener et à intégrer dans le programme triennal.

En mars 2025, une « Opération Rivière Propre » est menée sur l'Orneau à GRAND-MANIL avec les étudiants de l'Institut Technique Horticole, assortie de la pose d'un barrage « OFNI » retenant les déchets flottants dans le cadre du nettoyage de printemps avec BEWAPP.

4.3. Journées wallonnes de l'eau

Coordonnées par les Contrats de Rivière de Wallonie sur financement régional, elles visent à sensibiliser à la préservation de la ressource eau.

En mars 2025, le service a coordonné et assuré la communication autour d'une visite de la station d'épuration de CORROY-LE-CHATEAU.

5. BIEN-ETRE ANIMAL

5.1. Plan de stérilisation des chats errants

La Ville de GEMBOUX a mis au point une procédure d'intervention afin de réguler les populations de chats errants et ce, en collaboration avec 3 cabinets vétérinaires de l'entité.

Cette action, lancée fin août 2008, a permis de stériliser, à ce jour, près de **750** chats.

En 2025, à la suite de la demande des cabinets vétérinaires, les montants pris en charge par la Ville ont été indexés dont voici le nouveau calcul :

- 55 € TVAC pour la castration d'un mâle,
- 110 € TVAC pour la stérilisation d'une femelle,
- 30 € pour l'euthanasie d'un chat dont l'état de santé est gravement altéré + 10 € pour couvrir les frais de prise en charge de la dépouille et 20 € couvrant l'incinération.

Année	Femelles	Mâles	Euthanasies	Total / an
2025	23	23	2	48
2024	21	21	1	42
2023	31	27	0	58

5.2. Gestion des populations de pigeons en centre-ville

La gestion de ces populations de pigeons est assurée par la réintroduction de rapaces en centre-ville (voir « Projets PCDN initiés par la Ville »).

Le nourrissage des fauconneaux par leurs parents induit une prédation et un effarouchement très marqué sur les pigeons du centre-ville dont le nombre a considérablement diminué (de 300 à l'hiver 2018, ils sont estimés à **150** à hiver 2025).

En 2025, une campagne de communication a été menée dans le bulletin communal afin de rappeler les bonnes pratiques à adopter pour limiter la prolifération des pigeons. L'article informait également les citoyens de la possibilité de faire appel à la société **ORES** pour l'installation de câbles anti-pigeons sur les lignes électriques longeant les façades des bâtiments.

5.3. Collaboration avec le refuge "Le Rêve d'Aby"

Dans un but notamment de promotion du bien-être animal, un partenariat original a été conclu avec le refuge animalier « Le Rêve d'Aby » et le BEP, permettant la mise à disposition temporaire par le BEP de parcelles pour accueillir des animaux du refuge.



14. Energie

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.3 Préserver les ressources naturelles et renforcer la biodiversité



- Surveillance de la qualité de l'eau et de l'air

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.4 Favoriser la sobriété énergétique



- Mise en place de la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT) et prévision des travaux de rénovation énergétique nécessaires
- Soutien des citoyens gembloutois dans la mise en œuvre de leurs projets visant la sobriété énergétique (rénovation, moindre consommation, primes, etc.)

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Isabelle GUISSARD, Conseillère en Energie

Madame Julie CHOUTT, Conseillère POLLEC (Politique Locale Energie Climat) / Coordinatrice du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC))

Madame Lucrèce BETHUME

Contact : energie@gembloux.be

Liste des abréviations utilisées :

- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable
- PAEDC : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat
- POLLEC : Politique Locale Energie Climat
- PEB : Performance Énergétique des Bâtiments
- URE : Utilisation Rationnelle de l'Energie
- UREBA : Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments publics
- SIGLT : Stratégie Immobilière Globale à Long Terme

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

- Gestion des actions en matière d'Energie-Climat-Transition écologique (projets « Communes Énerg-Éthiques », PAEDC, POLLEC et Convention des Maires),

- Information et renseignement des citoyens concernant les primes « énergie » et à la PEB,
- Information et sensibilisation de tous les acteurs du territoire sur les « trucs et astuces » en matière d'économie d'énergie et d'URE,
- Actualisation du cadastre énergétique et suivi de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux,
- Contrôle du respect des exigences de PEB dans les demandes de permis d'urbanisme des citoyens et pour les bâtiments communaux sur base de la réglementation en vigueur,
- Soutien pour la complétude de dossiers de projets communaux nécessitant des informations et des conseils énergétiques et intégration des aspects « énergie » dans les projets communaux de construction et de rénovation,
- Suivi des actions du PAEDC adopté par la Ville en avril 2022.

2.1. Objectifs et stratégie suivis par le service

Le service Énergie a pour objectif de suivre et d'aider à diminuer non seulement la consommation d'énergie sur le territoire mais aussi celle de son patrimoine communal en vue de se montrer exemplaire envers les citoyens gembloutois. Un autre axe, complémentaire à la maîtrise des consommations énergétiques et sur lequel le service Energie travaille, est la promotion du développement de la production d'énergies renouvelables, au niveau du territoire, des citoyens et du patrimoine communal.

Le travail de ce service est intégré dans une stratégie énergétique. La Ville a ainsi une politique active dans ce domaine depuis le début des années 2000 (PALME, SOLWATT, SOLTHERM, PAED, Commune Energ'étique, PAEDC).

En 2023, étant donné l'obtention du subside POLLEC 2022 relatif à l'octroi d'une subvention concernant la mise en place d'une politique locale énergie-climat-volet ressources humaines, la Ville s'est engagée à revoir ses ambitions de réduction de gaz à effets de serre, puisque l'objectif à atteindre est désormais une réduction de 55 % d'ici 2030.

La Ville est soutenue dans sa stratégie territoriale par différents niveaux de pouvoir (provincial, régional et européen), par un soutien financier et opérationnel de la Région Wallonne (DG Énergie, Agence Wallonne de l'Air et du Climat), par un soutien opérationnel du Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) et enfin, par une reconnaissance au niveau européen et international par la Convention des Maires (en 2014 pour le Plan 2020 et en 2022 pour le PAEDC objectifs 2030).

Le rôle de la Ville est donc :

- D'être exemplaire et par là, d'être innovante et avant-gardiste,
- D'apprendre des innovations et d'améliorer les projets futurs en conséquence,
- D'informer, soutenir et encourager les initiatives des citoyens et des acteurs du territoire et sur le territoire en matière énergétique,
- D'informer de l'évolution de la situation sur le territoire concernant les infrastructures communales.

2.2. Gestion énergétique des infrastructures communales

- Réaliser et améliorer le suivi des consommations d'énergie (comptabilité énergétique) dans les bâtiments communaux,
- Elaborer et mettre à jour un cadastre énergétique des infrastructures communales,
- Assurer la maîtrise énergétique et l'amélioration de son efficacité pour toutes les infrastructures communales,
- Informer, sensibiliser et encourager les collègues à l'URE,
- Intégrer la meilleure PEB possible, l'URE et les énergies renouvelables dans les projets communaux de construction ou de rénovation,
- Diminuer les consommations de l'éclairage public.

2.2.1. INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES

Dans ce cadre, le service Energie aide à l’instruction et au suivi des dossiers en vue d’obtenir les subventions et autres aides accordées par la Région wallonne pour les investissements visant l’amélioration de la PEB (UREBA, Plans de Relance et de Résilience PRR, Plans d’Investissements Exceptionnels PIE). Le service aide également à la complétude, au niveau des questions énergétiques, des dossiers pour lesquels il n’y a pas de subventions.

L’état d’avancement des dossiers peut être résumé comme suit :

- Ecole de LONZEE (UREBA exceptionnel 2019) : la date de commencement a été notifiée, les travaux commenceront en novembre 2025 pour isoler le plafond des classes jumelles, la toiture et les bas de pente du deuxième grenier et les pignons de celui-ci,
- Ecole de BOSSIERE (UREBA exceptionnel 2019) : le Collège communal a décidé, le 13 mars 2025, de ne pas poursuivre avec le dossier de l’Ecole de BOSSIERE vu les temps de retour sur travaux trop longs et importants,
- Rénovation urbaine des 16-18 Rue Notre-Dame et des 3/4-5 Place de l’Orneau : dossiers de permis d’urbanisme transmis par l’auteur de projet,
- Rénovation urbaine 27 Rue du Moulin : demande de permis en cours de constitution par l’auteur de projet, cahier des charges des travaux en cours de finalisation,
- Remembrement des bâtiments 3/5/7 Rue Notre-Dame à GEMBLOUX : l’ordre de commencer les travaux est fixé au 17 novembre 2025,
- Ancienne Maison Communale de LONZÉE : la date de commencement des travaux est fixée au 17 novembre 2025,
- Maison du Bailli : les travaux ont débuté le 21 octobre 2025,
- Remplacement de l’éclairage du hall sportif du CSO par du LED : la réception provisoire approuvée le 25 septembre 2025,
- Foyer communal : en cours de construction,
- 13 et 15 Rue du Huit Mai à GEMBLOUX (UREBA exceptionnel 2021) : lors de l’élaboration finale du budget 2025, le Collège communal a décidé de ne pas inscrire le montant des travaux prévus dans le cadre de ces subsides au budget 2025 et par là, d’abandonner ces subsides UREBA exceptionnels 2021 étant donné le délai à tenir pour répondre à ceux-ci,
- Bâtiment « ancienne habitation et classes à l’arrière » de l’école des ISNES (UREBA exceptionnel 2022-Vague 1) : le Collège communal a décidé, le 25 septembre 2025, de renoncer aux subsides UREBA 2022 et de reporter les travaux à une date indéterminée.

Au niveau des dossiers de subsides, la situation des demandes introduites en 2024 est la suivante :

- Bâtiment « ancienne habitation et classes à l’arrière » de l’école des ISNES : demande de subside dans le cadre du 3^{ème} appel - Plan d’Investissement Exceptionnel Bâtiments (PIE) pour une rénovation complète et extension, candidature déposée le 16 septembre 2024 : la Fédération Wallonie Bruxelles n’a, à ce jour, donné aucune nouvelle concernant ce 3^{ème} appel,
- Ecole communale de LONZEE : appel à projet Interreg NWE Renewall : candidature déposée le 26 septembre 2024, le projet n’a pas été retenu par l’EUROPE.

Il n’y a pas eu de demande de subside en 2025 pour laquelle la Conseillère en Energie ait été sollicitée dans le montage du dossier.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques : depuis 2009, la Ville a fait placer 16 installations photovoltaïques (une installation n’est plus propriété de la Ville). La dernière installation en date est celle placée sur la nouvelle école de BEUZET. Sur les 15 installations, 12 sont arrivées au terme de l’obtention des certificats verts et 2 ne bénéficient pas de certificats verts.

Concernant les panneaux solaires thermiques situés sur les bâtiments suivants :

- Centre sportif de l’Orneau (CSO),
- Centre sportif Chapelle-Dieu,
- Salle sportive de CORROY-LE-CHÂTEAU,

- École de SAUVENIÈRE,

étant donné l'expansion du marché du photovoltaïque, peu d'installateurs travaillent encore dans le solaire thermique et encore moins des réparateurs. La nécessité d'intégrer les entretiens des installations solaires thermiques dans le cahier des charges d'entretien des installations de chauffage afin d'avoir un meilleur suivi de ces installations doit être analysée avec le service Travaux.

2.2.2. MARCHE DE L'ENERGIE

En janvier 2024, la Ville de GEMBLOUX a renouvelé son adhésion à la centrale d'achat organisée par l'intercommunale IDEFIN et a décidé par-là de participer au 9^{ème} marché de fourniture de gaz et d'électricité mis en place par IDEFIN couvrant les années 2025 et 2026 pour le choix de ses fournisseurs d'énergie. Cette option donne une possibilité de négociation accrue vu le plus grand volume de consommations en regroupant différentes communes de la Province de NAMUR. Comme d'autres années auparavant, le cahier spécial des charges pour l'appel d'offre comprenait différents lots permettant une négociation séparée sur les prix.

Le marché couvrant les années 2025 et 2026 a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : Gaz : Total Energies
- Lot 2 : Electricité et gaz - Logements sociaux : Engie (anciennement Electrabel),
- Lot 3 : Haute tension (HT) : Total Energies,
- Lot 4 : Basse tension (BT) : Total Energies,
- Lot 5 : Éclairage public : Total Energies.

2.2.3. CERTIFICATS PEB DES BATIMENTS PUBLICS

Selon la législation PEB, des certificats PEB Bâtiments Publics ont été réalisés pour **25** bâtiments ou groupes bâtiments communaux. Les certificats doivent être actualisés annuellement, l'actualisation des certificats est en cours par la Conseillère Energie (Certificatrice interne PEB Bâtiments publics).

2.2.4. AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS

En vue de pouvoir répondre aux différents appels à subsides pour la rénovation énergétique des bâtiments, des audits énergétiques ont été réalisés par des auditeurs agréés UREBA pour ce qui concerne :

- Salle du Ranil (2022),
- Hangar Rue des Champs (2022),
- Maison du Bailli (2022),
- Foyer communal (2022),
- Implantation complète de l'école des ISNES (octobre 2023).

2.2.5. STRATEGIE IMMOBILIERE GLOBALE A LONG TERME (SIGLT)

Afin de répondre aux futures obligations découlant des nouveaux décrets européens PEB et Efficacité Énergétique, le SPW recommande de mettre en place une SIGLT pour les bâtiments dont la Ville est propriétaire ou locataire. La mise en place de cette SIGLT est également une nouvelle mission reprise dans le cadre du subsidé « Commune Énerg'éthique » et est devenue une obligation pour les demandes de subsides UREBA ordinaires. Le listing de l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisé par la Conseillère en Energie. Le BEP assure un accompagnement afin de mettre en place les 3 premières étapes de cette SIGLT et une aide au remplissage pour 10 bâtiments communaux sur l'outil web Strat Immo proposé par le SPW. Cet accompagnement est en cours.

2.3. Energies renouvelables

Le rôle du service Energie dans ce contexte est d'évaluer, soutenir et installer des projets innovants en énergies renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque, biométhanisation, chauffage aux pellets ou au bois, cogénération, éolien, ...) sur le territoire et sur son patrimoine.

2.3.1. PROJETS ÉOLIENS ET PHOTOVOLTAIQUES

Le service Energie est sollicité pour rédiger des avis et participer aux réunions de présentation à la demande du service Urbanisme (si proposées par les porteurs de projet) concernant les différents projets éoliens et photovoltaïques.

2.3.2. RESEAU DE CHALEUR URBAIN

En 2022, la Ville avait décidé de recourir aux services du BEP et de conclure avec celui-ci une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en vue de réaliser une étude technico-économique et juridique sur la mise en place d'un potentiel réseau de chaleur à GEMBLOUX avec pour objectif de fournir à la Ville des pistes de solution concrètes et chiffrées pour décarboner le chauffage des bâtiments au moyen d'un réseau de chaleur alimenté en chaleur verte.

Cette étude de faisabilité avait été confiée, en mars 2023, au Bureau d'Experts Ph. DEPLASSE & Associés SPRL. Les conclusions de celle-ci ont été présentées au Collège communal en avril 2024. Etant donné la position stratégique de la Faculté Gembloux Agro-Bio Tech et son implication dans les scénarios proposés dans l'étude, une présentation de l'étude aux autorités de l'ULg avait également été réalisée en mai 2024 par le BEP.

En août 2024, le Collège communal a décidé d'approuver une nouvelle convention avec le BEP concernant une « Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'accompagner la mise en œuvre du Réseau de chaleur urbain à GEMBLOUX ». Cette nouvelle convention avait pour but d'identifier les études complémentaires nécessaires, les prestataires existants et les parties prenantes à intégrer au projet, d'établir un calendrier d'étapes à mettre en œuvre, de coordonner les interactions nécessaires entre les différentes parties prenantes et d'identifier les éléments nécessaires à la préparation d'un dossier de candidature pour un futur appel à projet. Toutefois, en avril 2025, le Collège communal a décidé qu'en l'absence de perspectives concrètes de subsidiation, la Ville ne pouvait poursuivre l'avancée vers la mise en place d'un réseau de chaleur et a invité le BEP à clôturer sa mission AMO pour ce dossier.

2.3.3. COMMUNAUTE D'ENERGIE RENOUVELABLE

En juillet 2024, le BEP a mis à disposition des communes de la Province un outil d'évaluation de pertinence d'un projet de partage d'énergie. Une première analyse a été réalisée concernant une communauté entre deux bâtiments communaux. Il en est ressorti qu'actuellement le coût de participation à ce type de communauté est plus important pour les bâtiments participants qu'un contrat de consommation classique et que de plus, il faudrait intégrer d'autres profils de consommation pour que la communauté d'énergie puisse bien fonctionner. Le passage au compteur communicant ainsi que l'abandon de la compensation sont de plus nécessaires pour intégrer une communauté d'énergie. Le passage à des compteurs communicants est en cours de réalisation pour les différents points de fourniture de la Ville (ce passage est de toute façon obligatoire d'ici 2030).

2.4. Information, sensibilisation des citoyens

Impliquer et sensibiliser les différents acteurs du territoire dont les citoyens à l'URE, aux énergies renouvelables, aux améliorations en matière énergétique et aux différentes primes et prêts qui existent sont des objectifs phares du service Energie.

2.4.1. CONSEILS-INFORMATIONS

Le service répond aux diverses requêtes formulées par des citoyens, concernant :

- Les primes régionales (habitation, les nouvelles primes et les primes temporaires), les réductions fiscales, les prêts à 0 % pour la Rénovation énergétique, les primes communales (audit logement, préfinancement de l'audit et isolation thermique),
- Les énergies renouvelables et l'URE,
- Les simulations tarifaires pour le choix d'un fournisseur d'énergie dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité,
- L'interprétation des données de la thermographie aérienne réalisée en février 2021 (les demandes diminuent mais certains citoyens nous ont encore interpellé à ce sujet au cours de cette période),
- L'aide à la complétude des dossiers de demande de primes à la rénovation énergétique auprès de la Région wallonne.

Ce ne sont pas moins de **154 sollicitations** diverses qui ont été formulées au service Energie sur la période couverte par le présent rapport.

En vue de pouvoir donner des conseils avisés en matière de l'usage du bois en tant que combustible, le Collège communal a réitéré son adhésion, en septembre 2025, à la campagne « la maîtrise du feu », pilotée par l'asbl ValBiom.

Via la rédaction d'articles pour le bulletin communal, le service tente également d'informer les citoyens sur divers sujets en lien avec l'énergie, ces informations se retrouvent également sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

Les articles suivants sont ainsi parus dans les diverses éditions du bulletin communal concernées par la période couverte par ce rapport :

Bulletin communal de novembre 2024 :

- Démarche Slowheat et action « Cet hiver, chauffons-nous différemment »,

Bulletin communal de janvier 2025 :

- Prenons de bonnes habitudes, Utilisons Rationnellement l'Energie (URE),

Bulletin communal de mai 2025 :

- Réduction d'impôt pour l'isolation du toit, du sol et du grenier (ou du plafond de l'étage supérieur),
- Fin des compteurs à carte d'ici fin 2025 : ORES les remplace gratuitement par un compteur communicant,

Bulletin communal de juin 2025 :

- Des capteurs de qualité de l'air et de mobilité à GEMBLOUX,
- Primes habitation-SPW Régime de soutien temporaire : où trouver toutes les informations,
- Pour le volet mobilité du PAEDC : Une voiture partagée dans votre village ?

Bulletin communal d'août 2025 :

- La rénovation en collaboration avec la plateforme de rénovation En'Hestia (soirée d'information le 18 septembre 2025),
- Envie de savoir comment faire des économies d'énergie ? (Information sur les ateliers énergie avec le CPAS).

2.4.2. ACTIONS DE SENSIBILISATION ORGANISEES DANS LE CADRE DE POLLEC

- Diffusion de capsules vidéo POLLEC :

Depuis janvier 2022, plusieurs coordinateurs Pollec de communes wallonnes se sont associés pour mener une action commune mutualisée de sensibilisation à destination du grand public. L'idée est de diffuser via les sites internet communaux et les réseaux sociaux une capsule vidéo par mois avec un texte bref explicatif. Les capsules traitent de thématique différente chaque mois mais toujours en lien avec l'énergie ou le développement durable. Les communes partenaires en réalisent une à tour de rôle.

- Sensibilisation à la sobriété énergétique :

SlowHeat est un concept visant à maintenir, voire améliorer son confort thermique tout en réduisant sa consommation d'énergie en se focalisant davantage sur les besoins des personnes. Le but est de garder son confort tout en modifiant ses habitudes. Dans ce concept, on ne parle pas de température à atteindre, mais bien de limite de confort, différente selon chaque individu.

Suite à la conférence ayant pour titre « Chauffer mieux les corps, moins les briques » du Professeur VAN MOESSEKE du 17 octobre 2024, les citoyens souhaitant entrer dans cette démarche ont pu participer à 5 ateliers ayant pour objectifs de les accompagner et de les soutenir. En 2025, près d'une dizaine de citoyens ont participé mensuellement à ces ateliers, leurs retours sont plus que positifs.

2.5. Aides communales pour les citoyens

La Ville de GEMBLoux propose plusieurs primes pour soutenir ses citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement. Par ailleurs, elle a signé une convention de partenariat avec la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia.

2.5.1. PRIMES COMMUNALES ENERGIE

- Doublement de la prime audit logement par la Ville :

Le nombre de primes octroyées par la Ville de GEMBLoux sur la période de ce rapport est de **48**. Ainsi, depuis le début de l'opération en février 2020, **296** primes ont été octroyées.

- Financement de la prime audit logement par la Ville :

En 2021, la Ville a obtenu le subside POLLEC - Mobilisation pour le préfinancement de l'audit logement.

Ce subside de 67.100 € permet de prendre en charge :

- L'entièreté du montant de l'audit logement pour les citoyens qui en ont fait la demande sans que ces derniers n'aient accès à la facture de l'audit ;
- Le suivi de travaux afin que les citoyens de catégorie de revenus R3 et R4 puissent récupérer leur cautionnement de 250 €.

Sur la période couverte par ce rapport, **6** demandes de préfinancement ont été octroyées par le Collège communal, ce qui porte à **57** le nombre total de demandes de préfinancement :

- 38 pour des catégories de revenus R3 et R4 ayant l'obligation de réaliser des travaux avant fin 2025 et devant verser une caution de 250 €
- et par conséquent à 19 citoyens appartenant à une catégorie de revenus R1 ou R2 (bas revenus).

Les objectifs mentionnés dans le subside étaient de 60 préfinancements.

10 libérations de caution ont été effectuées sur la période couverte par ce rapport signifiant que **10** habitations ont été rénovées énergétiquement sur le territoire. **37** dossiers sont à ce jour clôturés.

- Prime pour l'amélioration de l'isolation thermique des habitations du territoire gembloutois :

Depuis avril 2023, pour toutes demandes de primes ciblant des travaux d'isolation thermique introduits à la Région wallonne à partir du 02 mai 2023, les citoyens peuvent demander à la Ville un complément de prime pour leurs travaux d'isolation thermique. Sur la période couverte par ce rapport, **36** demandes de prime ont été octroyées par le Collège communal.

2.5.2. PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME ENERGETIQUE EN'HESTIA

Depuis avril 2022, la Ville est partenaire de la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia subsidiée par la Région wallonne. Sa mission consiste à informer et accompagner à chaque étape de la campagne de rénovation un citoyen demandeur, depuis le diagnostic initial et les premiers conseils jusqu'à la facilitation des relations avec les intervenants sur le chantier, en passant par une assistance à la recherche et sélection des devis.

A ce jour, le bilan pour GEMBLoux, selon les différentes phases, est le suivant :

- Rendez-vous de pré-diagnostic : **173**

- Audits en cours ou clôturés : **66**
- Suivi de travaux en cours ou clôturés : **17**

Le 18 septembre 2025, une séance d'information s'est déroulée afin d'informer les citoyens non seulement sur les services que la plateforme propose mais également sur l'importance de rénover même si le régime des primes a été modifié drastiquement suite à la décision du Gouvernement wallon de février 2025.

2.6. Performance énergétique des bâtiments (PEB) – Avis sur les déclarations PEB

Depuis l'entrée en vigueur au 1er mai 2010 des nouvelles exigences régionales en matière de PEB, le contrôle des formulaires accompagnant les demandes de permis d'urbanisme incombe aux administrations communales. À cette fin, le Collège communal a désigné la Conseillère en Energie, comme personne de référence chargée de ces contrôles, ce contrôle faisant partie des missions des Conseillers énergie des communes ayant répondu à l'appel « Commune énerg'éthique », ce qui est le cas de la Ville de GEMBLOUX.

Le contrôle est réalisé sur base des « check-lists de données administratives PEB » du SPW. Lorsque l'analyse de la Conseillère Energie conclut à une incomplétude, celle-ci contacte le demandeur, l'architecte ou le responsable PEB selon les cas et informe le service Urbanisme.

À noter que la réglementation est modifiée et renforcée régulièrement ce qui implique une élévation des exigences et des modifications des procédures.

146 demandes de permis ont été vérifiées pour l'aspect PEB entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

2.7. Collaboration avec les autres services communaux et intercommunaux

Le service Energie porte des missions transversales et collabore avec divers services.

2.7.1. SERVICE URBANISME

Le service remet divers avis sur les demandes de permis d'urbanisme concernant : le contrôle de la partie PEB des demandes de permis d'urbanisme, l'implantation de projets d'urbanisation, de projets de lotissement, la construction d'ensembles d'immeubles à appartements, l'implantation d'éoliennes ou de champs photovoltaïques (le service Energie remet des avis concernant ces différents projets en regard des objectifs du PAEDC, de la Stratégie Wallonne de Rénovation, de la PEB et du Zéro Déchet (réemploi et circularité des matériaux)).

2.7.2. SERVICE TRAVAUX

Au quotidien, le service Energie travaille en étroite collaboration avec les divers agents du service Travaux pour ce qui concerne la gestion énergétique et l'introduction des dossiers d'investissements énergétiques des bâtiments communaux.

2.7.3. SERVICE ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'obtention du subsidé Maillage Vert et Bleu en milieu urbain destiné à la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique, la Conseillère POLLEC collabore au suivi du projet géré par le service Environnement.

2.7.4. SERVICE EAUX ET AGRICULTURE

Suite au succès de la séance d'information du 20 décembre 2024, ayant pour objectif de présenter aux agriculteurs gembloutois les différentes aides disponibles dans la PAC 2023-2027 et les perspectives de maintien du revenu agricole par le conseil technique et la diversification, l'Agent technique Eau et Agriculture, le Conseiller en Environnement et la Coordinatrice POLLEC ont travaillé en étroite collaboration en vue d'élaborer une action visant à soutenir les agriculteurs gembloutois dans la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) favorables à la biodiversité.

Dans le cadre de cette action, qui a débuté en septembre 2025, l'ASBL Faune et Biotopes a été mandatée, pour rencontrer et accompagner individuellement les agriculteurs dans l'élaboration des dossiers de mise en place des MAEC.

2.7.5. SERVICE DYNAMIQUE URBAINE ET SERVICE PATRIMOINE

Lors de l'acquisition ou de la cession de bâtiments, tant le service Dynamique urbaine que Patrimoine échangent avec le service Energie notamment vis-à-vis des compteurs de gaz et d'électricité à couper, à reprendre ...

2.7.6. SERVICE MOBILITE

2.7.6.1 Sensibilisation du personnel communal : action portée par le service Mobilité et la conseillère POLLEC

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2025, la Conseillère POLLEC, en partenariat avec le service Mobilité, a répondu à l'offre du TEC destinée aux entreprises et administrations communales. Cette initiative permettait à l'ensemble du personnel communal de tester gratuitement le réseau TEC grâce à des cartes MOBIB non nominatives mises à disposition. Du 16 au 29 septembre 2025, **10** cartes ont été fournies par le TEC, dont **8** ont été effectivement distribuées aux membres du personnel intéressés.

Dans le cadre de cette semaine, la Ville a également organisé, pour la deuxième année consécutive, le Village des Mobilités, en étroite collaboration avec les organisateurs du VélOrneau. L'événement s'est tenu le dimanche 14 septembre 2025 à la halte de SAUVENIERE. Cette halte avait rassemblé plusieurs partenaires locaux engagés dans la promotion de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Parmi eux : Cambio, des vététistes du territoire proposant des essais de vélos électriques, un stand de trottinettes électriques, Pro Velo avec son service de check-up vélo, Avello, ainsi que la locale de GEMBLOUX de l'asbl Tous à pied. Pour renforcer la convivialité de l'événement, un groupe de musique était présent, accompagné d'un canaroscope, ajoutant une touche ludique et originale à cette journée dédiée à la mobilité douce.

2.7.6.2 Mise en place de vélobus : action portée par le service Mobilité et la conseillère POLLEC

La Ville de GEMBLOUX s'est associée à Pro Velo pour soutenir la mise en place de vélobus sur son territoire. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'autres projets portés par le PAEDC et le PCM, mettant en lumière la transversalité entre mobilité et climat. À l'image d'un bus scolaire, le vélobus est un système de ramassage d'élèves... à vélo ! Des accompagnateurs formés encadrent les trajets, en suivant un itinéraire, des arrêts et un horaire prédéfini, garantissant ainsi la sécurité des enfants. Consciente que l'organisation d'un vélobus ne s'improvise pas, la Ville a informé dès février 2025 les personnes intéressées de l'accompagnement proposé par l'équipe pédagogique de Pro Velo, son partenaire dans ce projet. Plusieurs parents du village de BOSSIERE ont manifesté leur motivation pour lancer un vélobus. Grâce à leur engagement, le projet a pu voir le jour dès la rentrée scolaire 2025-2026. Les accompagnateurs ont suivi la formation dispensée par Pro Velo le 21 août et ont signé une convention de volontariat avec la Ville. Les premiers coups de pédale ont été donnés le mercredi 27 août, sous la pluie mais dans la bonne humeur. À la fin des cours de la matinée (entre 12h et 15h), les vélos des enfants et des accompagnateurs ont été contrôlés par l'équipe de Pro Velo. Ce projet a bénéficié d'une belle visibilité médiatique, avec plusieurs reportages diffusés sur Canal Zoom, RTL, ainsi que des articles dans *Vers l'Avenir*, *Sudinfo* et *Le Journal des Enfants*.

2.7.6.3 Cambio : action portée par le service Mobilité et la conseillère POLLEC

En avril 2025, la Ville de GEMBLOUX a renouvelé la convention d'occupation à titre gratuit de places de stationnement sur le domaine public pour les véhicules partagés.

Le nombre de voitures Cambio disponibles sur le territoire gembloutois s'élève désormais à **13** :

- 7 sont stationnées sur des emplacements privés appartenant à la SNCB,
- 6 sur des emplacements publics, dont 2 nouvelles installées en 2025 (une seconde voiture rue du 8 Mai et une autre rue de la Sucrerie).

Par ailleurs, une enquête a été lancée en juin 2025 afin d'évaluer l'intérêt des citoyens des villages de l'entité pour l'autopartage, en vue de l'installation de véhicules Cambio en test dans ces zones. Au total, **216** citoyens ont répondu à cette enquête. Le village de GRAND-LEEZ s'est particulièrement démarqué, représentant 26 % des réponses (56 sur 216). Les villages de LONZEE et SAUVENIERE suivent avec respectivement 20 % (44 réponses) et 19 % (41 réponses). Nous sommes désormais en attente d'un retour de Cambio pour l'installation de véhicules partagés dans 2 villages.

2.7.7. SERVICE COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Le service Communications et Relations extérieures assure le relais des actions menées par le service Energie.

2.7.8. SERVICE PETITE ENFANCE, AINES, SANTE ET FAMILLES

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire intelligent/Smart région » de la Wallonie, les services Santé et Energie ont obtenu un subside pour leur projet « Mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles de GEMBLOUX-Centre ». Ce projet vise à doter la Ville de GEMBLOUX d'un dispositif de suivi localisé et en temps quasi réel de la qualité de l'air, en ciblant prioritairement les zones sensibles que constituent les abords des écoles. Le projet s'appuie non seulement sur l'installation de microcapteurs fixes (appartenant à la Ville) positionnés aux alentours de plusieurs établissements scolaires, mais aussi sur des capteurs mobiles embarqués sur les camions poubelles du BEP, surnommés «camions sentinelles». Ce double dispositif permet de combiner une mesure fine et continue sur des points fixes particulièrement exposés, avec une couverture élargie sur les principaux axes de circulation et centres urbains traversés par les camions.

La Ville est donc accompagnée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet par le BEP (assistance à maîtrise d'ouvrage) et par l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public) partenaire scientifique du projet.

Pour rappel, ce projet présente une double finalité :

- opérationnelle, en fournissant aux décideurs locaux un outil d'aide à la décision basé sur des données précises et contextualisées,
- pédagogique et sociétale, en rendant visible la problématique de la qualité de l'air et en impliquant directement les habitants, en particulier les jeunes générations.

Les capteurs fixes de la Ville ont été placés par l'ISSeP :

- 5 capteurs aux abords des écoles du centre de GEMBLOUX en février 2025,
- 1 capteur près de l'école communale de BOSSIERE et situé sur le trajet du vélobus mis en place à la rentrée scolaire 2025,
- et 1 capteur près de la gare (nœud multimodal de mobilité fréquenté à la fois par des piétons et des cyclistes), placé en août 2025.

En parallèle à l'installation des capteurs fixes, le BEP, en partenariat avec l'ISSeP et en étroite collaboration avec les agents de la Ville en charge du projet, a développé un observatoire de la qualité de l'air (https://data.bep.be/pages/qualite_air-gembloux-niv1_base/) visant non seulement à rendre les données récoltées par les capteurs accessibles et utiles à tous mais aussi à mieux comprendre l'exposition du territoire aux polluants de l'air.

Outre la collecte et la visualisation des données, le projet comporte une dimension forte de sensibilisation. Ainsi depuis février 2025, les agents de la Ville en charge du projet ont informé/sensibilisé plusieurs publics cibles :

1. Les élèves du secondaire de l'Athénée Royal de GEMBLoux, qui ont découvert, le jeudi 27 avril, l'air sous différents aspects via 3 animations différentes à savoir :
 - Une animation « GoodAir » par GoodPlanet pour appréhender la composition de l'air, les causes et les conséquences d'une mauvaise qualité de l'air et les solutions possibles pour l'améliorer,
 - Une animation sous forme de jeu « Optimove » par Empreintes ASBL pour réfléchir aux modes de déplacement via un jeu collaboratif,
 - Une animation par ScienceInfuse pour déterminer la qualité de l'air par l'observation de bio-indicateurs (les lichens : organismes sensibles à la qualité de l'air) aux abords de l'école.
2. Le jeune public :
 - Lors de GEMBLoux- plage : les enfants participant à cette manifestation locale ont pu tester les animations mises en place par les agents en charge du projet au sein de la Ville, le quizz a remporté un vif succès auprès de ce public,
 - Lors de Place aux enfants durant l'Escape Game développé par la Ville et pour lequel une animation spécifique sur l'air a été développée.
3. Le personnel communal : l'ensemble du personnel a été invité à une séance d'information et de présentation des premiers résultats obtenus, le 25 juin 2025.
4. La sensibilisation du grand public :
 - En étroite collaboration avec l'Agent Constateur de la Ville, un stand d'information sur la qualité de l'air s'est tenu le vendredi 19 septembre 2025 lors du marché hebdomadaire,
 - Lors de la concertation Santé, le projet a été présenté aux partenaires Santé de la Ville.

Le Comité d'accompagnement de ce projet lauréat de l'appel à projets Territoire intelligent/Smart Région s'est tenu le 7 octobre 2025, celui-ci a validé l'état d'avancement du projet, son rapport d'activités et ses pièces justificatives.

2.7.9. SERVICE FINANCES

Le service Energie travaille en étroite collaboration avec le service Finances pour la gestion des factures énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux et au moment de l'élaboration des budgets communaux prévisionnels en lien avec l'énergie.

2.7.10. PARTENARIAT AVEC LE PCS ET LA CELLULE ENERGIE DU CPAS

Ce partenariat dynamique permet de proposer divers ateliers énergétiques.

A la suite des ateliers énergétiques réalisés grâce à l'obtention d'un subside par le PCS en 2022-2023, le CPAS a initié en 2023-2024 et 2025-2026 un marché public pour réitérer cette action visant à proposer des ateliers énergétiques aux citoyens gembloutois. L'asbl Eco-Jump a remporté le marché les deux fois.

Le service Energie de la Ville a soutenu le CPAS dans la communication (réalisation d'affiches, diffusion de l'information) et la logistique en participant aux ateliers. Les thématiques abordées étaient les mêmes que l'année précédente (la consommation électrique, le marché de l'énergie, le chauffage et l'humidité).



15. Logement

PST - Objectif stratégique 7 – Porter une attention au bien-être de toutes et tous

Objectif opérationnel 7. 3 Soutenir l'accès à un logement de qualité



- Elaboration de la Déclaration communale de Politique du Logement
- Renforcement des partenariats Ville - Cité des Couteliers – AIS, notamment pour la gestion des logements communaux découlant de la mise en œuvre de l'opération de Développement urbain

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Valérie NANNAN, Conseillère en Logement

Madame Edwige WAUTHIER

Madame Elke VAN REMOORTERE

2. ACTUALITE

3. MISSIONS DU SERVICE

3.1. MISE EN LOCATION DE PETITS LOGEMENTS

3.1.1. Permis de location

Garantir à chacun un logement décent et durable est une priorité. Le permis de location est une obligation formulée par le code wallon de l'habitation durable (CWHD) pour tous les logements individuels d'une superficie inférieure ou égale à 28 m², pour les logements collectifs, loués ou mis en location et pour les colocations de plus de 4 occupants. Ce permis est délivré sous réserve que le logement réponde aux critères minimaux de salubrité, au respect de l'ordonnance générale de police sur la prévention des incendies et qu'il soit en ordre d'urbanisme.

Durant l'année écoulée, **16** permis de location ont été délivrés soit **7** permis de location pour des logements individuels (studios), **13** permis de location pour du logement collectif à titre de kots (64 kots au total) et **1** permis de location pour du logement collectif à titre de colocation (6 chambres).

En 2024-2025, **1** constat d'infraction au sens du CWHD (Article 200bis 3°) a été dressé.

3.2. LOGEMENTS INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES

3.2.1. Logements inoccupés

Tous les logements inoccupés sont recensés depuis 2002 comme demandé par le Service Public de Wallonie. Le service Logement a suivi ces immeubles quant à leur destination, leur réhabilitation et leur

occupation dans une perspective de politique d'amélioration de la qualité de l'habitat et d'augmentation de l'offre de logements.

Le service Logement a instauré l'envoi d'un courrier préalable à la réalisation des deux constats prévus selon le règlement taxe en 2023.

	Global	GEMBLOUX	Villages
Pré constat	156	70	86
1er constat	52	22	30
2 ^{ème} constat	23	8	15

Au terme de cette procédure, sur l'année 2024⁶, **15** immeubles à destination de logements ont été taxés.

3.2.2. Salubrité des logements

Des visites de salubrité sont organisées, sur demande, afin de vérifier le respect des critères de salubrité des logements, à savoir la sécurité (stabilité, installations électriques de gaz et de chauffage, circulation au sol, escalier, garde-corps,...), l'équipement sanitaire (accès aux points d'eau potable, WC, douche,...), l'étanchéité et la ventilation (toiture, mur, menuiserie, humidité,...), l'éclairage naturel direct (surface vitrée suffisante par rapport à la surface plancher), les caractéristiques du bâtiment qui nuisent à la santé des occupants (CO, amiante, moisissures, plomb, radon,...), la configuration et le surpeuplement (hauteur sous plafond, surface habitable minimale,...).

Sur l'année écoulée, généralement à la demande de locataires, **9** enquêtes de salubrité et de surpeuplement ont été demandées : **7** sur GEMBLOUX, **1** sur SAUVENIERE et **1** sur BOSSIERE.

Au 31 octobre 2025, **8** arrêtés d'inhabilité sont en cours.

3.2.3. Lutte contre les logements inoccupés

Le CWHD offre différents moyens aux communes pour mettre fin à l'inoccupation des logements (action en cessation, prise en gestion, amende administrative). Ces procédures sont précédées de l'établissement d'un constat de présomption d'inoccupation.

La Ville de GEMBLOUX a choisi d'actionner l'action en cessation, se faisant par procédure judiciaire, comme moyen de dissuasion.

	Dossiers initiés	Dossiers en cours	Dossiers finalisés ou clôturés
2023	4	3	1
2024	2	5	0

3.3. POLITIQUE COMMUNALE DU LOGEMENT

En séance du Conseil communal du 22 mai 2019, la Ville s'est affiliée à l'Agence Immobilière Sociale « Gestion des Logements des Cantons de GEMBLOUX-FOSSES » implantée à SAMBREVILLE.

En séance du Conseil communal du 24 novembre 2021, la Ville a approuvé le règlement pour l'octroi d'une prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social.

En séance du Conseil communal du 8 février 2023, la Ville a adhéré à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés (action en cessation, prise en gestion et amende administrative).

⁶ S'agissant d'une taxe sur l'année civile écoulée, l'année 2024 doit être considérée pour ce rapport.

En séance du Conseil communal du 26 avril 2023, la Ville a adhéré à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données entre les exploitants du service public de distribution d'eau publique, les gestionnaires de réseaux de distribution et les communes wallonnes dans le cadre de la taxation des immeubles inoccupés et/ou délabrés et affectés au logement dit « accord fiscalité ».

Quant à la Déclaration de politique communale du logement 2024-2030, elle est en cours de rédaction à la date du présent rapport.

3.3.1. Investissements en cours

Néant.

3.4. GESTION DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS

3.4.1. La Cité des Couteliers (données pour l'année civile : 2024)

- Répartition géographique des logements gérés par La Cité des Couteliers

La SLSP gère **459** logements publics. Ils sont répartis entre la Ville de GEMBLOUX (GEMBLOUX, MAZY, CORROY-LE-CHÂTEAU, BOSSIÈRE, GRAND-LEEZ, LONZÉE, BOTHEY et LES ISNES) et la Commune de SOMBREFFE (SOMBREFFE, TONGRINNE, LIGNY).

- Répartition par type de logements publics gérés par La Cité des Couteliers

	Maisons	Appartements
Studio	0	5
1 chambre	1	114
2 chambres	19	134
3 chambres	96	10
4 chambres	70	9
5 chambres et plus	1	0
TOTAL	187	272

- Statistiques des locataires de la Cité des couteliers

Les données sociologiques suivantes concernent les **459** logements publics gérés par la Cité des Couteliers (**347 sur GEMBLOUX** et **112 sur SOMBREFFE**) dont **388** logements loués.

	Homme seul	Femme seule	Couple	Total
Sans enfant	70	118	46	234
Avec enfants	18	66	79	163
Total	88	184	125	397

Le nombre total de personnes habitant les logements de la SLSP est de **922**.

Âge du chef de ménage :

Moins de 30 ans :	8
Entre 30 et 60 ans :	204
Plus de 60 ans :	185

Type de revenus des ménages :

Sans revenu	41
Revenus professionnels :	46
Revenus de remplacement :	263
Revenus professionnels et revenus de remplacement :	47

<u>Nombre de chefs de ménage inactifs bénéficiant d'un revenu :</u>	
Pensionnés ou prépensionnés :	142
Chômeurs :	29
Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale :	31
Handicapés à plus de 66 % :	27
Bénéficiaires d'assurances maladie-invalidité :	75
Autres non mentionnés ci-avant :	28
<u>Nombre de chefs de ménage actifs bénéficiant d'un revenu :</u>	
Ouvriers :	42
Ouvriers temps partiel	0
Employés :	21
Employés temps partiel	0
Intérimaires	0
Cadres :	0
Indépendants :	2

Au 31 décembre 2024, il y a eu **29** attributions de logements publics (social, moyen, mutation).

- Logements moyens

En 2024, conformément à l'article 132 du Code Wallon de l'Habitat Durable, la SLSP a mis en gestion **1** logement moyen de leur parc immobilier via des partenaires (CPAS, Fondation Louis de NAMUR, Le Ressort, Saphemo, etc.).

- Logements en construction : -

3.4.2. Agence Immobilière Sociale « Gestion Logements des Cantons de GEMBLoux-FOSES » (A.I.S. GLGF)

- Répartition par type de logements publics gérés par l'Agence Immobilière Sociale

Au 31 octobre 2025, **49** logements étaient en gestion par l'AIS GLGF, soit **5** logements de plus pour la période 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 par rapport à la période précédente.

	Maison	Appartement
Studio	-	7
1 chambre	1	20
2 chambres	2	10
3 chambres	4	4
4 chambres	0	1
Total	7	42

- Prime communale octroyée aux logements mis en gestion par l'Agence Immobilière Sociale

Le règlement relatif à cette prime est disponible sur le site internet de la ville.

En 2025, 20 primes ont été sollicitées pour la mise en gestion de 2024 :

	Primes sollicitées	Primes octroyées
Studio	0	0
Appartements	17	11
1 chambre	11	7
2 chambres	4	3
3 chambres	2	1
Maisons	3	3

1 chambre	0	0
2 chambres	2	2
3 chambres	1	1
4 chambres	0	0

3.4.3. Centre Public d'Action Sociale

Le CPAS possède dans son parc immobilier **14 logements** tous types confondus.

Il est propriétaire de **6 logements** de résidence principale répartis comme suit :

- 4 logements de résidence principale loués aux bénéficiaires du CPAS,
- 2 logements de résidence principale loués à SAPHEMO.

Il est propriétaire de **6 logements** de transit / urgence.

Le CPAS a pris en gestion **2 logements** de résidence principale appartenant à la Cité des Couteliers.

3.5. COLLABORATION AVEC LES SERVICES URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service Logement collabore régulièrement avec les services Urbanisme et Aménagement du Territoire afin d'assurer une politique du logement durable et de qualité.

Durant l'année écoulée, le service Logement a traité **40** demandes d'avis émanant principalement du service Urbanisme et plus accessoirement des porteurs de projets souhaitant s'assurer que leur projet est conforme aux exigences minimales de salubrité avant d'introduire officiellement leur demande de permis d'urbanisme. Le service a reçu **38** demandes d'avis concernant exclusivement du logement individuel, **0** concernant exclusivement du logement collectif dont **2** concernant des projets mixtes (logements individuels et collectifs au sein d'un même projet).

Les demandes d'avis traitées par le service ont concerné **177** logements, soit **166** logements individuels et **11** logements collectifs.

Les demandes d'avis traitées par le service ont également concerné **20** créations ou construction de logements, **15** régularisations de logements (logement et/ou habitat léger), **4** demandes de rénovation et/ou transformation de logement avec création d'un nouveau logement et **1** pour de l'habitat léger.

3.5.2. Numérotation des bâtiments

Le service Logement effectue la numérotation des bâtiments après vérification de la conformité urbanistique du bien et/ou du logement. Ces numérotations sont sollicitées par le propriétaire, le service Population, la zone de police Orneau-Mehaigne, les certificateurs PEB ou encore dans le cadre de la mise à jour de la plateforme ICAR (Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues).

Au travers de cette mission, le service a procédé, sur la période du 01 novembre 2024 au 31 octobre 2025, à **71** numérotations, réparties comme suit :

	GEMBLoux-Centre	Villages	Total
Confirmation de numéro	2	2	4
Numérotation	9	23	32
Renumérotation	10	5	15
Sous-numérotation	12	5	17
Suppression de numéro	0	3	3
Total	33	38	71



16. Dynamique urbaine

PST - Objectif stratégique 4 – Soutenir les acteurs du développement local

Objectif opérationnel 4.1 Mettre en œuvre le schéma de développement commercial



- Promotion de l'identité territoriale
- Soutien aux commerçants notamment en matière de communication et de promotion

PST - Objectif stratégique 4 – Soutenir les acteurs du développement local

Objectif opérationnel 4.2 Accompagner les opérateurs publics et privés



- Encouragement au développement de projets et d'activités

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas LARIELLE, Conseiller en développement urbain, Responsable de service
Madame Caroline HUSKENS

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2025, le service Dynamique urbaine a poursuivi ses missions traditionnelles, tant dans l'animation (Carnaval, Hivernales, Chasse aux œufs, Wally curiosity ...), qu'au niveau commercial (mise en œuvre du schéma communal de développement commercial (SCDC), relance de Creashop GEMBLOUX, ...) ou du développement urbain. L'année 2025 marque également le lancement de l'identité territoriale et la finalisation des deux projets dans le cadre de l'appel à projets Smartcity (installation de panneaux de parking + webobservatoire du commerce).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine, le service a remis des avis, tant au service Urbanisme en matière de projets se situant dans le périmètre de développement urbain ou concernant des demandes d'implantation commerciale sur le territoire communal, qu'au Bureau Économique de la Province concernant l'implantation de nouvelles entreprises dans le parc scientifique Créalys aux ISNES.

2.1. Opération de développement urbain (précédemment appelée Opération de rénovation urbaine)

La réforme des outils de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine en 2023 édictée par le Gouvernement wallon, à présent tous deux compris dans un nouvel outil appelé « Perspective de développement urbain », a permis de simplifier les procédures. La Ville doit désormais introduire un

Programme d'Action Triennal Opérationnel (PATO) afin d'obtenir des subsides dans une enveloppe fermée. Une fois ce PATO validé par la Wallonie, le montant du subside est octroyé et la Ville dispose de 5 ans pour réaliser ce programme.

La Ville s'est vu octroyer un subside de 5.943.175,93€ pour la mise en œuvre du PATO 2024, qui comprenait les projets suivants :

- Aménagement du Parc d'Epinal et de la Butte de la Maison du Bailli,
- Remembrement des bâtiments n°16 et 18 de la rue Notre-Dame et n°3/4 et 5 de la place de l'Orneau,
- Rénovation et aménagement rue du Moulin n°27-27a,
- Aménagement du cheminement lent Faculté-Coutellerie,
- Acquisition du garage à l'arrière de la rue Notre-Dame n°10,
- Acquisition d'une parcelle dans le cadre du cheminement lent Faculté-Coutellerie.

La Ville a déposé, en 2025, un nouveau PATO comprenant les projets suivants pour un montant total estimé de 7.625.419,97 € (le taux de subside était de 80 % avec un plafond à 6.000.000 €, plafond qui était atteint) :

- Aménagement des abords du Foyer communal en reconstruction,
- Aménagement de deux parcelles rue des Oies,
- Aménagement des abords de l'Académie et extension de celle-ci,
- Aménagement de la rue Puits Connette.

En septembre 2025, le Service Public de Wallonie informait la Ville de GEMBLOUX des nouvelles dispositions concernant les PATO. En effet, à la suite de la décision du 17 juillet 2025 du Gouvernement wallon, les taux de subventionnement sont réduits et ne sont donc plus de 80 % mais de 50 %. Le subventionnement des postes de Conseiller en développement urbain a quant à lui été supprimé. De ce fait, la Ville a été amenée à confirmer tout ou une partie des projets compris dans le PATO 2025.

La Ville a finalement modifié son PATO 2025 en retenant les projets suivants pour un montant total de 3.771.104,42 € (dont 50 % seront subsidiés par la Région wallonne après validation du PATO par le Ministre compétent) :

- Aménagement des abords du Foyer communal en reconstruction,
- Aménagement de deux parcelles rue des Oies,
- Aménagement des abords de l'Académie uniquement,
- Aménagement de la rue Puits Connette,
- Acquisition rue Notre-Dame n°14.

La Ville est en attente d'une validation de ce PATO 2025 modifié, par le Ministre compétent.

2.1.1. COMMISSION DE RÉNOVATION DE QUARTIER (CRQ)

Le Conseil communal a marqué accord sur la création d'une Commission Locale de Développement Urbain (CLDU) avec une composition similaire à la Commission de Rénovation de Quartier. Celle-ci n'a pas été réunie en 2025.

2.1.2. AVANCÉE DES PROJETS

2.1.2.1. Rue du Moulin, 27

Durant l'année 2025, le bureau d'études désigné a déposé le permis d'urbanisme et a œuvré à finaliser le cahier des charges en vue de la désignation d'un entrepreneur.

2.1.2.2. Venelles autour du Beffroi

La Ville a lancé le marché et désigné l'entrepreneur mais a dû attendre la validation de la Région wallonne sur les subsides pour pouvoir lui notifier le marché. S'il n'y a pas de recours, la date de début des travaux devrait être notifiée à l'entrepreneur fin 2025.

2.1.2.3. L'îlot et la rue Notre-Dame

Le permis d'urbanisme a été octroyé concernant le projet d'aménagement des n°16 et 18 de la rue Notre-Dame. Le dossier d'exécution comprenant le cahier des charges en vue de la désignation de l'entrepreneur sera présenté au Conseil communal de décembre 2025.

La Région wallonne a validé l'attribution du marché de travaux pour le remembrement des n°3-5-7 de la rue Notre-Dame. L'entrepreneur entamera les travaux en novembre 2025.

2.1.2.4. Parc d'Épinal et butte de la Maison du Bailli

Afin de finaliser l'avant-projet, des fouilles de sondage ont été entreprises en 2025 au pied de la tour Sud du Parc d'Épinal. Sur base du résultat de ces fouilles, le bureau d'études pourra finaliser l'avant-projet définitif fin 2025.

2.1.2.5. Cheminements lents

Le projet a été mis en standby en 2025 pour avancer sur les autres projets.

2.1.2.6. Abords du Foyer communal

L'ensemble des parcelles ont été acquises et les travaux de reconstruction du Foyer communal ont été entamés. La Ville attend le retour de la Région wallonne sur le PATO 2025 afin de finaliser ou non le projet d'aménagement des abords du Foyer (et notamment deux poches de parking).

2.1.2.7. Espace Blokker

La procédure d'expropriation s'est poursuivie.

2.1.2.9. Académie

La Ville est dans l'attente de la validation du PATO 2025 pour lancer le marché en vue de désigner un auteur de projet pour les abords de l'Académie, le projet d'extension du bâtiment ayant été abandonné suite à la réforme du taux de subside comme exposé supra.

2.1.2.10. Espace public du cœur historique

La Ville est dans l'attente de la validation du PATO 2025 afin réaliser le projet d'aménagement de la rue Puits Connette.

2.1.3. SUBVENTION DU POSTE DE CONSEILLER

Un subside au maintien du poste de Conseiller a été octroyé en 2024. Malheureusement, ce poste ne sera plus subsidié à l'avenir.

2.2. Creashop GEMBLOUX – Le retour de la prime

Suite à la suppression, fin 2024, des subsides régionaux (jusqu'à 7.500 € d'aide) dans le cadre de l'appel à projet « Objectif Proximité », il n'existe plus d'aide à l'installation pour les commerçants dans le quartier du centre-ville et de la gare.

Dès lors, la Ville de GEMBLOUX a décidé de continuer sa politique volontariste pour maintenir et dynamiser le « petit » commerce et a relancé, pour ce faire, une prime communale à l'installation, pouvant aller jusqu'à **4.000 €**.

2.3. Organisation et coordination d'évènements

Un des axes de travail du service Dynamique urbaine consiste à insuffler et maintenir une dynamique dans le centre-ville. À cet effet, le service organise traditionnellement de nombreux évènements en centre-ville.

2.3.1. LE CARNAVAL

L'édition 2025 du Carnaval s'est tenue le 23 mars 2025.

Il n'y avait pas moins de 15 groupes participants pour mettre l'ambiance et distiller la bonne humeur dans les rues de GEMBLOUX. En effet, les Géants de GEMBLOUX étaient accompagnés des Géants de PETIT-ENGHIEN et de DINANT, des No man's band, des Dixie Boys band, du Collegian's band, du Comité des sorcières de LONZEE, les majorettes de KEUMIEE et de VOTTEM, les Vis Tchapias, Imagin'amo, Coala, le Resto du cœur, le char de GEMBLOUX-Pneus et les Gille'bloux.

Divers articles de presse et reportages ont été réalisés en amont et en aval de cet évènement.

La page Facebook est aussi un bon moyen de garder le lien et de partager les infos avec les groupes et le public.

Le concours de dessin a également connu son succès avec une quarantaine de dessins reçus et **8** gagnants.

2.3.2. CHASSE AUX OEUFS

Afin de proposer aux familles un évènement plus local, interactif et participatif que les chasses aux œufs commerciales, une collaboration s'est faite entre l'ASBL COALA, les services Jeunesse et Dynamique urbaine : « La chasse aux œufs d'or » qui s'est déroulée les 19, 20 et 21 avril 2025.

100 % participative, avec le principe d'œufs en or cachés en centre-ville et dans les villages, plus un focus le samedi impliquant les commerçants, ces derniers avaient caché des indices dans leur commerce, permettant aux petits chasseurs de trouver plus facilement la cachette des œufs. La récompense était des œufs et figurines en chocolat de l'artisan chocolatier « Cocoatree » de LONZEE et des biscuits de Rachel à retirer à l'Administration ou directement chez Coala.

Une première collaboration prometteuse, qui sera probablement reconduite en 2026.

2.3.3. WALLY EN FÊTE

Comme chaque année, le service Dynamique urbaine est venu en appui du service Culture pour l'organisation du Wally en fête et plus particulièrement pour la prise en charge de la journée du samedi. Au vu de la réussite en 2024 de la brocante spécifique sur le thème de la musique, de l'art et de la littérature sur la place de l'Hôtel de Ville, celle-ci était de retour en 2025 avec un beau succès. La place de l'Orneau accueillait comme chaque année divers artistes de rue, spectacles et petite restauration.

La fête foraine s'est tenue comme à son habitude à l'entrée de la Ville et y a rencontré, cette année encore, son public.

2.3.4. VILLE FLEURIE

Les pots de fleurs « aspect pierre grise » achetés en 2024 ont à nouveau égayé les entrées des commerces de la ville pendant la période estivale (de mai à octobre). Il a été convenu de fleurir également la période hivernale avec des plantations de saison (sapin, fleurs à bulbes, etc.) afin de garantir un fleurissement toute l'année. Au final, c'est près de **80** vasques qui ont été distribuées en centre-ville et à la gare.

2.3.5. LES HIVERNALES

L'année 2024 marquait le retour d'une patinoire de glace, qui s'est installée sur le Parc d'Epinal. A l'instar de l'année précédente, le marché de Noël a lui été réparti sur deux places du centre-ville, à savoir les places St Jean et de l'Hôtel de Ville.

L'implantation en 3 sites a divisé la foule, déjà moins nombreuse à cause d'une météo capricieuse, de sorte que de l'avis général, il faut regrouper l'ensemble (patinoire et marché de Noël) en un seul site en 2025.

Le service Dynamique urbaine a coordonné l'ensemble des Hivernales : remplissage et gestion des chalets, installation et gestion de la patinoire, ...

2.4. Projets de soutien à l'économie locale

2.4.1. OPERATION REMBOURSEMENT DU TICKET DE CAISSE

A deux reprises pendant l'année, en période creuse pour les commerces (mars-avril et octobre-novembre), le service a organisé le concours du remboursement de tickets de caisse.

Le montant maximal du remboursement était de **300 €** par gagnant.

Les chiffres de l'édition de mai 2025 : 390 participants dont **20** gagnants et le remboursement d'un montant total de **2.477,2 €**.

2.4.2. VIRTUAL SHOPPING DAYS

Cette initiative du Syndicat Neutre pour les Indépendants (SNI) a pour objectif d'amener la clientèle à découvrir les vitrines numériques des commerçants locaux et donc à visiter virtuellement ces magasins permettant d'augmenter la visibilité et le trafic sur leurs sites et pages web. Le service Dynamique urbaine a donc fait le lien entre le SNI et les commerçants et a réussi à mobiliser pas moins de **40** commerçants gembloutois. **Six** heureux gagnants ayant visité les différents sites web et découvert les publications gagnantes ont chacun remporté **50 €** à dépenser dans les commerces participants.

2.5. Implantations commerciales

Le rôle du service Dynamique urbaine est également de soutenir, d'informer et d'aider toutes personnes souhaitant ouvrir ou reprendre un commerce.

Afin de mettre en avant les atouts de la Ville, le service Dynamique urbaine a fait réaliser une plaquette de présentation économique de la Ville. Dans les faits, ce sont deux plaquettes, l'une à destination des banques, l'autre à destination des candidats-commerçants, qui ont été imprimées en une centaine d'exemplaires. Celles-ci sont distribuées aux candidats-commerçants lorsqu'ils viennent se renseigner pour ouvrir un commerce à GEMBLOUX. La Ville organisera prochainement un événement avec les

banques gembloutoises pour aborder de nombreux sujets et en profitera pour présenter cette plaquette.

2.6. Relais auprès des commerçants

Comme expliqué ci-avant, le rôle du service en tant qu'interface est utile aux deux parties et nécessaire à la collaboration ainsi qu'à la mise en place d'événements gembloutois. Le service est le trait d'union entre la vie commerciale et la vie administrative.

Le service a également fait le relais auprès des commerçants du projet « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » porté par l'Espace communautaire, qui permet de créer de nouveaux emplois sur mesure afin de remettre sur le monde de l'emploi des chômeurs de longue durée sur base de leurs souhaits et qualités. Ce partenariat a permis de créer un emploi de livraison à destination des commerçants.

Le service Dynamique urbaine a également œuvré à la création de l'épicerie « Chez Tchirou et Piconette », épicerie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes en octobre 2025.

2.7. Schéma communal de Développement commercial (SCDC)

Comme dit plus haut, ce schéma a désormais un caractère indicatif et sera intégré dans le futur schéma de développement communal révisé.

Une des recommandations du schéma était la création et la diffusion d'une identité territoriale. Réalisée en co-crédation avec des riverains, partenaires et acteurs de la vie locale, cette identité doit maintenant être diffusée.

La société « La Niche Agency » a été engagée en 2025 pour se charger de la diffusion de l'identité. Le service s'est également vu renforcé d'une stagiaire en community management pour mettre en avant les commerçants sur les réseaux sociaux mais également pour œuvrer à la diffusion de l'identité territoriale, notamment en gérant le site www.bonjourgembloux.be.

D'autres fiches-actions ont été entamées en 2025. Au total, **11** des **19** fiches-actions du SCDC sont entamées et **6** d'entre elles sont terminées.

2.8. Appel à projets Smartcity

En juillet 2023, la Wallonie lançait, via l'Agence du Numérique, un nouvel appel à projet « Territoires intelligents – Smart Région ». Celui-ci prévoyant de subsidier les Villes à hauteur de 80 % pour des projets « Smartcity », le service Dynamique urbaine a suggéré d'y répondre en proposant un projet de réalisation d'un outil de monitoring de la vitalité commerciale du centre-ville.

La Ville a répondu à cet appel à projets en collaboration avec la Ville de CINEY et le Bureau économique de la province (BEP), par un volet « Webobservatoire du commerce » et un volet « Smartparking ».

Le webobservatoire a été finalisé en juillet 2025 et est opérationnel depuis. Cet outil de vitalité commerciale du centre-ville est indispensable au service Dynamique urbaine pour mieux gérer ses cellules commerciales et informer les candidats-commerçants.

Concernant le volet Smartparking, l'installation des panneaux, caméras et autres capteurs a eu lieu en 2025 et le tout est opérationnel depuis novembre 2025.

2.8. Prime communale à l'embellissement de façade

Depuis 2020, la Ville de GEMBLoux offre une prime à l'embellissement de façade aux propriétaires de bâtiments inclus dans le périmètre de l'opération de développement urbain et du centre ancien protégé. Cette prime peut varier entre 1.000 et 6.500 € maximum en fonction du type de travaux,

prenant en compte 40 % du montant des travaux. En 2025, 2 propriétaires ont reçu la prime pour la rénovation de leur façade et des courriers de rappel ont été envoyés aux propriétaires de façade dont l'état mériterait un embellissement.



17. Travaux

PST - Objectif stratégique 3 – Renforcer le dynamisme du territoire par des investissements structurants
Objectif opérationnel 3.1 Moderniser nos infrastructures publiques et nos équipements collectifs



- Poursuite des investissements de réfection des voiries et trottoirs de l'entité

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes
Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Recours à l'utilisation d'un drone dans le cadre de l'inspection de nos bâtiments

PST - Objectif stratégique 8 – Offrir un cadre de vie agréable
Objectif opérationnel 8.2 Consolider la dynamique du renouveau urbain



- Revalorisation de l'entrée de ville

PST - Objectif stratégique 8 – Offrir un cadre de vie agréable
Objectif opérationnel 8.3 Valoriser le patrimoine local



- Rénovation du Beffroi et de ses abords
- Rénovation du Château du Bailli

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Directeur des Travaux

Monsieur Julien BERGER

Équipe administrative

Madame Lucrèce BÉTHUME
Madame Célia DEWIT
Madame Yasmeen EZZERQTI
Madame Laura LACROIX

Équipe technique

Madame Pauline BERNARD
Monsieur Patrick BOLLU
Monsieur Benoît DELMELLE
Monsieur Hubert FALISSE
Monsieur Jean-Benoît FURNEMONT
Monsieur David GEERTS
Monsieur Julien GODET
Monsieur Christophe LESAGE
Monsieur Frédéric PAITONI
Monsieur Pietro PANTANO
Monsieur Florian PARENT
Madame Anaïs PINGOT

Équipe ouvriers

Au 31 octobre 2025, l'équipe se compose de 71 ouvriers : 19 en voirie, 28 pour les espaces verts, 5 au garage, 6 pour les cimetières et 13 pour les bâtiments.

2. DISTRIBUTION DE PRODUIT RATICIDE

Nombre de sachets : +/- 2.550 (au 31 octobre 2025)

3. AUTORISATIONS DE RACCORDEMENTS A L'ÉGOUT (DU 1er NOVEMBRE 2024 au 31 OCTOBRE 2025)

Demandes de raccordements à l'égout : 20 (dont 2 sans caution)

4. AUTORISATIONS/INFORMATIONS IMPÉTRANTS (DU 1er NOVEMBRE 2024 au 31 OCTOBRE 2025)

Autorisations

ORES « électrique » : 38 (dont 14 synergies) et « gaz » : 10
FLUXYS « gaz » : /
VOO/ORANGE : 13
PROXIMUS : 9
SWDE : 32
ELIA : /
UNIFIBER : 30

Informations

ORES « électrique » et « gaz » : 86 (informés J-5 et J+1)

FLUXYS « gaz » : 1
VOO : 25
PROXIMUS : 107
SWDE : 83
ELIA : /
OTW : /
SPW : 4
EUROFIBER : /

5. INTERVENTIONS (DU 1er NOVEMBRE 2024 au 31 OCTOBRE 2025)

Le logiciel « ATAL » permet de centraliser les demandes d'interventions internes ou externes et de les attribuer à chaque service concerné.

Ces différents services pourront ainsi gérer et programmer leurs interventions de façon optimale.

Le planning de prêt matériel ainsi que les arrêtés de police sont également gérés via « ATAL » depuis avril 2018.

Pour la période du 1 novembre 2024 au 31 octobre 2025, « ATAL » comptabilise 2.807 demandes d'interventions.

La nature des interventions se décompose comme suit :

Service Bâtiment (1.461) :

Aire de jeux : 2
Avaloir bouché : 1
Chauffage : 57
Contrôle périodique : 2
Dépôt sauvage : 1
Divers : 92
Egouttage : 2
Electricité : 206
Entretien hotte cuisine : 2
Expulsions : 2
Maçonnerie : 33
Menuiserie : 130
Mobilier urbain : 4
Nettoyage voiries/abords : 1
Peinture : 54
Revêtement de sol : 1
Sanitaire/Plomberie : 182
Soudure : 4
Toiture et extérieur : 36
Transport et prêt de matériel : 472
Travaux divers cimetières : 1
Travaux divers écoles : 176

Service Voirie (1.018) :

Affichage « urbanisme » : 77
Aire de jeux : 4
Arrêté de police : 99
Avaloir bouché : 90
Camion brosse : 3
Curage : 32
Demande de graviers : 4
Dépôt sauvage : 1
Distribution « toutes boîtes » : 2
Divers : 27

Egouttage : 49
Electricité : 1
Entretien espaces verts : 1
Etat voirie : 73
Expulsion : 18
Maçonnerie : 4
Mobilier urbain : 58
Nettoyage voirie/abord : 26
Nid de poule : 102
Revêtement de sol : 5
Signalisation : 252
Soudure : 11
Transport et prêt de matériel : 52
Travaux divers écoles : 7
Trottoir dégradé : 20

Service Espaces Verts (254) :

Abatage/Elagage : 29
Aire de jeux : 4
Avaloir bouché : 1
Camion brosse : 1
Curage : 1
Dépôt sauvage : 11
Divers : 20
Entretien espaces verts : 94
Etat voirie : 2
Fauchage : 4
Mobilier urbain : 3
Nettoyage voirie/abord : 24
Plantation : 7
Taille : 21
Transport et prêt de matériel : 8
Travaux divers cimetières : 7
Travaux divers écoles : 16
Trottoir dégradé : 1

Service « Cimetières » (3) :

Entretien Espaces Verts : 1
Travaux divers cimetières : 2

Service « Magasin » (26) :

Divers : 1
Soudure : 19
Transport et prêt de matériel : 5
Travaux divers écoles : 1

Service « Plaines de jeux » (13)

Aire de jeux : 3
Contrôle périodique : 10

Service Technico Administratif (32)

Arrêts de police : 2
Contrôle périodique : 22
Divers : 1
Soudure : 5

6. AIRES DE JEUX

- Contrôles et réparations des petites dégradations constatées dans les aires de jeux.
- Mises à jour des dossiers administratifs de 27 aires de jeux et 11 aires de sport.
- En collaboration avec l'IFAPME, en février- mars 2025, placement du plancher et du bardage extérieur de la classe extérieure à l'école des ISNES.
- A partir de décembre 2024, remplacement des modules de l'aire de jeux de la « Sucrerie » à GEMBLOUX, enlèvement des anciens modules et préparation de la zone, suivi du chantier, réfection des pelouses et pose du sol amortissant et complétude du nouveau dossier administratif.
- Aménagement de la « butte » de l'école de CORROY-LE-CHATEAU en espace naturel d'aventure, préparation de la structure au dépôt communal, montage de la tour et des aménagements avec les équipes « Voiries » et « Espaces verts ».
- En février 2025, aménagement d'une aire de jeux à l'école d'ERNAGE, placement des différents équipements et plantation.
- Remise à niveau du sol amortissant de l'aire de jeux du « Clos de l'Orneau » par l'ajout d'écorce.

7. EQUIPEMENT SPORTIF

Contrôles réguliers et réparations des petites dégradations constatées.

8. EQUIPEMENT DE SECURITE

- Contrôle des équipements de levage avec le Service Externe de Contrôle Technique (SECT) tous les trimestres.
- Suivi des rapports.
- Suivi des équipements de levage, remplacement des équipements déclassés et marquages des nouveaux équipements.
- Suivi des harnais de sécurité et leurs accessoires, marquage des nouveaux équipements.
- Non-contrôle des lignes de vies. Le marché public pour le contrôle de nos équipements de levage doit encore être adapté car ces équipements n'étaient pas prévus dans le marché initial.
- Inventaire des échelles et échafaudages. Contrôles et remplacement des éléments déclassés.
- Contrôle des ascenseurs. Un accord a été trouvé avec KONE pour la régularisation de trop perçu pour les entretiens des années précédentes. Préparation d'un marché de service pour l'entretien des ascenseurs.

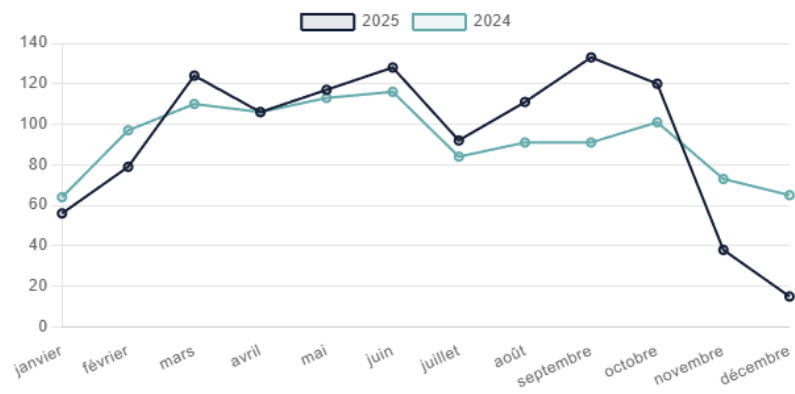
9. DEA (DEFIBRILATEURS)

Contrôle des défibrillateurs. Un marché de service est en préparation pour l'entretien des DEA. Au moins 2 DEA seront obsolètes lors du prochain entretien et seront retiré de notre parc de 7 DEA, les consommables (batterie et électrodes) ne sont plus disponibles. Ces défibrillateurs ont 20 ans.

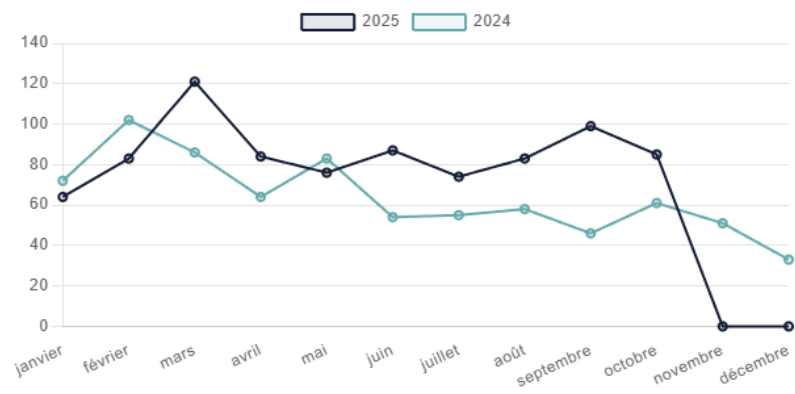
10. ARRETES DE POLICE (DU 1er NOVEMBRE 2024 au 31 OCTOBRE 2025)

Les arrêtés sont rédigés via la plateforme « Eaglebe ».
852 arrêtés de police ont été rédigés durant cette période
Prolongation : 103 donc 12 % du total des arrêtés de police.
En moyenne, 71 arrêtés de police ont été rédigés par mois.

Occupations actives



Demandes reçues





18. Marchés publics

Offrant une assistance à l'ensemble des services communaux, le service Marchés publics contribue à la réalisation des différents objectifs stratégiques et opérationnels du PST, un recours aux marchés publics voire aux concessions intervenant dans une grande majorité des actions illustrant le PST.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Magali POSSET, juriste coordinatrice responsable du service des marchés publics et des concessions

Madame Patricia DELVIGNE

Madame Sylvie DETERVILLE

Madame Olivia MAIRIAUX

Madame Catherine VAN TWEMBEKE, chef de service administratif

Le service des marchés publics et des concessions assure une assistance au profit de l'ensemble des services communaux. Il accompagne ces derniers dans la conception, la passation et le suivi des marchés publics de services, de fournitures et de travaux, ainsi que dans la gestion des concessions.

En chiffres, le service des marchés publics et des concessions a rédigé environ 600 délibérations validées par le Collège communal en 2025 portant sur :

- Des marchés passés en in house (4)
- Des états d'avancement (119)
- Des attributions de marché (132)
- Des lancements de marché avec choix des modes et conditions de passation (142)
- Des avenants (39)
- Des réceptions provisoires et définitives (108)
- Des adhésions à des centrales d'achat (2)
- Des réceptions de subsides (6)
- Des suspensions de marché (11)
- Des assurances Tout Risques Chantier (2)
- Des commandes passées sur des accords cadre (19)
- Des refus d'intérêt de retard, des dérogations aux exigences du cahier des charge et des mises en demeure (6)
- Des arrêts de procédure (19)
- Des dates de commencement et ordres de commencer (20)
- Des fins du marché (4)
- Des conventions partenariat, de marchés conjoints ou de in house (7)
- Des approbations d'avant-projet et demande de positionnement du Collège (8)

Il a également présenté 52 dossiers au Conseil communal, principalement pour le lancement de marchés publics.

2. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

2.1. Dossiers terminés

2.1.1. TRAVAUX

2.1.1.1. Décompte final transmis

TVAC

2024

Réaménagement d'un tronçon de la rue de Bertinchamps à GRAND-MANIL	336.472,40 €
Centre sportif de l'Orneau – Remplacement de l'éclairage du hall	72.017,66 €

2025

Buvette du club de football de GEMBLOUX – Réparation de la chaudière	8.494,49 €
Ecole de CORROY-LE-CHATEAU – Renforcement du soubassement des toilettes	11.534,58 €
Remise en état de l'égouttage chaussée de Namur au coin de la rue du Bossu à GEMBLOUX : mise en place de signalisation	2.105,40 €

2.1.1.2. Décompte final non transmis

2024

PIC 2022/2024 – Réfection et égouttage rue Aux Cafés à GRAND-LEEZ	1.094.244,95 €
PIC 2022/2024 - Réfection de la voirie et égouttage rue de l'Aumône / carrefour rue du Trichon à SAUVENIERE	497.826,48 €

2.1.2. ACQUISITIONS

TVAC

2023

Acquisition d'un camion porte conteneur adapté aux transports de déchets et aux travaux de voirie pour le service Travaux	210.235,08 €
---	--------------

2024

Acquisition de matériaux dans le cadre de la lutte contre les inondations (II) :	1.711,91 €
• Acquisition de panneaux brise-vue (309,58 €)	
• Acquisition de tuyaux (1.402,33 €)	
Lutte contre les inondations (année 2024) – Acquisition de terreau	482,16 €
Lutte contre les inondations – Fourniture de blocs à bancher	1.937,55 €
Acquisition de packs biométriques pour le service Population	41.875,19 €
Création d'une crèche à BEUZET – Fourniture et placement d'une porte d'entrée PVC	5.520,29 €
Création d'une crèche à BEUZET – Mobilier d'accueil sur mesure – Acquisition de bois	1.923,60 €
Création d'une crèche à BEUZET – Mobilier d'accueil sur mesure – Acquisition de quincaillerie	545,63 €
Ecoles de GEMBLOUX IV – Fourniture et pose de stores (année 2024)	6.376,59 €
Ecoles de GEMBLOUX IV – Acquisition de matériel informatique et multimédia (année 2024)	1.710,00 €
Ecoles de GEMBLOUX III – Acquisition de matériel de cuisine (année 2024)	593,89 €
Acquisition d'un conteneur chauffant pour le transport et la mise en œuvre d'asphalte	55.163,90 €
Acquisition d'un poste à souder portatif pour l'atelier mécanique	2.317,60 €
Fourniture et placement d'un « Street Workout »	26.904,59 €
Ecole de CORROY-LE-CHATEAU – Aire de jeux – Acquisition de matériel de quincaillerie pour la construction des modules de jeux	850,38 €
Académie Victor De Becker – Acquisition d'instruments de musique	989,00 €
Fourniture et pose de stores verticaux pour la bibliothèque de GEMBLOUX	3.747,98 €
Bibliothèque de GEMBLOUX – Remplacement de la porte de secours	4.816,21 €
Fourniture et pose de stores enrouleurs tamisant pour les services Travaux et Environnement	1.756,00 €
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX IV	9.877,28 €
Ecole maternelle de BOSSIERE - Remplacement de 2 portes fenêtres	8.404,27 €
Fourniture et livraison de matériel pour cantines scolaires	10.065,40 €
Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes des différentes écoles communales	10.243,80 €
Remplacement de l'alimentation électrique des sphères lumineuses de la rue Notre-Dame	3.549,83 €
Etang de GRAND-LEEZ – Rénovation des toilettes :	7.818,84 €
• Acquisition de matériaux de maçonneries (490,97 €)	

• Acquisition de matériel électrique (4.0276,94 €)	
• Acquisition de matériel de peinture (721,91 €)	
• Acquisition de sanitaire (2.529,02 €)	
Acquisition de pièces pour la rénovation de la cabine du véhicule Unimog – Partie 1	1.042,15 €
Acquisition de pièces pour la rénovation de la cabine du véhicule Unimog – Partie 2	5.210,66 €
Acquisition de mobilier pour les Services Administratifs	16.946,05 €
Fourniture et livraison d'une borne d'auto-réparation en libre-service pour vélos	2.230,03 €
Ecole d'ERNAGE – Aménagement de l'aire de jeux – Fourniture et pose d'un module, table avec échiquier et deux goals de football	24.261,49 €
Fourniture et livraison de tables et bancs de brasserie pour les festivités	3.599,63 €
Fourniture et livraison de barrière type « Nadar » amovibles adaptées pour le stationnement vélo	1.871,80 €

2025

Modernisation du système de surveillance de la Ville de GEMBLoux - Coffret électrique pour le raccordement des caméras du Clos de l'Orneau - Acquisition de matériel électrique	3.367,44 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Location d'une mini-pelle	3.872,00 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Acquisition de terreau	327,86 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Acquisition d'écrans de jardin et accessoires	723,33 €
Lutte contre les inondations (année 2025) - Acquisition de caniveaux et grilles	18.097,97 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Acquisition de tuyaux	5.287,58 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Location d'un rouleau compacteur	996,92 €
Acquisition de matériaux pour la réalisation de fascines de pailles (année 2025)	1.002,00 €
Ecole de CORROY-LE-CHATEAU – Acquisition de matériel électrique pour l'éclairage de la cour	1.421,52 €
Ecole primaire de GRAND-MANIL - Acquisition et montage d'un volet coupe-feu pour le passe-plat de la cuisine	17.799,10 €
Ecole de LONZEE – Acquisition d'une lave-vaisselle professionnel (année 2025)	4.983,12 €
Ecoles communales – Fourniture de panneaux acoustiques	16.999,99 €
Ecoles de GEMBLoux IV – Acquisition de matériel informatique et multimédia (année 2025)	944,94 €
Fourniture, livraison et installation d'une graveuse pour les cimetières	12.195,64 €
Fourniture et livraison de 20 podiums	13.335,65 €
Atrium 57 – Fourniture, livraison et pose d'un adoucisseur d'eau à sel	3.510,21 €
Fourniture et livraison de panneaux de signalisation « zones non-fumeurs » et aires de jeux	881,16 €
Acquisition de barrières Nadar pour le Service Travaux (année 2025)	7.441,50 €
Acquisition d'une armoire vestiaire pour l'agent Constatateur (année 2025)	551,66 €
Acquisition de gilets de sécurité jaunes pour enfants avec logo de la Ville	1.984,40 €
Eglise des ISNES – Fourniture de matériel en vue de la remise en état de l'éclairage	3.503,62 €
Aménagement d'une crèche à BEUZET – Travaux d'injections contre l'humidité – Acquisition de matériaux	3.873,79 €
Acquisition d'un appareil de mesure topographique de type « station totale »	35.071,98 €

2.1.3. SERVICES

TVAC

2024

Construction d'une crèche à BEUZET – Mission d'ingénieur en stabilité	1.875,50 €
---	------------

2025

Modernisation du système de surveillance de la Ville de GEMBLoux - Installation de coffrets électriques pour le raccordement des caméras du Clos de l'Orneau	989,48 €
--	----------

2.2. Dossiers adjugés mais non réceptionnés

2.2.1. TRAVAUX

TVAC

2021

PIC – Maison communale de GRAND-LEEZ – Traitement des façades	210.936,80 €
---	--------------

2022

Rénovation de la chapelle Sainte Adèle à GEMBLOUX	104.160,16 €
Aménagement d'une jonction cyclo piétonne entre la rue Victor De Becker et la chaussée de Wavre à GEMBLOUX	202.848,64 €
Eglise de GEMBLOUX – Chapelle de semaine – Traitement de la mérule	56.488,18 €

2023

Eglise de GEMBLOUX – Chapelle de semaine – Enlèvement de l'amiante	59.738,32 €
--	-------------

2024

Démolition et reconstruction du foyer communal	8.917.621,27 €
PPT Ecole de GRAND-LEEZ – Partie 1 : réaménagement des toilettes	128.398,09 €
PPT Ecole de GRAND-LEEZ – Partie 3 : construction d'un préau	64.416,15 €
Cimetière de SAUVENIERE – Travaux d'aménagement des cavurnes	14.396,14 €
PIC 2022/2024 – Réaménagement de la rue du Monty	945.537,11 €

2025

PPT Ecole de GRAND-LEEZ – Partie 2 : mur de soutènement	61.017,61 €
PIC/PIMACI 2022/2024 – Réaménagement d'un tronçon de la rue de Mazy à GEMBLOUX	1.105.941,37 €
PIC/PIMACI 2022/2024 – Réaménagement complet d'un tronçon de l'avenue de la Faculté à GEMBLOUX	2.289.159,64 €
Restauration du beffroi communal :	4.564.006,21 €
• Lot 1 : aménagement intérieur, campanaire, scénographie (2.644.608,67 €)	
• Lot 2 : aménagement des abords et mise en lumière (1.919.397,54 €)	
Maison du Bailli – Rénovation de la « salle des mariages, locaux annexes » et installations techniques	933.709,64 €
Rénovation urbaine – Remembrement des bâtiments 3,5 et 7 rue Notre-Dame à GEMBLOUX	1.463.820,04 €
Presbytère de CORROY-LE-CHATEAU - Renouvellement de la toiture et reconstruction de maçonneries	156.561,50 €
Ecole communale de LONZEE - Amélioration des performances énergétiques – UREBA EXCEPTIONNEL 2019	100.923,85 €
Ancienne maison communale de LONZEE - Réfection du plancher R+2 et renouvellement de l'installation de chauffage	545.402,58 €
Aménagement d'une crèche à BEUZET - Gros œuvre, parachèvements et menuiseries :	120.914,50 €
• Lot 1 : Gros œuvre (35.477,28 €)	
• Lot 2 : Parachèvement (69.669,73 €)	
• Lot 3 : Menuiseries extérieures (15.767,49 €)	
Aménagement d'une crèche à BEUZET – Travaux de techniques spéciales :	73.355,22 €
• Lot 1 : Chauffage (23.595,60 €)	
• Lot 2 : Ventilation (28.572,52 €)	
• Lot 3 : Alarmes incendie et anti-intrusion (21.187,10 €)	
Eglise de GEMBLOUX - Travaux urgents (toiture, corniches et lucarnes)	15.445,65 €
Ecole primaire de GRAND-MANIL – Réfection de la toiture du garage et de la classe attenante	27.591,38 €
Bibliothèque de BOSSIERE – Construction d'un préau	39.025,53 €
Remise en état de l'égouttage au coin de la rue du Bossu à GEMBLOUX	15.666,77 €

2.2.2. ACQUISITIONS

TVAC

2024

Location/livraison d'un tracteur diesel avec fraise et décompacteur à dents	3.569,50 €
Fournitures et services pour la mise en place d'une solution de parkings intelligents à GEMBLOUX	172.985,69 €
Aire de jeux de la « Sucrerie » - Aménagement et mise en conformité	49.995,99 €

Acquisition et installation de matériel en vue de moderniser le système de surveillance de la Ville de GEMBLoux	279.019,94 €
---	--------------

2025

Acquisition d'une camionnette neuve avec benne basculante simple cabine pour le service Voirie (année 2025)	74.052,00 €
Acquisition et installation d'un camion porte-conteneur adapté aux transports de déchets et aux travaux de voirie pour le service travaux (année 2025)	143.523,55 €
Fourniture, livraison et écolage - Grue + accessoires	151.552,50 €
Réparation de la pompe hydraulique de l'hydrocureuse	8.549,86 €
Création d'une crèche à BEUZET – Aménagement d'une cuisine – Mobilier et électroménager	11.384,38 €
Ecoles de GEMBLoux I (année 2025) – Acquisition de mobilier :	11.421,85 €
• Lot 1 : Table insonorisée (4.404,50 €)	
• Lot 2 : Table de réunion (787,42 €)	
• Lot 3 : Chaise coque pour appui sur table (6.063,31 €)	
• Lot 4 : Casque (166,62 €)	
• Ecoles de GEMBLoux III (année 2025) – Acquisition de mobilier :	7.009,96 €
• Lot 1 : Table pliante (6.599,99 €)	
• Lot 2 : Fauteuil de direction (410,00 €)	
Ecoles de GEMBLoux IV (année 2025) – Acquisition de mobilier :	5.398,36 €
• Lot 1 : Tabouret (281,75 €)	
• Lot 2 : Tapis (241,55 €)	
• Lot 3 : Matelas de change (53,09 €)	
• Lot 4 : Meuble (4.085,21 €)	
• Lot 5 : Tableau (212,95 €)	
• Lot 6 : Pouf (523,81 €)	
Ecole de SAUVENIERE – Sécurisation des classes – Remplacement des cylindres et clés	3.909,39 €
Ecoles de GEMBLoux II – Fourniture et pose de stores enrouleurs (année 2025)	7.732,87 €
Ecoles de GEMBLoux III – Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre « Ecole numérique » (année 2025)	2.480,50 €
Ecoles de GEMBLoux IV – Fourniture et pose de stores enrouleurs (année 2025)	4.519,52 €
Ecole de BEUZET – Fourniture et pose d'un système de sonnerie	4.660,32 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Location d'une grue 14T	5.472,83 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Acquisition d'armatures métalliques	860,60 €
Acquisition de béton pour la réalisation de digues de rétention à ERNAGE	4.331,20 €
Acquisition d'une nouvelle aire de foulée pour les passerelles du parc de LONZEE	3.606,71 €
Hôtel de Ville – Remplacement de la porte d'entrée de l'Atrium	9.659,43 €
Aménagement pôles « Affaires générales » et « Finances » - Fourniture et pose de cloisons amovibles, portes et accessoires	19.679,57 €
Acquisition d'armoires métalliques à rideaux pour le Service Ressources Humaines et pour les auxiliaires professionnelles	1.627,45 €
Acquisition de bornes carrées amovibles en bois azobé pour le Service Travaux (année 2025)	6.928,94 €

2.2.3. SERVICES

TVAC

2022

ORES – Construction d'un hall pour le Service des Travaux – Raccordement électrique	53.231,30 €
ORES – Projet d'aménagement de l'éclairage public de la place de BEUZET	14.392,65 €
ORES – Mise en basse tension du réseau d'éclairage public dans le cadre du PCDR de la place de BEUZET	22.800,95 €

2023

ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de BEUZET – Phase 1/2	87.375,15 €
ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de	

MAZY – Phase 1/2	67.074,78 €
------------------	-------------

2024

ORES – PCDR LONZEE – Enfouissement du réseau basse tension	53.339,37 €
ORES – PCDR LONZEE - Aménagement de l'éclairage public de la Place	84.700,00 €
ORES – PCDR SAUVENIERE – Enfouissement du réseau basse tension	150.597,22 €
ORES – PCDR SAUVENIERE – Aménagement de l'éclairage public de la place	61.000,00 €
ORES – PIWACY – Rue des Marronniers de Corroy à CORROY-LE- CHATEAU – Etude en techniques spéciales et suivi de chantier pour la construction et la mise en conformité de cabines haute tension – Désignation d'un prestataire	36.892,90 €
Réalisation d'une enquête sur les habitudes de déplacement des chalands de GEMBLoux	3.315,40 €
Désignation d'un prestataire - Étude géotechnique de stabilité des digues d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) à ERNAGE	6.679,20 €

2025

ORES – Modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de BOSSIERE – Phase 1/2 de 2024	63.287,83 €
ORES - Modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de ERNAGE – SAUVENIERE - GRAND-LEEZ - BEUZET - BOSSIERE - Phase 2/2 de 2024	65.080,83 €
Désignation d'une équipe pluridisciplinaire - Construction d'une piscine partagée	1.425.150,04 €
Ancienne maison communale de LONZEE – Réfection du plancher R+2 et renouvellement de l'installation de chauffage :	
• Etude « Stabilité » – Suivi de chantier	3.025,00 €
• Déménagement de l'asbl ALLO – Raccordement électriques des modules préfabriqués situés au Complexe sportif de BEUZET	1.206,54 €
• Etude « Techniques spéciales » – Suivi de chantier	4.000,00 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Location d'une grue de 9 tonnes	2.896,74 €
Lutte contre les inondations (année 2025) – Location de plateaux de roulage	484,00 €

2.3. Dossiers projetés – Non adjugés (estimations)

2.3.1. TRAVAUX

TVAC

2024

PCDR – Aménagement et liaison des deux centres de vie villageoise à BEUZET	661.124,56 €
--	--------------

2025

PCDR 2019 – Aménagement de la place de SAUVENIERE en cœur de village	738.030,93 €
Aménagement du site naturel de l'ancienne briquetterie de GRAND-MANIL (GEMBLoux)	121.317,63 €
Atrium 57 – Sécurisation de la toiture – Fourniture, transport et installation d'une membrane d'étanchéité antidérapante, d'un garde-corps auto-portant et d'une échelle d'accès à la toiture place	9.745,78 €
Aménagement de colombariums dans les cimetières :	99.468,50 €
• Lot 1 : Cimetière de SAUVENIERE (51.586,44 €)	
• Lot 2 : Cimetière de LONZEE (47.882,06 €)	
Ecole de CORROY-LE-CHATEAU – Renouvellement d'un lanterneau :	78.833,79 €
• Lot 1 : Préparation du support (25.303,79 €)	
• Lot 2 : Fourniture et pose du lanterneau (53.530,00 €)	

2.3.2. ACQUISITIONS

TVAC

2024

Fourniture et livraison de sculptures à placer sur les panneaux d'identité locale	31.218,00 €
---	-------------

2025

Installation d'une régulation par télégestion de chauffage gaz et mazout de bâtiments communaux	115.982,34 €
PCDR 2019 – Fourniture et pose de panneaux/totems d'identité locale et de panneaux Agricoles	142.659,00 €
Fourniture et pose de films solaires sans métallisation – Hôtel de Ville	200.617,13 €
Acquisition de matériaux pour la réalisation d'un banc mobile pour la place de l'Orneau	3.878,05 €
Equipement de l'arrêt de bus – Chaussée de Nivelles à MAZY – Fourniture, livraison et placement d'un abri vélo avec 5 arceaux	9.999,44 €
Acquisition d'outillage pour le Service Travaux (année 2025)	41.497,92 €
Acquisition d'instruments de musique pour l'Académie Victor De Becker (année 2025)	4.900,50 €
Fourniture, livraison et pose d'un nouveau lettrage pour l'Espace Orneau	7.000,00 €
Acquisition d'une épandeur pour le Service hivernal (année 2025)	48.702,50 €

2.3.3. SERVICES

TVAC

2025

/

2.3.4. CONCESSIONS

2025

Concession de service - Exploitation de parkings sur le territoire communal	6.700.980,00 €
---	----------------

2.4. Marchés « Accord-cadre »

2.4.1. BUDGET EXTRAORDINAIRE

2.4.1.1 Travaux

TVAC

Réfection de dalles en béton (2025-2027) – A désigner	150.000,00 €
Raclage, asphaltage et enduisage (2025-2028) – A désigner	300.000,00 €
Réfection de trottoirs (2025-2027) – A désigner	200.000,00 €
Réparation de voiries en pavés de pierres (2025-2027) – A désigner	250.000,00 €
Travaux de désamiantage - Bâtiments communaux (2025-2028) – VALENS	50.000,00 €

2.4.1.2. Acquisitions

TVAC

Acquisition de matériel de signalisation pour le Service Voirie (2024-2026)	25.000,00 €
---	-------------

- *Lot 1 : bornes et potelet - VIRAGE*
Année 2024 – Facturation (3.772,18 €)
Année 2025 – Facturation (0,00 €)
- *Lot 2 : éléments de signalisation- PONCELET SIGNALISATION*
Année 2024 – Facturation (1.636,18 €)
Année 2025 – Facturation (10.814,64 €)
- *Lot 3 : panneaux – VIRAGE*
Année 2024 – Facturation (0,00 €)
Année 2025 – Facturation (13.762,90 €)

Acquisition de mobilier urbain (2024-2026)	50.000,00 €
--	-------------

- *Lot 1 : poubelles - ACE MOBILIER*
Année 2024 – Facturation (41.442,50 €)
Année 2025 – Facturation (0,00 €)
- *Lot 2 : barrières et bancs – PONCELET SIGNALISATION*
Année 2024 – Facturation (7.804,50 €)
Année 2025 – Facturation (10.817,40 €)

- Lot 3 : potelets – PONCELET SIGNALISATION <u>Année 2024</u> – Facturation (0,00 €) <u>Année 2025</u> – Facturation (0,00 €) - Lot 4 : bornes – BOSQUET Philippe <u>Année 2024</u> – Facturation (0,00 €) <u>Année 2025</u> – Facturation (2.325,02€)	
Lutte contre les inondations - Acquisition de matériaux (2024-2026)	40.000,00 €
- Lot 1 : tuyaux – COWALCA <u>Année 2024</u> – Facturation (4.448,20 €) <u>Année 2025</u> – Facturation (3.319,95 €) - Lot 2 : Caniveaux à grille – COWALCA <u>Année 2024</u> – Facturation (0,00 €) <u>Année 2025</u> – Facturation (7.755,85 €) - Lot 3 : blocs béton de coffrage – Non attribué - Lot 4 : vannes murales – AVK BELGIUM <u>Année 2024</u> – Facturation (0,00 €) <u>Année 2025</u> – Facturation (4.972,75 €)	
Acquisition de matériel informatique pour les Services administratifs via la centrale d'achat du département des technologies de l'information et de la communication (DTIC) - PRIMINFO	30.000,00 €
Acquisition de matériel pour le remplacement de l'éclairage dans les différents bâtiments communaux (2024-2027) – A désigner	30.000,00 €
Acquisition de matériel électrique LED (2025-2027) – A désigner	30.000,00 €
<u>2.4.1.3. Services</u>	
Bureau d'étude spécialisé dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (2024-2026) – PLAIN PIED	
<u>Commandes 2024</u>	
- PCDR Maison de la Nature et de l'Environnement - Rénovation urbaine – Fiche projet 1 (rue Notre-Dame et place de l'Orneau) - Rénovation urbaine – Fiche projet 4 (rue du Moulin 27 et 27a) - Foyer communal – Analyse des offres	393,25 € 786,50 € 393,25 € 1.573,00 €
<u>Commandes 2025</u>	
/	0,00 €
Mise en conformité de la prévention incendie dans les écoles communales (2022-2025) – CERTESO	10.000,00 €
<u>Année 2022</u> – Commandes (7.285,41 €)	
<u>Année 2023</u> – Commandes (7.249,11 €)	
<u>Année 2024</u> – Commandes (7.575,81 €)	
<u>Année 2025</u> – Commandes (7.285,41 €)	
Désignation d'un géomètre pour diverses missions (2023-2025)	30.000,00 €
- Lot 1 : mesurages, bornages, plans, ... - ATOME GEX et ABC2 4D <u>Année 2023</u> – Commandes (14.332,82 €) <u>Année 2024</u> – Commandes (0,00 €) <u>Année 2025</u> – Commandes (338,80 €) - Lot 2 : états des lieux, récolements, estimations de biens – DEFURNY & TRIFFOY <u>Année 2023</u> – Commandes (15.667,19 €) <u>Année 2024</u> – Commandes (24.521,00 €) <u>Année 2025</u> – Commandes (484,00 €)	

Désignation d'un ingénieur-conseil amiante - Inventaire amiante bâtiments communaux (2025-2029) – AMIANTIS	20.000,00 €
Contrat de maintenance, d'entretien et de mises à jour pour la canne GPS (2025-2029) – LEICA GEOSYSTEMS	1.138,61 €

2.4.2. BUDGET ORDINAIRE

2.4.2.1 Travaux

TVAC

Entretien des toitures (2024-2027) – DELLI RUSSI

Commandes 2024

- Eglise des ISNES – Décompte 5.070,47 €
- Cheneaux école de ISNES – Décompte 7.462,58 €

Commandes 2025

- Eglise de GEMBLOUX – Décompte 643,21 €
- Eglise de GEMBLOUX, côté Faculté – Décompte 3.321,55 €
- Ecole des ISNES – Décompte 2.188,00 €
- Bâtiment rue du Huit Mai 15 à GEMBLOUX – Décompte 2.065,94 €

2.4.2.2. Acquisitions

Acquisition de sel de déneigement (2024-2026) – K + S BENELUX

Fourniture de mazout de chauffage pour les bâtiments communaux (2025) – CONFORT ENERGY

Fourniture de carburant (essence et diesel) à prélever aux pompes au moyen de cartes électroniques (2024-2027) – GV ENERGY GROUP

Acquisition de fournitures scolaires primaires et maternelles pour les écoles communales de GEMBLOUX (année scolaire 2023-2027) – VIROUX

Acquisition de petits consommables avec système de gestion des stocks (2024-2026) - WURTH BENELUX

Acquisition de produits d'entretien pour les bâtiments communaux (2024-2026) –GLOBAL NET

Location et vidange de poubelles pour les déchets dangereux du service Travaux (2023-2027) – VEOLIA BELUX

Acquisition d'enrobé réactif à froid pour le service voirie (2024-2027)) – GINO CURNEL

Acquisition de licences informatiques (2025) – PROXIMUS

Mise à disposition de distributeurs de papier à mains et de savon liquide et ses consommables pour les écoles communales de GEMBLOUX (2023-2026) – GLOBAL NET

2.4.2.3. Services

Contrat d'entretien des installations de chauffage (2025-2027) – CLOSE MAINTENANCE

Année 2025

16.922,10 €

Curage et endoscopie dans l'entité (2024-2026) – PINEUR-CURAGE

Commande 2024

- Parking Complexe sportif Chapelle Dieu 6.098,40 €

Commande 2025

- Rue du Villez à CORROY-LE-CHATEAU 4.791,63 €
- Rue de l'Eglise à LONZEE et chaussée de Charleroi à GEMBLOUX 1.869,45 €
- Place Rabanère à GEMBLOUX 2.026,75 €
- Rue Try Baudine à LONZEE 544,50 €
- Rue A l'Eau 25 5.150,54 €

Nettoyage des vitres et châssis de l'hôtel de ville (2022-2024) – KOSE. CLEANING

5.074,26 €

Nettoyage des vitres et châssis des bâtiments communaux (2024-2027) – LAURENTY CHARLEROI-NAMUR

5.020,27 €

Désignation d'un prestataire de service chargé de la maintenance du système de classification décimale universelle (2024-2026) – <i>MAHUT FILS</i>	33.888,00 €
Location et logistique pour la destruction des documents de données à caractères confidentielles et personnelles (2024-2026) – <i>FIL TECH</i>	
• <i>Lot 1 : administration communale</i>	2.68,40 €
• <i>Lot 2 : écoles communales</i>	1.452,00 €
Entretien des plantations le long de la chaussée de Charleroi (2024-2026) – <i>EUROGREEN</i>	15.427,50 €
Entretien des arbres et arbustes rue Lucien Namêche et quartier François Bovesse (2024-2026) – <i>EUROGREEN</i>	5.741,45 €
Entretien des espaces verts du quartier « A Tous Vents » à GEMBLOUX (2024-2026) – <i>KRINKELS</i>	12.160,50 €
Fourniture de repas scolaires sains et durables en liaison chaude aux écoles communales de la Ville de GEMBLOUX (2022-2026) – <i>TCO SERVICES</i>	266.869,46 €
Contrôles périodiques par un organisme agréé et par un service externe de contrôle technique (SECT) de la conformité des installations communales (2023-2026) – <i>B.T.V.</i>	38.937,51 €
Location et maintenance d'un logiciel de gestion des salles communales (2023-2026) – <i>3D OUEST</i>	1.721,00 €
Logiciel d'occupation du domaine public (2023 - 2027) – <i>MERKATOR</i>	13.757,70 €
Leasing et acquisition de vêtements de travail pour les ouvriers du service Travaux (2023-2027) - <i>DEPAIRON</i>	32.167,58 €
Contrat de maintenance omnium pour le logiciel des files d'attente au service Population (2023-2027) - <i>ESII</i>	2.393,38 €

2.5. Etudes / Assistance à maîtrise d'ouvrage / In House / Adhésion centrale d'achat (dossiers en cours)

TVAC

2020

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un hall pour le Service Travaux – <i>BEP</i>	33.752,37 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un centre aquatique à GEMBLOUX – <i>BEP</i>	84.409,60 €

2021

Mission pour l'acquisition d'une partie du matériel et pour l'assistance technique pour le remplacement de l'infrastructure informatique (serveurs et réseau) de la Ville – <i>IMIO</i>	128.803,29 €
Elaboration du Plan communal de mobilité de GEMBLOUX – <i>TRAJECT</i>	82.546,20 €

2023

Etude et coordination santé/sécurité pour le réaménagement d'un tronçon de l'avenue de la Faculté (PIC/PIMACI 2022/2024) – <i>INASEP</i>	95.237,60 €
Marquages spécifiques pour le renforcement de la visibilité des zone 30 aux abords des écoles – Adhésion à la centrale d'achat du Service Public de Wallonie – <i>Mobilité et Infrastructures</i>	60.000,00 €

2024

Assistance à maîtrise d'ouvrage - Smart City - Territoire intelligent / Smart Région – Mesure	
---	--

de la qualité de l'air aux abords des écoles du centre de GEMBLOUX – <i>BEP</i>	99.972,26 €
Conception et réalisation d'une campagne de communication pour la diffusion de l'identité territoriale de la Ville de Gembloux – <i>LA NICHE AGENCY</i>	59.483,55 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Mise à disposition d'un observatoire de la vitalité commerciale des centres-villes de GEMBLOUX et de CINEY - <i>BEP</i>	5.000,00 €
Etude et coordination santé/sécurité pour le réaménagement de la rue de Mazy – <i>INASEP</i>	47.953,77 €
Projet de maillage vert et bleu – Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration de la phase projet dans le cadre de l'aménagement du site dit « Sources du Poncia » à GRAND-MANIL - <i>BEP</i>	9.680,00 €
Centrale d'achat BEP visant à la passation d'un marché public de services relatif à la rédaction de rapport de qualité des terres (RQT) par un expert agréé – <i>SITEREM</i>	55.148,59 €
Hôtel de Ville – Désignation d'un auteur de projet ayant pour mission de réaliser des études destinées à analyser la problématique de la gestion des installations techniques et la problématique de surchauffe du bâtiment – <i>DEPLASSE</i>	12.100,00 €
Centrale d'achat IMIO – Acquisition des équipements et services pour les communes en matière de cybersécurité – Lot 1 (produits MFA) et 2 (projets liés à la gestion de l'authentification et à l'identification numérique) – <i>PROXIMUS</i>	16.440,23 €
Centrale d'achat IMIO – Acquisition des équipements et services pour les communes en matière de cybersécurité – Lot 3 : Filtrage des messages électroniques – <i>APPROACH BELGUIM</i>	10.171,84 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Accompagnement dans la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain - <i>BEP</i>	11.616,00 €

2.6. Coordinateurs de sécurité (dossiers en cours)

2024

Ecole de GRAND-LEEZ – Réfection du mur de soutènement et construction d'un préau – *DL CONSULT*

PIC 2022/2024 – Réfection et égouttage rue Aux Cafés à GRAND-LEEZ – *INASEP*

PIC 2022/2024 – Réfection et égouttage au carrefour des rues de l'Aumône et du Trichon à SAUVENIERE – *INASEP*

PIC/PIMACI 2022/2024 – Réaménagement d'un tronçon de l'avenue de la Faculté à GEMBLOUX – *INASEP*

Ancienne Maison Communale de LONZEE – Réfection du plancher et renouvellement de l'installation de chauffage – *DL CONSULT*

2025

Désignation d'un coordinateur santé/sécurité pour différents (2025-2027) – *PS2*

Aménagement de la crèche à BEUZET – *DL CONSULT*

Ecole de CORROY-LE-CHATEAU - Renouvellement de la verrière – *DL CONSULT*

Presbytère de CORROY-LE-CHATEAU - Renouvellement de la toiture et reconstruction de maçonneries – *DL CONSULT*

2.7. Auteurs de projet et coordinateur sécurité (dossiers en cours)

2013

Rénovation de l'église décanale de GEMBLOUX - *ADEM et C.R.E.A.*

2017

Beffroi de GEMBLOUX - *ARCHITECTURES PARALLÈLES ET IDDA*

2018

PCDR BEUZET – Aménagement et liaison des 2 centres de vie villageoise - *VVV ARCHITECTES*

2020

Aménagement d'un itinéraire cyclo-piéton entre la gare de GEMBLOUX et le RAVel - *C2 PROJECT*

2021

Rénovation de l'Avenue du Maréchal Juin à GEMBLOUX – *HANCQ CONSTRUCT OFFICE*

Canalisations rue Chaînisse à BEUZET – *INASEP*

Aménagement de la place de SAUVENIERE en cœur de village (PCDR 2019) – *DREA2M*

Maison du Bailli - Désignation d'une équipe d'auteur de projet et coordinateur sécurité/santé pour la rénovation de la "salle des mariages, locaux annexes" et installations techniques – *ART SUR COUR*

2022

Etude, conception et mise en place de panneaux/totems d'identité locale et de panneaux agricoles (PCDR 2019) – *QUIDAM ENVIRONMENTAL GRAPHIC DESIGN*

Aménagement de la place de LONZEE en un lieu de convivialité (PCDR 2019) – *CONCEPT/EQUILATERAL*

Aménagement du parc d'Epinal et de la butte de la maison du Bailli – *CONCEPT/EQUILATERAL*

2023

PCDR - Maison de la nature et de l'environnement – *DREA2M Atelier d'architecture* 190.575,00€

Opération de rénovation urbaine - Bâtiments sis 3, 5 et 7 rue Notre-Dame à GEMBLOUX - Désignation d'un bureau d'étude (pour la réalisation du dossier d'exécution et le suivi de chantier) et d'un coordinateur sécurité santé (coordination projet et réalisation) – *IDDA* 83.784,76 €

Démolition et reconstruction de la salle polyvalente du Ranil à MAZY - *LEJUSTE ARCHITECTE* 183.678,00 €

2024

Opération de rénovation urbaine - Rénovation de 5 biens repris dans la fiche-projet 1 (rue Notre-Dame et place de l'Orneau) – *d'AG Architecte* 148.104,00€

Opération de rénovation urbaine - Rénovation de 2 biens repris dans la fiche-projet 4 (rue du Moulin) – *Atelier 4D Architectes* 123.420,00 €

PCDR - Amélioration de l'attractivité du complexe naturel dans et autour du bois de GRAND-LEEZ – *APITREES* 98.425,94 €

Aménagement de l'ancienne briqueterie à GRAND-MANIL – *Marie DEFISE/FHW Architectes* 15.483,50 €



19. Mobilité

PST - Objectif stratégique 9 – Sécuriser l'espace public
Objectif opérationnel 9.3 Apaiser la mobilité



- Sensibilisation à l'usage des moyens de mobilité alternatifs à la voiture solo
- Extension des zones 30 au sein des villages (SAUVENIERE, etc.)

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Natalie SLEGERS, Conseillère en Mobilité
Madame Lucrèce BÉTHUME
Monsieur Laurent MASSON

2. MISSIONS DU SERVICE

Le service Mobilité est en charge des études et du suivi des projets en matière de transports, de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de GEMBOUX. Service transversal par excellence, il a pour objectif de permettre une mobilité optimale et sécurisée pour tous les citoyens en garantissant un cadre de vie de qualité. Outre son rôle de conseil sur les différents dossiers liés à la mobilité, il met en œuvre des actions visant à promouvoir la sécurité routière pour tous les modes de mobilité (piéton / cycliste / utilisateurs de transports en commun, de voitures partagées / automobiliste).

Le service Mobilité a réalisé, en collaboration étroite avec le bureau d'études TRAJECT, le Plan Communal de Mobilité (PCM) qui est le document stratégique fixant les lignes de conduite futures pour l'entité de GEMBOUX. Ce PCM a été approuvé par le Conseil communal en janvier 2025 et valide 36 actions à mener sur le terrain.

Le service Mobilité a réalisé en complément du PCM, en collaboration avec le service de la Dynamique urbaine et le bureau d'études ICEDD, une étude sur les modes de déplacement des chalands dans GEMBOUX.

2.1. Modes de déplacement

2.1.1. PIETONS

La Ville de GEMBOUX entretient un réseau de sentiers permettant aux citoyens de se promener et de relier les centres d'intérêt (écoles, gares, ...) à pied. La Commission Communale Réseau Piéton (CCRP) identifie les sentiers à réhabiliter et à retracer en concertation avec le service Mobilité. Monsieur Laurent MASSON est chargé de l'entretien de tous ces sentiers mais également du Ravel.

Le service Mobilité fournit un avis circonstancié quant aux choix et priorités d'aménagement des trottoirs. Une signalisation des « points nœud piétons » est en cours de réalisation avec Visit GEMBOUX. Ce balisage remplacera tous les autres types de balisage existant.

2.1.2. VÉLOS

La Ville de GEMBLOUX met l'accent sur la réalisation et l'entretien d'un réseau cyclable. Ce réseau relie les différentes entités qui composent son territoire ainsi que les communes limitrophes dont WALHAIN, CHASTRE, SOMBREFFE et PERWEZ partenaires du Plan Intercommunal de Mobilité.

Le service Mobilité dispose de deux radars I-coms placés sur son territoire qui analysent le trafic des vélos ainsi qu'un radar placé par la Région wallonne sur le Ravel proche de la gare. L'analyse des données est faite via l'accès aux différentes plateformes.

La Ville a créé un partenariat avec l'asbl ProVélo. Ce partenariat inclut différentes actions telles qu'une bourse aux vélos, 4 check-up vélos, la location et l'entretien d'une flotte de 40 djibloucyclettes, la location moyenne et longue durées de vélos à assistance électrique, des études « ad hoc », etc..

ProVélo a également une division « formation » avec laquelle la Ville concrétise le brevet du petit cycliste permettant à plus de 300 enfants de 5^e et 6^e primaire d'obtenir leur brevet vélo.

Le service Mobilité participe activement aux différentes réunions initiées par le SPW Mobilité Infrastructures pour

- la construction de la cyclostrade visant à relier Bruxelles à Namur
- la construction du réseau cyclable wallon structurant permettant de relier des points d'intérêts collectifs, des entreprises, des gares, arrêts de bus, etc.

La Ville de GEMBLOUX s'est associée à ProVelo pour soutenir la mise en place de vélobus (ramassage scolaire à vélo) sur son territoire. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'autres projets portés par le PAEDC et le PCM, mettant en lumière la transversalité entre mobilité et climat.

Le service Mobilité, avec l'aide de la conseillère POLLEC, a organisé dès février 2025 une soirée de présentation du vélobus.

Un premier projet a démarré à Bossière dès la rentrée scolaire 2025. Ce projet a bénéficié d'une belle visibilité médiatique, avec plusieurs reportages diffusés sur Canal Zoom, RTL, ainsi que des articles dans *Vers l'Avenir*, *Sudinfo* et *Le Journal des Enfants*.

2.1.3. CAR SHARING

En collaboration avec la société M'Pact, 11 voitures partagées (Cambio) sont installées à GEMBLOUX :

- Avenue de la Faculté d'Agronomie (en face du n° 107) – 1 voiture
- Rue du 8 Mai (à côté du n° 9) – 1 voiture
- Parking de la gare de GEMBLOUX (côté gare) – 7 voitures
- Bibliothèque, place Arthur Lacroix – 2 voitures

L'utilisation de ces véhicules est excellente avec une utilisation de 10h/24 alors qu'une voiture individuelle roule 1h/24.

En avril 2025, la Ville de GEMBLOUX a renouvelé la convention d'occupation à titre gratuit de places de stationnement sur le domaine public pour les véhicules partagés.

Le nombre de voitures Cambio disponibles sur le territoire gembloutois s'élève désormais à 13 via l'ajout de 2 voitures supplémentaires installées :

- Avenue des cossettes (près du Colruyt) – 1 voiture
- Rue du 8 Mai – 1 voiture supplémentaire

Par ailleurs, en partenariat avec la Conseillère POLLEC, une enquête a été lancée en juin 2025 afin d'évaluer l'intérêt des citoyens des villages de l'entité pour l'autopartage, en vue de l'installation de véhicules Cambio en test dans ces zones. Au total, 216 citoyens ont répondu à cette enquête. Les villages de Grand-Leez (26% des réponses), Lonzée (20%) et Sauvenière (19%) se sont manifestés positivement. Une discussion est en cours avec Cambio. A suivre en 2026.

2.1.4 TRANSPORTS EN COMMUN

TEC

Le service Mobilité gère les dossiers relatifs aux transports en commun (arrêts de bus, abribus, accessibilité des gares, etc.) et tente d'aménager, en collaboration étroite avec le TEC et l'AOT (l'Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés), un embarquement sécurisé mais également une intermodalité promue via le placement d'abris vélos et de quais piétons.

A ce titre, l'arrêt TEC de la navette expresse E5 à Mazy gare a été complètement refait et équipé afin de favoriser l'intermodalité bus-vélo-gare. A terme, ce sera le premier Mobipôle avéré.

Au-delà du suivi du redéploiement du TEC sur la zone GEMBLOUX/Basse-Sambre mais également du redéploiement TEC Brabant-wallon (zone limitrophe), le service Mobilité participe à toutes les réunions d'évaluations des lignes et à celles du bassin de l'OCBM.

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2025, les services Énergie et Mobilité ont contacté le TEC afin de faire bénéficier l'ensemble du personnel communal de test gratuit du réseau TEC grâce à 10 cartes MOBIB non nominatives mises à disposition.

SNCB

Le service Mobilité entretient des rendez-vous réguliers avec le gestionnaire de la gare de GEMBLOUX afin de tenter d'améliorer – ensemble – l'usage tant de l'accès aux quais que du parking vélos, des places pour les taxis, de l'accessibilité des bus, ... Il participe également aux réunions d'Infrabel pour la démolition / reconstruction des différents ponts.

2.2. Circulation – Règlementation

- Préparation et suivi des 4 Commissions Consultatives de la Circulation routière (CCCR) / an : récolte et choix des dossiers à porter, documentation des dossiers, repérages sur le terrain et projet d'avis concerté avec un expert de la Police et de la Région wallonne, présentation aux membres de la commission, procès-verbal des avis et présentation au Collège communal, suivi des décisions validées par le Collège communal auprès des citoyens ;
- Modification et adaptation en continu des différents règlements complémentaires de circulation routière et processus administratif complet pour leur validation ;
- Analyse et suivi de toutes les demandes pour places handicapées
- Appui et conseil à l'aménagement des voiries (ralentisseurs de trafic, chicanes, etc.) et espaces publics (zones de rencontre, zones piétonnes), réalisation de plans de signalisation et de stationnement, suivi des plaintes citoyennes diverses ;
- Mise en place d'analyses de trafic et vitesse : placement des radars d'analyse, récolte des données, analyse et interprétation, recommandation à la suite de l'analyse et présentation pour décision. Ceci est réalisé également pour le parc des radars préventifs.

2.3. Stationnement

Le service Mobilité gère les demandes d'autorisations de stationnement pour les citoyens et pour le paramédical (+/- 200/an) mais également toutes les doléances (plaintes, contestations, changement de plaque, etc.) relatives au stationnement.

Il revisite et réactualise les règlements en lien avec le stationnement en partenariat avec le service Taxes et juridique.

En 2025, le service Mobilité a entamé, en collaboration avec les services Juridique et Marchés publics, l'étude sur la concession de la gestion externalisée du stationnement via une assistance à maître d'ouvrage (AMO) avec le BEP. L'attribution devrait avoir lieu fin 2025. La grande nouveauté sera la gestion du stationnement du parking en ouvrage sous l'hôtel de ville. A cette fin, de très nombreuses heures de réflexion ont eu lieu avec de multiples partenaires internes et externes.

2.4. Promotion des modes de transports actifs

2.4.1. BREVET DU PETIT CYCLISTE

Ce brevet, réalisé en partenariat avec l'asbl ProVélo, forme les élèves de 5^e et 6^e primaire à circuler en sécurité à vélo et à les amener à utiliser le vélo comme mode de déplacement. Chaque année, près de 300 petits élèves de 5^e et 6^e primaires participent et réussissent le « Brevet du cycliste ».

Cette formation vise également les (futurs) enseignants et les personnes issues du monde associatif afin qu'ils puissent acquérir les compétences attendues comme cyclistes à part entière et comme formateurs en éducation au vélo.

2.4.2. ABRIS VELOS DANS LES ECOLES

Afin que les petits élèves ayant réussi le « brevet du cycliste » puissent venir à vélo à l'école, des abris vélos sont présents dans les écoles. Le parc d'abris est régulièrement entretenu et remis à neuf.

Un abri sécurisé et mutualisé pour 5 vélos a été placé sur le trottoir de l'Athénée royal de GEMBLOUX. Il est destiné – en priorité – à ses élèves et enseignants. Il est géré par eux directement.

2.4.3. COMMUNICATION - EVENT

Des articles sont régulièrement écrits dans le Bulletin communal, sur le site de la Ville et sur la page Facebook afin de sensibiliser les citoyens à différentes problématiques mais également leur rappeler les services disponibles au sein de leur commune.

En étroite collaboration avec la conseillère POLLEC, le service Mobilité a créé le Village des Mobilités, le dimanche 14 septembre 2025 à la halte de Sauvenière lors du week-end du VélOrneau et de la semaine de la mobilité (RW). Durant une journée complète, plus de 15 acteurs issus de l'associatif, privés, publics, etc. étaient présents afin de faire découvrir aux citoyens tous les modes de mobilité possible sur l'entité de GEMBLOUX. Pour renforcer la convivialité, un groupe de musique et une animation pour enfants (canaroscope) étaient présents.

2.4.4. PRIMES CADENAS

Le service Mobilité effectue la promotion des primes cadenas auprès des citoyens et réalise tout le suivi administratif. En 2024, 45 primes ont été octroyées.

2.4.5. LOCATION DE BOX VELOS

La Ville de GEMBLOUX met à disposition des citoyens 21 box vélos individuels et sécurisés. Situés à la gare, en rue et dans le parking de l'hôtel de ville, ces abris sont proposés en location longue durée. Une série d'abris vélos sont aussi disponibles sur le parc Créalys. Le service Mobilité gère la promotion et le suivi administratif de toutes ces locations. Par ailleurs, sur base de demande particulière des citoyens, une analyse peut être réalisée afin de placer un abri vélo sécurisé « à la demande ».

2.5. Sécurité routière

Par plusieurs actions autour du thème de la Sécurité Routière, le service Mobilité tend à sensibiliser et éduquer les Gembloutois à cette problématique. L'objectif est de toucher l'ensemble des générations tout en portant une attention particulière aux enfants et aux adolescents, qui en plus d'être dans une phase favorable d'acquisition des savoirs et savoir-faire ainsi que d'intériorisation des valeurs et normes sociales, sont un vecteur clef pour toucher les adultes fortement ancrés dans leurs habitudes.

2.5.1. LES CLEFS DE LA SECURITE ROUTIERE

Ces 3 journées se déroulent en novembre en collaboration avec la Cellule Education de la Police, l'Agence Wallonne de la Sécurité Routière, l'association Parents d'Enfants Victimes de la Route et la Ville de GEMBLOUX. Elles rassemblent plus de 400 élèves de rhéto et permettent de les sensibiliser à une conduite responsable et défensive. Cette activité a eu lieu au Centre sportif de l'Orneau. Cette année, une quatrième demi-journée a été organisée pour le Collège d'Eghezée.

2.5.2. LE BREVET DU CYCLISTE (VOIR SUPRA)

Cette formation est donnée à 300 élèves de 5^e et 6^e primaire de toutes les écoles de GEMBLOUX.

2.6. Aménagements, signalisation et réaménagements de voirie

Dans le cadre du réaménagement ou de la mise en ordre de la signalisation, le service Mobilité conseille, accompagne et remet des avis au service Travaux. L'objectif ultime est d'arriver à un usage rationnel et homogène de la signalisation et du marquage au sol.

Dans le cadre du PCM, le Collège a validé la mise en zone 30 de Sauvenière. Ce vaste projet est en cours et a nécessité de très nombreuses réunions avec les citoyens sur le terrain, avec la CCCR, la Police, la région wallonne etc. Différentes propositions ont été soumises. Un projet – validé par le Collège – sera soumis aux citoyens dès janvier 2026 pour réalisation en 2026.

Le service Mobilité a en charge le suivi des dossiers relatifs à la sécurisation des voiries communales et régionales pour avis.

2.7. Aménagement du territoire et urbanisme

Le service Mobilité est en relation étroite avec les services relevant de ces matières. À leur demande, il remet un avis sur les projets qui ont un impact sur la mobilité. Il réalise également des réunions avec des promoteurs immobiliers ou architectes pour des avis sur des préprojets. Il collabore régulièrement également avec ses collègues architectes pour les projets propres à la ville de GEMBLOUX.

En 2025, près de 80 avis ont été remis.

Dans le cadre des grands chantiers qui se déroulent sur GEMBLOUX, le service Mobilité est amené à conseiller le service Travaux, suivre certains chantiers, remettre un avis sur les bâtiments publics actuels ou futurs.



20. Finances communales

PST - Objectif stratégique 2 – Maintenir une gestion efficiente, collaborative et transparente
Objectif opérationnel 2.1 Garantir l'équilibre des finances communales



- Assurer le pilotage et la supervision d'une trajectoire budgétaire soutenable au regard des contraintes financières
- Optimisation de la compensation régionale sur la force motrice

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

Comptabilité :

Madame Françoise BOUCHER
Madame Valérie BREDAS
Madame Maryse FOULON
Madame Valérie STEVELER

Taxes :

Madame Laurence BLAFFART
Monsieur Éric HENRION
Madame Ingrid LAMBERT
Madame Emilie VACCARGIU

2. BUDGET ORDINAIRE EXERCICE 2025 APRÈS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Fonctions	Dépenses	Recettes
000 Divers	0	0
009 Recettes & dépenses générales	48.967,66	2.645.912,30
019 Dette générale	0	0
029 Fonds	0	5.167.900,70
049 Impôts et Redevances	61.173,28	26.907.604,98
059 Assurances	186.946,58	500,00
123 Administration générale	7.183.080,85	509.325,44
129 Patrimoine privé	190.977,40	67.332,82
139 Services généraux	1.776.860,03	108.389,63
149 Calamités	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0

169 Aide aux pays en voie de développement	3.300,00	0
369 Pompiers	628.753,54	14.584,77
399 Justice - Police	3.374.188,30	0
499 Communications - Voirie - Cours d'eau	9.593.677,60	393.487,13
599 Commerce - Industrie	281.377,40	889.925,06
699 Agriculture	17.100,00	11.490,00
729 Ens.mat. (721), Ens.prim (722)	2.558.282,72	1.316.524,58
739 Ens.sec (731), art (734), tech (735)	207.083,96	76.819,16
749 Enseignement supérieur	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0
767 Bibliothèques publiques	448.784,93	100.200,00
789 Éducation Popul. et Arts	3.415.170,97	335.595,75
799 Cultes	404.800,19	200,00
839 Sécurité et Assist. sociale	5.143.949,26	116.527,98
849 Aide sociale et familiale	180.673,23	61.361,00
859 Emploi	160.779,42	74.678,82
872 Institutions de soins	4.608,38	0
874 Alimentation - Eau	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.891.955,32	64.550,00
877 Eaux usées	376.603,70	100,00
879 Cimetières -Protec. environ.	568.935,31	87.332,48
939 Logement - Urbanisme	272.666,05	30.540,00
999 Total exercice propre	0	0
Total	38.980.696,08	38.980.882,60

3. ÉNUMÉRATION DES TAXES ET REDEVANCES ET DU TAUX APPLIQUÉ POUR CHACUNE D'ELLES

Il a été tenu compte des éventuelles indexations.

3.1. Taxes – applicables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Centimes additionnels au précompte immobilier	2 600 centimes
Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques	7,8 %

TAXES

Commerces ambulants		5,09 €/m²/jour
	<i>Plafond annuel</i>	508,77 €/an
Etablissements occupant du personnel de bar		375 €/mois/ serveuse
	<i>Plafond annuel</i>	20 613,60 €/an
Agences de paris et courses de chevaux		62 €/mois/ agence
Secondes résidences		595 €/an
Logements ou immeubles non affectés au logement (raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout)		45 €/an bien immobilier
Véhicules isolés, abandonnés		500 €/véhicule
Panneaux publicitaires		
	<i>Panneaux fixes simples</i>	1,01 €/dm²/an 2.02 €/dm²/an

<i>Panneaux mécaniques, électroniques ou lumineux</i> <i>Mobiles</i>	1,01 €/dm ² /an Suivant le nombre de mois exposés
Inhumations des restes mortels incinérés ou non incinérés et mise en columbarium ou caverne	420 €
Agences bancaires	250 €/poste de réception
Séjour	1,43 €/logement/ personne (+12 ans) / nuit ou fraction de nuit
Distribution d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non-adressés <i>Supports de presse régionale gratuite</i>	< 10gr : 0,0179 € 10-40 gr : 0,0463 € 40-225 gr : 0,0694 € > 225 gr : 0,1246 € 0,0119 €
Commerces de nuit <i>Plafond annuel</i> <i>Surface commerciale inférieure à 50m²</i>	25,00 €/m ² de surface net/an/ établissement 2 750 €/an/ établissement 1.000 €/an
Documents administratifs en matière de population et état civil <i>(Procédure normale)</i> <i>Délivrance de passeports</i> <i>Adulte</i> <i>- 12 ans</i> <i>Délivrance de cartes d'identité belges et européennes</i> <i>Adulte</i> <i>- De 12 ans</i> <i>Délivrance des permis de conduire</i> <i>Délivrance des cartes d'identité et d'autres documents délivrés aux ressortissants étrangers C.E.E. ou hors C.E.E.</i> <i>La demande d'un acte civil belge sur base d'un acte établi à l'étranger</i>	76 € 35 € 25, 20 € 7,90 € 25,50 € 25,80 € Pas d'application 2025
Immeubles inoccupés, inachevés, délabrés <i>1^{re} année d'imposition</i> <i>2^e année d'imposition</i> <i>3^e année d'imposition</i> (Par mètre courant de façade et par niveau)	55 €/m 110 €/m 220 €/m
Mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité <i>Puissance nominale inférieure à 1 MWh</i> <i>Puissance nominale entre 1 et 2,5 MWh</i> <i>Puissance nominale entre 2,5 et 5 MWh</i> <i>Puissance nominale supérieure à 5 MWh</i>	0 € 12 500€ 15 000 € 17 500 €

Changements de nom	150 €
--------------------	-------

Prestations d'hygiène publique et enlèvement des déchets ménagers par conteneurs à puce, prestations de collectes sélectives <u>Partie forfaitaire hygiène publique (facturation 1^{er} semestre) :</u> <i>Ménages composés d'une seule personne (isolée)</i>	87 €
<i>Ménages d'au moins deux personnes et les commerces, associations et professions libérales</i>	117 €
<i>Ménages composés d'une seule personne(isolé)dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées</i>	42 €
<i>Ménages composés d'au moins deux personnes dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées</i>	48 €
<i>Immeubles à kots</i>	117 € +34 € /kot
<u>Partie forfaitaire égout (facturation 2^{ème} semestre) :</u>	45 €
<u>Partie proportionnelle (1er et 2^{ème} semestre) :</u>	
Levée et pesée des conteneurs à puce.	
Les 9 premières vidanges sont gratuites pour autant que le redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partie forfaitaire de la taxe	
Par kilos	0,36 €
Par vidanges	
<i>Conteneurs 40, 140 et 240 litres</i>	3,26 €
<i>Conteneurs 660 litres</i>	10,46 €
<i>Conteneurs 1100 litres</i>	17,27 €
Selon les critères ci-après un certain nombre de kilos de déchets sont pris en compte dans le forfait et ne sont donc pas facturés pour autant que le redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partir forfaitaire :	Déductions
<i>Ménages composés d'une seule personne (isolé), les commerces et professions libérales</i>	20 kg
<i>Ménages d'au moins deux personnes</i>	40 kg
<i>Familles nombreuses composées au moins de 3 enfants de moins de 18 ans au 1er janvier de l'exercice fiscal</i>	60 kg

Ménages qui comptent une personne atteinte d'incontinence pathologique (certificat médical)	200 kg
--	--------

REDEVANCES

3.2. Redevances – applicables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Vente de conteneurs type déchets ménagers par la Ville	
40 litres	40 €
140 litres	50 €
140 litres + serrure	80 €
240 litres	60 €
240 litres + serrure	90 €
660 litres	220 €
1100 litres	330 €
Papiers/Cartons - Conteneur jaune 240 litres	50 €
Mise à disposition de conteneurs par la Ville lors de manifestations publiques	10 €/conteneur
Traitement des déchets – utilisation des sacs communaux (rouleau de 10 sacs) dans certaines rues du Centre-ville	29 €/rouleau
Constitution de dossiers administratifs	
Mariage	50 €
Cohabitation légale	25 €
Sur les demandes de : Permis d'environnement et déclaration environnementales Permis d'urbanisme et modification de permis d'urbanisme Division et d'informations notariales	Voir règlement reglement-redevance-permis-urbanistique.pdf
Changement de prénom	150 €
	Tarif réduit (voir conditions sur demande) 15 €
Repas scolaires	
Tarifs année scolaire 2024-2025	
Repas complet maternel	4,07 €
Repas complet primaire	4,36 €
Bol de potage	0,82 €
Occupation du domaine public	
Marchés hebdomadaires Ponctuellement	0,40 €/m ² / marché/jour
Abonnement mensuel	0,30 €/m ² / marché/jour
Installation de terrasses et d'étals	Pas d'application pour 2025
Interdiction de stationnement	85 € 8 €

<i>Caution/panneaux Par emplacement/jour</i>	
Stationnement <i>D'un véhicule automobile sur la voie publique ou lieux assimilés à la voie publique</i> <i>Parking souterrain Hôtel de Ville</i> <i>En zone bleue Horodateurs</i>	Voir règlement reglement-communal-sur-le-stationnement-dun-vehicule-auto.pdf
	Pas d'application en 2025
	18 €/jour
Cimetières Concessions de seconde catégorie <i>Concession personne domiciliée dans la localité</i> <i>Pour un corps</i> 250 € <i>Pour 2 corps</i> 375 € <i>Columbarium</i> 700 € <i>Cavurne</i> 850 € <i>Concession personne non domiciliée dans la localité</i> <i>Pour un corps</i> 375 € <i>Pour 2 corps</i> 575 € <i>Columbarium</i> 1050 € <i>Cavurne</i> 1275 € Concession de première catégorie <i>Concession personne domiciliée dans la localité</i> <i>Pour 3 corps maximum</i> 750 € <i>Caveau pour 4 à 9 corps</i> 1250 € <i>Concession personne non domiciliée dans la localité</i> <i>Pour 3 corps maximum</i> 1125 € <i>Caveau pour 4 à 9 corps</i> 1875 € Caveaux d'attente <i>Si dépôt résulte d'une décision de l'autorité ou en cas de force majeure (gel, intempéries, ...)</i> Gratuit Placement supplémentaire (en fonction de la place disponible) destiné à une urne dans un caveau, une concession pleine terre ou une cavurne 250 €	
Salles communales <i>Occupation des locaux du Foyer Communal</i> <i>Occupation des locaux autres que ceux du Foyer Communal dont salle de l'école de Sauvenière et de Grand-Leez</i>	Voir règlement reglement-redevance-sur-loccupation-des-locaux-du.pdf
	Voir règlement reglement-redevance-sur-loccupation-de-locaux.pdf
	Voir règlement

<i>Salle de l' « Orneau »</i>	reglement-redevance-occupation-de-la-salle-espace.pdf
Enlèvement des versages sauvages	Voir règlement redevance-versages-sauvages.pdf
Prestations techniques du personnel communal	Voir règlement redevance-sur-les-prestations-techniques-du.pdf
Location de box à vélo	100 €/an De 90 € à 250 €
<i>Caution</i> <i>+ coût remplacement des éléments (prix hors TVA)</i>	
<i>De stationnement au Parc Créalys</i>	100 €/ an
Académie de musique	
Location d'instruments de musique <i>Tarifs année scolaire 2024-2025</i> <i>Location</i>	65 €
<i>Caution</i>	25 €
<i>Participation à la rémunération des droites d'auteurs par les élèves de l'Académie de musique</i>	10 €/an/élève
Tarification du réseau de bibliothèques publiques <i>Tarifs année scolaire 2024-2025</i>	Voir règlement delibredevancetarificationbiblio-1.pdf
Les Hivernales	
<i>Tarification de la patinoire / personne</i>	
<i>Entrée</i>	6 €
<i>Entrée pendant le temps de midi</i>	4 €
<i>Entrée groupe</i>	5 €
<i>Entrée prévente</i>	5 €
<i>Entrée - Tarif scolaire</i>	3.50 €
<i>Abonnement</i>	60 €
<i>Disposition des chalets</i>	
<i>Activités HORECA</i>	
<i>1 week-end</i>	130 €
<i>2 week-ends</i>	250 €
<i>3 week-ends</i>	300 €
<i>Activités artisans/producteurs/créateurs</i>	
<i>1 week-end</i>	60 €
<i>2 week-ends</i>	110 €
<i>3 week-ends</i>	150 €
Exploitation services de taxis <i>Entrée en vigueur juin 2025</i>	Voir règlement reglement-taxis-gembloux-20-mai-2025.pdf
Frais de rappel	

<i>Créances fiscales et non-fiscales</i>	
<i>1^{er} rappel</i>	5 €
<i>2^e rappel (pli recommandé)</i>	10 €
<i>Sanctions administratives</i>	
<i>1^{er} rappel (pli recommandé)</i>	10 €

4. SERVICE DES TAXES - FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS

4.1. Tâches générales des agents

- Communication de toutes les informations concernant les taxes et redevances communales aux citoyens au service, par téléphone et par e-mail.
- Élaboration et mise en application des règlements taxes et redevances :
 - Préparation et rédaction des règlements ;
 - Proposition au Collège communal ;
 - Vote par le Conseil communal ;
 - Transmission des dossiers à la tutelle pour approbation ;
 - Publication des règlements
- Recouvrement des taxes et redevances, amendes administratives.
- Suivi des règlements collectifs de dettes, plan de paiements, médiations, faillites et notifications notariales.
- Encaissement et remboursement des cautions pour les panneaux d'interdiction de stationnement.
- Vente des conteneurs à puces des conteneurs jaunes, des sacs communaux.

4.2. Enrôlement des taxes

4.2.1. *Hygiène publique et égouts : partie forfaitaire annuelle*

L'enrôlement se fait par rapport à la situation de chaque chef de ménage ainsi que toute personne physique ou morale domiciliée à GEMBLOUX au 1^{er} janvier de l'exercice fiscal d'imposition.

Cette situation résulte de l'extraction des données au Registre national qui est ensuite réinjectée dans le logiciel taxes, l'extraction engendre un grand nombre de rejets qu'il faut traiter manuellement dossier par dossier (décès, radié d'office, rayé pour l'étranger, changement de domicile extérieur à GEMBLOUX...).

En ce qui concerne les commerces, le recensement se fait via la banque carrefour des entreprises, moteur de recherche, guide local des entreprises,...

4.2.2. *Utilisation du conteneur : partie proportionnelle (par semestre)*

Sachant que le conteneur à puce est attaché au contribuable et non à l'habitation, le service des taxes a mis en place un document de transfert de facturation de conteneur entre particuliers afin d'effectuer une facturation la plus juste possible.

Dans cette même optique, tous les conteneurs non attribués sont systématiquement bloqués (radié d'office, rayé pour l'étranger, redevable parti dans une autre commune sans le signaler, ...).

4.2.3. *Les autres taxes mises en application par le service pendant la période 2024-2025*

- Taxe sur les commerces de nuit ;
- Taxe sur les panneaux publicitaires ;
- Taxe sur les établissements occupant du personnel de bar ;
- Taxe sur les prestations d'hygiène publique pour les immeubles à kots ;
- Taxe sur les éoliennes ;
- Taxe sur les agences bancaires ;

- Taxe sur les secondes résidences ;
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite ;
- Taxe sur les immeubles inoccupés ;
- Taxe de séjour
- Taxe sur les commerces ambulants ;

4.3. Avertissements extraits de rôle

4.3.1. Envoi

Pour toutes taxes, un avertissement extrait de rôle est envoyé au contribuable accompagné d'un extrait du règlement en la matière.

Depuis 2025, les envois des A.E.R. se font également via [Ebox](#). (34% des envois pour 2025).



4.3.2. Recouvrement

Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'État sur le revenu.

Un premier rappel gratuit est envoyé après 2 mois et huit jours de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. En cas de non-paiement du rappel, un deuxième rappel (sommation interruption de prescription) est envoyé au contribuable par recommandé (les frais postaux de cet envoi seront mis à charge du redevable)

En cas de non-paiement après l'envoi du deuxième rappel, un extrait de rôle est généré (contrainte) et envoyé à l'huissier pour recouvrement.

4.3.3. Contentieux administratif

Le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal dans un délai d'1 an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Un accusé de réception est transmis au réclamant dans les 8 jours de la réception.

Dans les 6 mois suivant la réclamation, une audience doit être planifiée (et notifiée au réclamant).

Lors de l'audience, le réclamant vient exposer les motifs de sa réclamation devant les membres du Collège communal.

Le Collège informe le réclamant de sa décision (aucun délai n'est imposé) et des voies de recours dont il peut disposer.

S'il introduit un recours, la Ville est prévenue par notification du Tribunal.

Le Collège communal doit alors désigner un avocat afin de défendre les droits de la Ville.
Le suivi juridique est assuré par le service Taxe en collaboration avec le service juridique de la Ville.

4.4. Facturation de redevances

4.4.1. Envoi

La facture est envoyée au redevable

4.4.2. Recouvrement

La redevance est payable dans les 15 jours de la réception de l'invitation à payer. À défaut de paiement de la redevance à l'échéance, dans le cadre du recouvrement amiable, un premier rappel gratuit sera envoyé au redevable par pli simple.

Le redevable dispose d'un délai de 14 jours de calendrier, prenant cours le 3ème jour ouvrable qui suit le jour où le rappel est envoyé, pour effectuer le paiement.

En cas de non-paiement à l'issue de la procédure de recouvrement à l'amiable, le redevable sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 10,00 €.

A défaut de paiement, le recouvrement sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

4.4.3. Contentieux administratif

Une réclamation peut être introduite auprès du Collège communal dans un délai de 6 mois à compter de la date où la redevance est due. Celle-ci doit être introduite par écrit, motivée, datée et signée par le réclamant ou son représentant.

En cas de litige, seules les juridictions civiles de l'arrondissement judiciaire de NAMUR sont compétentes.

4.4. État du contentieux

Dossiers transmis à un huissier de justice pour recouvrement (taxes - repas scolaires - sanctions administratives communales)	434
Litiges en cours (tribunal + attente décision)	76
Réclamations en cours (procédure audience)	0
Dossiers médiation règlement collectif de dettes	111
Dossiers faillite	17
Dossiers Acompte + Délai	45

4.5. Amendes administratives

Voir point spécifique aux Sanctions Administratives Communales (SAC).

4.6. Activités de la période 2024-2025 (enrôlement du 01/11/2024 au 31/10/2025)

Enrôlements :

Taxes	Montants enrôlés
Agences bancaires 2025	17.000,00 €
Égouts 2024	476.325,00 €
Immeubles inoccupés 2025	40.700,00 €
Plis publicitaires 2024	34.142,41 €
Plis publicitaires 2025	89.962,81 €
Secondes résidences 2024	29.750,00 €
Conteneur 2024 - 1 ^{er} semestre (le 31/10/24)	227.468,51 €

Conteneur 2024 - 2 ^{ème} semestre (le 27/03/25)	377.173,62 €
Conteneur 2025 – 1 ^{er} semestre (le 05/11/25)	217.458,71 €
Éoliennes 2024	75.000,00 €
Hygiène publique 2024 (le 31/10/24)	1.195.550,00 €
Hygiène publique 2025 (le 05/11/25)	1.210.128,00 €
Night-Shop 2025	9.750,00 €
Panneaux publicitaires 2025	50.418,58 €
Séjour 2024	7.313,67 €
Séjour 2025	18.982,77 €
Personnel de bars 2024	5.258,63 €
Personnel de bars 2025	96.375,00 €
Hygiène publique kot 2025	20.860,00 €
Commerces ambulants 2024	500,00 €
Commerces ambulants 2025	3.663,19 €

Redevances	Montants facturés
Terrasses 2024	0,00 €
Terrasses 2025	0,00 €
Emplacements horodateurs 2024	2.008,00 €
Emplacements horodateurs 2025	4.864,00 €
Repas scolaires 2024	66.559,15 €
Repas scolaires 2025	176.162,82 €

Accueil du citoyen

Nombre de conteneurs à puces vendus	242
Nombre de conteneurs jaunes vendus	232
Dépôt de cautions pour réservation de panneaux et chapiteaux	178



21. Sanctions Administratives Communales (SAC)

PST - Objectif stratégique 9 – Sécuriser l'espace public

Objectif opérationnel 9.1 Maintenir un espace public serein et respecté



- Déploiement de nouvelles caméras de surveillance
- Concrétisation d'un Plan Local de Propreté sur l'ensemble du territoire avec un ciblage particulier sur le centre-ville

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

Monsieur Alexandre GONNELLA, Agent de Police Judiciaire environnement- Constatateur

Madame Ingrid LAMBERT

2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES sur base de l'Ordonnance Générale de Police

2.1. Organisation

La Police constate les infractions à l'Ordonnance Générale de Police, adoptée par le Conseil communal le 7 février 2024. Il s'agit, d'une part, des infractions dites purement administratives comme les infractions liées à l'occupation du domaine public ou encore l'émondage des plantations etc. et d'autre part, des infractions dites mixtes comme les infractions de roulage, de tapage, de dégradations de propriétés immobilières, etc...

L'Agent Constatateur, constate également les infractions précitées, à l'exception de celles liées au roulage, et peut donner un avertissement avec obligation de régularisation et/ou dresser un Procès-Verbal administratif.

Les Procès-Verbaux administratifs sont transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur provincial qui examine le dossier.

Le Fonctionnaire Sanctionnateur peut poursuivre le contrevenant ou non et infliger ou non une sanction administrative (amende).

Le Directeur financier reçoit une copie des notifications des sanctions administratives réalisées par le Fonctionnaire Sanctionnateur. Le montant de l'amende doit être payé dans les 30 jours. Passé ce délai, le service Taxes interroge le Fonctionnaire Sanctionnateur pour obtenir un dossier complet et entamer la procédure de recouvrement forcé.

Un rappel avec une copie du dossier est envoyé au contrevenant par lettre recommandée.

Un nouveau délai de 30 jours est accordé. Si aucun paiement n'est parvenu, passé ce délai, le dossier est transmis à un Huissier de justice pour recouvrement.

2.2. État des dossiers

Recouvrement et contentieux :

Sanctions administratives (OGP) 2025 (situation financière arrêtée au 30 septembre 2025) :

Dossiers transmis à la Ville	356
Dossiers soldés	245
Dossiers en cours	86
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	10
Dossiers mis en irrécouvrable	1
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	1
Dossiers dont le montant de l'amende est nul	13
Montants dus	38.128,00 €
Montants perçus	22.676,00 €
Montants mis en irrécouvrable	58,00 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00 €

Évolution des sanctions administratives (OGP + roulage) :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Dossiers transmis à la Ville	627	347	398	507	361	651
Dossiers soldés	510	280	326	429	278	519
Dossiers en cours	12	1	3	4	2	1
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	36	17	5	5	2	3
Dossiers mis en irrécouvrable	20	14	30	11	24	41
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	2	0	0	0	0	0
Dossiers dont le montant de l'amende est nul ou amende annulée	47	35	34	58	55	87
Montants dus	67.586,00	38.837,00	48.678,00	51.242,00	37.887,00	61.617,00
Montants payés	47.600,00	30.975,00	38.104,42	46.210,60	31.775,70	54.461,35
Montants portés en irrécouvrable	5.612,00	2.967,00	8.561,00	2.863,63	4.353,69	6.456,19
Frais encourus par la Ville (poursuites)	601,18	1.889,48	2.085,14	1.929,11	1.597,06	4.965,98

2.3. Type d'infractions

Pour l'année 2025, sur les 356 dossiers transmis à la Ville :

Infractions roulage : 336

Infractions à l'O.G.P. : 20 détaillées comme suit :

Vol	4
Coups et blessures	1
Dégradations immobilières	2
Dégradations mobilières	3
Dégradations véhicules	1
Tapage diurne/nocturne	2
Divagation de chien + attaque	2
Non-respect des heures de fermeture	1
Utilisation engins pyrotechniques	2
Violences légères	1
Abandon déchets	1

Pour l'année 2024, sur les 627 dossiers transmis à la Ville :

Infractions roulage : 512

Infractions à l'O.G.P. : 115 détaillées comme suit :

Alcool sur la voie publique	8
Vol	14
Coups et blessures	10
Dégradations immobilières	6
Dégradations mobilières	5
Dégradations véhicules	6
Tapage diurne/nocturne	4
Divagation de chien + attaque	4
Abandon déchets	46
Non-respect des heures de fermeture	1
Injures envers les verbalisants	1
Souillures sur voie publique	3
Utilisation feux d'artifice	3
Utilisation voirie sans autorisation	4

Pour l'année 2023, sur les 347 dossiers transmis à la Ville

Infractions roulage : 265

Infractions à l'O.G.P. : 82 détaillées comme suit :

Alcool sur la voie publique	1
Vol	15
Coups et blessures	202

Dégradations immobilières	5
Dégradations mobilières	7
Dégradations véhicules	5
Tapage diurne	1
Tapage nocturne	3
Divagation de chien + attaque	11
Dépôt déchets non conformes dans poubelles publiques	1
Utilisation voirie publique à des fins privées	1
Non-respect des heures de fermeture	2
Injures envers les verbalisants	6
Déchets sur voie publique	1
Circulation véhicule radio	1
Violences légères	2

3. AMENDES ADMINISTRATIVES sur base du Règlement de Police Administrative Spéciale en matière de délinquance environnementale

3.1. Organisation

La Police et/ou l'Agent communal dresse les PV judiciaires relatifs aux infractions au Règlement Général de Police spéciale en matière de délinquance environnementale (Code de l'Environnement, Abandon de déchets, brûlage de déchets, bien-être animal, etc....) votés au Conseil communal du 07 février 2024.

L'Agent communal dresse, en outre, les déclarations de créance à joindre au PV en vue de recouvrer les frais exposés par la Ville à l'occasion de l'intervention des services techniques de cette dernière (redevance). Lorsque c'est une amende qui est infligée, le Directeur financier reçoit une copie des notifications des sanctions administratives du Fonctionnaire Sanctionnateur provincial. Le montant de l'amende doit être payé dans les 30 jours après avoir acquis force exécutoire, soit dans les 60 jours de la notification de la décision.

Un rappel avec une copie du dossier est envoyé au contrevenant par lettre recommandée.

Un nouveau délai de 7 jours est accordé. Si aucun paiement n'est parvenu, passé ce délai, le dossier est transmis à un Huissier de justice pour recouvrement.

3.2. État des dossiers

Frais encourus par la Ville (poursuites)	0
--	---

Évolution des dépôts sauvages :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Déclarations de créance établies		22	9	30	8	14
Déclarations de créance soldées		3	0	7	5	4

Déclarations de créance pour lesquelles aucune poursuite/décision n'a été infligée (de la part de la Région)		Aucune information de la Province	3	18	3	8
Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement		Aucune information de la Province	0	0	0	1
Déclarations de créance mises en irrécouvrable		Aucune information de la Province	0	0	0	1
Déclarations en cours de traitement		19	6	5	0	0
Montants dus		8.890,00 €	4.834,50 €	13.758,67 €	5.088,27 €	7.244,50 €
Montants perçus		1.076,00 €	0 €	2.029,00 €	2.555,52€	1.388,50 €
Montant à percevoir		7.814,00 €	2.667,50 €	2.115,00 €	0 €	525,00 €
Montants mis en irrécouvrable (du fait de poursuites et non action de la Région)		0 €	2.167,00 €	9.614,67 €	2.532,75 €	5.331,00 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)		0 €	0 €	0,00 €	0,00 €	146,92 €

3.3. Agent de Police Judiciaire environnement / Constatateur :

Missions de l'Agent :

L'Agent est assermenté, assurant des missions de police et de contrôle.

Il est principalement chargé de sensibiliser les citoyens au respect des dispositions de la législation environnementale en vigueur en Région Wallonne traduite dans le Règlement communal de Police spéciale en matière de délinquance environnementale du 07/02/2024 et du respect de l'Ordonnance Générale de Police Administrative de la Ville de GEMBLOUX.

Lorsqu'une atteinte à l'environnement est observée, il recherche, constate et poursuit les infractions prescrites par la partie VIII du Livre 1er du Code de l'Environnement. L'Agent assure ensuite un suivi des dossiers jusqu'à leur mise en régularisation et de même pour l'OGP.

Exercer des mesures d'investigations :

Il peut procéder à tous examens, contrôles (même routiers), enquêtes et recueillir tous les renseignements jugés nécessaires pour s'assurer que les dispositions visées par le code de l'environnement sont respectées. Il peut pénétrer à tout moment dans tous lieux qui ne constituent pas un domicile ou moyennant accord écrit de l'occupant des lieux ou sur base du mandat d'un juge d'instruction.

Donner des avertissements :

L'Agent a la possibilité de dresser un avertissement à l'auteur présumé de l'infraction ou au propriétaire du bien où elle a été commise. Cet avertissement est assorti d'un délai de régularisation qui peut être renouvelable selon le cas.

Constater les infractions :

L'Agent peut, outre le constat de la quasi-intégralité des infractions aux législations visées à l'article D.138 du décret du 06/05/2019 relatif à la délinquance environnementale, constater les infractions administratives à l'Ordonnance Générale de Police (sauf infractions mixtes). Lorsqu'il constate une infraction environnementale, l'Agent cherche à identifier l'auteur de celle-ci afin de dresser un procès-

verbal. Celui-ci est envoyé au Procureur du Roi compétent ou au Fonctionnaire sanctionnateur selon les cas prévus par les textes légaux.

Statut d'un Agent de Police Judiciaire Environnement :

- L'Agent a été désigné en date du 24 juin 2025 au niveau du Conseil Communal qui l'emploie en vertu de l'article 149 du décret du 06/05/2019. A cet égard, son statut est régi par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le Statut Administratif du Personnel Communal. Il est habilité à mener ses missions sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne et peut requérir la force publique.
- L'Agent a également prêté serment devant le Tribunal de 1er Instance de son lieu de résidence pour l'application des pouvoirs judiciaires qu'il détient.
- Outre le régime disciplinaire des agents communaux, les Agents (ayant statut d'Agents de Police Judiciaire) se trouvent également sous le contrôle du Comité P en vertu de la Loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements et de l'organe de coordination pour l'analyse de la menace.
- Les missions judiciaires de l'Agent ont notamment pour cadre le Livre 1er Code de l'Environnement, le Code d'Instruction Criminelle, la Loi SALDUZ, le Code Pénal, etc.
- L'Agent peut être réquisitionné par les autorités administratives ou judiciaires pour assurer (ou apporter leur concours) toute mission d'intérêt public en lien avec leur domaine de compétence.

Données qualitatives :

L'Agent travaille à solutionner bon nombre de problèmes rencontrés sur le territoire gembloutois. Outre le fait d'assurer la remise en état des atteintes à l'environnement, l'Agent procède avec diligence à la constatation et la poursuite des infractions.

Du fait de sa présence régulière sur le terrain, l'Agent est interpellé par les différents services de la Ville de GEMBLOUX afin d'obtenir des renseignements utiles à l'exercice des missions de service public. L'Agent, opérant des missions de proximité, connaît les différents quartiers du territoire et leur population. À cet égard, il entretient une bonne collaboration opérationnelle avec les services de Police de la Zone, les services de la Zone de Secours, les services sociaux mais également avec les différents services de la Région Wallonne (DNF, Voies hydrauliques, UBEA, etc.).

Au vu de ses domaines de compétences, l'Agent est susceptible d'être sollicité dans le cadre de groupes de travail ayant pour objet l'environnement.

Ils participent régulièrement à des réunions, colloques ou projets avec des acteurs privilégiés de la préservation de l'environnement tels que Be WaPP, BEP Environnement, le SPW, etc...

Dossiers du 20 juin 2025 au 30 septembre 2025 : 260 dossiers, il existe plusieurs dossiers où nous rencontrons plusieurs problématiques (366).

- | | |
|---|-----------------------------|
| - Sécurité publique / Police : 16 | - Urbanisme : 3 |
| - Non-entretien de propriété : 37 | - Véhicule : 4 |
| - Bien-être animal/animaux errants/morts : 7 | - ASBL TERRE : 56 |
| - Émondage de plantations /signalisations : 8 | - Poubelles publiques : 27 |
| - Abandon de déchets : 160 | - Brulage de déchets : 2 |
| - BEP-Environnement : 3 | - Collectes/conteneurs : 43 |

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de prévention, l'Agent a pu régler plusieurs situations infractionnelles sans devoir transmettre les dossiers au Procureur du Roi ou au Fonctionnaire Sanctionnateur provincial et a adressé 53 avertissements.

Dépôts sauvages du 20 juin 2025 au 30 septembre 2025 :

Déclarations de créance établies	10
Déclarations de créance soldées	0
Déclarations de créance pour lesquelles une sanction a été infligée (de la part de la Province)	0

Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement	0
Déclarations de créance mises en irrécouvrable	0
Montants dus	1580,00
Montants payés	0
Montants à récupérer	1580,00
Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du fonctionnaire sanctionnateur provincial	0
Montants mis en irrécouvrable (huissier + non-poursuite Province)	0

Projets du service :

Sensibilisation à l'environnement via le Bulletin Communal et les Médias Locaux : Publication d'articles réguliers sur les enjeux environnementaux, en collaboration avec le service Environnement, pour sensibiliser la population aux risques écologiques et leur fournir des conseils pratiques.

Formation continue avec le SPW : Participation à des formations proposées par le Service Public Wallonie (SPW) pour mieux comprendre et appliquer la stratégie régionale en matière de politique répressive environnementale.

Utilisation de l'App "FixMyStreet Wallonie" : Mise en œuvre de l'application "FixMyStreet" par les agents sur le terrain pour signaler les problèmes environnementaux, avec suivi des demandes par les services de travaux, via des tablettes tactiles.

Renforcement de la collaboration avec la Zone de Police : Développement d'une coopération plus étroite avec les agents de la Zone de Police, en fonction des synergies à créer selon les priorités de la Zone.

Création d'une identité uniforme pour les véhicules des agents constatateurs : Participation à un groupe de travail régional pour standardiser l'identité visuelle des véhicules des agents constatateurs environnementaux en Wallonie.

Mise en place de la prestation citoyenne : Collaboration avec l'ASBL BeWaPP, le bureau des amendes administratives et le service juridique de la Ville de Gembloux pour instaurer une prestation citoyenne liée à la gestion environnementale.

Élaboration du Plan Local de Propreté : Contribution à l'élaboration du Plan Local de Propreté en partenariat avec le service Environnement, visant à améliorer l'aspect et la propreté de la commune.

Réorganisation du service Finances : Implication dans la réorganisation du service Finances pour optimiser son fonctionnement.

Développement de procédures internes pour le traitement des dossiers environnementaux : Élaboration et mise en place de procédures claires pour la gestion des dossiers environnementaux, afin d'assurer une gestion efficace et cohérente.

Campagne préventive sur la qualité de l'air : Participation à la campagne de sensibilisation sur la qualité de l'air, en collaboration avec le Pôle Espace Communautaire et le service énergie "Pollec", en 2025.

Plan de gestion du centre-ville : Contribution à la création du plan de gestion du centre-ville, avec un focus sur la propreté et la sécurité, en partenariat avec la dynamique urbaine.

Protocole "CAMP ETE" pour les mouvements de jeunesse : Élaboration du protocole "CAMP ETE" pour les camps de jeunesse, incluant les critères de validation et de contrôle pour l'obtention du label "CAMP" par les propriétaires terriens de Gembloux, en collaboration avec le Pôle Espace Communautaire.

Sensibilisation lors des portes ouvertes de la Zone de secours : Participation aux portes ouvertes de la Zone de secours, avec des actions de sensibilisation sur les risques liés aux feux de déchets, la sécurité publique et le bien-être animal. Organisation de rencontres citoyennes en collaboration avec la Zone de secours et le Collège Communal.

Révision de l'Ordonnance Générale de Police et du Règlement de Police Administrative Spéciale :
Participation aux réunions de révision de ces règlements en matière d'environnement, en collaboration avec le service juridique de la Ville de Gembloux.

Mise en place de processus intra et extra muros : Création et application de processus internes et externes pour garantir la bonne gestion des actions environnementales au sein de la commune.

Conclusion :

L'Agent occupe une fonction stratégique à plusieurs égards : il est à la croisée de la prévention, de la répression et de la sensibilisation à l'échelle locale.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de professionnaliser les actions de terrain, de renforcer la légitimité de l'Agent et de ses missions, de favoriser la synergie entre les services, et de positionner la Ville de GEMBLOUX comme une commune proactive en matière de propreté publique, de gestion environnementale et de bien-être collectif.



22. Espace communautaire

PST - Objectif stratégique 1 – Accélérer la transition de notre territoire

Objectif opérationnel 1.3 Préserver les ressources naturelles et renforcer la biodiversité



- Surveillance de la qualité de l'eau et de l'air

PST - Objectif stratégique 2 – Maintenir une gestion efficiente, collaborative et transparente

Objectif opérationnel 2.2 Encourager la participation citoyenne



- Recours à une nouvelle plateforme participative dans le cadre du budget participatif ainsi que pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes

PST - Objectif stratégique 2 – Maintenir une gestion efficiente, collaborative et transparente

Objectif opérationnel 2.3 Stimuler les concertations et les partenariats



- Soutien collaboratif aux partenaires pour faire vivre les diverses actions de cohésion sociale (Objectif Emploi Gembloux, Printemps de l'interculturalité, Espace 9, ...)

PST - Objectif stratégique 4 – Soutenir les acteurs du développement local

Objectif opérationnel 4.2 Accompagner les opérateurs publics et privés



- Encouragement au développement de projets et d'activités

PST - Objectif stratégique 6 – Développer des outils de cohésion sociale et communautaire

Objectif opérationnel 6.1 Encourager les actions inclusives et les projets de développement communautaire



- Poursuite et actualisation du Plan de Cohésion Sociale
- Création d'une épicerie solidaire

PST - Objectif stratégique 7 – Porter une attention au bien-être de toutes et tous

Objectif opérationnel 7.1 Soutenir les familles et le secteur de la petite enfance



- Ouverture d'une nouvelle crèche à BEUZET
- Déploiement du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) au bénéfice de toutes les familles

PST - Objectif stratégique 7 – Porter une attention au bien-être de toutes et tous

Objectif opérationnel 7.4 Incarner une Ville, amie des aînés



- Concrétisation du label VADA (Ville, amie des aînés) octroyé par l'OMS
- Mise en route des groupes de travail thématiques du CCCA

PST - OBJECTIF STRATÉGIQUE 9 – Sécuriser l'espace public

OO9.2 Assurer une présence de proximité



- Déploiement du service Proximité via des actions de terrain et divers partenariats

PST - Objectif stratégique 10 – Conforter le vivre ensemble

Objectif opérationnel 10.2 Faire rayonner la culture pour tous



- Projet "C'est ici que je vis"

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Espace communautaire est une coordination de services communaux regroupant les axes suivants :

Cohésion sociale

Partenariats de projets sociaux et communautaires, gestion de projets, coordination du Plan de Cohésion sociale (PCS), comité interculturel, appels à projets et budget participatif.

- Madame Christel CHRISTOPHE
- Madame Nora KHELIF

PlanDeCohesionSociale@gembloux.be

Proximité

Renforcement de l'accompagnement et des interactions avec la population gembloutoise et plus particulièrement avec les personnes fragilisées et orientation de celles-ci vers les partenaires associatifs et institutionnels :

- Monsieur Alexandre FALER, accompagnateur de proximité

Pour une présence relationnelle et une veille préventive sur la voie publique, encadrement d'événements et d'animations en soutien à toute l'équipe.

- Monsieur Olivier DINANT, steward

proximite@gembloux.be

Petite enfance - Santé- Aînés - Famille

Petite enfance, famille, liens intergénérationnels, santé et aînés.

- Madame Susana SANCHEZ DIAZ

Jeunesse

Accueil extrascolaire, plaines de vacances, mouvements de jeunesse, clubs des jeunes, projets jeunes, Conseil communal des enfants, prêt de matériel extrascolaire, coordination d'événements jeunesse.

- Madame Stéphanie FORTEMS

Depuis sa création en 2008, l'Espace communautaire se donne pour finalité le renforcement de la cohésion sociale entre tous les Gembloutois.

Pour ce faire, l'équipe en place travaille à l'épanouissement de la population, lequel passe :

- sur le plan individuel, par un accueil et une écoute de qualité, l'encouragement de la participation citoyenne et la promotion d'un comportement citoyen et responsable ;
- sur le plan collectif, par l'impulsion et/ou le soutien d'initiatives spontanées de consolidation des liens entre habitants ou groupes spécifiques d'habitants, la lutte contre le sentiment d'insécurité et la recherche inconditionnelle du mieux vivre ensemble.

L'ensemble des projets, qu'ils soient ponctuels ou continus, visent cet épanouissement et s'inscrivent tous dans une dynamique de partenariat et de concertation avec les partenaires locaux.

Installée dans le bâtiment à vocation communautaire, sis rue Docq, 30, l'équipe est facilement accessible et les lieux disposent d'espaces de réunion ou d'activités et de locaux de rangement pour le matériel d'animation.

2. COORDINATION, MISSIONS PRINCIPALES ET COMMUNICATION

Pour mener à bien leurs objectifs, les agents, outre les réunions régulières, ont l'occasion de participer à divers colloques et formations.

La mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 fait également partie des missions de l'Espace Communautaire et définit plus particulièrement une série d'actions prioritaires comme mentionné ci-avant.

Ces actions tendent à renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale mais aussi à préserver le bien-être des citoyens à tous les âges de la vie avec pour objectif stratégique de faire de GEMBLoux une Ville solidaire et hospitalière.

Concernant les aspects de communication, les pages Facebook « GEMBLoux jeune », « GEMBLoux enfance », « GEMBLoux-Aînés » et le profil « PCS GEMBLoux » permettent le relais d'informations et la promotion des diverses activités organisées.

Une newsletter relative aux matières Petite Enfance est également proposée. Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) dispose également d'une liste de diffusion numérique et papier pour informer les personnes qui le désirent des activités à destination des aînés que le CCCA propose. Le Plan de Cohésion sociale bénéficie également d'une grande visibilité.

3. COHÉSION SOCIALE

3.1. Assurer la coordination du dispositif PCS et des partenariats pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) est un dispositif local soutenu par la Wallonie pour une durée de 6 ans. Le PCS 2020-2025 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

Les objectifs du Plan concernent la réduction de la précarité et des inégalités en favorisant l'accès effectif aux droits (point de vue individuel) et la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous (point de vue collectif).

Le pilotage stratégique du PCS est assuré par une Commission d'Accompagnement composée de représentants de la Ville, du CPAS, des associations partenaires porteuses d'actions et de la Région wallonne mais est ouverte à d'autres acteurs concernés et citoyens.

La transmission des rapports annuels à la Région wallonne permet d'adapter le Plan en fonction des réalités.

Le tableau ci-dessous reprend les actions du Plan 2020-2025 et leur état d'avancement.

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
2.8.02 Mobilisation des habitants du centre-ville pour réaliser des petits aménagements et embellir leur cadre de vie	Le cadre de vie adapté	Ville	Report du démarrage de l'action qui dépend de l'action 5.4.01
3.5.01 Accompagnement d'urgence des sans-abris dont les migrants en transit	La santé	Collectif GEMBLoux Hospitalière	Action clôturée en 2022.

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
3.5.02 Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables	La santé	Ville (Proximité, Santé), CPAS, Relais Social Urbain Namurois, Conseil consultatif des aînés, travailleurs de rue de l'AMO, services de maintien à domicile, professionnels de la santé	• Action validée par la Région en juin 2022. • Comité de pilotage incluant le CPAS, les services de la Ville, et le RSUN. • Soutenir les personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs et grands froids • Communication : Info-météo spécifique à Gembloux diffusée par le RSUN (+ outils de prévention) • Action en fonction des mesures spécifiques déclenchées selon les niveaux d'alerte (orange ou rouge). • Sensibilisation et prévention dans le cadre de « Gembloux Plage » • Atelier de sensibilisation à l'Espace 9 (CPAS) et chez Terre d'Avenir ASBL
4.4.01 Création d'une épicerie sociale	L'alimentation	Ville, CPAS GBX, Régie des quartiers Gembloux-Sombreffe, Agricovert, projet « Objectif Emploi Gembloux »	• Maintien de l'action 2025 • Réunions de co-construction du projet avec les partenaires • Participation aux concertations « Aide alimentaire » de la FDSS • Accompagnement par la SAW-B (fédération d'économie sociale) • Ouverture de l'épicerie « Chez Tchirou et Piconette » le 6 octobre 2025.
4.4.05 Don de surplus de production personnelle de fruits ou légumes (potagers/vergers) pour des personnes fragilisées	L'alimentation	Ville, CPAS, Le Ressort, Le Foyer de BOTHEY, Régie des Couteliers, Resto du Cœur, MCR, Ekikrok	• Pas de reprise de l'action en 2025
5.4.01 Activités régulières d'intégration collective travaillant la convivialité et l'entraide dans le centre-ville et renforcement du sentiment d'appartenance	L'épanouissement social	Ville (Proximité), CPAS, Régie des Couteliers, AMO, Cité des couteliers, Atrium57	• Reprise de l'action, analyse des résultats antérieurs et relance de la dynamique partenariale • Concrétisation du projet « C'est ici que je vis » porté par l'Atrium57. Projet d'socio-culturel prévu pour 2024-2026. ○ Récolte des récits des citoyens et citoyennes ○ Animation collective avec les citoyens et citoyenne ○ Production de panneaux avec les récits et mise en place d'une exposition photo en rue et à l'Atrium57 ○ Production d'un documentaire

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
			○ Soirée-guinguette et avant-première du documentaire le 2 septembre 2025. • Mise en œuvre du « chalet solidaire » dans le cadre des « hivernales 2024 » et en partenariat avec les associations. • Rencontre des citoyens en rue dans le centre-ville avec en cadeau un cookie et une citation axée sur le vivre-ensemble • Organisation d'un goûter dans le cadre de l'événement culturel « Salon des artistes » le 3 avril 2025 • Organisation d'une première édition des « Color days » le 25 juin et 3 juillet 2025. • Organisation d'un petit-déjeuner dans le cadre de « Gembloux Plage » le 15 juillet 2025
5.5.01 "Caravane", projet itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers (activités de rencontre pour personnes isolées)	L'épanouissement social	CPAS, Ville, MCR, MMH, SEM, SSM, Alpha, Régie, FOREM, Resto, PMS-PSE	• Action maintenue (voir point « Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement ») • Activités organisées : ○ Organisation d'une journée de rencontre à destination des travailleurs sociaux du réseau le 19 juin 2025 avec comme thème « l'accès à une vie culturelle et sociale ». ○ Organisation de balades pour rompre l'isolement et permettre aux personnes de découvrir des service et/ou lieux intéressants. ○ Participation du stand « CARAVANE » lors de l'événement « Wally en fête » le 27 septembre avec un stand d'information, succès notable. ○ Relance de la présence de la CARAVANE dans les villages (1x/mois) à partir du mai 2025 et en collaboration avec l'EPN mobile proposé par la CEDEG. • Défis rencontrés : ○ Désengagement de certains partenaires et diminution du nombre d'inscrits aux balades

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
5.5.02 Cafétéria "Oh ! Qué Tal Kawa", espace de rencontres et d'échanges citoyens pour tous au départ d'un petit-déjeuner convivial et gratuit	L'épanouissement social	Atrium57, Ville, SEM, MCR, Resto du Cœur, Ressort	- Action bien soutenue par le collectif et succès très important (voir point « Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement ») - Moyenne de 60 participants chaque mardi, avec des pics au-delà de 80. - Mise en place de petits-déjeuners « spéciaux » très appréciés à l'occasion des fêtes de fin d'année ou avant la pause estivale.
6.1.03 Échanges citoyens – autorité, recueil de la parole	La participation citoyenne et démocratique	Ville	Pas d'action spécifique du PCS favorisant les échanges entre citoyens et autorité en 2023-2024
6.1.04 Co-construction / amélioration d'actions du plan en favorisant la participation citoyenne	La participation citoyenne et démocratique	Ville	Organisation d'une après-midi de rencontre avec le réseau associatif élargi, le 23 mars 2025 : « Rencontre conviviale: la cohésion sociale en chantier état des lieux et perspectives »
6.1.05 Service écrivain public proposant une aide scripturale ou à la compréhension gratuite, y compris pour des formulaires en ligne	La participation citoyenne et démocratique	Groupe Alpha, CPAS, Ville	- Conventions de partenariat renouvelée - Action non réalisée en 2024-2025
6.2.01 GEMBLOUX solidaire, aide aux associations dans la recherche de bénévoles	La participation citoyenne et démocratique	Ville	- Publication d'offres de bénévolats - Mise en relation des volontaires avec les partenaires du PCS - Création de contenus (bulletin communal, réseau sociaux, site) pour mettre en avant le travail des bénévoles
Ateliers énergies		Ville (PCS et Service Energie), Resto du cœur, CPAS (Service Energie)	Soutien en termes de communication aux ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie et éducation aux enjeux énergétiques mis en place par le CPAS.

L'année 2025 est marquée par une intensification de l'action « 5.4.01 Activités régulières d'intégration collective travaillant la convivialité et l'entraide dans le centre-ville et renforcement du sentiment d'appartenance » avec la concrétisation du projet « *C'est ici que je vis* » porté par l'Atrium57, l'organisation des « *Color days* », une initiative soutenue par l'ensemble des agents de l'Espace

communautaire. Ces projets ont pour vocation soutenir les dynamiques de renforcement des liens sociaux parmi les habitants du centre-ville de GEMBLOUX.

Autre événement majeur de l'année 2025 est l'ouverture de l'épicerie solidaire « *Chez Tchirou et Piconette* » qui ponctue un long processus de concertation et de réflexion autour des enjeux de l'aide alimentaire et de l'accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité.

3.2. Veiller à la concertation entre acteurs locaux et soutenir la co-crédation

Le PCS organise régulièrement, ou participe, à des rencontres avec ses partenaires ainsi qu'à des réunions de concertation thématiques afin de favoriser le partage d'informations au sein du réseau. Ces moments d'échange permettent aux institutions et associations locales de présenter leurs actualités, de prendre du recul, de découvrir de nouveaux acteurs ou projets, et de faire le point sur les besoins et les services disponibles sur le territoire.

Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 octobre 2025, le PCS a pris part à des nombreuses rencontres :

Intitulé	Organisateur	Date
Concertation PCS errance en rue et logement illégal	PCS	26-08-2025
Concertation PCS ISP	PCS / CPAS ISP / FOREM	01-12-24 14-02-2025 24-09-25
Concertation PCS Numérique	PCS	04-02-25 27-05-25
Concertation PCS Logement	PCS / Service Logement	13-03-25 02-06-25
Concertation PCS Santé	PCS / Service Santé	18-02-25 19-05-25
Comité interculturelité	PCS	
CAI	CAI	21-11-24
Rencontre RSUN/ Ville / CPAS	PCS	23-02-25
Rencontre CAI – Parcours d'intégration bureau de GEMBLOUX	CAI	21-11-2024
Rencontre SPW MI - CITIMOOV	PCS	18-11-24
Rencontre Lions Club de Gembloux	PCS	13-02-25
Rencontre Ville – CPAS – Gembloux Omnisport	PCS	04-09-25
Présentation du Service Proximité aux travailleurs sociaux du CPAS	PCS	09-09-25
Événement réseau CARAVANE (rencontre des travailleurs sociaux)	PCS/CPAS	19-06-25
Réseau des chef.fe.s de projets PCS	Réseau PCS	16-12-24
Réseau participation	Commune d'Ixelles	05-06-25
Dénombrement RSUN	RSUN	12-03-25
Concert 'ACTION	AMO	26-11-24 25-03-25 17-06-25 9-09-25
Conseil d'orientation Atrium57	Atrium57	10-12-24 20-03-25 24-04-25 09-10-25
Concertation "Aide Alimentaire" et Réseau des épiceries sociales	Fédération des services sociaux	07-11-24 22-05-2025 12-06-25 24-06-2025 08-07-25 09-10-2025
Conseil de Politique alimentaire	Ceinture alimentaire namuroise	23-01-2025 08-04-25 13-05-25 18-06-25

Comité d'accompagnement de l'Emploi	FOREM	29-11-25 13-06-25
Comité des référents "ISADF" (IWEPS)	IWEPS	04-11-2024 02-04-25
Comité de pilotage « Territoire de réparation par l'économie sociale » (TRES – projet « Objectif Emploi Gembloux »)	SMARTCOOP	20-11-24 23-01-25 03-04-25 15-04-25 12-06-25 07-08-25 04-09-25 09-10-25

Ce tableau illustre la diversité des réunions et rencontres organisées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS) pour la période concernée. Les concertations abordent des thématiques variées telles que l'errance en rue, l'insertion socioprofessionnelle (ISP), le logement ou encore la santé, témoignant d'une approche globale et adaptée aux problématiques sociales (cf. Décret Cohésion sociale).

Le service Cohésion sociale est également représenté dans différentes instances et/ou groupe de travail chez des partenaires comme l'Atrium57, la Maison de l'Emploi ou l'IWEPS.

En 2025, la Ville de GEMBLOUX a saisi l'occasion de renforcer sa collaboration avec différents acteurs en officialisant de nouveaux partenariats à travers son adhésion aux instances suivantes :

- Fédération Wallonne de la Cohésion Sociale (FWCS)
- ASBL 13

Durant la période visée par ledit rapport, la Ville de GEMBLOUX s'est également engagée, via les services Santé et Cohésion sociale, à participer au Conseil de Politique Alimentaire (CPA) mis en place par la Ceinture alimentaire namuroise (CAN), rassemblant les acteurs locaux autour d'un système alimentaire durable. Cette participation vise à renforcer la cohérence et la pertinence des projets menés conjointement par la Ville et le CPAS en matière de santé, de cohésion sociale et d'alimentation.

La collaboration de longue date entre le service Cohésion sociale de la Ville de GEMBLOUX et le CPAS de GEMBLOUX a donné lieu à la mise en place d'un « comité facilitateur » se réunissant trimestriellement pour faire le point sur les dossiers communs et renforcer la pertinence de la collaboration.

Enfin, c'est dans le cadre d'une synergie Ville-CPAS qu'a été introduit un projet à la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'appel relatif à la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, et plus particulièrement l'axe 2 de cet appel, qui vise à prévenir les situations de vulnérabilité tout au long du parcours de vie. Les résultats de cet appel sont attendus pour le mois de décembre 2025.

3.3. Favoriser la citoyenneté active

Opération « Été Solidaire, je suis partenaire »

L'opération « *Été solidaire, je suis partenaire* », initiée par la Wallonie et à laquelle la Ville de GEMBLOUX participe depuis 2003, permet aux communes de proposer un emploi estival à des étudiants âgés de 15 à 21 ans durant les mois de juillet et août. Ces jeunes participent à des projets d'embellissement, de valorisation du cadre de vie, ainsi qu'à des initiatives intergénérationnelles et solidaires destinées à des publics fragilisés.

La nouveauté de cette édition a été l'organisation d'une séance d'information pour les jeunes et leurs parents. Cette rencontre a permis de présenter les différents projets, d'expliquer les objectifs de l'opération et d'aider les participants à faire un choix éclairé en fonction de leurs centres d'intérêt et valeurs.

Comme l'an dernier, des entretiens préalables à l'engagement ont été réalisés en collaboration avec les partenaires des projets, afin de garantir une adéquation entre les profils des jeunes et les besoins des initiatives.

Sur les 26 candidatures reçues, 15 jeunes ont été retenus pour participer aux différents projets, dont certains s'inscrivent dans la continuité des partenariats établis de longue date.

Les projets menés en 2025 étaient les suivants :

Projet de potager collectif – Habitat communautaire du Ressort

- Aménagement d'un potager collectif : montage de bacs surélevés, création de mobilier en bois adapté PMR, désherbage manuel (rasette, pelle, houe, etc.) et nettoyage des allées en graviers.
- 4 jeunes ont participé.

Projet mixte PCS – JCI

- Semaine 1 : soutien à l'aide alimentaire à GEMBLOUX (Resto du Cœur, La Manne du Cœur et Le Fouillis Saint-François).
- Semaine 2 : appui logistique à l'organisation de Gembloux-Plage.
- 2 jeunes impliqués dans ce projet.

Projet d'accompagnement intergénérationnel – Imagin'AMO et CPAS de GEMBLOUX

- 6 jeunes, encadrés par l'AMO et les équipes des maisons de repos du CPAS, ont accompagné les ergothérapeutes dans les animations et jeux à la Charmille et au Home Saint-Joseph.
- Participation à la préparation d'une journée "surprise" à l'AMO.
- Deuxième semaine : accompagnement d'une quinzaine de résidents pour un séjour à Sainte-Cécile, avec aide à la mobilité, aux repas et aux activités quotidiennes.
- Des moments de partage et de convivialité ont rythmé le séjour : gymnastique matinale, repas partagés, jeux de société et animations diverses.

Projet biodiversité – Régie des quartier Gembloux-Sombreffe

- 3 jeunes ont contribué à la vie de la régie en réalisant des nichoirs à chauves-souris en collaboration avec le centre de jour du Ressort.
- Ce projet a permis aux participants d'acquérir des connaissances en biodiversité, ainsi que des compétences pratiques en menuiserie et peinture.

Stagiaire

À partir du 10 mars, le Service de Cohésion sociale a accueilli une étudiante de 2^e année en assistance sociale de l'école HENALLUX pour un stage de trois mois. Ce stage avait pour objectif d'observer le travail communautaire tout en prenant part aux activités du service. L'étudiante a centré son travail de son rapport de stage sur les différences entre milieu rural et milieu urbain en matière d'accès aux droits fondamentaux, permettant ainsi d'enrichir la réflexion et les pratiques du service sur les enjeux liés à l'égalité d'accès aux services.

Collaboration avec l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Depuis novembre 2024, la Ville de GEMBLOUX est à nouveau affiliée à l'ALE. Le service de la Cohésion sociale assure le rôle de point de contact avec l'ALE, afin d'inscrire les demandes de prestations dans une démarche d'insertion socio-professionnelle. Plusieurs demandeurs d'emploi ont ainsi été sollicités pour des prestations ALE, apportant un soutien ponctuel à divers projets : inventaire et rangement du matériel extrascolaire, sécurisation des abords des rues dans le cadre de l'opération « Color Days », diffusion papier du *Wally*, mise sous pli de documents, ou encore aide en cuisine lors de l'événement « Place aux Enfants ».

Budget Participatif

La troisième édition du Budget participatif a été lancée en septembre 2025. Cette nouvelle édition s'accompagne d'un outil numérique inédit : une plateforme participative développée avec le soutien du SPF Stratégie et Appui (BOSA). Cet outil permettra à la Ville de renforcer et diversifier la participation citoyenne, en facilitant la soumission et le suivi des projets proposés par les habitants.

En parallèle, les projets issus de la seconde édition poursuivent leur mise en œuvre. Deux initiatives ont d'ores et déjà abouti :

- Le projet « Gembloux Joëlette », qui a permis l'acquisition de deux joëlettes mises à disposition du public. L'une est disponible au Centre sportif de l'Orneau, l'autre auprès de Visit Gembloux.
- Le projet « Un ancien chariot agricole », qui a permis d'enrichir la collection du musée de Bossière, contribuant ainsi à la valorisation du patrimoine local.

Festival « A films ouverts »

Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le racisme et les discriminations, le Comité Interculturalité a organisé, en partenariat avec l'ASBL Media Animation, la diffusion du Festival « A Films Ouverts ».

La salle de L'Atrium57 a accueilli 250 participants le 20 mars, dont des jeunes du Collège Saint-Guibert, des apprenants du Groupe Alpha Gembloux, ainsi que des aînés et citoyens. Durant l'après-midi, ils ont pu découvrir des courts-métrages amateurs et voter pour leur film « coup de cœur » et « coup de poing ». Les participants ont également eu l'occasion de découvrir une production locale réalisée par l'association Joseph Denamur.

3.4. Encourager la solidarité

GEMBLOUX Solidaire

L'action « GEMBLOUX Solidaire » vise à mettre en relation les citoyens qui souhaitent se rendre utiles auprès de la collectivité avec les besoins du terrain et les associations en manque de volontaires. Le PCS soutient les associations en rédigeant et publiant des appels sur une page spécifique du site de la Ville et ces annonces sont ensuite relayées via les différents canaux de communication de la Ville (réseaux sociaux, bulletin communal, etc.). Les candidatures de bénévoles reçues via la plateforme ont été systématiquement transmises aux associations demandeuses pour qu'un contact direct puisse être pris.

Du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, 19 propositions de volontariat ont été introduites via le formulaire en ligne.

Le service Cohésion sociale a maintenu ses efforts en termes de visibilité du travail bénévole et celui réalisé par les associations via la publication d'articles portraits des partenaires.

3.5. Favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits

En mai 2025, la Ville de GEMBLOUX via les Services Cohésion Sociale et Handicontact, a organisé une rencontre AVIQ/SPF Sécurité sociale avec les organisations namuroises œuvrant auprès des publics porteurs de handicap. L'événement a permis de rassembler près de 80 professionnels travaillant avec des personnes porteuses de handicap. Cette rencontre a permis de renforcer les échanges entre autorités, services et associations locales, dans un cadre convivial et structuré.

3.6 Soutenir les projets partenariaux

Via son appel à projets Cohésion sociale et culturelle, la Ville a réitéré son initiative d'offrir, sur fonds propres (enveloppe de 20.000 €), une aide à des projets œuvrant à la réduction des inégalités ou au développement de la solidarité.

En juin 2025, le Conseil communal a validé son soutien financier à 14 projets portés par des associations ou collectifs de citoyens dynamiques du territoire. Ces initiatives, promouvant la solidarité et le bien-être de tous et favorisant l'accès des personnes fragilisées aux droits fondamentaux, couvrent un large éventail de domaines allant de l'inclusion numérique à la réduction de la fracture générationnelle en passant par le soutien artistique et culturel.

3.7. Assurer une présence relationnelle et préventive en rue, y développer un travail social de proximité

Rencontres quartiers avec une attention particulière aux personnes fragilisées

En avril 2025, le travail de terrain du Service Proximité a été consolidé par l'arrivée d'un nouvel agent, permettant de renforcer la présence sur le territoire et de développer un accompagnement proactif des publics.

Les rencontres de quartiers organisées à GEMBLoux, tant en centre-ville que dans les villages, contribuent activement au renforcement du lien social grâce à l'action quotidienne des agents de proximité. Attentifs aux dynamiques locales et aux réalités de terrain, ces agents jouent un rôle essentiel d'écoute, de médiation et d'orientation. Ils accompagnent les habitants dans leurs démarches, répondent à leurs besoins individuels et collectifs, et les dirigent vers les services ou partenaires les plus appropriés. Par la relation de confiance qu'ils instaurent, les agents de proximité deviennent des relais entre la population et les institutions, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité.

En 2025, le Service Proximité et le PCS ont également lancé la première édition des *Color Days*, invitant écoliers, habitants et associations à colorer l'espace public de Gembloux. Les 25 et 3 juillet, la place de l'Orneau, la rue Notre-Dame et l'esplanade de l'hôtel de ville ont été animées par des créations éphémères sur murs, trottoirs et escaliers. L'événement, valorisant pour les écoles pendant les « jours blancs », a stimulé la créativité des participants et renforcé le lien social.

3.8. Accompagner les publics fragilisés et les orienter vers les services d'aide du réseau associatif et institutionnel gembloutois

Intervention et suivi des personnes en logement illégal

Au cours de l'année, les agents de proximité ont été mobilisés à plusieurs reprises dans le cadre de situations de logement illégal sur le territoire communal, impliquant principalement des familles en grande précarité. Leurs interventions ont consisté à établir un contact avec les occupants, évaluer leurs besoins de première nécessité (alimentation, hygiène, couvertures...) et favoriser un dialogue constructif entre les différentes parties concernées.

Un travail de coordination a été amorcé avec plusieurs acteurs locaux (CPAS, associations d'aide alimentaire, services de santé, etc.) afin de structurer une réponse face à ces situations, tout en respectant les limites de nos missions et le cadre légal.

Dans la mesure du possible, ils ont également veillé à orienter les personnes vers les dispositifs existants (inscription administrative, aide médicale urgente, suivi social), tout en maintenant une présence de terrain régulière permettant de suivre l'évolution des situations.

Ils ont également assuré un rôle de veille et de relais face à certains débordements observés sur le terrain (comportements inadaptés, usages détournés de l'espace public, tensions avec les riverains), en lien avec les services compétents. Dans ces contextes, leur positionnement visait à prévenir les conflits, clarifier les limites.

Rédaction des constats des situations rencontrées lors des permanences en rue

Les permanences de rue ont permis de maintenir une présence de proximité sur l'espace public, en particulier dans les quartiers ou zones où des situations de précarité, d'isolement ou de tension ont été repérées.

Dans ce cadre, un travail systématique de rédaction de constats a été mis en place. À chaque situation rencontrée une fiche est complétée via un outil partagé au sein du service afin de collecter les informations utiles à la prise en charge : date et le lieu de l'intervention, anamnèse des personnes concernées, résumé de la situation, partenaires impliqués, suivi engagé ou envisagé.

Ce dispositif permet à l'équipe de disposer d'un outil de traçabilité structuré, facilitant le partage d'informations, le repérage des situations récurrentes, ainsi que la coordination entre les différents acteurs. Ces constats servent également de base pour les transmissions vers les services compétents lorsque la situation le nécessite (CPAS, police, services de santé, etc.).

Dans une logique de veille active, l'équipe prend également soin de rencontrer régulièrement les associations locales, commerçants et autres acteurs de terrain pour recueillir leurs observations, retours et éventuelles préoccupations. Cela permet de maintenir un lien de confiance, d'anticiper certaines tensions et de renforcer le maillage partenarial autour des enjeux sociaux repérés sur le territoire.

Afin de garantir un flux d'information efficace vers les autorités communales et, le cas échéant, vers les autres services concernés, une réunion de suivi trimestrielle est organisée. Celle-ci réunit les agents du service Proximité, la responsable de l'Espace communautaire ainsi que la responsable du Pôle communautaire.

4. SERVICE PETITE ENFANCE-SANTÉ ET ÂÎNÉS

Petite Enfance

4.1. Coordination de projets communautaires de « soutien à la parentalité »

Ateliers Petite Enfance

Devenir parent est souvent source de questionnements et d'inquiétudes : comment mieux comprendre les émotions de mon enfant ? Comment veiller à son épanouissement physique, intellectuel et émotionnel ? Comment favoriser et renforcer le lien parent/enfant en dehors de chez soi, dans un partage de moments qualitatifs ? Comment permettre aux parents de jeunes enfants de rencontrer d'autres parents qui vivent les mêmes réalités ?

Au regard de ces diverses préoccupations, le Service Petite Enfance met en place des ateliers ludiques, artistiques, préventifs et informatifs.

Programmation annuelle 2025 :

- 11 ateliers « Bébé chanteurs »
- 5 modules de 4 ateliers « Massages bébés »
- 5 ateliers « Parents papotent »
- 3 séances de présentation de l'ONE
- 2 ateliers de portage physiologique
- 4 ateliers de « Développement psychomoteur »
- 3 modules de 3 séances de « Bébé signe »
- 4 balades « Baby friendly » pour (re-)découvrir GEMBLOUX et les villages
- 3 ateliers de « Réflexes archaïques »

Conférence

Le 1er octobre 2025, une conférence participative intitulée « Tétine, pouce et doudou » a été organisée à la salle de réunion de l'Espace communautaire. Cette conférence, fruit d'une collaboration avec la

Maison Médicale de l'Harton, a été animée par une logopède spécialiste des troubles myofonctionnels orofaciaux.

KIDSTOCK

Il s'agit d'une plateforme de fourniture de produits de puériculture de première nécessité pour les enfants de 0 à 3 ans issus de familles en situation financière compliquée : lait en poudre, langes, vêtements et autres. Le projet fonctionne en collaboration avec les acteurs de première ligne de l'enfance.

Une formation sur l'utilisation de l'outil a été organisée au printemps à destination des différents partenaires et principalement des agents du service social du CPAS.

Concertation Communale de la Petite Enfance (CCPE)

La CCPE a pour objet de permettre aux professionnels du secteur de la Petite enfance de GEMBLOUX de se rencontrer, d'échanger sur les actualités et de se pencher sur les problématiques liées à la petite enfance.

Une rencontre s'est déroulée le 26 mai 2025. Elle a principalement porté sur la diminution et le manque de places d'accueil à GEMBLOUX depuis 2019. Ce fut également l'occasion de présenter le projet de la nouvelle crèche de 14 ETP à BEUZET qui ouvrira ses portes en 2026. IMAJE a présenté la campagne de recrutement d'accueillantes d'enfants à domicile de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ONE a présenté le nouveau système de pré-demandes de places d'accueil. SOS-Enfants de NAMUR a présenté ses services, tandis qu'une présentation des missions et ateliers Treebu a été proposée.

4.2. Coordination administrative des milieux d'accueil

Centralisation et rapport sur la situation des places des milieux d'accueil à GEMBLOUX

Accueillantes enfants :		25
Non subv. Subv.	AUTONOMES	4
	IMAJE	12
	SAMBRILOU	5

Crèches non subventionnées	3
Crèches subventionnées	1

Accueillantes salariées	56
CPAS	133
Nombre total de places subventionnées	189

Accueillantes non subventionnées	32
Crèches non subventionnées	72
Nombre total de places non subventionnées	104

Nombre total de places d'accueil	293
---	-----

Taux couverture subventionné 2025	34,46 %
--	---------

Taux couverture non-subventionné 2025	19,69 %
Taux de couverture total	54,15 %

Contrôle du respect de la réglementation en matière de prévention et de sécurité incendie

Envoi de l'Officier préventionniste de la Zone de secours NAGE afin de garantir le respect des prescriptions imposées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Soutien aux milieux d'accueil en difficulté

En 2025, un milieu d'accueil non subventionné a fait appel au service Petite enfance de la Ville afin de communiquer des difficultés financières, organisationnelles ou logistiques. Une solution adaptée a pu être trouvée.

Différentes visites de terrain ont été menées par ailleurs afin d'alimenter la réflexion sur la rédaction d'un nouveau règlement pour le subventionnement des milieux d'accueil de la petite enfance.

4.3. Subventionnement des milieux d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans

Subventionnement des milieux d'accueil

Consciente des exigences financières et logistiques auxquelles les accueillantes sont confrontées pour l'ouverture ou le maintien d'une structure d'accueil, la Ville de GEMBLoux soutient et encourage les initiatives dans le but de mieux répondre à la demande de la population gembloutoise tout en garantissant la qualité de cet accueil et en encourageant les accueillantes.

Ainsi, depuis 2011, elle octroie des primes à l'ouverture de milieux d'accueil (400 €/place) ainsi que des primes à la continuité (150 €/enfant tous les 2 ans).

Du 1^{er} janvier 2025 au 20 octobre 2025, la Ville a octroyé aux milieux d'accueil 10.625 € de primes à la continuité de nouvelles places d'accueil.

4.4. Subventionnement de l'intercommunale IMAJE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville de GEMBLoux subventionne IMAJE, structure d'accueillantes conventionnées.

Un budget de 20.000 € est prévu au budget 2025 pour cette subvention.

4.5. Nouveaux milieux d'accueil

Consciente du manque de places d'accueil de la Petite enfance, différentes actions sont menées par la Ville de GEMBLoux afin de favoriser l'ouverture de nouveaux milieux d'accueil :

- Soutien aux porteurs de projets désireux d'ouvrir un milieu d'accueil à GEMBLoux (recherche de lieux, mise en contacts avec les propriétaires et avec l'ONE, etc....) ;
- Suivi des projets en cours : Crèche à BEUZET, projet Albactiva, ...

4.6. Projet intergénérationnel

Journée « Fête vos jeux »

La 12^e édition de Fête Vos Jeux s'est tenue le samedi 30 novembre 2024, de 9h30 à 18h30, et le dimanche 1^{er} décembre 2024, de 13h30 à 18h30 à l'Atrium 57. Au vu de l'indisponibilité du Foyer communal, une nouvelle formule a été proposée dont l'objectif était d'offrir un week-end culturel gratuit aux familles au sein de l'Atrium 57.

Sur inscription préalable, les familles ont pu choisir d'assister soit à un spectacle, soit à une séance de cinéma. Saint-Nicolas arrivait sur scène à l'issue de chaque moment afin de dire un petit mot aux enfants et afin de les inviter à sortir de la salle pour recevoir un paquet de friandises et une mandarine. Saint-Nicolas a également reçu les enfants individuellement au sein de l'espace Lounge.

Ce projet est une organisation conjointe du service Familles-Santé et Aînés ainsi que du service Jeunesse de la Ville. Il a réuni environ 1.000 personnes sur les deux journées.

De nombreuses activités animées par Coala, l'ONE, Animagique, la Croix-Rouge, Bibloux, SISF du CPAS ont été proposées aux enfants tout au long de la journée. L'école de cirque de GEMBLOUX et Classico-Jazz quant à eux, ont proposés des initiations.

Aînés

4.7. Le CCCA – Conseil communal consultatif des Aînés

Les rencontres du CCCA

En 2025, la Présidente du CCCA s'est rendue à la plateforme des CCCA qui s'est tenue le 23 septembre à Hastière.

Les rencontres du service avec la Présidente du CCCA sont programmées régulièrement.

En 2025, trois réunions du Conseil du CCCA ont été mises en place, et les commissions thématiques se sont également réunies. La Commission Loisirs du CCCA est la plus active et se réunit en moyenne 1x/mois pour mettre sur pied les activités du CCCA.

Les actions du CCCA

Apéros Papotes

Le CCCA organise régulièrement des « Apéros Papotes », lieux de rencontre dans les villages ou à GEMBLOUX, propices aux échanges :

- 9 juillet 2025 : LONZÉE, salle Saint-Roch, rue de Loncée.
- 15 juillet 2025 : BEUZET-FEROOZ-BOSSIERE-VICHENET, salle Basse-Hollande, rue d'Hermoye à BOSSIERE.
- 21 juillet 2025 : GEMBLOUX-centre sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de Gembloux-plage, en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale (JCI).
- 31 juillet 2025 : ERNAGE, salle de la Concorde, rue de l'Europe.
- 8 août 2025 : MAZY et BOTHEY à la salle le Ranil à MAZY.
- 14 août 2025 : CORROY-LE-CHÂTEAU à la Cafétaria du Centre sportif, rue Maison d'Orbais, n°25.
- 24 août 2025 : GRAND-LEEZ-SAUVENIERE au Château de Petit Leez à 14h30. La troupe de théâtre les Tamalous a présenté le spectacle "Chez Juliette", une pièce touchante et drôle sur les réalités de la vieillesse, du corps, de l'amour et de l'isolement.
- 29 août 2025 : LES ISNES à la Maison des Œuvres, rue Jennay n°108.
- 27 septembre 2025 : Apéro papote chantant sur la place de l'Orneau dans le cadre du Wally Gat Rock.

Goûters

- Goûter de Noël le 19 décembre 2024 au Centre sportif de l'Orneau
- Goûter musical de printemps le 15 avril 2025 au Centre sportif de l'Orneau.
- Goûter des Fêtes de Wallonie le 25 septembre 2025 au Centre sportif de l'Orneau.

6 Séances de cinéma, en association avec l'Atrium 57, ont été proposées.

6 « Dimanches en fête », en association avec l'Atrium 57 ont été proposés : Musique live, ambiance guinguette et accordéon étaient au rendez-vous.

Conférence :

6 octobre : Conférence « *Mieux vivre votre fin de vie : Découverte d'outils pour dialoguer, décider et transmettre* ». Présentée par Madame RENSONNET de PalliaNam, en collaboration avec la Maison Médicale de l'Harton. Cette conférence propose une réflexion ouverte et bienveillante autour de sujets souvent délicats : comment aborder la fin de vie avec ses proches, faire des choix éclairés et transmettre ses volontés en toute sérénité.

Collaboration avec le Conseil Communal des Enfants (CCE) :

Le Conseil Communal des Enfants (CCE) fait son SHOW, Spectacle de talents élus du CCE et d'autres enfants gembloutois (instruments de musique, chants, défilé de mode, etc.). Les fonds récoltés ont été reversés à Natagora pour des projets environnementaux gembloutois.

Excursions et sorties culturelles :

- Le 1er et 3 avril 2025 : Visite guidée de l'Abbaye et découverte de l'exposition « Rencontre des artistes », suivies d'un petit goûter.
- 11 mai 2025 : Vernissage des expositions « Marguerite » et « Résistance à Gembloux ». Présentation de l'exposition et des podcasts « Marguerite » par l'asbl *Ami, entends-tu ?*
- 15 mai 2025 : Visite commentée et immersive des expositions « Marguerite » et « Résistance à Gembloux », au travers de podcasts, d'objets, documents et photos d'époque par l'asbl *Ami, entends-tu ?* et le *Cercle Royal Art et Histoire de Gembloux*.
- 10 juin 2025 : Voyage Fourneau Saint Michel et Bastogne. Petit-déjeuner, visite du Fourneau Saint Michel, déjeuner 3 services, boissons comprises et visite du War museum de Bastogne
- 2 octobre 2025 – Voyage d'une journée à ROCHEHAUT – départ en car depuis le Centre Sportif Omnisport de Gembloux. Arrivée à la brasserie de Rochehaut, petit déjeuner, visites parc animalier et agri-musée, apéritif maison et jambon, menu 3 services à L'Angus Grill.

Collaboration avec l'école de cirque :

Le 9 février 2025, un spectacle de cirque contemporain (aérien, acrobatie, jonglerie). Rencontre avec les jeunes du groupe création et goûter. Projet réalisé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de GEMBLOUX, en collaboration avec le CCCA.

Chalet sur le marché de Noël

Le 21 décembre 2024, le CCCA était présent sur le marché de Noël pour offrir un chocolat chaud et une petite douceur aux aînés.

4.8. Ville Amie des Aînés – VADA

Le 26 avril 2023, le Conseil communal a approuvé l'adhésion de la Ville de GEMBLOUX à la démarche Ville Amie des Aînés (VADA), une démarche participative qui consiste à collaborer « pour, par et avec » les aînés. Une VADA adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées puissent y accéder et y avoir une place active.

Un Comité de pilotage a été constitué avec des représentants de différentes associations œuvrant en faveur des aînés sur le territoire. En collaboration avec le GÉrontopôle de la Province de NAMUR, différentes rencontres se sont tenues destinées à élaborer un diagnostic et le 26 juin 2024, le Conseil communal a pris connaissance du rapport de diagnostic, du plan d'actions VADA et des différentes étapes prévues pour poursuivre la démarche.

Le 11 juillet 2024, un dossier de labellisation de la Ville de GEMBLOUX, en qualité de Ville Amie des Aînés a été introduit auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le 9 septembre 2024, le Comité de pilotage a tenu une réunion de planification destinée à mettre en place les groupes de travail :

- Depuis le 10 décembre 2024, un groupe de travail se penche sur la « Réédition du guide des aînés ». Il est composé de professionnels, d'aînés et de représentants d'associations. De nombreuses réunions d'élaboration se sont tenues durant toute l'année 2025.
- Le deuxième groupe de travail porte sur « L'aménagement de lieux publics pour, par et avec les aînés ». Ce groupe de travail a commencé ses travaux au printemps 2025, et se réunit régulièrement.

4.9. Groupe de cohérence des activités des aînés

Depuis le mois de janvier 2024, le service insertion du CPAS et le Service Aînés de la Ville ont mis sur pied des réunions regroupant les partenaires qui réalisent des activités pour les aînés et dont les objectifs sont :

- Se rencontrer
- Savoir qui propose quel type d'activité
- Mieux communiquer sur les activités proposées par chacun et chacune
- Exposer des besoins et réfléchir ensemble à des propositions d'amélioration
- Développer des synergies.

4.10. Gymnastique douce

Depuis 2013, la Ville de GEMBLOUX prend en charge des frais relatifs à l'organisation de cours de gymnastique douce pour les aînés de plus de 50 ans. La Ville intervient pour des frais de mise à disposition de la salle, d'assurance, de publicité et de communication. Les organisations qui bénéficient de ce soutien financier sont : EnéoSport et Vie Féminine.

Santé

4.11. Diverses collaborations menées dans le cadre de l'axe santé du PCS

- Co-organisation de la concertation santé ;
- Participation active aux réunions fortes chaleurs et plan Grand froid, ...
- Animations et actions de sensibilisation aux fortes chaleurs et à la qualité de l'air durant Gembloux-plage.

4.12. Défibrillateurs Extérieurs Automatiques (DEA)

Tous les défibrillateurs ont fait l'objet d'une révision complète et un responsable a été désigné pour vérifier mensuellement le bon fonctionnement de chaque appareil.

4.13. Green-deal

Le Green Deal, avec lequel une convention a été signée en 2023, vise à « mobiliser les cantines et cuisines de collectivités de tous milieux de vie, ainsi que les acteurs en lien avec ces cantines, afin d'augmenter l'aspect durable des repas qui y sont proposés ».

Le plan d'actions reprend les axes suivants :

- Plus de produits locaux et de saison,
- Plus de produits respectueux de l'environnement et des animaux,
- Des produits plus équitables,
- Des repas sains, équilibrés et savoureux,
- La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets,
- L'inclusion sociale.

Dans le cadre de ce projet le Service Santé collabore avec le Service Enseignement de la Ville.

4.14. Mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles de GEMBLOUX-Centre

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire intelligent/Smart région » de la Wallonie, les services Santé et Energie ont obtenu un subside pour leur projet « Mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles de GEMBLOUX-Centre ».

Ce projet vise à doter la Ville de GEMBLOUX d'un dispositif de suivi localisé et en temps quasi réel de la qualité de l'air, en ciblant prioritairement les zones sensibles que constituent les abords des écoles. Le projet s'appuie non seulement sur l'installation de microcapteurs fixes (appartenant à la Ville) positionnés aux alentours de plusieurs établissements scolaires, mais aussi sur des capteurs mobiles embarqués sur les camions poubelles du BEP (appartenant au BEP), surnommés « camions sentinelles ». Ce double dispositif permet de combiner une mesure fine et continue sur des points fixes particulièrement exposés, avec une couverture élargie sur les principaux axes de circulation et centres urbains traversés par les camions.

La Ville est donc accompagnée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet par le BEP (assistance à maîtrise d'ouvrage) et par l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public) partenaire scientifique du projet.

Pour rappel, ce projet présente une double finalité :

- Opérationnelle, en fournissant aux décideurs locaux un outil d'aide à la décision basé sur des données précises et contextualisées ;
- Pédagogique et sociétale, en rendant visible la problématique de la qualité de l'air et en impliquant directement les habitants, en particulier les jeunes générations.

Les capteurs fixes de la Ville ont été placés par l'ISSeP :

- 5 capteurs aux abords des écoles du centre de Gembloux en février 2025,
- 1 capteur près de l'école communale de Bossière et situé sur le trajet du vélobus mis en place à la rentrée scolaire 2025,
- et 1 capteur près de la gare (nœud multimodal de mobilité fréquenté à la fois par des piétons et des cyclistes), placé en août 2025.

En parallèle à l'installation des capteurs fixes, le BEP, en partenariat avec l'ISSeP et en étroite collaboration avec les agents de la Ville en charge du projet, a développé un observatoire de la qualité de l'air (https://data.bep.be/pages/qualite_air-gembloux-niv1_base/) visant non seulement à rendre les données récoltées par les capteurs accessibles et utiles à tous mais aussi à mieux comprendre l'exposition du territoire aux polluants de l'air.

Outre la collecte et la visualisation des données, le projet comporte une dimension forte de sensibilisation. Ainsi depuis février 2025, les agents de la Ville en charge du projet ont informé/sensibilisé plusieurs publics cibles :

- Les élèves du secondaire de l'Athénée Royal de Gembloux, qui ont découvert, le jeudi 27 avril, l'air sous différents aspects via 3 animations différentes à savoir :
 - o Une animation « GoodAir » par GoodPlanet pour appréhender la composition de l'air, les causes et les conséquences d'une mauvaise qualité de l'air et les solutions possibles pour l'améliorer,
 - o Une animation sous forme de jeu « Optimove » par Empreintes ASBL pour réfléchir aux modes de déplacement via un jeu collaboratif,
 - o Une animation par ScienceInfuse pour déterminer la qualité de l'air par l'observation de bio-indicateurs (les lichens : organismes sensibles à la qualité de l'air) aux abords de l'école ;
- Le jeune public :
 - o Lors de Gembloux-Plage : les enfants participant à cette manifestation locale ont pu tester les animations mises en place par les agents en charge du projet au sein de la Ville, le quizz a remporté un vif succès auprès de ce public,

- Lors de Place aux enfants durant l'Escape Game développé par la Ville et pour lequel une animation spécifique sur l'air a été développée ;
- Le personnel communal : l'ensemble du personnel a été invité à une séance d'information et de présentation des premiers résultats obtenus, le 25 juin 2025 ;
- Sensibilisation du grand public :
 - En étroite collaboration avec l'agent constateur de l'environnement de la Ville, un stand d'information sur la qualité de l'air s'est tenu le vendredi 19 septembre 2025 lors du marché hebdomadaire ;
 - Lors de la concertation Santé, le projet a été présenté aux partenaires Santé de la Ville de Gembloux.
- Le Comité d'accompagnement de ce projet lauréat de l'appel à projets Territoire intelligent/Smart Région s'est tenu le 7 octobre 2025, celui-ci a validé l'état d'avancement du projet, son rapport d'activités et ses pièces justificatives.

4.15. Qualité de l'eau

Depuis octobre 2024, un suivi rigoureux des concentrations de TFA dans l'eau de distribution a été entamé. Une vigilance constante est assurée, notamment par la recherche et l'analyse d'informations en collaboration avec le service Environnement, des échanges avec les communes voisines, un dialogue avec le Gouvernement wallon, ainsi qu'une attention particulière portée à la transparence de l'information. Différents contacts ont eu lieu avec la SWDE afin d'obtenir des précisions sur l'évolution des taux, les mesures correctives et la communication aux habitants.

5. SERVICE JEUNESSE

5.1. Coordination extrascolaire (3-12 ans)

La coordination de l'extrascolaire est assurée par l'ASBL Animagique et le Service Jeunesse selon une convention entre l'ASBL et la Ville de GEMBOUX depuis le 31 mai 2003. Celle-ci est renouvelée tacitement chaque année. Ce partenariat prend en charge le développement des missions reprises dans le plan d'actions annuel 2024-2025 :

1. SOS garderies inter-réseaux
2. Edition des brochures extrascolaires en couleurs avant les plages de vacances scolaires
3. Formation des accueillantes extrascolaires à Gembloux
4. Formation d'animateurs et de coordinateurs de centres de vacances en collaboration avec Animagique
5. Formation : Projet en collaboration avec la section agent en éducation du Collège Saint-Guibert
6. Formation : Projet en collaboration avec la section agent en éducation de l'Athénée Royal
7. Coordination d'un stage grand public au Carnaval à Gembloux centre
8. Coordination générale des centres de vacances de l'entité
9. Entretien du service de prêt du matériel extrascolaire
10. Soutien administratif aux opérateurs partenaires et existants
11. Coordination de l'offre extrascolaire à Gembloux
12. Promotion via la brochure extrascolaire et mise en ligne du « Guide Pratique » regroupant l'ensemble des associations qui proposent une offre extrascolaire
13. Développement du pôle communication et diffusion
14. Soutien aux opérateurs à venir et visite proactive aux opérateurs nouveaux
1. Amélioration de la qualité des animations proposées dans les garderies, via l'arrivée de nouveaux partenaires, via la formation du personnel des accueils et la professionnalisation du métier
15. Intégration du monde sportif à la dynamique générale
16. Formation de base et formation continuée des accueillantes extrascolaires et suivi des plans de formation ATL des opérateurs gembloutois

17. Insertion professionnelle et passerelles entre l'enseignement à Gembloux et le secteur de l'accueil
18. Mise en application du Programme CLE 2020-2025
19. Maintien et développement des « p'tits matins » et du « 8h15 » en plaines de vacances
20. Promotion des activités des mercredis après-midi auprès des parents,
21. Pérennisation de la Plaine d'Otton créée à l'été 2021
22. Fonctionnement de la CCA
23. Quelle mobilité l'été ?
24. Organisation d'une formation Bosses et Bobos
25. Renforcement du travail de cohérence entre les plaines de vacances pour l'encadrement et le suivi des stagiaires en formation
26. Réflexion autour de l'inclusion des enfants à besoin spécifiques dans les accueils gembloutois
27. Mise en place d'un cadastre des sentiers, bois et aires de jeux accessibles à Tous en collaboration avec l'Office du Tourisme
28. Accroître la communication sur l'offre d'accueil des 12-16 ans, via une brochure spécifique et l'augmentation de l'offre
29. Développement d'une dynamique entre les partenaires pour des collations plus saines et plus locales dans les accueils
30. Maintien de plaines d'été à Gembloux centre
31. Pérennisation du Conseil Communal des Enfants
32. Organisation d'une journée des accueillant.e.s extrascolaires tous réseaux confondus tous les 2 ans
33. Travailler sur la création de lien, en amont du démarrage des plaines, entre les futurs stagiaires et leurs responsables
34. Mise en place et développement des accords Toltèques dans les accueils gembloutois
35. Création d'une nouvelle plaine de vacances « Petits » à Corroy-le-Château

Plan d'actions 2024-2025 : propositions de nouveaux points (issus du CLE 2025-2030)

36. Sport et Nature : comment développer l'offre ?
37. Quels temps de repos durant les accueils ?
38. Inventaire du matériel de prêt de la Ville
39. Remise en place des malles thématiques

Le 16 mai 2025 a été organisé à GEMBOUX la 6ème journée des accueillant(e)s inter réseaux. La « Journée des accueillantes » s'est tenue à l'Atrium 57 et a réuni près de 150 participantes autour d'ateliers, d'une conférence sur les droits de l'enfant et de moments conviviaux. Réparties en groupes par couleurs, les accueillantes ont participé à divers ateliers sur la gestion des émotions, le jeu libre, l'attitude professionnelle, la relaxation et le sport dans les accueils.

Soutenu par la Ville et le CPAS, l'événement a renforcé la cohésion entre structures, favorisé l'échange de pratiques et valorisé le rôle essentiel des accueillantes.

5.1.1. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA)

GEMBOUX est rentré dans le Décret ATL depuis 2003 et est l'une des 10 premières communes de Wallonie à avoir mis en place une CCA. Cette commission fonctionne au rythme de la mandature communale. Elle a donc dû être renouvelée après les élections d'octobre 2024. Un appel à candidature a été lancé en début 2025 afin de sélectionner et d'élire les nouveaux membres de la CCA. 2025 a été l'année dont les travaux en séance ont porté notamment sur les besoins révélés lors de l'état des lieux et la réflexion sur les objectifs opérationnels à mettre en place dans le cadre du nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance (2025-2030).

5.1.2. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

En vertu du décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, la Commission d'agrément de l'ONE octroie le renouvellement de l'agrément du programme CLE, tous les 5 ans.

Le 17 décembre 2024 le Conseil Communal a approuvé le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (C.L.E.) 2025-2030.

5.2. Les plaines de vacances de l'entité (2,5 – 15 ans) (16 ans et plus pour les animateurs)

5.2.1 Coordonner et uniformiser le fonctionnement des plaines de vacances

Organisation de 3 plaines de vacances durant les vacances de printemps (ex-"Pâques") 2025 :

- LONZEE : du lundi 28 avril au vendredi 09 mai 2025,
- SAUVENIERE : du lundi 28 avril au vendredi 09 mai 2025,
- BOSSIERE : du lundi 28 avril au vendredi 02 mai 2025,

Organisation de 7 plaines de vacances sur l'entité de GEMBOUX durant la période des grandes vacances d'été 2025 à savoir :

- GRAND-LEEZ
- SAUVENIERE
- LONZEE
- GEMBOUX PDH (ANIMAGIQUE)
- BOSSIERE
- CORROY

Plus de 100 animateurs ont encadré le millier d'enfants qui ont fréquenté les plaines d'été (dont beaucoup proviennent du projet réalisé en partenariat avec le Collège Saint-Guibert et celui de l'Athénée Royal).

Les plaines sont indispensables pour un grand nombre de parents. Elles permettent d'occuper les enfants âgés de 2,5 à 15 ans pendant toutes les vacances à un prix démocratique. Les comités des plaines insistent beaucoup sur la qualité de l'encadrement et des animations.

5.2.2 Encourager la formation auprès des jeunes Gembloutois pour maintenir la qualité des services proposés.

Depuis 2010, le service Jeunesse, le Collège Saint-Guibert, l'asbl Animagique et les plaines de vacances de l'entité mènent un vaste projet de formation d'animateurs, dont les objectifs sont :

- Pallier le manque observé dans le programme de base des élèves, qui aborde peu les techniques d'animations ;
- Former des animateurs qui devront effectuer leur stage pratique dans les plaines gembloutoises, agréées par l'ONE ;
- Délivrer un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux jeunes en option agent d'éducation (Renforcer la dynamique de collaboration entre plusieurs acteurs de l'accueil extrascolaire à GEMBOUX ;
- Permettre aux jeunes de se mettre en situations concrètes d'animation et d'encadrement lors de différents événements gembloutois, en dehors des plaines de vacances (ex : « Place aux enfants », « Fête vos jeux », ...).

Ce projet permet notamment :

- aux plaines, de pouvoir compter sur un certain nombre d'animateurs, en cours de formation ;
- aux élèves de sortir de leur dernière année avec un brevet supplémentaire ;
- aux écoles de l'entité d'apporter une plus-value à leur option « agent d'éducation » ;

- à la Ville de GEMBLoux, d'encourager la formation des jeunes afin d'assurer une qualité en pleine de vacances et de proposer des activités bénévoles aux jeunes désireux de mettre en pratique leur théorie, lors d'événements organisés par la Ville ;
- à la Ville de GEMBLoux, de pouvoir compter sur quelques élèves bénévoles dans le cadre des événements qu'elle organise (ex : Place aux enfants) ;
- à l'asbl ANIMAGIQUE, de pouvoir d'office compter sur l'inscription en formation d'une vingtaine de jeunes chaque année.

Depuis 2018 le même projet a été développé avec l'Athénée Royal de Gembloux.

Ces partenariats ont permis de mobiliser des jeunes gembloutois dans le cadre d'événements organisés par la Ville de GEMBLoux : « Fête vos jeux », le 30 novembre 2024, et la journée « Place aux enfants », en tant qu'accompagnateurs, le 18 octobre 2025

Afin de pouvoir créer du lien avec les jeunes étudiants en animation et agent d'éducation, le service Jeunesse participe aussi aux formations « animateurs » en résidentiel en y donnant différents ateliers, aux côtés d'autres formateurs. Celle-ci se déroule chaque année, début janvier, au retour des vacances d'hiver, mais aussi pendant les congés de printemps et d'automne.

5.3. Projets jeunesse, animations et services divers

5.3.1. Chasse aux œufs

La Ville de GEMBLoux, via le service Dynamique urbaine et avec le soutien du Service Jeunesse, a co-organisé la Chasse aux œufs d'or avec l'ASBL COALA, les 19, 20 et 21 avril 2025. L'événement, 100 % participatif, a mobilisé les commerçants et proposé des œufs à trouver en centre-ville, à la gare et dans chaque village.

La Ville a financé les lots principaux (18 œufs d'or) et les 500 lots de consolation, tandis que COALA a assuré la création, la communication et la gestion sur place. Le Service Jeunesse a apporté un soutien opérationnel dans l'organisation et le suivi des activités sur le terrain. Cette initiative a permis de renforcer l'animation jeunesse et commerciale, de favoriser la participation des familles et de promouvoir les commerces locaux.

5.3.2. PLACE AUX ENFANTS

La 28^{ème} édition de « Place aux enfants » a eu lieu le 18 octobre 2025 à GEMBLoux. Cette journée a réuni près de 140 enfants, une trentaine d'accompagnateurs pour veiller à la sécurité des enfants et une vingtaine d'hôtes répartis dans 14 circuits, comprenant 3 à 5 activités.

5.3.2. APPEL À PROJET « SUBSIDE JEUNES » 2025

Le Service Jeunesse a relancé l'appel à projet à destination des jeunes pour la réalisation de leur projet via l'octroi d'un subside. La Ville a retenu les projets suivants, pour un total de 5.000 €.

	Nom du projet	Porteur de projet	Subside attribué
1	Spectacles - Cirque aérien en art de rue (achat d'un tapis de chute neuf)	École de Cirque de GEMBLoux - Groupe Créa	700 €
2	Séjour à Dunkerque à destination de personnes en situation de handicap mental	Collège Saint-Guibert	300 €
3	Festival d'aménagement maison de « véhicules maison » / voyages en Van - 4 ^{ème} édition	Festivian ASBL	250 €
4	Amélioration des infrastructures de l'unité guide gembloutoise - Création de boxes en bois multifonctions (rangements sécurisés du matériel)	Unité guide de GEMBLoux - 31 ^e NAN St François	700 €

5	Projet Solidarité GEMBOUX : prévenir le décrochage scolaire des jeunes de 16 à 25 ans (programme de 9 mois à temps plein)	Imagin'AMO	500 €
6	Projet de co-création avec les jeunes d'événements extérieurs dans les quartiers de la gare et du centre de GEMBOUX, à destination des passants et habitants locaux	Coala ASBL	400 €
7	Accès aux stages culturels pour les jeunes en situation de fragilité et rendre la culture accessible à tous	L'Art de Rien / L'Atelier sorcier / Imagin'AMO / Ecole de Cirque de GEMBOUX	550 €
8	Achat d'une tonnelle « parapluie » afin d'organiser des sorties permettant de faire découvrir la section jeunesse (appel 112, Benjamin secouriste...)	Croix-Rouge de GEMBOUX - Section Jeunesse	700 €
9	Amélioration de l'impact et de la qualité pédagogique des activités de l'Agruche (ex : faire découvrir l'apiculture et le cycle biologique des insectes sociaux aux écoles / jeunes de la commune)	Agruche (Assoc. de fait, affiliée à l'Assoc. Générale des étudiants de la FAC)	700 €
10	Projet « Ma ville et moi » : proposition d'activités libres et mixité active, sorties éducatives extra scolaires en collaboration avec des acteurs locaux	Aurore Blairon - Citoyenne gembloutoise	0 € (pas assez abouti)
11	Saint-Nicolas à SAUVENIERE : distribution de friandises et cadeaux	Vis Tchapias de SAUVENIERE	200 €
		TOTAL	5.000 €

5.3.3. PROGRAMME D'ANIMATION DURANT LES JOURS BLANCS

Dans le cadre des jours blancs, le service Jeunesse encourage les partenaires à proposer un programme d'activités permettant d'occuper et divertir les jeunes durant la période des délibérations. En 2025, une proposition a été développée au sein même de l'Espace communautaire via l'action « Color Days » qui a offert aux élèves de Gembloux la possibilité de venir créer des fresques colorées à la craie dans l'espace public. De nombreuses classes se sont associées à l'initiative de même que des partenaires comme COALA et Imagin'AMO.

5.3.4. CLUBS DES JEUNES ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Le Service Jeunesse permet de faciliter les demandes éventuelles des clubs des jeunes et mouvements de jeunesse. Conseils, prévention des assuétudes, soirées responsables, chartes de bonnes conduites, comité d'accompagnement, subsides, ..., sont autant de questions abordées avec eux.

5.3.5. CONSTITUTION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Le troisième CCE a démarré en septembre 2024. De beaux projets ont été proposés dont l'organisation d'un spectacle à visée caritative. Le 4 juin 2025, les enfants du Conseil Communal des Enfants de Gembloux ont présenté, à l'Atrium 57, leur spectacle solidaire « Le CCE fait son SHOW ! », conçu dans le cadre de leur mandat citoyen. Encadrés par les animatrices de l'ASBL Animagique, ils ont mis en avant leurs talents artistiques tout en sensibilisant le public à la protection de l'environnement. Les bénéfices de la soirée ont été reversés à Natagora, association œuvrant pour la préservation de la biodiversité.

5.3.6. BE AL-COOL, PRÉVENTION PAR LES PAIRS

Le projet de prévention et de réduction des risques Be Al-Cool, soutenu par la Ville de GEMBOUX en partenariat avec Imagin'AMO, a continué de viser l'information et la sensibilisation des jeunes, notamment lors d'événements festifs. En 2024-2025 les activités de prévention lors de soirées à risque se sont maintenues :

- 29 novembre 2024 : Sortie à l'Oméga,
- 16 avril 2025 : Participation aux six heures brouettes,
- 4-5 juin 2025 : Jeux intervillages à Grand-Leez en collaboration avec la MJ de LA BRUYERE
- 26 septembre 2025 : Participation au Wally Gat Rock. Animation de prévention, distribution de préservatifs et bouchons d'oreilles, simulation de conduite avec Excepté Jeunes,

Le soutien financier de la Ville de GEMBLoux a été crucial pour la bonne mise en œuvre de ces actions, couvrant notamment les frais de formation, l'achat de matériel pédagogique et les coûts logistiques.

5.3.7 SERVICE PRÊTS

L'Espace communautaire met régulièrement à disposition du matériel, principalement à vocation extrascolaire, au bénéfice de diverses associations et partenaires, via un système de prêt organisé. En 2025, une opération de tri, de rangement et d'inventaire de ce matériel a permis de constituer une base de données partagée, facilitant la gestion et le suivi des prêts.

5.4. Encourager la pratique sportive en général

La majorité de la coordination des projets sportifs est assurée par l'ASBL GEMBLoux Omnisports (ex : le jogging de GEMBLoux, le mérite sportif, je cours pour ma forme ...). Le service Jeunesse reste néanmoins un relais administratif, facilitant les diverses demandes logistiques nécessaires à la réalisation de ces projets.

5.4.1. PARTICIPATION AU JOGGING ELA INTER-ENTREPRISES

Le service Jeunesse a soutenu la participation des membres du personnel communal au Jogging ELA inter-entreprises, organisé au Parc Créalys aux ISNES, le 19 juin 2025.

Le Collège communal avait en effet marqué accord sur le parrainage du projet de jogging-marche inter-entreprises « *Tous en baskets pour battre la maladie* » par la constitution de maximum 11 équipes de joggeurs ou marcheurs de la Ville, soit un maximum de 33 participants, pour un montant maximal de 825 €.

6. CONCLUSION

L'année écoulée a été marquée par un nouvel élan au sein de l'équipe de l'Espace communautaire. Malgré une réduction temporaire des effectifs au Service Proximité, jusqu'au printemps 2025, l'équipe a poursuivi avec engagement ses missions au service de la cohésion sociale, au bénéfice de tous les publics — des plus jeunes aux aînés.

2025 s'est distinguée par plusieurs temps forts : l'engagement d'un nouveau collègue au sein du Service Proximité, l'ouverture de l'épicerie solidaire « *Chez Tchirou et Piconette* », l'adhésion de la Ville à l'ASBL 13, ainsi que son inscription en tant que « *Ville Amie des Aînés* » (VADA) auprès de l'OMS. L'année a également vu la concrétisation de projets innovants tels que celui sur la « *qualité de l'air à GEMBLoux* », le projet « *C'est ici que je vis* » et l'organisation de la première édition des « *Color Days* », un événement participatif ayant rassemblé habitants, écoles et associations autour de la créativité et du vivre-ensemble. En outre, les appels à projets « *Cohésion sociale et culturelle* » et « *Subside jeune* » ont contribué, comme chaque année, à soutenir la vitalité du tissu associatif gembloutois.

La diversité des projets et l'écoute attentive des besoins des citoyens, citoyennes et des partenaires demeurent une force majeure du service. Les espaces de dialogue et de concertation portés par l'équipe favorisent la participation active des acteurs sociaux, institutionnels et associatifs, tout en maintenant un lien étroit avec l'autorité communale. Ce travail de facilitation, exigeant et continu, permet d'aborder collectivement des enjeux sociaux complexes en s'appuyant sur les ressources locales.

Enfin, il convient de souligner la charge de travail particulièrement conséquente liée à la mise en œuvre et au suivi des nombreuses actions et événements menés par l'Espace communautaire. La diversité des

projets, si elle constitue une réelle richesse favorisant la complémentarité des approches, implique également une gestion parfois compliquée des priorités et des ressources, les thématiques abordées étant parfois éloignées les unes des autres.

Dans ce contexte, le soutien apporté par les autres services communaux en matière de communication, de logistique et d'organisation s'avère essentiel et est vivement salué. Le renfort ponctuel de stagiaires ainsi que de travailleurs mobilisés via l'ALE contribue également à alléger la charge des agents et à garantir la continuité ainsi que la qualité des actions menées sur le terrain. Il convient également de souligner le travail partenarial réalisé au quotidien avec les associations, qui rend possible la mise en œuvre de nombreuses initiatives.

Pour l'année à venir, l'équipe poursuivra ses missions avec la volonté de faire simple, faire ensemble et mutualiser les efforts, afin de maintenir la cohérence et l'efficacité des actions menées au sein de l'Espace communautaire.

« Quand on fait ce qu'on peut, on fait ce qu'on doit » (Madeleine de Scudéry).



23. Communication – Relations extérieures

PST - Objectif stratégique 5 – Mobiliser nos ressources internes

Objectif opérationnel 5.1 Moderniser nos modes de gestion et de communication



- Accentuer le développement de la communication interne par notre Intranet

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Florence POOT, Chargée de communication et des Relations extérieures
Monsieur Christophe DE BOOSE, Chargé de communication digitale- Webmaster

2. MISSIONS

Le principal objectif consiste à assurer la communication de la Ville et la diffusion d'informations pertinentes, tant vers les citoyens qu'en interne, tout en développant une culture propre.

Aussi, en étroite collaboration avec tous les services communaux, les agents du service assurent la promotion des missions et des activités organisées par la Ville (visibilité sur le web et les réseaux sociaux, contacts avec la presse, gestion du Bulletin communal, envoi des nouvelles communales, préparation de supports graphiques, ...).

La gestion du protocole lors des manifestations publiques et patriotiques constitue également une mission importante.

3. ÉVÉNEMENTS

3.1. Manifestations patriotiques

Tout au long de l'année, des contacts privilégiés ont lieu avec les associations patriotiques gembloutoises. La gestion protocolaire des cérémonies reprises ci-dessous est assurée par le service.

Février	Commémoration de la mort du Roi Albert 1 ^{er}
Mai	Commémoration de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale Bataille de GEMBLOUX
Juillet	Célébration de la Fête nationale
Septembre	Cérémonies d'hommage à Arsène DEBAENE (SAUVENIÈRE), Émile MARTIN (GRAND-LEEZ), aux fusillés de GRAND-MANIL et de GRAND-LEEZ Manifestation officielle dans le cadre des Fêtes de Wallonie à GEMBLOUX
Novembre	Relais Sacré Cérémonies commémoratives de l'Armistice à GEMBLOUX

3.2. Accueil des nouveaux habitants

Il tient à cœur à la Ville de GEMBLOUX d'accueillir ses nouveaux habitants lors d'une cérémonie qui leur est dédiée. Les personnes nouvellement arrivées (emménagement compris entre 16 juillet 2024 et le 30 juin 2025) sont invitées, le temps d'une après-midi, à rencontrer les mandataires politiques locaux et à découvrir différents aspects de la ville de GEMBLOUX (commerces, services, géographie du territoire, etc.).

L'édition 2025 a eu lieu le samedi 13 septembre 2025 à l'Atrium 57 et a réuni une centaine de personnes (un peu plus de 700 foyers étaient invités).

Pour l'occasion, un « Welcome Pack » revisité leur a été remis. Le but : moins de papiers pour minimiser le gaspillage et un contenu plus qualitatif. A cette fin, des tote-bags en tissus estampillés du logo de la Ville de GEMBLOUX ont été réalisés. Les commerçants et services communaux ont été invités à y placer des goodies. Les flyers et autres publicités étaient placés sur une table et proposés en libre-service. Le surplus a été rendu après la cérémonie à chaque commerçant/service.

Afin de dynamiser cet événement, il a également été décidé de faire appel à divers partenaires de la Ville de Gembloux afin qu'ils tiennent un stand et aient l'opportunité de présenter leurs activités aux nouveaux citoyens. Ont répondu présents à cette invitation : l'Académie Victor de Becker, la Maison Croix-Rouge, l'asbl COALA, le CPAS, le PCS, le service Proximité et le CCCA.

Cette nouvelle formule a rencontré un bel enthousiasme, tant du point de vue des nouveaux habitants qui se sont rendus à la cérémonie, que du point de vue des partenaires et commerçants.

3.3. Mises à l'honneur

Couples jubilaires

En 2025, 109 couples ont fêté leur 70^e, 65^e, 60^e ou 50^e anniversaire de mariage sur le territoire gembloutois. 44 couples ont participé à la cérémonie en leur honneur le 11 octobre. Celle-ci a eu exceptionnellement lieu au Domaine de Lonzée, le Foyer communal étant en reconstruction, et a rassemblé entre 350 et 400 participants. Un seul couple a souhaité une visite à domicile.

Centenaires

En 2025, six centenaires ont été fêtés par la Ville (et un septième fêtera son anniversaire au mois de décembre). On en compte désormais **8** sur le territoire (9 en décembre).

3.4. Collaborations diverses

Tout au long de l'année, le service collabore avec les autres services de la Ville mais aussi avec certains partenaires pour l'organisation et la promotion de divers projets et initiatives (affiches, relais presse et réseaux, ...). Citons notamment : information sur les travaux, initiatives de la bibliothèque, activités de l'Académie Victor de BECKER, Schéma communal de Développement commercial, initiatives des Service Energie et Environnement, divers projets du CPAS ou de Visit GEMBLOUX, Eté solidaire, primes diverses, projets pédagogiques des écoles communales, ...

En 2025, plusieurs initiatives ou projets ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu et plus spécifique au niveau des campagnes de communication : Wally En Fête, « PRIZME entre en gare – Créations sonores » (porté par le Service Culture), Budget participatif, etc.

Le Service reste très attentif aux nouvelles techniques de communication et de nouvelles pistes communicationnelles continuent d'être proposées (vidéo, spot radio, élaboration de nouveaux visuels créatifs...).

4. JUMELAGES

Fonctionnement des comités

L'ASBL Comité des Jumelages fonctionne, certes grâce à un subside de la Ville, mais aussi par le travail des bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts (organisation de repas, stand braderie, concerts, concours de cartes, ...) pour veiller à obtenir les moyens financiers nécessaires à la bonne réalisation de tous leurs projets d'échanges.

Une délégation gembloutoise se rendra à la San Martin en novembre et une autre participera à la Saint-Nicolas à Epinal en décembre.

Le service assure également un relais communicationnel et administratif des initiatives qui ont pu avoir lieu (stand de la braderie, souper, tournoi de cartes, etc.).

5. COMMUNICATION

5.1. Site internet

Le site internet communal fait l'objet d'actualisations quotidiennes de données et de mises en ligne (actualités, événements, informations pratiques à destination des citoyens). Un travail de refonte et d'harmonisation a été entamé fin 2023 afin de préparer la transition vers une nouvelle version, plus moderne, intuitive et adaptée à tous les supports.

Cette nouvelle plateforme a été mise en ligne le **9 janvier 2025**. Elle offre désormais une navigation simplifiée, un design renouvelé et des fonctionnalités enrichies, afin d'améliorer l'accès à l'information et de renforcer la communication avec les citoyens.

Parmi les principales évolutions :

- une interface claire et épurée facilitant la recherche d'informations ;
- des accès rapides vers les démarches les plus consultées (horaires, travaux, primes, etc.) ;
- une compatibilité optimale sur tous les supports (smartphone, tablette, ordinateur).

Le site est actualisé en continu, notamment à travers les rubriques « Actualités » et « Agenda », qui permettent de relayer les événements locaux et les informations utiles à la population.

Ce projet, pensé comme une plateforme évolutive, continuera de s'enrichir progressivement afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Formulaires en ligne

Les questions « en ligne », les demandes de documents et de publications d'événements rencontrent un franc succès et font l'objet de suivis et réponses systématiques et personnalisées.

En place depuis la crise sanitaire, ces formulaires sont devenus un des outils prioritaires de communication du citoyen avec la Ville.

Le nombre de demandes via le lien « poser une question » reste un outil très utilisé mais en baisse durant cette année 2025. Une tendance déjà observée l'an dernier. 1061 demandes ont ainsi été formulées entre le 28 octobre 2024 et le 5 novembre 2024 contre 1295 l'année dernière.

Les campagnes telles que les récoltes de branchages, les dératisations et les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public occupent une part importante dans le total. La tendance à la baisse peut, ici, s'expliquer par la mise en place du nouveau site, largement revu, épuré et plus clair que le précédent. Le critère de nouveauté mais aussi la réorganisation permet de trouver les informations plus simplement.

Pour ce qui concerne les demandes via le lien « agenda », on dénombre 140 demandes pour la période entre le 28 octobre 2024 et le 5 novembre 2025, contre 119 en 2024.

Statistiques

Les statistiques sont obtenues par l'outil d'analyse statistique, directement relié au nouveau site. Précédemment, les données étaient collectées via Google Analytics.

Fréquentation du site

Pour la période que couvre le présent rapport d'activité, le site internet a compté près de 160.000 utilisateurs (+- 29000 sur l'ancien site entre le 28 octobre 2024 et le 9 janvier 2025 et 129 517 sur le nouveau site, en ligne depuis le 9 janvier 2025) contre 151.586 utilisateurs l'an dernier.

Le nombre de sessions (visites sur le site Internet) ne peut plus être directement suivi depuis le changement de version de Google Analytics en juin 2023. En 2023, le site avait enregistré 322.000 sessions, correspondant à un ratio de 2,01 sessions par utilisateur. Depuis le lancement du nouveau site le 9 janvier, ce ratio est passé à 3,07, traduisant une augmentation significative du nombre de sessions par utilisateur.

Depuis son lancement, le site a enregistré 446.382 pages vues. En y ajoutant les ±143.000 pages vues de l'ancien site sur les trois derniers mois d'activité, le total cumulé atteint environ 589.382 pages vues, contre 575.505 pages vues en 2024. Le nombre estimé de sessions pour le nouveau site depuis le 9 janvier se situe autour de 491.200, soit une nette progression par rapport à l'année précédente (+- 322000).

En moyenne, 1500 pages sont consultées quotidiennement, avec des pics de consultation atteints lors de certains événements comme la braderie, le marché des créateurs et artisans du Wally en Fête.

Les pages les plus vues restent la page d'accueil, la page du service population, les actualités. Les pages sur le calendrier des collectes de déchets et d'accès aux services communaux restent bien classées. La page d'accueil de la Bibliothèque se classe 6e. Les pages consacrées aux gros événements de l'année ont aussi très bien fonctionné, la 53e édition de la braderie reste dans la top 10, à la 9e place.

Le top 10 des pages :

1. La page d'accueil
2. Les horaires et contacts
3. Le service Population
4. Le calendrier des collectes de déchets
5. Les recrutements en cours
6. La bibliothèque
7. L'agenda général
8. Les actualités générales
9. La page sur la 53e braderie de Gembloux
10. La page Urbanisme

Types de connexions au site internet

Il apparaît que de plus en plus de citoyens utilisent leur téléphone portable pour se connecter au site internet de la Ville. Nous continuons dès lors à veiller à avoir un site « responsive » :

Téléphone portable : 70 % (73,2% 2023) ;
Ordinateur : 29 % (25 % en 2023) ;
Tablette : 1 % (2 % en 2023).

5.2. E-Guichet

L'eGuichet permet de solliciter des documents depuis le site internet de la Ville 24h/24 et 7j/7. L'avantage est la simplicité et la rapidité avec laquelle les documents officiels sont disponibles. En effet, les documents sollicités via le Registre National, la Banque de données des Actes de l'État Civil (BAEC) ou le Casier judiciaire central sont délivrés numériquement instantanément. L'eGuichet est facilement consultable par le biais de différents supports. Grâce à son Responsive Web Design, l'interface s'adapte parfaitement à l'ordinateur, au portable, à la tablette ou au smartphone. Il est aussi accessible via l'application gratuite eGuichet Mobile depuis le Google Play Store ou l'Apple Store. En 2024, l'eGuichet a enregistré la commande de 3134 documents au Service Population et 1681 demandes au niveau des casiers judiciaires. On note également 610 demandes de changement d'adresse. L'ancien eGuichet avait été mis en place en octobre 2019 et permet toujours de signaler au Service Travaux un problème avec l'état de la route, un avaloir ou un égout. Ce canal est complété par l'application Fixmystreet utilisée par la Ville. 110 interventions ont été comptabilisées via l'eGuichet et 287 via Fixmystreet sur l'année 2025.

5.3. Intranet

Le 12 juin 2025, la Ville a lancé son Intranet interne (via Sharepoint) conçu comme un outil de communication interne et de travail collaboratif. Cette plateforme centralise, en un espace sécurisé, les informations essentielles, les documents de référence et l'accès aux différentes applications utilisées quotidiennement (IDTech, IA.Délib, eCourrier, etc.). L'Intranet propose plusieurs rubriques structurées : actualités et agenda pour suivre les annonces et événements, petites annonces pour partager offres et demandes, annuaire du personnel pour identifier rapidement les membres de l'administration, documentation pour accéder aux formulaires, règlements et procédures, ainsi que des photos d'événements internes. La Newsletter interne Le Mot de la Maison complète cet outil en relayant les informations importantes et les temps forts. L'Intranet est conçu pour évoluer selon les besoins des services, avec notamment la mise en place d'une boîte à suggestions permettant à chacun de contribuer à son amélioration.

5.4. Photos

Le service dispose et centralise de nombreuses photos. Le stock continue d'être alimenté et géré au quotidien. Les services communaux, régulièrement sollicités, contribuent également à alimenter le dossier « images » grâce à leur présence sur le terrain, lorsque la présence du service Communication n'est pas requise. Grâce aux banques d'images « Freepik » et « Canva » auxquelles le service s'est abonné, de nombreuses illustrations libres de droit sont téléchargées et également utiles à la conception d'affiches, de visuels spécifiques, de publications sur les réseaux... Quelques logiciels libres de droit et un nouvel abonnement au site Canva sont également utiles pour la retouche des photos ou la création de visuels originaux (affiches, brochure, invitations, banner réseaux sociaux...).

5.5. Bulletin communal

Le Bulletin communal « Au pays de Gembloux », publié six fois par an depuis 2018 (janvier, mars, mai, juin, septembre et novembre) reste un moyen de communication efficace et très apprécié des citoyens.

Pour chaque édition, un relais est fait sur les réseaux sociaux et/ou sur le site internet, pointant le sommaire ou certains articles. Cette plus grande transversalité des supports reste un point d'attention important pour une meilleure communication vers les citoyens.

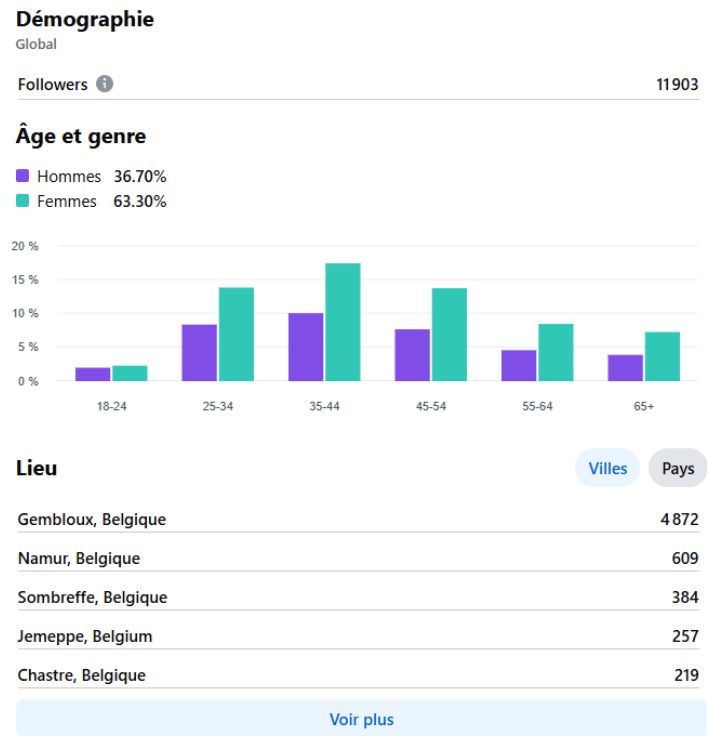
Depuis le début de l'année 2025 et suite à une réflexion au sein du service Communication, le Bulletin communal a bénéficié de quelques changements afin de le rendre plus dynamique et agréable à lire : un papier mat, plus de couleurs, des dispositions de textes et de photos différentes, une couverture plus épurée, une police d'écriture plus ronde, etc.

Les bulletins de l'année 2026 seront dans la même lignée que ceux de 2025. La démarche entamée afin de le faire évoluer vers un design plus moderne reste ouverte à de nouveaux changements.

5.6. Réseaux sociaux

Facebook

Depuis sa mise en ligne en novembre 2013, « GEMBLoux (page officielle) » compte 12000 abonnés (11903) contre 9800 fin 2024 et 9100 fans fin 2023. Un total en nette augmentation. La page vit et se partage tout au long de l'année, avec un côté « en direct » intéressant qui continue d'être exploité, avec photos et vidéos partagées en temps réel. Les « stories » ou « réels », très populaires, sont régulièrement publiés sur les différents profils.



D'autres pages Facebook sont liées à la Ville : GEMBLoux-Enfance : plus de 1100 fans, BIBLOUX : 1500 abonnés (1400 en 2024), GEMBLoux-Jeune : 853 abonnés (832 fin 2024), GEMBLoux Aînés : 844 abonnés (724 fin 2024), Carnaval de GEMBLoux : 1443 abonnés (1400 fin 2024), Prizme GEMBLoux : 1250 abonnés (1200 fans fin 2024), « Caravane, le Réseau qui Roule » : 790 abonnés (780 en 2024) et « Académie Victor De Becker » 562 abonnés (516 fin 2024).

Cette démarche vers un autre public-cible continue de remporter un franc succès (commentaires de citoyens, partages d'informations, dynamisme, ...). En 2024, les partenaires principaux de la Ville (ASBL GEMBLoux Omnisport, ATRIUM57, CPAS, Visit GEMBLoux , etc.) ont continué de faire appel au service Communication pour le relais de leurs initiatives et événements sur les réseaux sociaux. Ils marquent avec appui le pic de personnes touchées lors des partages relayés par le service et soulignent son réseautage très efficace, aujourd'hui fort de 11 ans d'existence et d'expérience.

Instagram

Créé en mars 2019, le compte Instagram « villedegembloux » compte 1977 abonnés (1763 abonnés fin 2024). Il permet une vision plus esthétique de GEMBLoux dans son ensemble et accentue l'effet « proximité » et « transparence » de l'Administration communale. Il touche un public plus jeune en moyenne. Une page liée directement aux Fêtes de Wallonie de Gembloux « Wallyenfête » a également vu le jour en août 2025.

LinkedIn

Créé début 2020, le compte LinkedIn, réseau à vocation essentiellement professionnelle, aux publications plutôt "corporate" telles que les offres de recrutement ou des relais de grands projets (mobilité, dynamique urbaine, labels...) poursuit son développement. La page compte 1018 abonnés (945 fin 2024).

YouTube

La Ville possède également un compte « YouTube » (utile pour le partage de vidéos ou autres séances du Conseil communal). Pour chaque réseau, de nouveaux types de publications sont proposés et rencontrent un certain succès (anecdotes sur GEMBLOUX, lieux remarquables, ouverture de commerces, événements, notoriété de GEMBLOUX...). Depuis l'adoption du nouvel ROI du Conseil communal, en date du 16 septembre 2025, les séances publiques sont désormais accessibles au public pour une durée d'un an via la chaîne YouTube et un relais direct sur le site Internet de la Ville.

5.7. Intelligence artificielle

Les agents du service ont suivi 2 formations en rapport avec le développement des applications d'Intelligence Artificielle (IA). Les outils proposés seront analysés pour être utilisés dans le cadre de certaines missions telles que le graphisme, la simplification de document, la réalisation de vidéos, de chansons, etc.

Les formations leur ont permis de mesurer la puissance de ces outils émergents mais également d'être conscientisés sur l'importance de garder la maîtrise de ceux-ci.

5.8. Presse

La Ville poursuit ses publications via le VLAN, à raison d'une page par mois. C'est l'occasion pour GEMBLOUX de rayonner dans un territoire plus large (édition NAMUR-GEMBLOUX).

Régulièrement, des communiqués de presse sont envoyés aux nombreux contacts-presse.

Lors de plus grands événements ou d'initiatives importantes, une conférence de presse peut être organisée par le service.



24. Culture

PST - Objectif stratégique 10 – Conforter le vivre ensemble

Objectif opérationnel 10.1 Soutenir la vie locale



- Accroître le rayonnement de la Ville par l'organisation ou le soutien à des activités fédératrices

PST - Objectif stratégique 10 – Conforter le vivre ensemble

Objectif opérationnel 10.2 Faire rayonner la culture pour tous



- Poursuite des actions culturelles favorisant les liens entre les publics

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Adeline TENRET

Madame Arabella MOULINASSE

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

- Soutenir, en bonne collaboration avec les partenaires locaux, le développement culturel, artistique et patrimonial,
- Concevoir, organiser et développer des animations socioculturelles, d'insertion et/ou de prévention, d'éducation permanente à l'attention d'un public varié dans le respect des objectifs définis par les orientations stratégiques communales,
- Créer des synergies entre la Ville et les différents partenaires.

3. PROJETS - ÉVÉNEMENTS

3.1. PRIZME, PROJET D'ART URBAIN

3.1.1. RÉALISATIONS

Le projet d'art urbain PRIZME, initié en 2018, a pour mission d'embellir, de métamorphoser et de dynamiser des espaces publics tout en contribuant à la mise en valeur de certains endroits-clés de GEMBLOUX.

Au-delà de son caractère artistique, il est destiné à créer du lien entre les occupants des lieux concernés, entre les artistes, les intervenants et les citoyens.

Deux nouveaux projets sont en phase de construction en 2025 :

3.1.1.1. Fresque artistique et participative à l'école communale de SAUVENIÈRE

Pour la seconde fois, PRIZME se déploiera au-delà du centre urbain, en milieu scolaire.

Suite à un appel à candidatures lancé aux artistes et aux collectifs, en concertation avec la direction et les enseignantes de l'école, la Ville de GEMBLoux a engagé Sébastien LIMBOURG, un street-artiste de la région, pour réaliser une fresque murale et avant cela, mener des ateliers dans toutes les classes de l'école communale de SAUVENIÈRE.

Les ateliers sont prévus au printemps 2026 et la fresque sera réalisée pour l'inauguration qui se tiendra lors de la fête de l'école, le week-end du 15 mai de cette même année.

3.1.1.2. PRIZME : nouveau projet citoyen sur la thématique de la résilience et de l'"art qui répare"

En 2025, le comité PRIZME a poursuivi ses réflexions autour d'un nouveau projet artistique participatif centré sur la thématique de l'art qui répare et l'art qui soigne, mettant en lumière les bienfaits de la création artistique sur la santé mentale et la résilience.

Plusieurs partenaires de PRIZME – Imagin'Amo, Bibloux, Atelier Sorcier, Groupe Alpha Gembloux, École de cirque, Coala, Exit11 – se sont associés au projet, désireux d'impliquer leurs publics dans cette démarche collective.

L'artiste Stéphane GEORIS alias Timotéo SERGOÏ, poète et plasticien, a été retenu pour accompagner six groupes de participants à travers :

- des ateliers de linogravure et poésie,
- la collecte et la mise en forme de mots sur différents supports,
- des interventions dans l'espace public pour présenter et partager les créations.

Les productions, majoritairement éphémères, seront complétées par des bâches et une fresque pérenne, témoignant du travail réalisé.

Ce projet mobilisera de nombreux participants d'âges et d'horizons variés, favorisant une appropriation sensible et positive de l'espace public. Par son approche mêlant arts plastiques, écriture et poésie, il constitue une démarche artistique innovante et fédératrice, contribuant à renforcer la participation citoyenne et la cohésion sociale dans un contexte socioculturel parfois fragilisé.

3.1.2. BALADES GUIDÉES

Entre la fin d'année 2024 et celle de 2025, 6 balades guidées PRIZME ont été organisées par le service Culture qui a accueilli un groupe de l'asbl Le Ressort, un groupe de l'école spécialisée E.E.S.P., deux classes de 6^{ème} secondaire du Collège Saint-Guibert et un groupe de jeunes dans le cadre de l'opération « Place aux Enfants ».

3.2. RENCONTRE DES ARTISTES GEMBLOUTOIS

La 37^e Rencontre des artistes gembloutois s'est exceptionnellement tenue en 2025 à la Faculté Agro-Bio Tech, en raison du chantier de reconstruction du Foyer communal, lieu habituel de l'événement.

Cette nouvelle collaboration avec la Faculté universitaire a constitué une opportunité valorisante pour la Ville de GEMBLoux, tant par le cadre patrimonial exceptionnel du site que par les échanges fructueux entretenus entre les deux institutions.

L'exposition, organisée du 29 mars au 6 avril 2025, a rassemblé plus de 80 artistes et présenté environ 300 œuvres réparties dans des espaces emblématiques tels que le rez-de-chaussée du Palais abbatial, les couloirs du cloître et le parc intérieur.

Il a connu un franc succès avec quelque 1200 visiteurs qui se sont rendus à cette exposition de peintures, aquarelles, dessins, gravures, photographies, sculptures, bijoux, vitrail...

Pour rappel, les objectifs de cette activité sont de :

- valoriser les talents artistiques locaux, y compris des associations, artistes amateurs ou professionnels, de tout âge à partir de 8 ans ;
- découvrir des techniques artistiques et des styles variés (peinture, sculpture, aquarelle, dessin, gravure, pastel, fusain, photographie, création de bijoux, vitrail...) ;
- permettre la rencontre entre artistes, entre artistes et visiteurs ;
- vivre des moments rassembleurs, conviviaux, de découvertes plastiques et musicales.

Au programme de cette édition, une exposition et des animations :

- un concert presté par le duo piano-guitare issu du groupe CHERRY JAZZ BAND lors de la soirée du vernissage ;
- deux visites guidées du site de l'ancienne Abbaye par VISIT GEMBOUX, le dimanche 30 mars pour le tout public ;
- deux visites guidées du site de l'ancienne Abbaye par VISIT GEMBOUX, le mardi 1^{er} et le jeudi 3 avril pour des associations gembloutoises via le service Cohésion sociale ;
- "l'après-midi à l'ambiance montmartroise", le dimanche 6 avril avec :
 - des démonstrations de savoir-faire proposées par certains exposants,
 - des ateliers artistiques et participatifs à destination du public jeune et moins jeune menés soit par des exposants, soit par des artistes plasticiens professionnels,
 - un atelier participatif organisé pour l'occasion, plus précisément d'initiation à la technique du vitrail qui a permis la création d'une œuvre collective,
 - un caricaturiste qui tira le portrait des visiteurs. ses,
 - une ambiance musicale de circonstance amenée par une musicienne professionnelle chant-accordéon, Raquel GIGOT qui déambula dans les différents espaces d'exposition,
 - deux balades contées proposées par la Maison du Conte de NAMUR;
- la remise des prix en clôture de l'événement.

3.3. WALLY EN FÊTE

3.3.1 Programme

Traditionnellement, les Fêtes de Wallonie désormais connues sous le nom de « Wally en fête » sont organisées le 4^e week-end de septembre, cette année du 26 au 29 septembre.

- Au programme : la 27^{ème} édition du Wally Gat Rock, le vendredi soir sur l'Esplanade ;
- le Wally Curiosity avec ses artistes, ses spectacles de rue et ses animations durant toute l'après-midi sur la Place de l'Orneau et la Rue Notre-Dame ainsi que la 2^{ème} édition d'une brocante spéciale « art, musique, littérature » sur la Place de l'Hôtel de Ville.
C'est le spectacle musical et participatif « Feu ! » qui clôtura cette journée à l'Espace Senghor de la Faculté Agro-Bio Tech ;
- la Cérémonie officielle du dimanche avec sa Messe en wallon ;
- la Fête foraine du vendredi au lundi soir dans le haut de la Ville ;
- le Goûter des Aînés organisé au Centre sportif de l'Orneau, le mardi 23 septembre.

Depuis 2024, la cérémonie des couples jubilaires et l'accueil des nouveaux habitants sont programmés hors week-end des Fêtes de Wallonie.

3.3.2. Bilan 2025

L'édition 2025 du Wally en fête a été un grand succès, avec une programmation riche et variée tout au long de ce dernier week-end de septembre. L'ambiance conviviale et chaleureuse a rassemblé un public nombreux, venu de GEMBLOUX et de toute la Wallonie, certains groupes et artistes attirant leurs propres spectateurs.

L'événement a pleinement atteint ses objectifs :

- proposer un moment rassembleur en début de saison culturelle ;
- offrir des concerts et spectacles gratuits pour tous les publics (jeunes, familles, adultes) ;
- renforcer les partenariats locaux et la collaboration avec les acteurs du territoire ;
- animer le centre-ville de GEMBLOUX ;
- célébrer la Wallonie, le folklore et les traditions locales.

Cette manifestation récurrente constitue une vitrine culturelle majeure pour la Ville de GEMBLOUX, et le public commence désormais à retenir la période pour y participer chaque année. L'édition 2025 a attiré des milliers de visiteurs, confirmant son rôle fédérateur et son rayonnement au-delà de la ville.

3.4. EXPOSITIONS AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

Le Service Culture invite, depuis quelques années déjà, des associations locales ou d'autres citoyens à partager leurs réalisations dans l'atrium de l'Hôtel de Ville. Une manière de faire découvrir de belles créations mais également de valoriser des initiatives locales sur des thématiques particulières.

En 2025, les 8 expositions suivantes ont pu être vues :

- « PRIZME, les fresques de la gare », des photographies prises par Philippe JEHOTTE.
- « Plusieurs regards au féminin » avec les artistes Evelyne TOUSSAINT, Valérie DALLEUR, Arabella MOULINASSE qui ont présentés une série de peintures, dessins, fusains, pastels, terre et autres expressions artistiques.
- « Regards & ressentis », photographies et témoignages par des femmes du Groupe Alpha Gembloux.
- Exposition sur Félix SELLIER, célèbre cycliste gembloutois, présentée par le CRAHG.
- Créations réalisées par des résidents de la Maison de repos « La Charmille ».
- Série de photographies présentée par plusieurs membres du Club Agrophot.
- Exposition photographique de deux lauréats de la 37^{ème} édition de la Rencontre des artistes gembloutois.
- Exposition itinérante présentée par l'Asbl « Ami, entends-tu ? » en lien à la journée internationale des Droits de l'enfant.

4. COLLABORATIONS

Plusieurs collaborations ont existé en 2025, parmi celle-ci :

- balade guidée PRIZME dans le cadre de l'Opération « Place aux Enfants » ;
- participation au Développement de la Lecture en tant que membre du comité.



25. Bibliothèque locale

PST - Objectif stratégique 10 – Conforter le vivre ensemble

Objectif opérationnel 10.2 Faire rayonner la culture pour tous



- Confirmation de la bibliothèque en tant que lieu de rencontres et d'échanges culturels

INTRODUCTION

Le Réseau BIBLOUX, constitué de la Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP et de la Bibliothèque communale de BOSSIÈRE, est reconnu par la Fédération WALLONIE-BRUXELLES comme bibliothèque locale (catégorie 1), avec une subvention emploi pour 5 ETP (répartie moitié/moitié entre les 2 PO), correspondant à la taille du territoire (+ de 25000 habitants).

1. PRÉSENTATION

1.1. Composition de l'équipe

Madame Cécile DE WANDELER, coordinatrice
Madame Fabienne BROES
Monsieur John-Éric DUJARDIN
Madame Mélanie DUVINAGE
Madame Léa GRAVE
Madame Anne SORÉE
Madame Noëlle YERNAUX

L'équipe est composée de 7 personnes correspondant à 6,3 équivalents temps plein. Une quinzaine de bénévoles participent activement à la réalisation des missions de la bibliothèque : rangement, équipement des ouvrages, accueil des classes, prêt au public, prêt-à-domicile, animation d'un club de lecture, ...

1.2. Heures d'ouverture

Bibliothèque ANDRÉ HENIN – ANDRÉE SODENKAMP

Lundi	: 14h–18 h
Mardi	: 14h30–18h30
Mercredi	: 13h–18 h
Jeudi	: Fermé
Vendredi	: 9h–14 h
Samedi	: 9h–13 h

Bibliothèque de BOSSIÈRE : Jeudi de 14h à 18h30

Les bibliothèques ont été fermées durant :

- les fêtes de fin d'année du mardi 24 décembre 2024 au jeudi 26 décembre 2024 inclus et du mardi 31 décembre 2024 au mercredi 1^{er} janvier 2025 inclus ;
- les congés scolaires d'été du 21 juillet au 9 août 2025 inclus. Un horaire d'été a également été mis en place en juillet et en août, en tenant compte du nouveau calendrier scolaire.

2. NOMBRE DE PRÊTS

Du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 :

Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP :	98.037
Bibliothèque communale de Bossière :	<u>2.371</u>
	100.408

Le nombre de prêts annuel a dépassé la barre des 100 000 prêts annuels, malgré une baisse à Bossière. La collection a été enrichie de 1.950 nouveaux livres.

3. NOMBRE DE LECTEURS

Du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 :

Nombre de lecteurs actifs sur la période :	2.677
Nombre de nouvelles inscriptions sur la période :	520

Le nombre de lecteurs actifs est toujours en hausse (+111) même si le nombre de nouveaux lecteurs a diminué (-168) par rapport aux années précédentes (fidélisation des lecteurs, impact des travaux en cours, alors que le nombre de lecteurs actifs a bien augmenté entre 2024 et 2025 (+111), ce qui pourrait traduire une fidélisation des lecteurs existants.

4. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE RÉSEAU BIBLOUX

Animations régulières à destination de la jeunesse :

- **« Petits contes pour petits biberons »** : un samedi matin par mois, contes et comptines pour les tout-petits (enfants de 0 à 3 ans).
- **« Les petits 4 heures »** : heure du conte pour enfants de 4 à 10 ans, le mercredi après-midi, 8 fois par an.
- **Animations destinées aux classes** : en 2024-2025, les animations scolaires ont été très nombreuses et plus axées sur les classes de maternelles qui reçoivent moins de propositions d'activités culturelles que le niveau primaire. Une deuxième école (EC MAZY) a démarré le projet des « Petits Ambassadeurs du Livre », dans lequel les enfants de fin de primaire sont formés pour lire des histoires aux classes maternelles, une fois par semaine. Le programme d'animations scolaire 2025-2026 propose ses animations incontournables et a ajouté une activité de rallye lecture en lien avec l'école du dehors (thème nature et environnement) et une animation sur la diversité dans les albums jeunesse (kit Mixte tes idées).

Opération du secteur de la lecture publique :

- **Lisez-vous le belge** : le jeudi 21 novembre 2024, rencontre d'autrices belges (Sophie Vandevuegle et Anne-Sophie Kalbfleisch), avec la librairie Antigone.
- **Soirée « Un doudou, un livre et au lit »** : le vendredi 20 décembre 2024, animations autour des doudous : lecture de contes, ateliers créatifs et distribution de friandises.
- **Printemps des bibliothèques** : le vendredi 16 mai 2025, accueil d'un escape game et animation jeux autour des énigmes et des mystères. L'escape game a été réalisé par 28 équipes.
- **Musical** : mercredi 24 septembre 2025, concert en bibliothèque de François Bijou, en collaboration avec la Médiathèque Nouvelle et la Province de Namur.

Services :

- **Prêt interbibliothèques** : les lecteurs peuvent demander des livres venant d'autres bibliothèques de la Fédération WALLONIE-BRUXELLES. En moyenne, la bibliothèque demande 800 livres pour ses usagers et en envoie 200 aux autres bibliothèques.
- **Prêt à domicile** : un bibliothécaire et deux bénévoles apportent régulièrement des livres à des personnes (22 inscrits) ne pouvant plus se déplacer, soit chez eux, soit en maisons de repos.

Activités menées dans le cadre de partenariats sur le territoire :

- **Carnet d'artiste**, septembre 2024 à juin 2025 : en partenariat avec le Centre culturel Atrium57 et le CEC Atelier sorcier, la bibliothèque participe à un projet de découverte et expérimentation artistique en plusieurs séances dans la philosophie du PECA : 16 classes (maternelle, primaire et secondaire) se familiarisent avec les livres d'art et jouent avec l'histoire de l'art autour de thèmes tels que le ciel, l'enfance, le noir ou encore la place des femmes dans l'art.
- **Soutien scolaire** : depuis mai 2025, à l'initiative d'Imagin'AMO, de Coala asbl et d'Objectif Emploi, une école de devoirs pour les ados (11-15 ans) a pris ses quartiers à la bibliothèque, 3 jours par semaine et accueille entre 10 et 18 jeunes.
- **Projet « Rencontre autour d'un livre »** : en partenariat avec le Groupe Alpha Gembloux, une classe d'apprenants « grands débutants » rencontre des bénévoles de la bibliothèque pour s'exercer à parler en français en binôme, le livre étant un support, un prétexte à la rencontre. 5 séances ont eu lieu entre octobre et décembre 2024 et ont débouché sur la création d'une fresque collective. Le projet n'a pas pu reprendre en 2025 par manque de moyens humains, mais redémarrera en février 2026.

Animations régulières pour adultes proposées par des animateurs bénévoles du territoire :

- **Club de lecture du vendredi après-midi** : animé par Marie-Anne NAZE (bibliothécaire à la retraite) une fois par mois, avec le soutien de l'équipe, le club de lecture réunit une petite dizaine de personnes pour échanger sur leurs lectures, à partir d'une sélection thématique (ex. le voyage, l'Amérique, la joie, les prix littéraires...).
- **Ateliers créatifs** inspirés de la pleine conscience, avec Laure MARGANNE, un samedi par mois.

Autres projets réalisés :

- **Enquête Sentobib** : fin 2024, la bibliothèque a participé à une enquête européenne auprès des publics pour identifier la satisfaction mais aussi les représentations, les pratiques et les attentes de la population à l'égard des bibliothèques. 600 personnes du territoire y ont répondu. L'analyse des résultats est encore en cours mais démontre globalement un taux de satisfaction important des lecteurs actuels, que ce soit en matière de livres proposés, d'accueil et de service. Mais des pistes d'amélioration se dessinent aussi et seront intégrées au prochain plan de développement à construire en 2026.
- **Inventaire des collections** : pendant la fermeture d'été 2025, un inventaire complet des collections a été réalisé (le dernier datant de 2017) et précédé d'un grand élagage d'environ 7.000 documents (pour la plupart, des livres en réserve ayant plus de 20 ans et non empruntés les 3 dernières années). Ce travail a permis d'identifier des documents perdus définitivement et d'en retrouver d'autres mal rangés ou mal encodés dans le catalogue (erreur de localisation par exemple). Pour un total de 37.809 documents, la collection se répartit maintenant comme suit :
 - o 242 en réserve précieuse
 - o 4.910 en réserve
 - o 14.770 en section adultes
 - o 13.815 en section jeunesse
 - o 4.071 à Bossière



26. Intercommunales et sociétés ou ASBL auxquelles la Ville de GEMBLoux est affiliée

1. INTERCOMMUNALES WALLONNES

Le Conseil communal a désigné pour toute la durée de la législature 2024-2030, ses représentants aux assemblées générales des intercommunales ci-après, et ce, en application de la clé de répartition d'Hondt laquelle aboutit à 3 représentants BAILLI, 1 représentant MR et 1 représentant ECOLO.

1.1. B.E.P.

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Gauthier le BUSSY
- Santos LEKEU-HINOSTROZA
- Sophie VANDECANDELAERE
- Edith WIAME-PIRSON

1.1.1. B.E.P. ENVIRONNEMENT

- Florian DUBUISSON
- Ingrid GODFRIND-VAN de WATER
- Olivier LEPAGE
- Anne-Lise MALLIA
- Riziero PARETE
- Comité d'avis : Gauthier de SAUVAGE VERCOUR

1.1.2. B.E.P. EXPANSION

- Sylvie CONOBERT
- Jeannine DENIS
- Gauthier le BUSSY
- Olivier LEPAGE
- Carlo MENDOLA

1.1.3. B.E.P. CRÉMATORIUM

- Sylvie CONOBERT
- Gauthier de SAUVAGE VERCOUR
- Florian DUBUISSON
- Anne HERMANS
- Gauthier le BUSSY

1.2. IDEFIN

- Fabrice ADAM
- Sylvie CONOBERT
- Gauthier de SAUVAGE VERCOUR
- Jean DUMOULIN
- Alain GODA

1.3. IGRETEC

- Sylvie CONOBERT
- Frédéric DAVISTER
- Jean DUMOULIN
- Valérie HAUTOT
- Edith WIAME-PIRSON

1.4. IMAJE

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Gauthier de SAUVAGE VERCOUR
- Jean DUMOULIN
- Mathilde FRAIPON FERON
- Ingrid GODFRIND-VAN de WATER

1.5. IMIO

- Jeannine DENIS
- Gauthier de SAUVAGE VERCOUR
- Benoît DISPA
- Gauthier le BUSSY
- Carlo MENDOLA

1.6. INASEP

- Fabrice ADAM
- Chantal CHAPUT
- Florian DUBUISSON
- Olivier LEPAGE
- Sophie VANDECANDELAERE

1.7. ORES Assets

- Chantal CHAPUT
- Laurence DOOMS
- Olivier LEPAGE
- Sophie VANDECANDELAERE
- Emilie VANDEPLAS

2. AUTRES INTERCOMMUNALE ET SOCIÉTÉS

Le Conseil communal a également désigné pour toute la législature 2024-2030 ses représentants aux assemblées générales des sociétés et ASBL reprises ci-après.

2.1. Agence Immobilière Sociale "Gestion Logements des Cantons de GEMBLoux et de FOSSES

- Carlo MENDOLA

2.2. Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (C.A.I.) ASBL

- Andy ROGGE

2.3. Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) ASBL

- Gauthier de SAUVAGE

2.4. Contrat de Rivière Sambre ASBL

- Gauthier de SAUVAGE (effectif)
- Le Conseiller en environnement de la Ville (suppléance)

2.5. ETHIAS Co

- Gauthier de SAUVAGE

2.6. ETHIAS Pension Fund

- Gauthier de SAUVAGE

2.7. Groupement d'Informations Géographiques (GIG) ASBL

- Fabien BOURDEAU

2.8. La Cité des Couteliers

Siège : rue Albert, 18 à 5030 GEMBLOUX

Directeur-Gérant : Benoît WELTER

- Sylvie CONOBERT
- Frédéric DAVISTER
- Gauthier le BUSSY
- Olivier LEPAGE
- Sophie VANDECANDELAERE

2.9. Namur-Europe-Wallonie (N.E.W.) ASBL

- David BLOCTEUR
- Sylvie CONOBERT
- Valéry DEVAUX
- Marie-Chantal UWAMWEZI
- Laora WAUTELET

2.10. Notre Avenir Coopérative

- Benoît DISPA

2.11. Office du Transport Wallon (O.T.W.)

- Alain GODA

2.12. S.W.D.E.

- Jean DUMOULIN
- Gauthier de SAUVAGE pour le Conseil d'exploitation Sambre de la S.W.D.E.

2.13. Terrienne du crédit social

- Sylvie CONOBERT

- Jean DUMOULIN
- Alain GODA

2.14. Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL

- Sylvie CONOBERT

3. AUTRES PARTICIPATIONS

3.1. MAISON DE L'EMPLOI

3.1.1. Missions

Partenariat entre la Ville, le CPAS et le FOREM la Maison de l'Emploi de Gembloux s'inscrit pleinement dans la dynamique locale d'insertion socioprofessionnelle, en proposant un accompagnement de proximité, centré sur les besoins des citoyens gembloutois. En 2025, elle a poursuivi ses missions en lien étroit avec les priorités du FOREM, le Plan de Cohésion Sociale de la Ville et les besoins spécifiques du territoire.

L'accueil du public constitue une première étape essentielle. Accessible à tous, l'espace en libre-service permet aux chercheurs d'emploi, étudiants ou travailleurs de bénéficier d'outils numériques, de documentation et de conseils personnalisés. Les usagers peuvent utiliser l'espace technologique équipé de 5 ordinateurs, ainsi qu'un téléphone, une imprimante, un scanner et une photocopieuse. Un espace bibliothèque complète l'offre avec des ressources utiles à la recherche d'emploi et à l'information sur les formations. Un espace d'affichage est également prévu au sein de la Maison de l'Emploi, permettant de diffuser les offres d'emploi locales, les formations disponibles et les événements liés à l'insertion professionnelle. La Maison de l'Emploi de GEMBOUX est la 9^{ème} Maison de l'emploi de la Région wallonne en termes de fréquentation du public, 3.380 visites d'usagers ont ainsi été comptabilisées cette année.

Différentes démarches administratives liées à la demande d'emploi (inscription, réinscription, changement d'adresse, aides à l'emploi...) sont proposées sur place. Dès l'inscription, un soutien est mis en œuvre afin de mobiliser rapidement la personne autour d'un projet professionnel. Ce premier contact permet notamment d'identifier les besoins, d'évaluer les compétences et d'orienter vers un métier ou une formation adaptée.

L'accompagnement se poursuit ensuite par des entretiens individuels réalisés par les conseillers socioprofessionnels et sectoriels. Ces échanges permettent de construire un plan d'action personnalisé, en tenant compte du parcours, des compétences et des objectifs de chaque personne. Ce suivi peut être renforcé par des services spécialisés présents sur site : accompagnement social, soutien aux migrants primo-arrivants, accompagnement des bénéficiaires INAMI, ou encore aide technique à la rédaction de CV. Une attention particulière est portée aux publics spécifiques, les jeunes, les seniors, les personnes peu qualifiées ou en situation de handicap. Des relais externes peuvent alors être activés tels des formations ou dispositifs de coaching adaptés.

La Maison de l'Emploi organise des actions collectives, comme des séances d'information. La salle d'activités est également régulièrement occupée par des partenaires pour des modules liés à l'orientation ou la recherche d'emploi. En 2025, plusieurs Jobdays ont été mis en place (espaces verts, industrie, multisectoriel), favorisant la rencontre directe entre entreprises locales et chercheurs d'emploi.

Enfin, le travail en réseau constitue une dimension essentielle. La Maison de l'Emploi collabore activement avec le CPAS, la Ville, les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et participe aux instances du Plan de Cohésion Sociale, renforçant ainsi l'ancrage territorial de ses actions.

3.1.2. Siège

Avenue de la Faculté d'Agronomie, 69 – 5030 GEMBLoux

Tél. : 081 23 95 04

E-mail : maisondelemploi.gembloux@forem.be

3.1.3. Représentation communale

Le Comité d'Accompagnement Local (CAL) restreint de la Maison de l'Emploi est composé de :

- Monsieur Benoît DISPA, Bourgmestre de GEMBLoux et Président du CAL ;
- Madame Jeannine DENIS, Échevine de l'Emploi de GEMBLoux ;
- Monsieur Andy ROGGE, Président du CPAS de GEMBLoux ;
- Madame Christel CHRISTOPHE, cheffe de projets du Plan de Cohésion Sociale de GEMBLoux ;
- Les autres membres effectifs du Comité local restreint sont : 4 représentants du FOREM et Madame Caroline COLLARD, Responsable d'équipe de la Maison de l'Emploi de GEMBLoux,

3.1.4. Intervention communale

Les budgets alloués par FOREM Conseil, la Ville de GEMBLoux, et les différents partenaires structurels sont gérés séparément dans le respect des modalités prévues dans le premier cahier des charges des Maisons de l'Emploi, sur base de la convention signée en 2011, renouvelée par la suite.

La Ville de GEMBLoux intervient directement pour tous les frais liés au bâtiment et à son entretien, ainsi que pour les frais postaux et de téléphonie à hauteur de 50 %. Les frais d'envoi (enveloppes, timbres) liés à l'accompagnement sont pris en charge par la FOREM, tout comme le petit matériel de bureau et les consommables.

	Commune
Bâtiment	- Location nouveaux locaux = 61.812,00 € - Provision précompte immobilier = 4.100,00 € - Charges = 2.539,79 € - Total : 68.451,79 €
Gaz-électricité	6.813,83 € + 5.399,90 € = 12.213,73 €
Téléphonie	1.596,61 € x 50 % = 798,31 €
Personnel	Personnel de nettoyage + Charge de remplacement (congrés ou maladie) = 22.052,98 €
Entretien	Climatisation (contrat + intervention) : Néant
Frais de déplacement	Néant
Promotion	Néant
Mobilier	Néant
Fournitures	Achat quincaillerie : 30,83 €
Autres (à détailler)	- Timbres = 1144,00 € x 50 % : 572,00 € - Maintenance extincteurs = 125,96 € - Maintenance photocopieuses = 307,31 € - Intervention chauffage = 748,69 € - Nettoyage vitres = 145,71 € - Achat matériel électrique : néant - Contrôle gaz : 220,20 €
TOTAL	105.667,51 €

3.2. CEDEG

3.2.1. Mission

La CEDEG a pour mission l'accompagnement à la recherche d'emploi et la relance économique, au sens large, dans la région de GEMBLOUX.

Les activités s'inscrivent dans la ligne des objectifs approuvés par le Conseil communal de GEMBLOUX en sa séance du 24 juillet 1984.

La CEDEG peut participer et mener toute action visant à promouvoir son objet.

3.2.2. Siège.

Rue Albert, 1 – 5030 GEMBLOUX
Tél. : 081 61 33 74 – Fax. : 081 61 50 82
admin@cedeg.be

3.2.3. Représentation communale.

Il n'y a pas de représentation communale au sein de l'ASBL mais une représentation des groupes politiques ayant au moins un représentant au Conseil communal.

3.2.4. Intervention communale.

En 2025, l'intervention communale était de 24.060 €.



27. ASBLs parcommunales

1. ASBL GEMBLOUX Omnisport

1.1. Missions

L'association a pour objet la gestion de l'infrastructure sportive communale actuelle et future, la promotion et le soutien des organisations sportives existantes ou à créer, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les sociétés.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- La gestion des infrastructures sportives que la Ville de GEMBLOUX lui confie par convention, ainsi que de soutenir les organisations sportives d'intérêt local et leur développement, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les associations ;
- Remplir les missions et satisfaire aux conditions permettant la reconnaissance de l'association en tant que centre sportif local organisé par le décret du 27 février 2003 ;
- La promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes formes sans discriminations ;
- La promotion des pratiques d'éducation à la santé et à l'enseignement par le sport ;
- La promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs ;
- Respecter et promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Établir un plan annuel d'occupation et d'animation sportives des infrastructures concernées garantissant l'accès, dans les limites fixées par la législation, à des activités de sport pour tous et prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population ;
- Assurer une coordination des activités sportives organisées sur le territoire de la Ville de GEMBLOUX.

1.2. Siège

Rue Chapelle-Dieu, 48 à 5030 GEMBLOUX

1.3. Intervention communale

En 2025, le subside communal s'élevait à 650.000 €.

1.4. Représentants communaux

Le Conseil communal a désigné les 18 représentants de la Ville ci-après :

- Gérald CAMPION
- Valentin DELESTINNE
- Francis DESPY
- Valéry DEVAUX
- Olivier LEPAGE
- Émilie LEVÊQUE
- Sylvain SALMON
- Pierre SEYNHAEVE
- Sophie VANDECANDELAERE
- Patricia CHARLES

- Frédéric DAVISTER
- Nadège LAPORTE
- Laurence PHILIPPART
- Delphine PAGE
- Iman VAN ESCH
- Mathilde FRAIPONT FERON
- Cédric DRAYE
- Marie-Paule LENGELE⁷

1.5. Infrastructures communales

Complexe sportif de BEUZET Avenue Hélène Solvay	1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 jeu de basket-ball 1 jeu de volley-ball 1 ballodrome 2 courts de tennis des pistes de pétanque 1 piste d'athlétisme 1 plaine de jeux
Complexe sportif de BOSSIÈRE Rue de la Croix-Rouge	2 terrains de football 2 pistes de pétanque 1 buvette + 4 vestiaires joueurs + 1 vestiaire arbitre
GEMBLOUX - complexe sportif Rue Chapelle-Dieu, 48 - centre sportif de l'Orneau Chaussée de Namur, 28 - stade communal Rue Victor De Becker	1 bassin de natation (fermé depuis le 21/09/2018) 2 salles de sports 1 hall sportif 1 salle de danse 1 salle d'arts martiaux 1 cafétéria 1 hall sportif 1 salle polyvalente 1 cafétéria 3 grands terrains 1 petit terrain 1 aire de sport de rue 1 plaine de jeux 1 terrain de beach-volley/soccer
GRAND-LEEZ Route d'Aische-en-Refail	2 terrains de football (adultes) dont 1 synthétique 1 terrain de football (jeunes) 1 étang de pêche 1 buvette + 8 vestiaires joueurs et 3 vestiaires arbitres
MAZY Place Docteur Donald Costy	1 terrain de football 1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 terrain de multisports extérieur

⁷ Depuis le 04 novembre 2025 – en remplacement de Riziero PARETE, démissionnaire du groupe ProGrès

CORROY-LE-CHÂTEAU Rue Maison d'Orbais, 25	1 hall sportif 1 espace gymnastique entièrement équipé 1 cafétéria 1 petite salle annexe
ITH Rue de l'Entrée Jacques, 31	1 hall 4 vestiaires
ATHENEE ROYAL Rue Gustave Docq, 26	Depuis le mois de septembre 2022, l'asbl Gembloux Omnisport s'occupe de la gestion des occupations par les clubs dans les infrastructures sportives scolaires de l'Athénée Royal. 1 hall sportif 1 salle de danse 1 salle polyvalente

1.6. Clubs sportifs gembloutois

Les coordonnées de contact des différents clubs sportifs peuvent être consultées sur <https://www.gemblouxomnisport.be/clubs>.

Disciplines ou activités : arts martiaux, basket-ball, course à pied, cyclisme, danse, escrime, football, gymnastique, marche, mini-foot, modélisme, multisports, pêche, psychomotricité, sports âgés, sports ballons, sports de bien-être, sports de précision, sports raquettes, stages, divers.

2. ASBL ATRIUM57 CENTRE CULTUREL DE GEMBLoux

2.1. Siège social

Rue du Moulin, 57 - 5030 GEMBLoux

Tél. : 081/61.38.38

E-mail : administration@atrium57.be

2.2. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale est de 243.984 euros pour la subvention ordinaire annuelle en lien avec la bonne gestion des contrats de maintenance et de 15.635 euros pour la 5e et dernière tranche de subside à l'équipement matériel libéré en 2021. En parallèle à ces montants, nous pouvons aussi souligné/indiqué le montant de la subvention extraordinaire de 3500 euros servant à la réalisation du projet « C'est ici que vis" en lien avec le PCS.

Ces montants associés aux aides indirectes fournies par la Ville de Gembloux via le transport scolaire et d'autres secteurs permettent d'atteindre largement la parité exigée par la FWB dans le contrat programme « l'ensemble de ces aides indirectes contribuent fortement à la qualité du travail que nous pouvons fournir au quotidien.

2.3. Représentation communale

Représentation communale du 1/01/2025 au 19/05/2025 date de notre A.G annuelle

Outre le Député-Bourgmestre, membre de droit :

- Pour le groupe BAILLI : Madame Lucrèce GARCIA et Monsieur Andy ROGGE
- Pour le groupe MR : Monsieur Laurent GRANDHENRY
- Pour le groupe PS : Madame Georgina EKALA MEURS
- Pour le groupe ECOLO : Frédéric CLERBAUX, Président du Conseil d'administration

Représentation communale du 19/05/2025 au 31/12/2025

Outre le Député-Bourgmestre, membre de droit :

- Pour le groupe BAILLI : Madame Lucrèce GARCIA, Vice-Présidente
Madame Marielle COPINNE
Monsieur Johan NOEL, Président du C.A
- Pour le groupe MR : Monsieur Nail NASIR
- Pour le groupe ECOLO : Madame Valentine STEVENS

2.4. Objet social

L'ASBL a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, le développement socioculturel et artistique contribuant à l'exercice du droit à la culture de la population de la région de Gembloux, et ce, y compris les communes voisines demandeuses d'une collaboration ponctuelle ou demandeuses d'une extension du territoire d'implantation de l'ASBL sur leur territoire.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

- De mener une action culturelle générale reconnue ou pas par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- De mener une action spécialisée de diffusion aux Arts de la scène.
- De susciter, d'encourager, d'assister ou d'organiser les initiatives de projets ou d'actions en favorisant la notion de coopération ou de collaboration entre les opérateurs culturels du territoire et/ou les associations locales membres de l'ASBL ou concernées.
- D'augmenter la capacité d'analyse, de débat et d'imagination des populations d'un territoire en recourant à des démarches participatives à travers des actions de médiation, de transmission ou de diffusion culturelles ou / et artistiques.
- De nourrir sa capacité de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ainsi qu'en favorisant les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics.
- De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels pour tous et par tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.
- D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs de l'ASBL.
- D'assurer une judicieuse utilisation des moyens et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique socioculturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de Namur, de la Commune de Gembloux et de la (des) commune(s) concernée(s).
- D'assumer elle-même la gestion et/ou l'exploitation de tous les établissements et/ou services mis à sa disposition ou créés à son initiative.

À ces fins, l'ASBL pourra posséder tout immeuble et équipement, gérer tous services, passer toutes conventions utiles avec les Pouvoirs publics, des organismes privés ou des particuliers, et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

À ces fins, l'ASBL pourra recevoir des dons et des legs émanant de tiers permettant aux donataires de bénéficier d'une exonération fiscale, et ce, dans les limites fixées par le législateur.

La visée du projet en 2025 comportait

- Gestion des infrastructures de l'ATRIUM57
- Répondre par les plans d'actions culturelles aux objectifs du contrat-programme en lien avec les enjeux issus de l'analyse territoriale.
- Réaliser la rédaction des dossiers et des bilans de l'année 2024 et 2025 tant pour la Ville, la Province, la Région wallonne que pour la FWB
- Adéquation entre le volume de l'emploi et les missions à réaliser. Gestion et recherche de l'équilibre financier. Augmentation du % de nos recettes propres par le biais de notre département location de salle et billetterie.
- Développer la participation culturelle et favoriser la démocratie culturelle.

- Assurer le fonctionnement de « l'ATRIUM57 Café » qui assure la qualité d'accueil des publics en amont comme en aval des actions culturelles ou artistiques. Permettre l'existence de ce lieu comme référentiel commun de rencontre des citoyens et des publics afin de favoriser le développement du maillage social et le développement du volume de fréquentation des publics.
- Maintenir la vitalité, la pertinence et le développement des instances de réflexion et de gouvernance de l'ATRIUM57 en lien avec les partenaires associatifs, les autorités communales et provinciales, ainsi que la FWB.
- Se conformer de manière constante aux évolutions administratives, juridiques et comptables qui impactent/cadencent la réalité du cadre de travail.

2.5. Regard sur l'année 2025

Au 1^{er} janvier 2025, l'ATRIUM57, Centre culturel Gembloux, a débuté la première année de son contrat-programme de 5 ans qui se terminera le 31 décembre 2029. À ce jour le document officiel attestant de ce contrat programme de 5 ans n'a toujours pas été transmis par les autorités de la FWB, et ce, pour signature auprès de la Ville de GEMBLoux, la Province de NAMUR et le Conseil d'Administration de l'Atrium 57.

L'Année 2025 à l'ATRIUM57 aura été marquée par les classiques préoccupations budgétaires sans pour autant peser autant que durant l'année 2024, puisqu'un budget prévisionnel en équilibre avait été présenté et voté en A.G 2025. Dès lors, il restait à l'équipe et aux Instances de l'Atrium 57 de faire preuve de bonne gestion durant l'année et d'atteindre les objectifs de produits pour garder le cap. Chose qui à l'heure de la rédaction de ce rapport semble être crédible.

Nous pouvons établir que la gestion du budget 2025 nous a permis le retour à la programmation d'actions importantes à nos yeux, comme « Le Gembloux Music Day » du 21 juin 2025 mettant à l'honneur 100 % de talents locaux et une très belle participation des publics gembloutois. Une tournée de cinéma insolite en décentralisation rurale, mais aussi le projet « C'est ici que je vis » en lien direct avec la population du Centre-Ville, replaçant au cœur de nos missions notre rôle fondamental d'acteur socioculturel d'éducation populaire.

Comme chaque année, nous avons concentré beaucoup de travail et d'énergie en lien avec d'autres acteurs locaux pour développer au sein des écoles un vaste programme d'actions et d'activités d'épanouissement culturel et artistique en lien direct ou non avec le PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique).

Nous avons confirmé par notre type de programmation cinématographique une très belle participation des publics à nos séances cinéma du mardi soir.

Au niveau de la diffusion et de sa reconnaissance d'une action spécialisée aux Arts de la scène : l'Atrium 57 a largement rempli sa mission et ses obligations en la matière.

Que ce soit vers les familles, le jeune public ou le « tout public », l'équipe de programmation a présenté en 2025 une affiche diversifiée proposant à la fois de l'inédit, de l'audace, mais aussi des spectacles plus confirmés.

La programmation des spectacles a confirmé les chiffres de fréquentation espérés le samedi, mais surtout de belles audiences aux spectacles du jeudi soir qui rencontrent de plus en plus de fidélité et d'engouement.

La dynamique de collaboration avec le CCA a démontré tout au long de l'année que nous pouvions mobiliser les aînés dans les activités proposées au cinéma comme au théâtre dansant ou des rencontres thématiques. Ce succès collaboratif avec la superbe équipe du CCA nous a poussés à la programmation de 2 spectacles de théâtre en journée.

Le traditionnel cycle de conférence « Exploration du Monde » aura survécu à toutes les crises et toutes les époques. En 2025 nous avons à nouveau atteint un seuil de rentabilité sur cette activité qui fut décimée par les années COVID.

La fréquentation de la cafétéria citoyenne « Oh Qué tal Kawa » continue de progresser avec une moyenne de 80 personnes par mardi. Ce qui est loin d'être réjouissant, mais qui montre la dégradation de la précarisation ou de la fragilisation d'une partie de la population sur le territoire. Bien entendu nous sommes fiers, avec les partenaires de ce projet du plan de cohésion sociale, d'offrir à ce public un lieu et un moment de qualité hebdomadaire. Bien entendu nous devons rester solidaires pour que chose se passe, mais cela ne doit pas nous empêcher de penser que, sans pauvreté ni précarité cette société se porterait mieux.

Nous pouvons aussi affirmer, pour cette année 2025, que l'Atrium 57 poursuit le développement de l'exercice de la démocratie participative soit par ses propres initiatives ou via l'accompagnant/soutien aux projets des autres.

L'Atrium 57 est un acteur et un partenaire de l'action sociale, culturelle et expressive : sa participation à la cafétéria citoyenne « Oh Qué Tal Kawa », au projet « Place aux enfants », au projet « Ciné/Thé/Café », au projet « AniMovie », « Carnet d'artiste » ou encore son initiative dans le projet citoyen « C'est ici que je vis » en témoignent.

L'année 2025 compte **178** jours d'activités en présence du public à l'ATRIUM57. Cela représente un accueil de plus de **29.618 personnes** en 2025 sans compter la moyenne hebdomadaire des **320** personnes qui fréquentent les cours dans la salle d'expression corporelle. Ces **178** jours d'activités en présence d'un public comportent plus de **365** propositions d'activités à destination de tous les publics, et ce, principalement via le créneau de la diffusion culturelle, mais aussi via les activités de médiation culturelle et de transmission culturelle.

En 2025, l'accueil du public à l'ATRIUM57 Café s'est effectué exclusivement sur base des horaires des activités culturelles propres à l'ATRIUM57 ou en lien avec des occupations locatives. À noter que nous recevons de plus en plus de demandes de locations privées pour ce lieu auxquelles nous ne répondons pas actuellement.

Les jours de non-activité avec public sont consacrés au roulement logistique du matériel et l'anticipation organisationnelle de l'Atrium 57. Le service de nettoyage des lieux représente 1 temps plein et demi assuré par 1 personne à temps plein par et du personnel ALE ou temporaire/occasionnel.

La professionnalisation réussie du nettoyage de l'ATRIUM57 est indispensable pour l'équipe, mais aussi un pour l'ensemble des utilisateurs et occupants.

2025 aura été une année de maturité et a généré tout son lot de bonheur, de savoir-être et savoir-faire en lien avec les publics. L'Atrium 57 aura confirmé sa place et son rôle aux bénéfices des citoyens, comme confirmé sa capacité d'articulation, de dialogue et de construction de projet avec les autorités et les partenaires associatifs.

Nous pouvons aussi pointer l'excellence du travail de communication et mesurer notre chance de compter dans notre équipe les talents de Xavier Martin qui traduit parfaitement en image le mouvement de nos activités via sa ligne graphique et son style.

Nous pouvons aussi pointer l'excellence de notre département billetterie et location de salle, couplée au secrétariat de direction et comptabilité, qui garantissent la sécurité et la qualité du traitement de toutes nos opérations en lien avec les publics, les partenaires, les associations, les fournisseurs... Il serait injuste de ne pas mentionner dans ce rapport la qualité d'accueil et d'opérationnalité de notre équipe technique et de gestion des salles qui contribue à notre réputation bien au-delà de Gembloux

et qui soutienne notre budget par la valeur de leurs services.

2025 aura été aussi l'année de la mise en place de la nouvelle chambre publique au sein de notre Conseil d'Administration, et ce, en lien direct avec les élections communales de 2024.

Le nouveau Président du Conseil d'Administration de l'Atrium 57 est, Monsieur Johan NOEL issu du mouvement BAILLI. Madame Lucrèce GARCIA, Vice-Présidente, émane également du Mouvement BAILLI.

Le Conseil d'Administration fut également renouvelé dans sa chambre privée par de nouveaux mandataires.

Le renouvellement des instances en son sein est toujours signe de démocratie et ouverture d'horizon. Cela tombait bien au niveau de l'agenda dans la mesure où 2025 est la première année du nouveau contrat programme et que cela donne de la perspective et du temps pour tout le monde.

Le Conseil d'Orientation poursuit ses travaux dans la continuité de ses valeurs sous la Présidence de Monsieur Olivier GUILITTE, entouré et accompagné par un ensemble de personnalités et de citoyens motivés.

2.6. Les infrastructures de l'ATRIUM57 en 2025

L'ATRIUM57

Le Centre culturel bénéficie des infrastructures depuis mai 2019. Grâce à la conviction et l'engagement de la Ville de Gembloux dans le domaine culturel, nous disposons d'un magnifique outil de travail et d'accueil au service du développement culturel du territoire.

En 2025, après de nombreuses négociations, nous sommes finalement parvenus à stabiliser la gestion et le fonctionnement des équipements de ventilation de pompe à chaleur grâce au contrat d'accompagnement et de fonctionnement que nous avons signé avec AERMEC. Celui-ci va au-delà du contrat de maintenance de ces équipements que nous avons déjà signé avec eux. Tout le monde est maintenant bien conscient de la complexité de gestion et d'entretien de tous les équipements, et du fait que le coût annuel de maintenance atteint les 30 000 euros.

Nous saluons le renfort à la Ville d'un architecte qui a repris les dossiers de l'Atrium 57. Cela nous permet de disposer d'un interlocuteur direct avec qui traiter les données et les problèmes. Un contact trimestriel est établi afin de suivre les dossiers et anticiper les besoins à venir.

- Devenir de la façade végétale ?
- Remplacement progressif des détecteurs incendie – intrusion et blocs lumineux de secours. Rénovation du plafond avant, qui a été endommagé par une précédente infiltration d'eau provenant de l'extérieur.
- Revêtement de toiture pour une meilleure sécurité.
- Traitement des parquets du premier étage et des escaliers.

La Coutellerie Pierrard (Mise à disposition temporaire sur demande à la Ville).

Nous continuons de penser que la « Coutellerie » doit être une prolongation du pôle culturel/social dans le quartier de la rue du Moulin - Clos de l'Orneau - Parc CPAS - Espace Coutellerie.

Ce quartier est un pont entre le quartier de la gare et celui du centre-ville. Il est un trait d'union dans toute sa singularité et convivialité.

L'ATRIUM57 n'est pas dépositaire du lieu et il utilise « la Coutellerie » sur base d'une autorisation ponctuelle et renouvelée émanant de la Ville de Gembloux.

La « Coutellerie » est un espace extérieur/intérieur, très favorable à l'accueil de festivités culturelles, qui offre une belle convivialité de rencontres pour les publics familiaux : c'est une valorisation du site pour ses habitants.

L'Atrium profite au quotidien de cet espace comme lieu de rangement/stockage au même titre que la Ville. Nous y avons installé une séance du cinéma Insolite cet été.

Le bâtiment n°15 de la rue du Huit Mai.

Le bâtiment est devenu aujourd'hui la structure d'accueil de la Maison des Associations qui est un projet porté conjointement par la Ville de Gembloux et l'ATRIUM57. Ce projet a débuté le 1^{er} septembre 2019 et y accueille actuellement 2 associations permanentes ainsi que des activités temporaires d'autres associations.

Actuellement, l'occupation des lieux par les 2 associations assure le financement des charges d'exploitations du bâtiment. Le comité de pilotage du projet assure le contrôle de gestion du projet confié au Centre culturel, ATRIUM57.

La question de l'isolation acoustique de la salle de réunion/activité du RDC n'a pu être résolue en 2025. Une solution alternative sera mise en place en 2026. Des problèmes d'humidité ascensionnelle dans cette salle ont été constatés.

Le Foyer Communal.

La destruction du Foyer communal a conduit la Ville à déplacer une partie de son agenda d'activités au sein de l'Atrium 57. Ces occupations sont gratuites, mais font l'objet d'une estimation précise à titre informatif : Valeur d'occupation 2025 = 8.666 euros.

Nous serons encore concernés par cela en 2026 au vu de la durée du chantier du Foyer communal.

L'ouverture du Foyer communal ouvrira une nouvelle ère sur le territoire dans la mesure où l'attractivité de celui-ci videra l'Atrium57 d'une partie des locataires potentiels, pour faire place dans un second temps à de nouveaux utilisateurs au profil taillé pour l'Atrium57.

2.7. Analyse du volume de l'emploi au sein de l'équipe professionnelle de l'ATRIUM57 en 2025

En 2025 le Centre culturel a comporté :

- 1 temps plein administratif au niveau du secrétariat de direction (APE)
- $\frac{3}{4}$ temps (27h) assistante de billetterie et administrative (APE)
- 3 temps pleins animateurs (2 APE + 1 fonds propres)
- 1 temps plein chargé de communication avec maîtrise graphique (APE)
- 1 temps plein ouvrier en maintenance du bâtiment/régie de spectacle (APE).
- Engagemt d'un travailleur IFAPME stagiaire à partir du 15/09/25
- Engagement d'un travail à temps partiel 21h30 semaine pendant 5 mois.
- 1 temps plein régisseur de plateau (APE)
- 1 temps plein coordinateur technique et logistique
- 1 temps plein technicienne de surface et agent d'accueil (APE)
- 1 temps plein de direction sur fond propre.

Ce qui représente un volume global à l'emploi d'un peu plus de **9,75** équivalents temps plein + la valeur apportée par l'IFAPME et le temps partiel.

Les perspectives budgétaires de 2026 à 2029 n'envisagent aucune croissance du volume de l'emploi.

2.8. Organigramme : Situation en 2025

Poste de direction : 1 ETP sur fond propre

Secrétaire de direction Administration/comptabilité : 1 ETP (APE)

Assistante/billetterie/informatique : $\frac{3}{4}$ ETP (APE)

Chargé de communication Graphiste : 1 ETP (APE)

Animateur associatif - Codes et langages du cinéma : 1 ETP

Animatrice jeune public/école : 1 ETP (APE) jusqu'au 30/09/25 et $\frac{1}{2}$ T depuis le 01/10/25

Animatrice Arts Plastiques : $\frac{1}{2}$ T (APE) depuis le 1/10/25

Animatrice programmation générale : 1 ETP (APE)

Coordinateur Technique Régisseur/moteur : 1 ETP (APE)

Régisseur plateau : 1 ETP (APE)

Assistant technique : 1 ETP APE

IFAPME Régie depuis le 15/09/25

2.9. Conclusions :

À la demande de la Ville, nous réduisons ce rapport d'activités 2025 à sa plus simple expression, afin de rentrer dans le cadre administratif de compilation de l'ensemble de tous les rapports d'activités.

L'ensemble détaillé de tout le travail 2025 sera disponible à partir de juin 2026 au sein de nos rapports d'activités destinés à la Province de Namur et à la FWB.

Nous pouvons conclure, au vu des éléments que nous avons transmis par ce rapport, que :

- ✓ L'équipe de l'ATRIUM57 a pu maintenir son plan d'action culturelle 2025 dans la lignée de son plan budgétaire.
- ✓ L'action culturelle de 2025 a répondu à l'actualité culturelle et artistique au fil des mois, au bénéfice des populations.
- ✓ L'équipe de l'ATRIUM57 est restée bien en place au fil de l'année et a démontré le déploiement de ses compétences multiples pour répondre aux missions, aux objectifs et aux imprévus.
- ✓ Le travail d'évaluation sur activité et postactivité a garanti, tout au long de l'année, la réflexion indispensable à toute remise en question, à l'adaptation du projet et à sa construction à venir.
- ✓ 2025 témoigne aussi de l'engagement des instances de l'ATRIUM57. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration, du Conseil d'Orientation et du Comité de gestion démontre le bon suivi des débats et des décisions à prendre.
- ✓ Le dialogue permanent avec l'ensemble des services de la Ville est aussi une source de bien-être, un réconfort et un soutien précieux dans l'exécution de nos missions.
- ✓ 2025 aura confirmé la place et l'importance de la présence du Centre culturel sur son territoire de vie en complémentarité avec les dynamiques associatives et les autres organisations territoriales veillant à l'épanouissement et l'émancipation des populations.
- ✓ Nous terminons 2025 nourris d'un sentiment de satisfaction et de fierté partagées. La qualité de vie au travail est sans nul doute une de nos composantes de la réussite de projet. Cette culture de gestion et d'accompagnement, nous l'avons construite pas à pas depuis 2013 avec l'ensemble des parties. Ce bien-être au travail n'est pas un luxe, mais un idéal sociétal à atteindre partout. Cela nous permet de faire face à nos engagements, nos responsabilités, notre solidarité envers autrui, mais aussi avant toute chose de répondre aux attentes des publics et des missions qui nous sont confiées...

Eric MAT, Direction

2.10. Tableau des activités 2025

Tableau 2025 – classement par type d'activité

Type d'activité 2025	Total dates par type	Nombre du public par type d'activité
Académie/Ville GBX	5	1772
Animation philo	24	467
Arts plastiques / Exposition / Vernissage	29	1055
Associations	12	1830
Ateliers	32	621
Cafétaria sociale	34	2288
Carnet d'artistes	23	442
C'est ici que je vis	3	173
Cinéma	65	5114
Cinéma scolaire	20	2644

Conférences	3	306
Dimanche en fête	4	195
Exploration du monde	7	1283
Location de salle	30	2654
Musique	4	611
Spectacles jeune public	15	1831
Spectacles tout public	19	3157
Stage	5	60
Théâtre scolaire	22	3059
Les préambules	9	136
	365	29698

3. ASBL OFFICE DU TOURISME DE GEMBOUX

3.1. Mission

L'association a pour but :

- de promouvoir par des initiatives propres et l'encouragement d'initiatives privées, la valorisation touristique des monuments, bâtiments, sites, promenades, productions artisanales et activités hôtelières de GEMBOUX,
- de faire connaître à l'intérieur comme à l'extérieur de la Commune les richesses architecturales, historiques, culturelles ou naturelles de celle-ci en relation avec des organismes locaux similaires ou avec tout autre organisme d'intérêt public,
- d'organiser une promotion permanente des biens touristiques sis sur le territoire de la Commune par tous les moyens publics ou privés et notamment par un effort permanent de signalisation.

3.2. Siège

Rue Sigebert, 1, 5030 GEMBOUX

Tél : 081 62 69 60

Site Internet : www.visitgembloux.be

E-mail : info@visitgembloux.be

3.3. Heures d'ouverture au public

Du 1^{er} mars au 30 septembre

- Lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures 30
- Samedi, Dimanche et certains jours fériés de 10 heures à 16 heures

Du 1^{er} octobre au 29 février

- Lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures
- Samedi de 10 heures à 16 heures

3.4. Manifestations ponctuelles du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025

- Le dimanche 3 novembre : Fête de la St Hubert dans la cour d'honneur de l'Abbaye : 400 personnes.
- Les samedi 9 et dimanche 10 novembre : Journées de la Coutellerie au Centre sportif de l'Orneau : 2000 personnes.
- Le dimanche 13 avril : Organisation de Gembloux Autos-Rétro en collaboration avec le Rotary et un club de véhicules anciens dans l'enceinte de l'Abbaye de Gembloux : 1350 personnes, 130 voitures et 50 motos participèrent à l'événement.

- Les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 avril : Festibière, dégustations de différentes bières proposées par des brasseurs passionnés au Parc d'Epinal. 800 personnes.
- Les samedi 24 et dimanche 26 mai : Fête Médiévale à CORROY-LE-CHATEAU. 3100 visiteurs.
- Du vendredi 27 au dimanche 29 juin : Marché Provençal organisé dans la cour d'honneur de l'Ancienne Abbaye : 1100 personnes.
- Les 13, 19 juillet et les 9, 17 août : Visites guidées de l'Abbaye ouvertes au public : 144 personnes
- Le samedi 13 et dimanche 14 septembre : Organisation des Journées du Patrimoine sur le thème du patrimoine gourmand avec visites du cloître et du Smart Lab de Gembloux Agro Bio tech : 220 personnes
- Le dimanche 14 septembre : organisation du VélOrneau dans les différents villages de l'entité gembloutoise: +- 1000 personnes
- Le samedi 27 septembre : Tour St Guibert, cortège historico-folklorique avec les reliques de St Guibert fondateur de l'Abbaye, passant de chapelle en chapelle dans les rues de Gembloux : 150 personnes.

3.5. Action permanente du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2025

- Accueil au bureau de quelque 2600 personnes.
- Traitement de plus de 470 demandes de renseignements effectuées par téléphone.
- Traitement de quelque 3500 demandes de renseignements envoyées par courriels, Messenger.
- 807 entrées et guidages sous l'égide de l'Office du Tourisme ont été recensés dans l'ancienne abbaye bénédictine de GEMBLOUX, et au musée de la Coutellerie.
- Création de calendrier Visit Gembloux
- Création en cours de carnets de visite par tranche d'âge pour les enfants en collaboration avec les écoles.
- Implication dans l'entité territoriale de la Ville de Gembloux
- Implication dans le projet de labélisation de l'Abbaye de Gembloux comme attraction touristique
- Entretien régulier des soixante kilomètres de sentiers inclus dans les 6 circuits balisés.
- Création en cours de +- 160 km de circuits points nœuds pédestres sur tout le territoire gembloutois
- Visites Guidées sur demande pour l'Abbaye et le centre-ville, 550 personnes

3.6. Représentation communale

Le membre du collège communal disposant du tourisme dans ses attributions préside, conformément à ses statuts, l'Office du Tourisme.

La représentation politique au sein de l'Assemblée générale se présente comme suit :

- Emmanuel DELSAUTE, Échevin du Tourisme
- Florence SIMONET
- Charlotte SOFFIE
- Agnès BUCHER
- Lucien STANDAERT
- Marie-Paule LENGELE, observatrice pour le groupe ProGrès⁸

3.7. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 97.277,40 €.

4. ASBL « TERRA CURIOSA »

⁸ Depuis le 04 novembre 2025 – en remplacement de Riziero PARETE, démissionnaire du groupe ProGrès

4.1. Mission

Terra Curiosa est la Maison du Tourisme couvrant le territoire de FLOREFFE, GEMBLoux, JEMEPPE-SUR-SAMBRE, SAMBREVILLE et SOMBREFFE.

4.2. Siège

Rue Sigebert, 3 – 5030 GEMBLoux

4.3. Représentation communale

- Emmanuel DELSAUTE, Echevin du Tourisme
- Fabrice ADAM
- Jean DUMOULIN
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

4.4. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 2.500 €.

5. ASBL CANAL ZOOM, Télévision locale de GEMBLoux, CHASTRE, PERWEZ et WALHAIN

5.1. Mission

L'association a pour mission de service public la production, la co-production et la diffusion de programmes d'information, d'animations locales, de développement culturel et d'éducation permanente.

Les productions propres de l'association devront favoriser l'expression et la participation de la population concernée.

5.2. Siège

Passage des Déportés, 2 – 5030 GEMBLoux

Tél : 081 61 30 09 – Fax : 081 61 29 99

E-mail : courrier@canalzoom.be

redaction@canalzoom.be – direction@canalzoom.be

5.3. Représentation communale

- Marielle COPINNE
- Mathilde FRAIPON FERON
- Nadège LAPORTE
- Fabian LOSANGE

5.4. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 15.000 €.

6. ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.)

6.1. Mission

L'association a pour objet la gestion de l'Agence locale pour l'Emploi, conformément à l'article 8 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité des travailleurs et à ses arrêtés d'exécution.

L'Agence locale pour l'Emploi est compétente pour l'organisation et le contrôle d'activités non rencontrées par les circuits réguliers du travail.

6.2. Siège

Rue Albert, 1 à 5030 GEMBLOUX
Tél. : 081 60 12 84 - Fax. : 081 60 16 64
Email : aleGEMBLOUX@proximus.be

6.3. Représentation communale

- Lionel BOVERIE
- Roland COYETTE
- Stéphanie DEN DAUW
- Marie MARCHAND
- Laetitia MARY
- Florence SIMONET

6.4. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 20.380,12 €.

7. ASBL COMITÉ DES JUMELAGES

7.1. Mission

L'association a pour objet, dans le respect des opinions philosophiques, politiques et religieuses de chacun, le rapprochement des villes jumelées en favorisant et coordonnant les échanges, entre autres, culturels, éducatifs, sportifs, linguistiques et économiques.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

7.2. Siège

Rue Monseigneur Heylen, 5 – 5030 GEMBLOUX
Tél. 0486 95 .54 27

7.3. Représentation communale

- Lionel BOVERIE
- Emmanuel DELSAUTE
- Benoît DISPA
- Alain GODA
- Claire PARMENTIER

Le Député-Bourgmestre Monsieur Benoît DISPA et l'Échevin des Jumelages, Monsieur Emmanuel DELSAUTE sont par ailleurs administrateurs de plein droit de l'ASBL.

7.4. Intervention communale.

En 2025, l'intervention communale était de 7.000 €.

8. ASBL EXTRACOM.GEMBLoux

8.1. Mission.

Créée en 2006, l'ASBL Extracom.Gembloux s'occupe de la gestion des garderies des implantations communales. Ses objectifs : unifier l'organisation des accueils extrascolaires, donner un statut à l'ensemble des accueillantes et augmenter la qualité des accueils extrascolaires.

Ses missions concrètes sont :

- le recrutement des accueillantes et leur remplacement en cas d'absence ;
- la mise en place et le contrôle d'un système de paiement sécurisé des garderies ;
- le contrôle des présences en collaboration avec les accueillant(e)s ;
- la rétribution des accueillant(e)s ;
- l'établissement des attestations fiscales ;
- les contacts réguliers et bonne communication avec les directions d'écoles, les enseignants, les accueillantes et les parents ;
- la formation des collaborateurs de l'ASBL ;
- la gestion quotidienne de l'ASBL ;
- être l'interlocuteur privilégié des parents.

8.2. Siège

Place du Sablon, 5 – 5030 SAUVENIÈRE
Tél. : 0475 41 70 24

8.3. Représentation communale

- Gauthier de SAUVAGE, Échevin de tutelle
- Chantal CHAPUT
- Jean DUMOULIN
- Marie-Paule LENGELÉ
- Véronique MOUTON
- Emilie VANDEPLAS

8.4. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 155.000 €.

9. ASBL Régie des Quartiers GEMBLoux - SOMBREFFE

9.1. Missions

L'association a pour but l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur d'un ou de plusieurs quartiers d'habitations par la mise en œuvre d'une politique d'insertion intégrée. Pour atteindre son but, la régie des quartiers réalise conjointement deux types d'actions : celles favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la convivialité et l'exercice de la citoyenneté, notamment par la pédagogie de l'habiter et celles contribuant à l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires en leur offrant une formation encadrée par une équipe de professionnels.

9.2. Siège

Avenue Jules Bruyr, 48 à 5030 GEMBLoux

9.3. Représentation communale

- Vinciane ANDRE
- Lucrèce GARCIA
- Marie SIMON

9.4. Intervention communale

En 2025, l'intervention communale était de 10.000 €.



28. Cultes et expressions philosophiques

1. REPRÉSENTATION

Les fabriques d'églises sont régies par le décret impérial du 30 décembre 1809 et le décret régional wallon du 13 mars 2014 relatif à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Le Conseil communal exerce la tutelle spéciale d'approbation sur le budget, les modifications budgétaires et le compte des fabriques d'églises.

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Subside ordinaire		COMPTE 2024	BUDGET 2025
1	BEUZET	35.375,75	24.505,06
2	BOSSIÈRE	36.496,79	25.439,90
3	BOTHEY	10.104,40	8.151,31
4	CORROY-LE-CHÂTEAU	24.749,79	17.872,43
5	ERNAGE	28.399,60	28.599,04
6	GEMBLOUX	107.769,16	46.074,29
7	GRAND-LEEZ	12.548,09	2.415,79
8	GRAND-MANIL	34.337,44	17.281,63
9	ISNES	32.045,92	34.784,84
10	LONZÉE	46.561,03	32.493,76
11	MAZY	18.811,45	18.745,37
12	SAUVENIÈRE	17.566,93	21.262,66
13	PROTESTANTE	16.449,68	9.997,60
14	Morale laïque	0,00	0,00
		421.216,03	287.623,68



29. Centre public d'action sociale

PST - Objectif stratégique 2 – Maintenir une gestion efficiente, collaborative et transparente

Objectif opérationnel 2.3 Stimuler les concertations et les partenariats



- Renforcement des synergies avec le CPAS et la Cité des Couteliers au travers de la reconversion de « La Charmille » dans le cadre de la fusion des maisons de repos

1. SITUATION

Rue Chapelle-Marion, 1

5030 GEMBOUX

081 62 72 00

Adresse mail : info@cpas-gembloux.be

2. SES ORGANES

2.1. Le Conseil de l'Action Sociale au 31 octobre 2024

Président :

Monsieur Andy ROGGE

Conseillers :

Madame Édith PIRSON

Madame Laurence MARTIN

Monsieur Fabian LOSANGE

Madame Emilie VANDEPLAS

Madame Nadine GUISET

Madame Catherine DUTERME

Monsieur Emilien DEFRESNES

Monsieur Vincent LETHE

Madame Laetitia FAIN

Monsieur Patrick THONNART

2.2. Le Bureau permanent

Messieurs Andy ROGGE, Fabian LOSANGE et Patrick THONNART, Madame Edith PIRSON

2.3. Le Comité spécial du service social

Messieurs Andy ROGGE et Vincent LETHE, Mesdames Edith PIRSON et Catherine DUTERME

2.4. Le Comité spécial de gestion des maisons de repos et de soins

Messieurs Andy ROGGE et Vincent LETHE, Mesdames Laurence MARTIN et Nadine GUISET

2.5. Le Comité spécial de gestion des crèches

Messieurs Andy ROGGE et Emilien DEFRESNES, Mesdames Emilie VANDEPLAS et Laetitia FAIN

Nombre de réunions en 2025 (jusqu'au 31 octobre 2025)

Le Conseil de l'Action Sociale a tenu 10 réunions.

Le Bureau permanent a tenu 11 réunions.

Le Comité spécial du service social a tenu 22 réunions.

Le Comité spécial de gestion des crèches a tenu 10 réunions.

Le Comité spécial de gestion des maisons de repos a tenu 8 réunions.

2.6. Les grades légaux

Directeur général du CPAS :

Monsieur Sébastien PINOY

081 62 72 59 – sebastien.pinoy@cpas-gembloux.be

Directrice financière du CPAS :

Madame Caroline MINNE

081 62 72 06 – caroline.minne@cpas-gembloux.be

3. PERSONNEL

En janvier 2025, le CPAS est composé comme suit (en équivalent temps-plein, arrondi à l'unité) :

- Agents statutaires : 8
 - Agents contractuels : 95
 - Agents APE : 69
 - Agents Maribel social : 19
- Soit 191 ETP, pour 268 travailleurs

Se rajoutent également 22 agents occupés dans le cadre de l'article 60§7 de la loi des CPAS.

4. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SERVICES

4.1. Patrimoine privé

Le CPAS est propriétaire de deux immeubles mis en location à des personnes privées :

- Un immeuble sis rue Sainte Adèle 14 - 5030 GEMBLOUX comprenant 4 logements :
 - Rez-de-chaussée : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,
 - 1er étage : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,
 - 2ème étage D : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin commun.
 - 2ème étage G : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin.
- Une maison d'habitation avec jardin sise chaussée Romaine 32.

Les immeubles sis rue Pierquin à GEMBLOUX et rue de l'Église à LONZÉE sont mis à disposition de la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX », via des baux emphytéotiques. Ces bâtiments ont été entièrement reconstruits. Ces opérations, subsidiées par la Société Wallonne du Logement, ont permis la création de nouveaux logements sociaux.

Depuis 2007, l'ancien Home Notre-Dame a suivi le même sort, un bail ayant été conclu pour une part avec la Ville et pour l'autre avec la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX ». Le bâtiment est occupé depuis 2010 par l'école communale de GRAND-LEEZ et par des locataires de la société de logements sociaux.

L'immeuble, rue du Moulin, 50, a été intégré dans le cadre du plan communal du logement, dans le projet de construction de 50 logements sur le site de l'ancienne « Coutellerie PIÉRARD ». Ce bâtiment a été cédé à la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers" et a été démoli.

Les informations relatives à l'achat et au reconditionnement de l'immeuble sis 55 avenue de la Faculté à GEMBLOUX se trouvent dans la section relative aux logements de transit.

L'étage du nouveau bâtiment situé rue Chapelle-Marion, 1, dit Arsenal, comprend huit logements pour personnes âgées dont la construction et la gestion ont été assurées par la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers". Un bail emphytéotique a également été conclu entre le CPAS et la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers". Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment comprenant dix bureaux accueille la direction générale et la direction financière ainsi que la salle du Conseil.

4.2. Économat, service central des achats

La plupart des dépenses de fonctionnement sont reprises à cette fonction.

La répartition des dépenses s'effectue via la facturation interne :

- à partir de la gestion des stocks ;
- en fonction des taux d'occupation des différents établissements.

4.3. Consultations juridiques : aide juridique de première ligne

Le Centre poursuit sa collaboration avec le Bureau de Consultation et de Défense juridique de NAMUR. Une permanence est assurée par maximum deux avocats et se tient à l'Hôtel de Ville, tous les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, entre 11 h et 12 h.

Le CPAS intervient forfaitairement dans les défraiements des frais de trajet des avocats participant à cette permanence.

Ce service est ouvert à tous, il s'agit de l'aide juridique de première ligne qui est totalement gratuite.

Personne de contact : Natasha VERVONDEL

4.4. Service médiation de dettes

Le service de médiation de dettes est agréé par le Service public de Wallonie depuis le 1^{er} mars 1995 (sous le Matricule SPW/SMD 101).

Le Service est accessible à la population gembloutoise. Le service travaille exclusivement sur base de rendez-vous et fait preuve à ce propos d'une grande flexibilité.

Le Service de médiation de dettes se compose de trois médiateurs de dettes (à temps plein). Le service est conventionné avec une licenciée en droit maîtrisant les matières abordées et apportant les éclairages juridiques et conseils adéquats.

Le service est désigné comme médiateur par le Tribunal du Travail dans le cadre de procédures relevant de la loi sur le règlement collectif de dettes (loi du 05 août 1998). Une rémunération des prestations de ce service est fixée légalement et le paiement en est assuré lors de certains actes de procédure.

Des dispositions décrétales émanant du Service Public de Wallonie permettent une subside de ce service, en fonction du nombre d'habitants recensés au 1^{er} janvier de l'année de référence, du nombre de dossiers traités, de la participation à des formations continuées, entre autres critères.

Le CPAS est membre de MEDENAM, association chapitre XII « Centre de Référence en Médiation de dettes de la Province de NAMUR » qui apporte depuis 2009 un appui méthodologique supplémentaire au service et anime la plupart des séances de formations organisées dans le cadre du travail de prévention tertiaire.

4.4.1. Séances informatives

Le service organise des séances collectives visant à informer la population gembloutoise des implications pratiques de la médiation de dettes amiable et du Règlement collectif de dettes ainsi que sur des thématiques plus spécifiques (budget, crédits, les arnaques...).

4.4.2. Actions de prévention

Durant la phase curative et post-curative possible de 6 mois, un travail visant à aider les personnes quittant les dispositifs curatifs (médiation de dettes amiable – Règlement collectif de dettes) à ne pas retomber dans le surendettement est proposé au travers de 4 axes :

- Travail relationnel à l'argent : Il est proposé à chaque médié de se questionner sur l'origine de son surendettement, mais surtout de réfléchir sur sa relation à l'argent (éducation, système familial, valeurs).
- Processus de Règlement collectif de dettes / de médiation de dettes : et le vécu du médié dans tout ça. Bien qu'il n'y ait pas de lien avéré entre la rechute et la manière dont le médié a vécu sa procédure, nous estimons que le volet individuel est l'occasion d'être attentif au vécu du médié.
- Préparation à la « sortie » de la procédure : Cette séance est l'occasion de revoir avec chaque médié les balises d'une bonne gestion au quotidien mais également d'envisager, s'il échet, un projet de vie ne mettant pas en péril l'équilibre budgétaire (projet, nouvelle dépense). De plus, pour certains médiés, la sortie de la procédure est anxiogène. Il est dès lors possible d'apaiser ses inquiétudes en travaillant sur le renforcement de ses compétences et de son autonomie.
- Consom'Action : Dans le cadre de son action de prévention tertiaire visant à l'autonomisation budgétaire des personnes, le service propose à l'ensemble de la population Gembloutoise un programme d'informations abordant diverses thématiques telles que : la consommation sous l'angle des arnaques, l'atelier budget, la consommation et ma santé, les crédits, etc.

Responsable du service : Stéphanie PREUDHOMME, Médiatrice de dettes.

4.5. Fonds « énergie » et allocations de chauffage

La loi du 04 septembre 2002 confie aux CPAS une mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies et ce, via le Fonds « énergie » émanant du Service Public de Programmation Intégration Sociale. Cette intervention permet au CPAS d'intervenir financièrement dans les frais d'énergie des demandeurs (à savoir facture de gaz, d'électricité, de mazout, dettes diverses...) et dans le financement des frais de personnel du travailleur social affecté à cette mission.

La fonction de l'assistant social comprend un rôle d'information et de prévention par rapport à la consommation d'énergie, par rapport au paiement des factures ainsi qu'aux fournitures minimales d'énergie.

Les trois activités principales du service énergie sont :

1) **La guidance sociale énergétique** : il s'agit d'un suivi individualisé de familles en vue de diminuer les consommations d'énergie par le biais d'actions d'informations, de sensibilisation à l'énergie, par le biais d'élaboration de bilans énergétiques et de plans d'actions qui sont appuyés par les subsides obtenus auprès du Service Public de Wallonie dans le cadre des Plans d'Actions de Prévention en matière d'Énergie (PAPE). Ces subsides régionaux apportent l'opportunité de mise en œuvre de mesures concrètes en faveur du ménage suivi.

2) **Les rendez-vous avec l'assistant social responsable du service énergie** : il s'agit d'une **disponibilité, sur rendez-vous**, de l'assistant social au profit du public gembloutois réclamant une aide dans la lecture, la compréhension, la contestation, l'acquittement de factures d'énergie. C'est aussi l'occasion de veiller et favoriser l'application des « droits sociaux » découlant des obligations de service public en matière d'énergie.

C'est notamment dans ce cadre, que se tient à la disposition de la population gembloutoise, un poste de rechargement via bancontact des cartes pour compteur à budget gaz / électricité installé à l'accueil de l'administration du Centre.

3) **L'organisation des réunions de la Commission Locale pour l'Énergie (C.L.E.)** : La commission se prononce dans le cadre des fournitures minimales garanties en électricité, de la perte du statut de client protégé, de la sollicitation du « secours hivernal » en gaz.

Le Service Social du CPAS est également compétent pour l'octroi des allocations de chauffage. Depuis 2009, le droit à cette allocation est annuel.

L'allocation est destinée à trois catégories de personnes en fonction de leurs revenus ou de leur situation sociale (www.fondschauffage.be)

Une permanence est également assurée à la Ville le mercredi après-midi de 14 à 16h00.

Responsable du service : François NACHTERGAELE, Responsable du Service Social

4.6. Accès à la culture et au sport

Un subside est accordé au CPAS dans le cadre du fonds culture pour 2025 par l'État fédéral (S.P.P. Intégration Sociale) en vue de promouvoir la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers du CPAS. Depuis 2020 et selon l'arrêté royal du 10 janvier 2018 une nouvelle répartition du subside unique a été mise en place. En effet, la répartition de la subvention n'impose plus l'affectation d'un pourcentage minimum voire maximum aux volets « modules collectifs » et « pauvreté infantile », le CPAS peut définir de façon autonome les accents de sa politique locale et déterminer ses propres groupes cibles.

Six axes de développement sont actionnés par le Fédéral :

Le CPAS prend en charge, par ce biais, les dépenses permettant l'accès à la culture et au sport pour ses usagers.

Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Axe 1. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des activités sociales, sportives ou culturelles, y compris les cotisations ou le matériel : l'adhésion à une association comme un club sportif, etc. Cette aide peut s'étendre de la cotisation aux frais d'inscription ou même d'équipement requis. Il s'agit d'un avantage individuel.

Axe 2. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives y compris la cotisation et la participation aux fournitures et équipements indispensables : dans les frais de participation à un match de foot, un spectacle, etc. Cette aide peut intervenir tant dans les frais de ticket d'entrée que de déplacement ou même de garderie.

Une convention a été notamment conclue avec l'ASBL « Article 27 » de NAMUR. En partenariat avec le Centre Culturel de GEMBLOUX et d'autres associations gembloutoises, le CPAS participe à l'accès à la culture pour les personnes les plus démunies et leur famille. La gamme de spectacles accessibles, pour le prix modique de 1,25 € la place, comprend non seulement l'ensemble des spectacles du Centre Culturel de notre ville, mais aussi certains spectacles du théâtre de NAMUR et d'autres centres de la région.

Axe 3. Le soutien et le financement d'initiatives à finalité sociale développées par ou avec le groupe-cible au niveau social, culturel ou sportif : le CPAS peut soutenir des initiatives à finalités sociales auxquelles les personnes ciblées participent elles-mêmes activement ou dont elles ont elles-mêmes eu l'initiative comme une journée de sport.

Le fonds culture permet de soutenir des projets liés à l'insertion sociale et professionnelle.

Axe 4 : Le soutien et le financement des initiatives qui favorisent l'accès et la participation du groupe-cible aux nouvelles technologies d'information et de communications

Axe 5 : Les modules collectifs

Depuis 2017, cette subvention peut également couvrir le financement de l'organisation de modules collectifs pouvant compléter le soutien individuel dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale. Il s'agit d'un ensemble cohérent d'activités réalisées en groupe en vue d'atteindre un certain objectif (approche de trajectoire).

Axe 6 : Lutter contre la pauvreté infantile

Depuis 2010, une subvention spécifique a été dégagée en faveur des enfants précarisés. Cette aide doit concerner des enfants mineurs. Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Interventions individuelles

- Aide sociale dans le cadre de la participation à des programmes sociaux
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien scolaire
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien psychologique pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation avec un spécialiste
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien paramédical
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien pédagogique.

Actions communautaires

Il s'agit du financement total ou partiel d'initiatives avec ou en faveur des enfants des usagers en vue de favoriser leur intégration sociale (frais relatifs à la mise en place d'actions visant l'intégration sociale des enfants défavorisés)

Responsable du service : Céline DECAMP : Directrice du Secteur social

4.7. Service Social de première ligne

4.7.1. FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL DE PREMIÈRE LIGNE

Le service social de première ligne est accessible au public via des permanences organisées les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h 30. Les bureaux sont inaccessibles au public les 2èmes jeudis du mois sauf urgence sociale.

Les personnes sont reçues à la permanence pour une première demande ou pour une urgence. Elles sont toutefois de préférence reçues sur rendez-vous.

Le travail est réparti entre les différents travailleurs sociaux (selon que les personnes résident sur GEMBLOUX-centre ou s'il s'agit de dossiers AMU - aide médicale urgente - et de personnes vivant dans un village de l'entité).

Le service social effectue également des visites à domicile réparties sur toute l'entité.

Le Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), chargé de prendre des décisions sur base des dossiers présentés, se réunit tous les 15 jours les mercredis à partir de 13 heures 15. Ce comité examine une moyenne de 135 à 160 demandes par séance. Les dossiers sont présentés par les assistants sociaux.

Monsieur le président a la possibilité d'octroyer des aides urgentes, à charge de ratifier ces octrois à la plus proche séance du C.S.S.S.. Un montant supérieur peut être accordé en urgence en cas d'expulsion, vente publique de meubles, garanties locatives, etc., ainsi que défini dans le règlement d'ordre intérieur des instances du CPAS.

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale prévoit, depuis le 01 janvier 2022, le versement par le Fédéral de 518 € par dossier traité de revenu d'intégration sociale, au prorata des jours d'intervention (soit X/365° par dossier) au CPAS. Ces sommes sont obligatoirement affectées à des dépenses en personnel social, en vue d'améliorer la qualité de l'accueil et l'aide aux personnes.

Responsable du service : Céline DECAMP : Directrice du Secteur social

4.7.2. AVANCES SUR PRESTATIONS SOCIALES

L'octroi d'avances sur prestations sociales s'envisage dans l'hypothèse où la mise en ordre des dossiers amène un retard dans la perception des allocations en cause. Une enquête sociale préalable et des contacts avec les caisses compétentes interviennent toujours avant l'intervention financière du Centre. Le service social dispense une aide administrative indispensable auprès des demandeurs.

4.7.3. AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} octobre 2005, l'octroi d'avances sur pensions alimentaires ainsi que la récupération auprès des débiteurs récalcitrants sont assurés par le S.E.C.A.L. (service des créances alimentaires attaché au Service Public Fédéral des Finances)

4.7.4. AIDE SPÉCIFIQUE AU PAIEMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES EN FAVEUR D'ENFANTS

La catégorie des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) avec montant majoré, c'est-à-dire la catégorie accordée aux personnes débitrices d'une pension alimentaire est supprimée depuis 2005. Une aide spécifique est dès lors accordée par le CPAS, à concurrence de 50 % de la pension alimentaire payée par le parent, plafonnée à 1.100 € par an (soit 91,67 € par mois). Le CPAS est remboursé à concurrence de 100 % des sommes accordées.

4.7.5. AIDE SOCIALE

L'aide en espèces et l'intervention dans les cautions et garanties locatives prennent en compte les conséquences de l'évolution socio-économique actuelle.

Pour mémoire, l'aide sociale peut être ou non, sur base d'une décision du Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), liée à un remboursement ultérieur, au moins partiellement, par les bénéficiaires. Le choix du caractère récupérable de l'aide est décidé sur base du dossier social et plus particulièrement d'éléments tels que la nature de l'aide demandée, son impact sur la situation, la nécessité ou non de responsabiliser les ayants droit à l'aide sociale, l'avis du médiateur de dette s'il y a lieu etc. Si l'aide est récupérable, elle a pour corollaire l'augmentation des recettes budgétaires prévues en aide sociale.

Nous rappelons cependant le caractère aléatoire de ces recettes. Chaque année, le CPAS alloue une certaine somme au budget afin d'éponger une partie des montants à porter en irrécouvrables et se rapportant aux exercices antérieurs.

L'aide sociale ne se limite pas à un apport financier. En effet, le service social effectue également un grand travail de remise en ordre administratif de certains bénéficiaires, leur ouvrant ainsi d'autres droits sociaux (ex : mise en ordre vis-à-vis de la mutuelle ou du chômage, allocation d'handicapé, pension de survie ou de retraite etc.). Le service doit également tenir compte d'autres dimensions pour embrasser l'ensemble de la situation de la personne et l'aider à surmonter sa précarité. Ces besoins autres peuvent être tantôt psychologiques, avoir trait à la santé ou autres. Le service y répond tantôt via un référencement ou des partenariats, tantôt à travers une information exhaustive au bénéficiaire.

4.7.6. REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (R.I.S.) : INTERVENTION DU FÉDÉRAL

L'intervention du Service Public de Programmation Intégration sociale dans le revenu d'intégration sociale se ventile principalement comme suit :

Type de revenus d'intégration sociale (R.I.S.)	Numéro d'article	Intervention de l'État
R.I.S. accordé aux bénéficiaires belges et / ou bénéficiaires CEE et autres étrangers inscrits au Registre de la population sans PIIS	831/333-01	55 % d'intervention
R.I.S. accordé aux bénéficiaires non-inscrits dans les Registres de la population	831/333-01	100 % d'intervention
R.I.S. accordé aux personnes perdant leur qualité de sans abri	831/333-01	100 % d'intervention pendant deux ans

Depuis le 1^{er} novembre 2016, tout bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide équivalente doit conclure un Projet individualisé d'intégration sociale. Ce document est un contrat conclu entre le bénéficiaire et le CPAS, qui reprend les droits et devoirs de chaque partie. Il s'agit en quelque sorte d'une formalisation écrite du suivi social qui est mis en place par le centre (accompagnement de la personne dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans l'apprentissage du français, dans le suivi de sa situation de santé, ...).

À compter du 1^{er} novembre 2016, une recette supplémentaire du Fédéral de 10 % du revenu d'intégration sociale est attribuée pour chaque conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale. Ce subsidie complémentaire est attribué en principe pendant 1 an à dater de la signature du projet individualisé d'intégration sociale et peut, dans des cas exceptionnels, être prolongé d'un an.

Montants mensuels du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) au 31 octobre 2025.

Catégorie	Montants accordés par mois
Personne cohabitante	876,13 €
Personne isolée	1.314,20 €
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	1.776,07 €

Les dépenses et les recettes relatives au personnel occupé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi des CPAS se retrouvent dans la fonction budgétaire relative à la formation et la réinsertion socioprofessionnelle, en ce compris l'intervention du Fédéral à concurrence du revenu d'intégration sociale ainsi que l'intervention de la Wallonie dans les frais de mise au travail.

Les dépenses en revenu d'intégration sociale concernent tant les demandeurs de nationalité belge que les demandeurs étrangers inscrits au Registre de la population (c'est-à-dire les personnes résidant pour la plupart depuis au moins cinq ans en Belgique, établis ou admis au séjour de longue durée. Il est à noter que les années passées comme étudiant ou demandeur d'asile ne sont pas assimilées).

4.7.7. AIDES ÉQUIVALENTES ACCORDÉES AUX PERSONNES SANS DOMICILE DE SECOURS (NOTAMMENT LES DEMANDEURS D'ASILE)

Le Service Public Fédéral de Proximité Intégration Sociale (S.P.P- I.S.) intervient également à concurrence de 100 % des aides accordées aux personnes sans domicile de secours.

Depuis le 1er octobre 2023, **une subvention complémentaire de 10 %** est octroyée aux CPAS pour chaque personne qui perçoit l'aide sociale financière en qualité de bénéficiaire de la protection temporaire lorsqu'il existe un projet individualisé d'intégration sociale.

La demande d'asile est examinée par le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Les recours contre les décisions de cette instance se font au Conseil du Contentieux des Étrangers. En cas de décision négative, le Conseil d'État peut être interpellé.

Les demandeurs déboutés et ayant épuisé toutes les voies de recours sont déclarés illégaux et ne peuvent plus être aidés par le CPAS sauf dans le cadre de l'aide médicale urgente (A.M.U.).

4.7.8. ÉDUCATION AU LOGEMENT

Une éducatrice au logement est occupée à temps plein en vue d'assurer un soutien au Service Social pour les questions de logement, de gestion des logements d'insertion et afin de développer une pédagogie de l'habitat.

Le logement étant un élément crucial dans la définition de la précarité ou de la pauvreté d'une personne, le succès de ce service dépend également fortement de l'état du parc locatif sur l'entité de GEMBLOUX. L'éducatrice au logement travaille en étroite collaboration avec le service social général, le service énergie du CPAS (aide à l'action face à des logements énergivores), certains services de la Ville et un réseau de propriétaires.

Elle travaille également en collaboration avec la Cité des Couteliers ainsi que l'AIS GEMBLOUX-FOSSES. Elle apporte notamment une aide à la constitution des dossiers de candidature.

L'éducatrice au logement est également en charge des logements de transit gérés par le CPAS.

Outre ces logements de transit, l'éducatrice au logement a la charge de deux logements moyens situés Allée des Couteliers pris en gestion par le CPAS depuis le mois de juin 2022, conformément à l'article 132 du Code wallon de l'habitat durable via une convention de location avec la société de logement « La Cité des Couteliers ». Ces logements sont sous-loués par le CPAS aux bénéficiaires du secteur social.

Le CPAS a obtenu de la Wallonie un accord pour la subside des travaux destinés à réaliser trois autres logements dans l'immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie. Le CPAS a également obtenu un subside du SPP Intégration sociale pour un logement d'urgence. Ces logements sont effectifs depuis le 01 juillet 2023 : ce point est développé au point relatif aux logements de transit.

Responsable du service : François NACHTERGAELE, Responsable du Service Social

4.7.9. PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE

Depuis janvier 2017, une permanence d'aide psychologique de première ligne a été mise en place pour les bénéficiaires des services sociaux. Depuis 2019, les permanences sont données à raison de 4 heures par semaine par deux psychologues directement à leur cabinet.

Le Comité a marqué son accord pour accorder 3 consultations « gratuites ».

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

4.7.10. PROJETS EN RÉSEAU

Synergies :

Le Secteur social recherche toutes les synergies possibles. Il collabore notamment avec la CEDEG, le Fouillis, le groupe Alpha, le Service Entraide Migrants (SEM), la Régie de quartier, l'ALE, l'ASBL « Resto du Cœur ». Cette dernière ASBL reçoit aussi un soutien logistique du Centre (denrées, aides administratives...). Le CPAS est également partenaire de la Maison de l'Emploi, de la Maison Croix-Rouge et Imagin'AMO. Cette liste n'est pas exhaustive.

Plan de cohésion sociale :

De même, le CPAS est partenaire dans les différentes plateformes du plan de cohésion sociale (P.C.S.) organisé par la Ville.

Les représentants du CPAS au comité d'accompagnement supervisant le travail de tous les axes sont :

- Andy ROGGE : Président de la commission
- Céline DECAMP : Directrice du Secteur social
- Françoise DETIENNE : Gestionnaire des projets sociaux, Responsable de projets.

Les représentants du CPAS au sein des différentes plateformes sont :

- Plateforme 1 : Insertion socioprofessionnelle, représentant CPAS : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.
- Plateforme 2 : Logement, représentant CPAS : Géraldine DUTERME, Educatrice logement et François NACHTERGAELE, Responsable du service social de première ligne.
- Plateforme 3 : Santé, représentants CPAS, Anne DUMONT, Infirmière sociale.
- Plateforme 4 : Interculturalité : représentant CPAS, Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.

Personne de contact pour le P.C.S. : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

Aide à l'enfance précarisée

Suite aux différents subsides reçus précédemment dans le cadre du SPP IS lutte contre la précarité infantile et la loterie nationale, le CPAS a décidé de maintenir sur fonds propres les aides suivantes :

- Soutien financier de 2.500,00 € du Kidstock, projet de la Maison Croix-Rouge de GEMBLOUX (en collaboration avec les Restos du Cœur, l'ONE, la Ville de GEMBLOUX, ...) visant à constituer un stock de langes, de lait, de vêtements et matériel de puériculture pour dépanner les familles dans le besoin.

Projets sociaux divers (liste non exhaustive)

- Caravane : projet itinérant regroupant diverses associations en vue de toucher des citoyens « marginalisés » ou peu mobiles et de créer du lien dans les villages. La crise sanitaire a fait

évoluer le projet vers des balades par petits groupes, avec réservation préalable. Depuis, le principe des balades est maintenu avec la présence de travailleurs pour faire le lien avec le réseau et/ou des bénévoles Croix-Rouge. Une journée ou demi-journée annuelle avec et pour les travailleurs de ce projet est également prévue.

- Projet d'initiatives et de concertation locale avec la Maison de l'Emploi : ce projet a été initié dans la convention cadre CPAS-FOREM. La convention est renouvelée.
- L'Atelier Sorcier : convention pour le développement personnel et artistique d'un groupe de femmes du CPAS de GEMBLOUX et de CHASTRE.
- Diagnostic sur l'aide alimentaire : suite à la crise COVID et le partenariat mis en place pour la confection et la distribution de colis et de chèques alimentaires, une réflexion a été menée avec les opérateurs et les bénéficiaires de l'aide alimentaire pour réaliser un diagnostic dont les résultats ont été présentés fin 2022. Ce partenariat s'est poursuivi en 2024 par une réflexion sur le lancement d'une épicerie sociale, qui s'est ouverte à l'automne 2025.
- Fortes chaleurs : des rencontres ont eu lieu entre les différents partenaires concernés afin d'informer la population et surtout les publics les plus fragilisés et précaires (personnes sans-abris, personnes vivant sous les toits, vivant dans les logements précaires et mal isolés...) des périodes fortes chaleurs, mettre à leur disposition des points d'eau accessibles ainsi que des lieux plus frais.
- Espace 9 : espace communautaire subventionné par l'AVIQ proposant des activités de prévention et d'information mais aussi des activités ludiques et récréatives à un public aîné et isolé. Cet espace a ouvert ses portes fin 2022. Les activités sont organisées les lundi et jeudi de 9h00 à 17h00 et le mardi de 14h00 à 17h00, afin de permettre aux participants de participer aux activités d'un partenaire. Les personnes présentes à l'Espace 9 en sont également les acteurs du projet : le programme, les partenariats sont construits par eux, pour eux. Le projet a été subventionné pour une troisième année jusqu'en décembre 2025.
- Depuis 2022, le CPAS a également été partenaire d'un appel à projet Fonds Social Européen qui a été introduit par l'entreprise SMART, un projet Territoire Zéro Chômeurs de longue durée. En juin 2023 ce projet a été accepté, une responsable de projet a été engagée et a intégré son bureau sis rue Notre Dame, en plein territoire. Les collaborations avec le service insertion du CPAS sont étroites et concernent la détection, l'information et l'envoi du public ainsi que les entretiens de suivi tout au long du contrat quand il s'agit de public CPAS. Ce projet permet à un Public Privé d'Emploi Durablement depuis plus de deux ans de se voir offrir un CDI temps plein ou partiel correspondant au projet de vie du travailleur et correspondant à un besoin du territoire local. Ce projet est subventionné par le FSE jusque 2026.
- Divers projets émanant du secteur social sont mis sur pied au profit des bénéficiaires (après-midi festives...) ou lors d'événements spécifiques tels que Place aux Enfants...

4.7.11. SUPPORT ADMINISTRATIF DU SECTEUR SOCIAL

L'équipe administrative du Secteur social, composé du service social général, du service insertion, du service de maintien à domicile et du service de médiation de dettes, se compose de cinq personnes (pour 5 ETP), à savoir deux bachelières en droit et trois employées d'administration.

Le support administratif prend entre autres en charge :

- L'accueil physique et téléphonique du CPAS ;
- L'organisation des permanences juridiques en collaboration avec la Ville ;
- La rédaction des décisions C.S.S.S. et du suivi statistique de ces dernières ;
- La gestion des denrées alimentaires à destination des bénéficiaires ;
- L'encodage des décisions d'octroi, arrêts, révisions des aides financières et des revenus d'intégrations ou aides équivalentes, des articles 60§7 ;
- L'encodage des aides financières dans les frais médicaux et pharmaceutiques pour les dossiers étrangers et ce, y compris des jeunes hébergés à l'Association Joseph Denamur ;
- L'encodage des nouveaux ménages dans Pégase social ;
- L'encodage et la tenue des statistiques.

Une partie du travail administratif reste gérée par les assistantes sociales et par les chefs de service.

Le secteur social accroît son informatisation et l'automatisation de sa gestion administrative.

4.8. Maison de repos et / ou Maison de Repos et de Soins

La résidence "La Charmille" a une capacité de **71** lits de Maison de Repos (MR) dont 45 lits de Maison de Repos et de Soins (MRS).

La résidence « Saint-Joseph » accueille **70** résidents dont 30 lits MR, 38 lits MRS et 2 lits court-séjour.

La Direction des deux sites est confiée depuis le 1^{er} février 2005 à Monsieur Eddy WANET. Le service social chargé des maisons de repos est assuré par Madame Julie LAURENT.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos

Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.8.1. PRIX DE L'HÉBERGEMENT PAR JOUR

Lors de l'entrée en maison de repos d'un résident gembloutois, il est procédé à une enquête sociale qui détermine la capacité d'intervention financière de l'intéressé et éventuellement de ses débiteurs d'aliments. Le cas échéant, le directeur financier peut prendre une inscription hypothécaire sur les biens de la personne. Le budget « aide sociale » prend en charge le solde impayé. Toutes les situations font l'objet d'une décision du Comité spécial de Gestion des maisons de repos.

Lorsque le résident n'est pas gembloutois, soit ses revenus lui permettent de faire face à ses frais d'hébergement et une garantie équivalant à un mois d'hébergement est déposée soit il fait appel au CPAS de sa commune d'origine, lequel délivre un réquisitoire et prend en charge le solde des frais d'hébergement le cas échéant.

4.8.2. PROJET DE FUSION DES MAISONS DE REPOS

Le projet de fusion et de transfert des maisons de repos sur le site de la Résidence « Saint-Joseph » à GRAND-LEEZ est toujours bien d'actualité. Les objectifs de la fusion sont avant tout la rationalisation des coûts et le maintien du projet de vie « Echone comme al maujeone », mais également de répondre à l'obligation de mises aux normes de la Résidence « La Charmille ».

Le dossier de demande de subsides introduit auprès de la Wallonie a porté ses fruits. Les subsides octroyés pour ce projet sont de 7.000.000 €.

Un premier permis unique d'urbanisme a été introduit et refusé par le fonctionnaire délégué (dit permis 1). Le recours introduit par le CPAS contre cette décision de refus a débouché sur l'obtention du permis en date du 11 août 2018. Un recours en annulation contre ce permis 1 unique octroyé par le Ministre de l'environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings, a été introduit par des riverains devant le Conseil d'État en date du 13 octobre 2018.

Vu la probabilité de voir ce permis unique annulé par le Conseil d'État, un deuxième permis (dit permis 2) d'urbanisme légèrement modifié tenant compte des critiques formulées (notamment par la suppression d'un certain nombre de dérogations, appelées maintenant « écarts » dans le nouveau CODT) a été introduit en date du 16 octobre 2018. Ce permis d'urbanisme a été refusé en première instance mais le recours déposé contre cette décision de refus, a abouti à l'octroi du permis par le Ministre de l'environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings en date du

09 septembre 2019. Ce permis 2 octroyé par le Ministre a également fait l'objet d'un recours en annulation introduit par des riverains devant le Conseil d'État en novembre 2019.

Dans le cadre de la procédure prévue par le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, le CPAS a obtenu un accord ministériel sur le dossier projet relatif au permis 2 (après analyse par les services de l'Agence pour une vie de qualité « AViQ » du cahier des charges et des plans établis par l'auteur de projet) en date du 19 mars 2020. Cet accord fixe le montant du subsidie annoncé dans le plan « Papy Boom » d'un montant maximum de 7 000 000 €.

Cet accord sur le dossier projet a permis au CPAS de lancer la procédure d'attribution du marché public de travaux en vue de désigner un entrepreneur chargé de la réalisation du projet.

En mars 2020, le CPAS a décidé de l'acquisition d'un terrain situé en face de la Résidence Saint-Joseph en vue d'y installer notamment un parking et un espace vert. Cette acquisition a été finalisée en mars 2021.

En date du 31 décembre 2020, le CPAS a reçu un accord de principe pour l'extension de 9 places MR au sein de la maison de repos « La Charmille ».

En date du 21 juin 2021, les deux permis octroyés en 2017 et 2019 ont été annulés par le Conseil d'Etat. Eu égard à l'effet rétroactif des arrêts d'annulation, le Gouvernement wallon s'est trouvé à nouveau saisi des demandes de permis (sur base des dossiers tels qu'ils existaient à la veille du jour où il avait délivré les permis) et disposait d'un nouveau délai pour éventuellement les redélivrer. Le CPAS a décidé de renoncer à défendre le permis unique (dit permis 1) eu égard à l'évolution du dossier à savoir l'introduction d'un permis d'urbanisme sur base duquel le dossier projet (plans, cahier des charges, ...) a fait l'objet d'un accord par arrêté ministériel du 19 mars 2020. Par contre, le permis 2 a été redélivré par le Ministre compétent en date du 04 octobre 2021, moyennant une motivation adéquate répondant aux critiques formulées par le Conseil d'Etat dans son arrêt d'annulation. Ce nouveau permis a fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 03 décembre 2021.

En date du 21 juin 2022, le CPAS a attribué le marché de travaux lesquels ont débuté par la démolition de la maison et le déboisement de la parcelle de terrain. Les travaux de construction des extensions du bâtiment sont en cours.

En date du 30 septembre 2024, le bâtiment était au stade de gros-œuvre ouvert lorsque le Conseil d'Etat, sur base du recours posé par les riverains, a annulé le permis d'urbanisme pour défaut de motivation sur les aménagements destinés à contrôler les risques d'inondation. Les démarches pour obtenir un nouveau permis ont été réalisées et le nouveau permis a été obtenu en janvier 2025.

Les travaux poursuivent actuellement leur cours, et le bâtiment est proche d'être considéré comme gros-œuvre fermé.

La réflexion sur la réaffectation du bâtiment de la Résidence « La Charmille » se poursuit. Une offre d'hébergement pour personnes âgées alternative à la maison de repos y est envisagée.

Cette réflexion s'intègre dans réflexion plus large quant au devenir des infrastructures situées sur le site rue Chapelle Marion afin d'en évaluer le potentiel en matière de rénovation, incluant le cas échéant des extensions des infrastructures en tenant compte, outre des besoins de la population, des besoins en locaux et locaux sociaux pour le personnel du CPAS de GEMBLOUX.

4.8.3. BUANDERIE CENTRALE

La buanderie centrale comprend la gestion :

- du linge des résidents des maisons de repos ;
- des vêtements de travail de l'ensemble du personnel du CPAS ;

- du lavoir social ;
- du linge des crèches ;
- du linge des différentes associations.

Responsable du service : Isabelle OTTOUL

4.9. Résidences-services « La Marache »

Le CPAS a ouvert en novembre 2013 cinq résidences-services : "La Marache" à GRAND-LEEZ. Celles-ci sont situées sur le site de la maison de repos "Saint-Joseph" et sont destinées à accueillir des personnes autonomes, au maximum deux par logement.

Le résident a la possibilité de prendre les trois repas par jour, préparés par la maison de repos. Il peut bénéficier du service buanderie qui lave et repasse le linge moyennant participation. Une permanence est assurée 24h/24. En cas de besoin, le résident sera mis en contact immédiat avec un membre du personnel de la maison de repos, lequel se déplacera en cas d'urgence.

Trois appartements comportent 45 mètres carrés et sont loués au prix de 1.551,16 € par mois. Deux appartements comportent 50 mètres carré et sont loués au prix de 1.668,24 € par mois. Ce prix comprend la location, les charges énergétiques, l'utilisation de la buanderie située dans la résidence, l'entretien du logement une fois par semaine, l'assistance d'urgence et depuis le 1^{er} septembre 2021, les repas du matin, midi et soir.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos
Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.10. Crèche "Les Roitelets" et Crèche "Les Petites Châtaignes"

Depuis la mise en œuvre de la réforme MILAC le 1^{er} avril 2021, réforme répondant à la mise en œuvre du décret du Parlement de la Communauté française du 21 février 2019 et visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, le CPAS de GEMBLOUX dispose de 2 crèches pour une capacité d'accueil de 133 places.

La Crèche "Les Roitelets" dispose d'une capacité de 70 places d'accueil agréées et subsidiées par l'ONE. Elle est composée de 5 sections verticales accueillant chacune entre 11 et 16 enfants. Les sections dites verticales sont des sections qui accueillent les enfants de zéro à trois ans tous âges confondus.

121 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2024 à la crèche « les Roitelets ».

La crèche « Les Petites Châtaignes » compte quant à elle 63 places agréées et subsidiées par l'ONE. Elle est composée de 5 sections verticales pouvant accueillir entre 11 et 15 enfants.

115 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2024 à la crèche « les Petites Châtaignes ».

Les crèches sont ouvertes tous les jours de 07 heures à 18 heures, soit 11 heures par jour.

La participation financière des parents est établie suivant des barèmes officiels, fixés par l'ONE. En 2024, elle varie de 3.06 € à 42.14 € pour une journée complète (c'est-à-dire plus de 5h de présence de l'enfant).

Une réduction de 30 % est accordée :

- Si deux enfants de la même famille fréquentent la crèche en même temps ;
- Si la famille compte au moins trois enfants ;
- En cas de handicap de l'enfant reconnu par l'AVIQ.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les familles monoparentales bénéficient aussi de cette réduction de 30 % de la PFP (participation financière des parents). Et les familles dont un des parents au moins est sous statut BIM, bénéficient de la gratuité de l'accueil en crèche (sauf en cas d'absences injustifiées où la PFP minimale leur est facturée). L'ONE s'est engagé à compenser les pertes de recettes pour les milieux d'accueil suite à cette réforme.

À l'inscription, les parents déposent une avance forfaitaire qui doit être équivalente à un mois de contribution, destinée à garantir tant un engagement ferme d'inscription que le paiement régulier de leur contribution. Cette avance leur est ristournée en fin de séjour.

Des dispositions émanant de l'ONE concernent :

- La gestion des inscriptions et de la liste d'attente.
- La facturation éventuelle des journées d'absence des enfants.

Une série d'absences sont toutefois autorisées (maladie ou hospitalisation des enfants, grèves des transports publics, chômage technique et économique, trois jours par trimestre pour convenance personnelle, horaires irréguliers des parents avec une information préalable de la crèche).

Responsable des crèches : Muriel RYELANDT, Directrice

4.12. Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile

En exécution de l'article 57ter, alinéa2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, le CPAS de GEMBLOUX s'est engagé en 2003, au terme d'une convention avec le Ministre de l'Intégration sociale, à accueillir 13 mineurs non accompagnés demandeurs d'asile dans l'initiative d'accueil située à 5030 Gembloux – 1 rue de Mazy.

Le CPAS confie la globalité de cet accueil et de son organisation à l'Association Joseph Denamur (chapitre XII) qui est une association créée par le CPAS de GEMBLOUX et la Fondation Joseph Denamur qui a pour objet l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes étrangers mineurs non accompagnés.

Celle-ci dispose d'un Centre d'accueil opérationnel, le Centre El Paso, doté de toutes les commodités pour accueillir les 13 mineurs d'âge qui sont désignés par FEDASIL au CPAS en plus des 25 MENA ressortissant de l'aide à la jeunesse et des 3 MENA placés par le Direction de l'Aide à la Jeunesse via le Plan MENA relevant d'une collaboration entre l'Aide à la Jeunesse et Fedasil.

Toujours dans le cadre de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, le CPAS de GEMBLOUX s'est également engagé, au terme de plusieurs conventions avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, à fournir au sein d'une initiative locale l'aide matérielle définie par l'article 2,6° de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers. Cette aide matérielle est octroyée aux bénéficiaires de l'accueil tels que définis par l'article 2,1° de la loi précitée.

Le CPAS de GEMBLOUX confie également la mise en œuvre concrète de cette ILA à la phase 3 de L'Association Joseph Denamur qui se charge de l'accueil de 15 jeunes MENA en semi-autonomie (10 places dans un logement sis rue des Floriales, 16 et 5, dans un logement sis avenue des Combattants, 68).

Le CPAS intervient dans les frais exposés pour l'accueil des MENA en ristournant à l'Association Joseph Denamur les subsides versés par Fedasil dans le cadre des conventions, diminués d'une intervention de l'Association Joseph Denamur dans les frais administratifs pris en charge par le CPAS et estimé à l'équivalent d'un dixième temps d'un membre du personnel administratif.

4.13. Actions en faveur de la jeunesse

Le CPAS est porteur, avec le service Jeunesse de la Ville et Imagin'AMO, du projet « Été solidaire » qui permet l'engagement de jeunes dans le cadre d'un contrat de travail étudiant et dont les tâches accomplies servent à la communauté (projet intergénérationnel).

4.14. Services d'aides familiales

Le Centre a conclu trois conventions avec les services d'aides familiales suivants :

- Avec le Service provincial d'aide familiale de Namur ;
- Avec le Service d'aide et de soins à domicile de la Province de Namur ;
- Avec la Centrale des Services à Domicile de la Province de Namur.

Ces conventions permettent de mettre à disposition des personnes âgées et/ou handicapées des aides familiales ou des gardes malades.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.15. Repas à domicile

La confection des repas au départ de la Résidence « La Charmille » est mise en œuvre depuis 1998. La cuisine centrale produit des repas en liaison froide.

Ces repas sont donc fabriqués à la Résidence « La Charmille », refroidis rapidement avec du matériel et des méthodes adaptées et distribués quatre fois par semaine (le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi) sauf les jours fériés. Ils sont destinés aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, handicapées ou en situation sociale digne d'intérêt.

Le cas échéant, des fours à micro-ondes peuvent être mis à disposition des bénéficiaires.

Depuis 2020, les prix des repas tiennent compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et prennent comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches de revenus et les prix des repas seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

La ristourne de 20 % pour les ménages a été supprimée.

Depuis février 2016, une personne occupée dans le cadre de l'article 60§7 accompagne les aide-ménagères dans la tournée des repas à domicile.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.16. Service d'aides ménagères (service nettoyage)

Le CPAS occupe une équipe d'aides ménagères travaillant au domicile des bénéficiaires demandeurs âgés d'au moins soixante-cinq ans et/ou handicapés.

Depuis 2020, les taux horaires du service d'aides ménagères tiennent compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et prennent comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches des revenus et le taux horaire seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

Personne de contact : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.17. Transport social

Le service de transport social a débuté le 1^{er} septembre 2000.

En janvier 2008, les missions du service transport et accompagnement social ont été élargies aux missions médicales récurrentes, paramédicales et aux courses administratives et ménagères.

Ce service s'adresse à tous les habitants de GEMBLOUX. La priorité est toutefois réservée aux personnes âgées et/ou handicapées, ainsi qu'aux résidents des maisons de repos de l'entité de GEMBLOUX.

Le service transport est agréé Service de transport d'intérêt général par le Service Public de Wallonie.

Dans le cadre du Maribel social, une deuxième accompagnatrice a été engagée à partir du 27 février 2019 pour répondre aux mêmes missions que celles mentionnées ci-dessus et pour assurer des transports pour se rendre à des activités culturelles ou autres.

Responsable du service : Anne DUMONT, infirmière sociale
Personne de contact : Caroline PAINBLANC, accompagnatrice

4.18. Formation, réinsertion socioprofessionnelle

4.18.1. ORIENTATIONS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le service insertion socioprofessionnelle reçoit les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, d'une aide sociale équivalente et autres envoyés par l'assistant social du service social général établissant les bilans sociaux

Les axes d'insertion socioprofessionnelle sont les suivants :

4.18.1.1. Engagement dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS : dispositif administratif

Les bénéficiaires du revenu d'intégration peuvent être engagés dans le cadre d'un contrat de travail ou d'emploi pendant la période nécessaire pour obtenir des droits aux régimes de sécurité sociale, principalement aux allocations de chômage ainsi que le prévoit l'article 60, §7 de la loi organique des CPAS.

Le travailleur est engagé dans le cadre du contrat art 60, §7 pour une période déterminée de trois mois, éventuellement renouvelable en fonction de l'évolution du travailleur et ce avant de passer en contrat à durée indéterminée.

Le personnel engagé dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS est occupé :

- a) Dans les services du Centre ;
- b) Auprès d'ASBL ou d'organismes publics.

Des conventions finalisent les modalités de mise à disposition ainsi que l'intervention financière de ces utilisateurs.

Un suivi social est assuré durant toute la durée du contrat.

En termes budgétaires, les dépenses et les recettes relatives à l'engagement dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS sont inscrites à la fonction budgétaire « Insertion socioprofessionnelle » afin de respecter les directives officielles en matière budgétaire.

Le Service Public de Programmation Intégration sociale accorde au CPAS 100 % de l'équivalent du revenu d'intégration taux maximal. Le CPAS est remboursé à 125 % de ce taux pour les 18-25 ans mis au travail dans le cadre de l'article 60, §7.

Depuis 2014, le CPAS doit toutefois prendre en charge des cotisations patronales s'élevant à 0,06 % de la rémunération brute des personnes occupées dans le cadre de l'article 60, §7.

Le Centre prend en charge les coûts salariaux des travailleurs occupés sous contrat de travail et mis à la disposition d'utilisateurs externes à savoir des ASBL situées à GEMBLOUX ou autres ou des organismes publics, via des conventions de collaboration.

L'utilisateur extérieur verse une contribution mensuelle dans le traitement. Certains utilisateurs interviennent en partie dans le coût de la mise à disposition. Le niveau de participation est décidé par le Conseil de l'action sociale.

Le CPAS perçoit également une prime d'insertion auprès de la Wallonie : 10 € par jour pour les contrats de travail conclus dans le cadre de l'article 60, §7.

4.18.1.2. Engagement dans le cadre des programmes d'économie sociale

Le CPAS adhère à un programme d'insertion dans le secteur de l'économie sociale qui est axé sur la création d'emplois ainsi que sur la pérennisation et sur la durabilité de ceux-ci.

Ce programme permet la mise à disposition et l'engagement de personnes auprès d'entreprises d'économie sociale déjà actives.

4.18.1.3. Engagement dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS

L'engagement de personnes dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS est mis en pratique au sein d'entreprises privées. Celles-ci engagent la personne et le CPAS intervient financièrement éventuellement dans le coût salarial selon l'ensemble des aides à l'emploi qui peuvent être mobilisées par ailleurs en fonction des indicateurs particuliers à chaque personne engagée (âge, passé professionnel etc...). Des conventions finalisent l'intervention financière du CPAS.

Le CPAS continue par ailleurs de suivre la situation socio-professionnelle du bénéficiaire tout le long de son engagement en article 61 et reste un interlocuteur de l'employeur.

Le CPAS perçoit une prime d'insertion auprès de la Wallonie de 15 € par jour pour les conventions dans le cadre de l'article 61.

4.18.2. ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT À L'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le droit à l'intégration sociale (D.I.S.) concrétisé par l'octroi du revenu d'intégration sociale l'est aussi également, au-delà de l'aspect financier, par des mesures d'insertion.

Le CPAS a conclu une convention avec le FOREM (convention cadre) pour un suivi de public commun CPAS Maison de l'emploi .

4.18.2.1. Stage préalable à un contrat dans le cadre de l'article 60 § 7

Pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale prêts à l'emploi, un stage de quatre semaines, éventuellement prolongeable, est proposé au sein des services, de l'ASBL ou de l'entreprise dans lesquels le contrat devrait se dérouler.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.19. Service insertion sociale

4.19.1. SERVICE INSERTION SOCIALE

L'objectif des services d'insertion sociale est de développer une politique sociale qui maintienne, valorise et reconnaisse les capacités citoyennes et sociales des bénéficiaires. Il s'agit d'améliorer la situation d'insertion sociale de personnes qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle ni d'y adhérer positivement car elles sont confrontées à divers freins à l'emploi (dépendances, mauvaise santé physique ou mentale, agressivité, hygiène, ponctualité, régularité, respect de soi, des autres et des règles, etc.).

Le service du CPAS agréé depuis le 1^{er} janvier 2011 a pour but de renforcer les capacités de bénéficiaires en travaillant sur les facteurs de précarité et de pauvreté. Les actions entamées visent à :

- Rompre l'isolement social ;
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- Promouvoir la reconnaissance sociale ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie ;
- Favoriser l'autonomie.

Le public cible est constitué de personnes âgées entre 18 et 65 ans, citoyennes de la Ville de GEMBLOUX, en ordre de séjour et fragilisées d'un point de vue social et économique. Le public peut ainsi être issu du CPAS, de la mutuelle, du chômage ou autres.

L'objectif est de développer le travail en réseau et de viser une insertion plus large des personnes rencontrant des difficultés en termes de santé mentale, ce par la mise sur pied de nombreuses activités bénéfiques tant pour la santé mentale que physique.

Le service est agréé et subsidié actuellement pour dix-neuf heures d'activités collectives et d'insertion par semaine. La grille horaire varie mensuellement. Mais des activités régulières se dégagent des activités plus ponctuelles.

Organisation concrète du service d'insertion sociale :

Différentes thématiques ont été mises en place afin de travailler les divers aspects sociaux en collaboration avec les personnes participantes.

Ainsi, le SIS du CPAS de GEMBLOUX a structuré ses activités collectives autour de ces besoins, par le biais de différents pôles :

- la santé physique et mentale : l'hygiène alimentaire, la remobilisation physique, l'appropriation de son réseau de santé par des rencontres avec des professionnelles de la santé, le développement de l'esprit critique autour de thématiques environnementales, l'hygiène d'un lieu, ... ;
- l'éco-citoyenneté : le développement d'une attitude de suivi administratif, l'appropriation de son environnement avec ses valeurs et ses normes, la sensibilisation à la valeur du travail, ... ;
- la culture : la sensibilisation aux médias et nouvelles technologies, les découvertes culturelles et le développement d'un esprit d'analyse, l'autonomie dans ses déplacements ;
- l'épanouissement personnel : estime et confiance de soi.

Le tout à la demande et en fonction des besoins relevés par les bénéficiaires

4.19.2. Pré-Sis

Fin 2020, un poste agent pré-sis ou agent de liaison a été créé au sein du service.

L'objectif est d'accrocher les personnes bénéficiaires du RIS ou d'une aide équivalente suivies depuis quelques temps et sans projet précis, par des entretiens individuels, des balades, des visites à domicile, des sorties culturelles ou non ou par tout moyen permettant une (re)mobilisation.

Pour tout public du secteur (Service Social de première ligne, Insertion, médiation et maintien à domicile) deux éducateurs mandatés par un travailleur social accompagnent les bénéficiaires dans diverses démarches (administratives, sociales, médicales, professionnelles) ainsi que dans l'animation de divers ateliers collectifs)

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.20. Gestion des projets sociaux et « l'ASBL n° 13 »

L'ASBL n°13

L'immeuble sis rue Chapelle-Marion, 13 est réservé aux actions sociales et aux actions d'insertion par le biais de quatre bureaux.

Le groupe ALPHA et « La manne du cœur » occupent une partie des locaux.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL a décidé de l'attribution des locaux en fonction des souhaits de chacun mais également en fonction de la disponibilité.

La Gestion des projets sociaux :

Différents projets sont initiés sur base de constats émanant directement de la population fréquentant le CPAS soit via les différents partenaires.

Ces projets sont divers et souvent développés en partenariat :

- Psychologues : le CPAS a conclu une convention avec deux psychologues de Gembloux, ces derniers reçoivent en leur cabinet, les personnes sélectionnées par un travailleur social dans des plages horaires définies, les mardi et jeudi à concurrence de 2X une heure.
- Actions de lutte contre l'illettrisme via soit le Service écrivain public (organisé en collaboration avec le Groupe Alpha Gembloux et la Ville) qui propose gratuitement et en toute confidentialité un accompagnement à la compréhension et à l'écriture de textes (rédaction de courriers, cv, lettres de motivation, ...) pour les personnes rencontrant des difficultés, ou des animations style le jeu de l'alpha, les cartes de Noël au repas du Resto du Cœur qui permettent de sensibiliser le grand public à cette difficulté. En 2020 et 2021 suite à une enquête menée auprès des utilisateurs, le service écrivain public a créé le service SOS Digit en mettant l'accent sur l'aide numérique de façon individuelle (prise des rendez-vous dans le cadre de la vaccination COVID) et collective. En 2024, 68 bénéficiaires ont bénéficié du service pour un total de 67 consultations soit 102 heures.
- Caravane, le réseau qui roule : projet multi partenarial rassemblant de nombreuses association et institutions gembloutoises, (CPAS, Ville, Régie du quartier, Restos du Cœur, groupe Alpha, ...) itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers. Ce projet visant à aller à la rencontre du public a été construit au départ du constat posé par les partenaires du manque de proximité des services et du besoin de recréer du lien. En 2021 : lancement des balades. Par ailleurs, chaque année est organisée une journée ou demi-journée pour les travailleurs du projet. Voir supra.
- Kidstock, projet multi partenarial (CPAS, Croix-Rouge, ...) axé sur l'aide à la petite enfance précarisée permet de fournir aux familles une aide en matériel de puériculture, laits, langes et vêtements au départ d'une demande formulée par les travailleurs sociaux du CPAS.
- Réflexion sur l'aide alimentaire concertée avec les différents partenaires et l'éventuelle participation des usagers (voir supra).

4.21. Coordination des soins à domicile (CorGéMaDo/CorSaDe)

L'action des centres de coordination vise à structurer les soins en vue de permettre le maintien à domicile.

CorGéMado, centre de coordination des soins à domicile organisé par le CPAS et agréé en tant que tel depuis 2011 dans le cadre du décret du 30 avril 2009, allie entre autres les services du Centre et les prestataires et les services extérieurs (kinésithérapeutes, infirmiers, repas domicile, aides familiales, etc.) en vue de permettre le maintien à domicile de bénéficiaires. Ce service a été assuré par une infirmière sociale et une assistante sociale APE occupée dans les maisons de repos (dont le temps de travail avait été élargi d'un 1/10 temps), jusqu'au 15 octobre 2020.

En effet, suite aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 relatif au financement des centres de coordination et de l'arrêté ministériel du 24 mai 2019 fixant le nouveau cadre des centres de coordination, les missions et le subventionnement des centres de coordination ont été revus. Dans ce cadre, et suite à la volonté du CPAS de maintenir une coordination de soins à domicile sur le territoire de Gembloux, le CPAS de Gembloux et CorSaDe (centre de coordination de soins à domicile organisé par l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre) ont conclu une convention par laquelle les missions d'information, de coordination et de travail en réseau incombant au centre de coordination de soins à domicile (telles que définies par les arrêtés susmentionnés) concernant les bénéficiaires situés sur le territoire de GEMBOUX sont exercées par CorSaDe depuis le 16 octobre 2020.

Les bénéficiaires résidant sur le territoire de la Commune de GEMBOUX peuvent toujours contacter la coordination via le numéro de téléphone 081 60 04 00, une déviation vers la centrale de CorSaDe étant assurée. CorSaDe s'est engagé à répondre aux appels ainsi déviés du numéro 081/60 04 00 et à y donner suite en toutes circonstances.

Responsable du CorSaDe : Delphine DESMEDT

4.22. Logements de transit

Les logements de transit sont destinés à un accueil d'urgence normalement limité dans le temps, à savoir au maximum deux fois six mois. Pour être admises dans un logement de transit, les personnes doivent être en état de précarité ou privées de logement pour des motifs de force majeure.

Les attributions de ces logements sont décidées par le C.S.S.S. sur base d'un rapport social.

Des conventions sont conclues avec les personnes hébergées portant sur la mise en place d'une guidance budgétaire, sur l'utilisation correcte du logement occupé et sur la planification d'une recherche pour un futur logement. Un accompagnement social est mis en place et vise à aider les personnes à trouver un logement stable.

Le CPAS assure actuellement la gestion de deux logements de transit installés rue Chapelle-Marion, n° 1D à GEMBOUX.

L'immeuble situé au 55, avenue de la Faculté à GEMBOUX accueille depuis juillet 2023 :

- trois logements de transit liés aux plans d'ancrage communal ;
- un logement dit d'urgence sera financé par le SPP Intégration sociale ;
- deux logements supervisés.

Le CPAS a conventionné avec la Cité des couteliers pour la gestion technique de l'ensemble du bâtiment et a signé une convention de location avec l'ASBL SAPHEMO pour les deux logements supervisés.

Responsable du service : François NACHTERGAELE, Responsable du Service social

5. INTERVENTION COMMUNALE

En 2025, l'intervention communale s'élève à 4.902.414,41 €.



30. Zone de police ORNEAU-MEHAIGNE

1. MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE POUR GEMBLOUX

Le Conseil de Police issu des élections communales du 13 octobre 2024 est représenté comme suit au niveau de notre Ville jusqu'à la fin de la législature 2024-2030 :

- ADAM Fabrice
- CHAPUT Chantal
- DAVISTER Frédéric
- DELESTINNE-VANDY Isabelle
- DUBUISSON Florian
- le BUSSY Gauthier
- LEKEU HINOSTROZA Santos
- LEPAGE Olivier
- MALLIA Anne-Lise
- VANDECANDELAERE Sophie

2. SITUATION

Le commissariat de police est situé chaussée de Tirlemont, 105, à GEMBLOUX.

3. CHEF DE CORPS

La Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE est commandée par Monsieur Christophe ROMBOUX, Commissaire Divisionnaire.

4. COLLÈGE DE POLICE

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des trois communes de la Zone de Police :

- DISPA Benoît, Député-Bourgmestre de GEMBLOUX, Président
- DELHAISE Rudy, Bourgmestre d'ÉGHEZÉE
- DEPAS Yves, Bourgmestre de LA BRUYÈRE

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 3.345.777,22 € en 2025.



31. Zone de secours N.A.G.E.

1. SIÈGE DE LA ZONE DE SECOURS N.A.G.E.

Chaussée de Liège, 55
5100 JAMBES

2. COMMUNES COUVERTES

La Zone de secours couvre les 10 communes suivantes : ASSESSE, ANDENNE, ÉGHEZÉE, FERNELMONT, GEMBLOUX, GESVES, LA BRUYÈRE, NAMUR, OHEY et PROFONDEVILLE.

Elle comporte 4 postes de secours situés à ANDENNE, ÉGHEZÉE, GEMBLOUX et NAMUR.

3. POSTE DE SECOURS DE GEMBLOUX

Rue du Stordoir, 50
5030 SAUVENIÈRE
081 62 66 50
secretariat@srigbx.be - www.srigbx.be

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE

La zone de secours NAGE est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

Elle est administrée par un conseil de zone et un collège de zone.

Le conseil est composé de l'ensemble des bourgmestres de la zone.

Le collège est composé des bourgmestres des communes sur le territoire desquelles sont installés les postes de secours, et d'un bourgmestre d'une des autres communes, selon une tournante.

La zone est dirigée par Monsieur Pierre BOCCA, Commandant de zone, responsable de la direction, de l'organisation et de la gestion ainsi que de la répartition des tâches au sein de la zone. Il exerce ces compétences sous l'autorité du collège.

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 625.266,82 € en 2025.

Arrêté par le Collège communal au cours de sa séance du 04 décembre 2025 où étaient présents :

Monsieur Benoît DISPA, Député-Bourgmestre-Président

Mesdames, Messieurs Alain GODA, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR, Emmanuel DELSAUTE, Jeannine DENIS, Ingrid GODFRIND-VAN de WATER, Echevins

Monsieur Andy ROGGE, Président du C.P.A.S.

Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale

Présenté en séance publique du Conseil communal, le 16 décembre 2025, avant que le Conseil communal ne délibère sur le projet de budget de l'exercice 2026.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,
Vinciane MONTARIOL

Le Président,
Benoît DISPA

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA